

2016-2017

Master 1 Histoire et document  
Spécialité Archives et Métiers des Archives

# La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ?

Les archives de productions enfantines  
dans les services d'archives de la région  
Pays-de-la-Loire : collectes et usages

**Girard Coline** |

**Sous la direction de Madame Grailles** |

Membres du jury

Grailles Bénédicte | Maître de conférences en archivistique à l'Université d'Angers

Laloux Adelaïde | Chercheur doctorant en archivistique à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le :  
12 juin 2017





2016-2017

Master 1 Histoire et document  
Spécialité Archives et Métiers des Archives

# La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ?

Les archives de productions enfantines  
dans les services d'archives de la région  
Pays-de-la-Loire : collectes et usages

**Girard Coline** |

**Sous la direction de Madame Grailles** |

Membres du jury  
Grailles Bénédicte | Maître de conférences en archivistique à l'Université d'Angers  
Laloux Adelaïde | Chercheur doctorant en archivistique à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le :  
12 juin 2017



**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
**<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



# REMERCIEMENTS

Avant de commencer, il me semble essentiel de remercier les personnes qui m'ont permises de mener à bien ce travail.

Tout d'abord, je tiens à saluer le soutien que m'a apporté ma famille. Elle m'a permis de répondre à des interrogations à propos de mon projet d'étude et à le faire avancer. Elle a su être présente et m'aider à concrétiser cette recherche.

Je remercie sincèrement Alexandre Brignon qui m'a encouragée quotidiennement. Il a cru en moi tout au long de mes recherches, comme toujours, et pour cela je le remercie. Je tiens à lui exprimer ma fierté pour le travail de recherche qu'il a lui aussi finalisé.

Je remercie aussi, certains camarades de ma promotion qui n'ont pas hésité à m'encourager dans mes recherches et me soutenir régulièrement.

Je dois également remercier, ma directrice de recherche, Madame Grailles. Ses conseils et son expérience ont été d'une aide précieuse pour mener mes recherches.

Ensuite, il faut que je remercie, l'ensemble du personnel des services d'archives qui m'ont accueillie. Je salue leur bienveillance et leurs conseils. Sans eux, certaines sources n'auraient pas pu être découvertes ou consultées. Je tiens à vous remercier pour l'aide que vous m'avez apporté dans mes recherches. J'ai pu grâce à vous, mener à bien mon travail en utilisant des sources précises et fiables s'appuyant sur vos expériences diverses et votre savoir-faire.

Je dois aussi remercier le personnel des différentes structures travaillant avec les enfants que j'ai contacté ou rencontré. Ils ont volontiers répondu à mes questions et demandes et m'ont transmis leurs expériences avec parfois beaucoup d'entrain, je pense ici plus particulièrement à Madame Duperron, directrice générale de l'association Les Chesnaies à Angers ou encore à l'archiviste de la Congrégation Bon Pasteur, Madame Gardelle.

Enfin je remercie Madame Combier, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur, de m'avoir chaleureusement reçu pour la réalisation d'un entretien. Ses différentes expériences professionnelles ont donné de nouvelles perspectives à mon travail de recherche et m'ont permis de découvrir les domaines de la recherche et du social.



# Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : LA RECONNAISSANCE PROGRESSIVE DE LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA SOCIETE : VERS UN NOUVEAU CENTRE D'INTERET ARCHIVISTIQUE ? .....</b>	<b>11</b>
<b>1. L'enfant, sa place dans la société .....</b>	<b>12</b>
1.1. Un statut qui évolue au fil de l'histoire .....	12
1.2. Apparition de droits de l'enfant : prise en considération de sa personne .....	18
1.3. Une société de plus en plus tournée vers la personne et le bien-être de l'enfant.....	24
<b>2. L'enfant, ses archives .....</b>	<b>28</b>
2.1. L'école, gardienne des travaux de l'enfant .....	28
2.2. L'enfant et les activités extra-scolaires.....	33
2.3. Les autres institutions générant des archives d'enfants.....	38
<b>3. L'enfant, sa place dans les archives .....</b>	<b>42</b>
3.1. Les politiques archivistiques liées à l'histoire de l'enfance et de la jeunesse .....	42
3.2. Des exemples particuliers de traitement archivistique propre à une nouvelle conception de l'enfant.....	48
3.3. Une volonté de sensibiliser l'enfant aux archives .....	52
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>57</b>
<b>ETAT DES SOURCES.....</b>	<b>65</b>
<b>PARTIE 2 : LES ARCHIVES DE PRODUCTIONS ENFANTINES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE : COLLECTES ET USAGES.....</b>	<b>89</b>
<b>1. La collecte d'archives de productions enfantines depuis la Seconde Guerre .....</b>	<b>90</b>
<b>Mondiale : les fonds et les documents concernés .....</b>	<b>90</b>
1.1. Les archives scolaires .....	90
1.2. Les archives des institutions médicales et sociales dédiées à l'enfance .....	94
1.3. Les archives judiciaires .....	100
1.4. Les archives religieuses .....	102
1.5. Les centres de loisirs et les services éducatifs .....	106
1.6. Les archives privées .....	111
<b>2. Une collecte à plusieurs usages .....</b>	<b>115</b>
2.1. Les acteurs de la collecte dans les services d'archives, vers un usage public des productions enfantines .....	115
2.2. Des archives comme outil de valorisation de la place de l'enfant dans la société.....	119
2.3. Des documents pour les professionnels de l'enfance ? .....	124
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>133</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>161</b>



# Introduction

Tout individu a été enfant ; chacun conserve ou a conservé de vieux dessins ou cahiers d'écoles dans ses archives. Sans nous en rendre toujours compte, nous archivons, depuis notre plus jeune âge, des choses qui nous semblent témoigner d'une époque qu'on voudrait retrouver ou oublier. Mais est-ce le cas pour chacun et pour chaque administration au sein desquelles, en tant qu'enfant, certains laissent des traces ?

La conscience de l'enfance par les familles et les sociétés est passée par de nombreuses étapes avant de faire de l'enfant d'aujourd'hui un individu à part entière, devenu la préoccupation première de ses parents, ayant ses propres besoins et ses envies. L'enfant est loin d'avoir toujours été considéré ainsi. Il a dû attendre que les mentalités évoluent pour être reconnu comme un réel sujet d'intérêts auprès des adultes autant au sein des familles que parmi les grandes questions de la société et pour la recherche. Il a également souffert ou profité des mutations économiques et démographiques pour obtenir une place. C'est par le biais de l'évolution de son image dans les familles et les questionnements des élites et des savants qu'il est devenu l'être qu'il est aujourd'hui. Cependant, est-il, de nos jours assez pris en considération par ce « monde des grands » ? Sa place et sa parole sont-elles toujours reconnues à leurs justes valeurs ? Les enfants vous diront sûrement que non, que leurs parents refusent certains de leurs désirs et certaines de leurs demandes. Combien d'adultes leur disent, « ne t'occupe pas de ça, ce sont les affaires des grands » ? L'argumentaire de leurs parents leur semble injuste et pourtant l'enfant est au cœur des questions familiales. Il a sa place dans les dialogues. En effet, les enfants ont des droits et des devoirs comme tous hommes. A ce titre, l'histoire de l'enfance a été étudiée pour comprendre l'évolution de la place de l'enfant et de ses droits dans notre société française depuis le XVII<sup>e</sup> jusqu'à nos jours ; quelques références remontent parfois au Moyen Age. A noter, que, pour cette étude, l'enfance est considérée jusqu'au passage en sixième vers dix, onze ans.

Le but n'est pas de réaliser une étude sociologique ou psychologie portant sur l'enfant dans la société mais de percevoir sa place à travers les archives que conservent les différentes institutions publiques ou privées. Les enfants ont-ils acquis un statut d'individu pour que leurs archives, notamment celles qu'ils produisent de leur main, ces productions si chères à leurs parents, soient dignes d'être conservées et qu'elles fassent l'objet d'un traitement archivistique ? Cette reconnaissance de l'enfant engendre des dossiers, des documents qui le concernent étant donné qu'on veille à sa sécurité, sa santé, son éducation et son épanouissement. L'enfant fait, en effet, partie des cycles d'archivage généraux au même titre que les autres citoyens de la société. Toutefois, jusqu'où va cette reconnaissance de l'enfant ? Est-il devenu un sujet d'archivistique qui lui consacrerait un traitement spécifique ? En ces termes, nous voulons évoquer le cas de leurs propres documents, ceux qu'ils ont eux-mêmes réalisés, bien que l'on s'aperçoive que l'enfant est souvent encore guidé par des adultes.

Ainsi, nous nous interrogeons sur la prise en compte de l'enfant, dans les services d'archives et particulièrement dans le processus de collecte puis dans les usages de ses archives. Existe-t-il une collecte

spécifique concernant les documents d'enfants, pourquoi et qui la réalise ? Le fil rouge de cette interrogation est de savoir si ce processus traduit une reconnaissance nouvelle de l'enfant dans la société ou inversement est-ce que la collecte de ces documents tend à conférer à l'enfant une nouvelle image, une véritable place dans la société actuelle ?

L'intérêt archivistique pour l'enfant a été étudié à partir de la fin de la seconde Guerre Mondiale, moment où les conditions de l'enfant et son importance pour reconstruire la société française furent prises en considération. A partir de cette période, nous sommes plus susceptibles de trouver des documents d'enfants dans les archives à étudier.

Afin de répondre à ces interrogations, un état des lieux des connaissances sur l'enfant et ses archives a été réalisé. Il projette, d'abord, de décrire la question de l'évolution du statut de l'enfant dans la famille et la société puis d'évoquer les archives des enfants dans les différentes institutions et enfin de développer la place de l'enfant et de ses documents dans le système archivistique. A la suite de cet exposé, l'étude s'attache à considérer les archives de productions enfantines conservées dans la région Pays-de-la-Loire. L'intérêt est de donner un cadre à la recherche de documents produits par les enfants à partir d'exemples de cette région en fournissant des pistes sur les localisations et les typologies de ces archives. Ce relevé permettant de réfléchir, ensuite, sur le processus de collecte et ses acteurs puis sur les usages possibles des productions enfantines.

## Partie 1 : La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ?

L'idée de l'enfance ne date pas d'hier dans la société française mais s'est considérablement développée. Cette antériorité de l'enfance peut s'exprimer par l'expression du « sentiment de l'enfance » de l'historien Philippe Ariès : ses travaux retracent la perception de ce sentiment qu'il décrit comme la « conscience de la particularité enfantine »<sup>1</sup>.

Au Moyen Age, ce sentiment existait peu, l'enfant n'avait pas une place distincte de celle de l'adulte. Dès qu'il était capable de se débrouiller seul, il appartenait rapidement au monde des adultes. Par ailleurs, les termes liés à l'enfance n'avaient pas le même sens que nous leur donnons aujourd'hui. « On ne sortait de l'enfance qu'en sortant de la dépendance, ou du moins, des plus bas degrés de dépendance. C'est pourquoi les mots d'enfance vont subsister pour désigner familièrement dans la langue parlée, les hommes de basse condition, dont la soumission à d'autres demeure complète »<sup>2</sup>. La définition extraite du dictionnaire de Furetière précise bien l'usage : « Enfant est aussi un terme d'amitié dont on se sert pour saluer ou caresser quelqu'un ou l'amener à faire quelque chose. Aussi, quand on dit à quelque personne d'âge : adieu ma bonne mère (salut, grand-mère, dans le parisien moderne), elle répond, adieu mon enfant (adieu mon gars ou adieu petit). Ou elle dira à un laquais : mon enfant allez me quérir cette chose »<sup>3</sup>. Toutefois, c'est dans les familles des élites bourgeoises et nobles du XVII<sup>e</sup> siècle que le terme de l'enfance va prendre son sens actuel. Or, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, l'enfant apparaît dans les représentations picturales. Ce phénomène ne fera que croître et même dans les images laïques dès le XV<sup>e</sup> et après le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Le « sentiment de l'enfance » évolue. L'époque moderne privilégie le « goût du pittoresque et de la gentillesse de ce petit-être » puis apparaît « le sentiment de l'enfance mignonne » où on « s'amuse des drôleries et des naïvetés du bas âge »<sup>5</sup>. Les écrits de Madame de Sévigné qui chérit sa petite fille et s'en amuse en sont une illustration. Les familles aisées se tournent de plus en plus vers l'enfant mais elles sont critiquées par les moralisateurs et les éducateurs. Elles ne font que s'amuser de ce petit être comme elles le feraient avec un jouet voire avec un animal. Elles ne considèrent pas, autant qu'aujourd'hui, les besoins de leurs enfants. Une nouvelle approche de l'enfant va naître en dehors de la famille : les penseurs, moralisateurs et hommes d'Eglise ont porté un intérêt psychologique et moral à l'enfant. Ils ont la volonté de mieux le connaître pour mieux l'éduquer mais en réalité, il s'agit plutôt d'en faire un

---

<sup>1</sup> ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014 (1ère édition 1973), p.177.

<sup>2</sup> ARIÈS (Philippe), *op. cit.* p.45.

<sup>3</sup> *Ibidem.*

<sup>4</sup> ARIÈS (Philippe), *op. cit.* p.57-58.

<sup>5</sup> ARIÈS (Philippe), *op. cit.* p.62.

homme de leur société. Selon Philippe Ariès, ces réflexions nouvelles seraient le début d'un réel intérêt porté à l'enfant. Il serait devenu un sujet digne d'attention<sup>6</sup>.

A partir de cette apparition de l'enfance, on peut s'intéresser aux questions d'archives des documents des enfants. Il est nécessaire qu'il y ait un attrait pour l'enfant de la part de la société avant d'envisager de conserver ses documents à grande échelle dans le cadre de politiques. Cependant la question demeure, y-a-t-il un mouvement de collecte de ces archives enfantines ? Où se trouve son origine, s'il existe ?

Pour bien comprendre l'enjeu archivistique que peut représenter l'enfant, il faut tout d'abord revenir sur son histoire et sur ce qui a déjà été étudié le concernant. Aussi, le début de l'étude est consacré à son statut dans la société et son évolution au cours de l'histoire, au développement de mesures concernant sa sécurité et sa santé ainsi que de ses droits puis à l'intérêt que lui portent les chercheurs, dans diverses disciplines, afin de lui rendre de plus nombreux et justes services. La question de ses archives pourra ainsi être abordée. Les différentes institutions où l'enfant est amené à laisser des traces de son passage seront évoquées avec une explication du contexte de productions de ses documents. Cette partie permettra enfin d'analyser réellement le lien qui s'opère entre l'enfant et les archives c'est-à-dire les mécanismes mis en place pour traiter l'enfant et ses documents et pour l'intégrer dans les politiques archivistiques. Les archives et ses institutions posent-elles l'enfant comme un nouveau sujet et public ?

## 1. L'enfant, sa place dans la société

« L'humanité a sa place dans l'ordre des choses ; l'enfant a la sienne dans l'ordre de la vie humaine : il faut considérer l'homme dans l'homme, et l'enfant dans l'enfant. Assigner à chacun sa place et l'y fixer, ordonner les passions humaines selon la constitution de l'homme, est tout ce que nous pouvons faire pour son bien-être ». <sup>7</sup> Jean-Jacques Rousseau nous dresse ici sa vision de la place de l'enfant or cette dernière ne cesse d'évoluer.

### 1.1. Un statut qui évolue au fil de l'histoire

Le terme d'enfance a mis un certain temps avant de prendre le sens que nous lui donnons aujourd'hui. L'enfance a toujours eu une place dans les sociétés mais chacune d'elles ne la percevait pas de la même façon. L'enfant a subi ou a profité des évolutions économiques, démographiques, sociales et techniques pour se constituer en la personne qu'il est devenu aujourd'hui. C'est pourquoi, il faut d'abord revenir sur ces différentes évolutions.

---

<sup>6</sup> ARIÈS (Philippe), *op. cit.* p.184-186.

<sup>7</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Emile ou l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 (1<sup>ère</sup> édition en 1762), p.93.

### 1.1.1. Les différentes perceptions de l'enfant dans la famille et la société

« Il n'y a pas une seule conception de l'enfance, mais plusieurs, apparues successivement au cours de l'histoire et qui ont souvent continué à être pensées en parallèle par des gens de conditions sociales différentes »<sup>8</sup>. Ainsi, commençons par étudier ses différentes perceptions de l'enfant dans la famille et la société.

La première vision que nous pouvons nous faire de l'enfant remonte aux origines du monde. L'enfant est considéré comme « un don de la terre-mère »<sup>9</sup>. Dans ce cas, l'enfant n'est perçu qu'à travers le prisme de la continuité de la lignée humaine : il vient répondre aux besoins de l'humanité en venant remplacer des êtres disparus. Il est un simple « maillon dans la vaste chaîne des humains »<sup>10</sup>. On dit souvent que lorsqu'une personne meurt, un enfant naît : ainsi l'enfant à travers cette vision a un lien avec la mort ce qui est paradoxal pour un nouveau-né. Toutefois, ceci s'inscrit dans l'idée d'une collectivité à faire perdurer, l'individu n'est pas pris en compte pour sa personne mais pour ce qu'il peut apporter au groupe. Cette idée a marqué pour un temps les populations rurales.

Avec l'apparition des religions, et nous allons nous borner à la religion chrétienne qui est révélatrice de la situation française, l'enfant devient un individu particulier, proche de l'innocence et de la bienveillance des divinités. Cette image de l'enfant est donnée par l'Eglise chrétienne, il est un don de Dieu. L'Eglise cherche à avoir une main mise spirituelle sur la population et ce dès le plus jeune âge de chacun. Cependant, deux images de l'enfant se confrontent depuis le Moyen Age. D'un côté, il est le fruit du péché, il est donc important de s'en méfier. De plus, il est considéré comme sans conscience et irresponsable. Encore au XIX<sup>e</sup> siècle, cette vision a perduré, l'enfant qui n'a pas atteint l'âge de raison (sept ans) est toujours perçu comme porté vers le mal. D'un autre côté, une image plus positive est donnée par l'Eglise. L'enfant est l'être le plus proche de l'enfant Jésus de par son innocence et sa bonté naturelle. Ainsi, l'enfant est valorisé dès la fin du Moyen Age. Toutefois, les deux conceptions chrétiennes de l'enfant se rejoignent puisqu'elles mettent l'accent sur la foi chrétienne et son enseignement qui permet de modeler l'enfant, de conserver son innocence et de le guider sur le droit chemin<sup>11</sup>.

L'image catholique de l'enfant est devenue de plus en plus désuète avec l'avancée des sciences et de la médecine dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Aussi, une nouvelle vision, issue de ces disciplines, apparaît. L'enfant devient un objet de préoccupation pour l'Etat au regard de sa santé mais aussi surtout de son éducation. Il doit être pris en charge pour qu'il se construise à partir des idéaux de l'Etat : devenir un membre de la nation

---

<sup>8</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui : approche comparative*, Paris, Armand Colin, 2004 (1<sup>ère</sup> édition 1997), p.62.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

<sup>11</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.63-66.

française<sup>12</sup>. Les politiques se mêlent à cette conception comme les socialistes, au XIX<sup>e</sup> siècle, qui construisent un discours de liberté autour de la personne de l'enfant. Ils font émerger la notion de droit de l'enfant et lui permettent de disposer d'une espace propre et défini dans les familles et la société.<sup>13</sup> Toutefois, ce discours se traduit par une participation active aux travaux de la nation : l'enfant est donc un travailleur comme les autres. Il s'agit pour les socialistes d'un moyen de l'intégrer dans la société, en lui donnant très tôt un rôle. Aussi, la liberté de l'enfant n'est pas aussi claire que le laisse penser leur discours. Selon les socialistes, leurs politiques permettent une émancipation de l'enfant et donc de le faire membre de la société<sup>14</sup>.

L'idéologie socialiste a permis à la société de considérer un peu plus l'enfant mais ce dernier n'est toujours pas pris en compte pour sa personne ayant ses propres émotions et caractéristiques notamment. Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que l'image de l'enfant adopte une nouvelle conception proche de celle d'aujourd'hui : il devient un individu à part entière bien que des inégalités persistent. Des spécialités ayant comme sujet l'enfance, sa psychologie, ses modes de vie commencent à émerger. Ces derniers se multiplient et mettent en avant l'enfance allant du bébé à l'adolescence en analysant chacune des phases de son évolution et de ses spécificités. La société accorde un intérêt à l'enfant, à ses compétences et à son bien-être. Cette volonté de connaître l'enfant et de lui laisser une place conséquente dans les espaces privés et publics s'est traduite, selon les spécialistes, par deux nouvelles conceptions de l'enfant. D'un côté, nous avons la thèse de « l'enfant roi » qui occupe la totalité de l'espace qu'on lui donne et qui s'empare notamment de l'autorité dans les familles. D'un autre côté, l'enfant est dit « victime » de ce système car une trop grande liberté lui ferait défaut du fait de l'individualisme trop important de ses parents qui ne s'occupent au final que peu de lui<sup>15</sup>. Toutefois, malgré ces thèses opposées, il est bon de noter que l'enfant dans la plupart des familles a acquis un rôle qui lui donne accès à certaines décisions, le plaçant au même niveau que les autres membres de sa famille. Le XX<sup>e</sup> siècle donne l'image d'un « enfant nouveau » : « un enfant agréable à regarder, dont la croissance en taille et en poids est codifiée, dont la maturation est divisée en étapes, demandant chacune une attention particulière, laquelle relève avant tout de l'espace familial et d'adultes qui s'y consacrent pleinement même si ce n'est pas à temps plein »<sup>16</sup>.

### 1.1.2. Les évolutions de ses conditions de vie

A partir de ses conceptions évolutives de l'enfant dans la famille et la société, nous comprenons que le statut de l'enfant n'a fait que changer vers un statut plus sain et valorisant. Il faut maintenant comprendre si ses conceptions traduisent des comportements divers de la part des adultes envers l'enfant.

---

<sup>12</sup> BONNET (Doris), ROLLET-ECHALIER (Catherine), DE SURMAIN (Charles-Edouard), sous la dir. de, *Modèles d'enfances, successions, transformations, croisements*, Paris, Edition des archives contemporaines, 2012, p.11-17.

<sup>13</sup> BONNET (Doris), ROLLET-ECHALIER (Catherine), DE SURMAIN (Charles-Edouard), *op.cit.* p.14.

<sup>14</sup> BONNET (Doris), ROLLET-ECHALIER (Catherine), DE SURMAIN (Charles-Edouard), *op.cit.* p.91-104.

<sup>15</sup> SINGLY (François de), sous la dir. de, *Enfants – adultes : vers une égalité des statuts ?*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2004, p.17.

<sup>16</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), sous le dir. de, *Histoire de l'enfance en Occident, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, tome 2, Paris, Points, 2004 (1<sup>ère</sup> édition 1998), p.433.

L'enfant a longtemps été considéré négativement. L'enfant est celui qui a des besoins à combler, et qui doit recevoir une éducation. Il est une charge supplémentaire pour certaines familles. De plus, l'enfant est touché par la mort, et parfois dès sa naissance. L'enfant, de par des conditions de vie déplorables et par l'inexpérience en médecine (surtout à l'époque médiévale), est un être fragile. La mortalité infantile fut l'un des fléaux de la société. La mortalité touchant sans raison de nombreuses familles, le seul recours était souvent l'Eglise. En effet, la seule attention portée à l'enfant, et révélatrice de l'importance de la mortalité infantile, provient de la foi chrétienne. Les parents conscients de la précarité de son espérance de vie baptisaient, au plus vite, leurs enfants pour leur assurer de rejoindre Dieu en cas de décès. Ensuite, l'enfant reçoit très tôt une éducation souvent austère afin de le former comme individu indépendant le plus rapidement possible. Incompris par les adultes, il est apparenté à un être démuné de conscience auquel il faut tout apprendre. Durant ses premières années de fragilité, l'enfant reçoit, toutefois, des attentions particulières qui sont les mêmes jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Se développant auprès de sa mère, l'enfant est materné : « le nouveau-né est un être inachevé qui doit être façonné » et « dressé », « c'est un être fragile qu'il faut protéger »<sup>17</sup>. Ainsi, les nourrissons sont emmaillotés dans des langes de manière à le maintenir droit au détriment de sa mobilité. Ce système est précédé par un véritable modelage effectué juste après l'accouchement : les matrones, s'occupant de l'accouchement, modèlent la tête et les membres du corps de l'enfant<sup>18</sup>. Ces soins sont censés « repousser les menaces de la mort ou de l'animalité » ; le bébé fut longtemps comparé à un animal du fait de son manque de mobilité et de conscience<sup>19</sup>. Puis durant la seconde enfance, de trois à sept ans, il devient plus autonome. Sept ans, dit « l'âge de discernement », est l'âge mettant fin à la petite enfance, il entre bientôt dans le monde des adultes sous-entendant de lui donner une éducation. Ainsi, l'enfance est courte<sup>20</sup>. L'enfant est vite considéré comme adulte : les philosophes empiristes ont eu tendance à utiliser l'expression d'un « adulte en miniature, privée de connaissances et de règles » pour désigner l'enfant ; expression parfois encore reprise aujourd'hui<sup>21</sup>. Il intègre, dès dix, douze ans la force de travail de sa famille, travaillant dans les champs pour les familles des campagnes. Cette pratique a perduré jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, époque de l'industrialisation où l'enfant doit faire face à des conditions de travail plus rudes en tant qu'ouvrier et à une famille aux membres de plus en plus individualistes.

Une révolution dans l'attention portée à l'enfant survient à partir du XVII<sup>e</sup> siècle d'après les propos de Philippe Ariès<sup>22</sup>. Les adultes appréhendent l'enfant d'une nouvelle manière à travers la naissance d'un sentiment familial naissant autour de l'enfant. L'époque des Lumières accentue ce phénomène : elle « aborde [...] l'enfant pour ce qu'il est plutôt que pour ce qu'il n'est pas encore, lui donnant ainsi une autonomie dont il était

---

<sup>17</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.78.

<sup>18</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.77-91.

<sup>19</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.87.

<sup>20</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.66-77.

<sup>21</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.338-344.

<sup>22</sup> Philippe Ariès fut critiqué de laisser entendre que l'enfance est apparue seulement à partir de l'époque de l'Ancien Régime. Il modifia ses propos et expliqua que l'enfance existe depuis l'antiquité mais qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit plutôt d'un développement du « sentiment de l'enfance » c'est-à-dire qu'on se soucie d'une façon tout à fait nouvelle de l'enfant.

jusqu' alors dépourvu »<sup>23</sup>. Les hommes de l'époque des Lumières commencent à s'affranchir des traditions et promeuvent une entrée dans le monde des adultes plus tardive. Ils s'intéressent, dans un intérêt politique, à sa santé puis à son éducation. La « Révolution pose, pour la première fois, le projet d'un service public d'éducation »<sup>24</sup>. L'enfant est choyé et pouponné au sein de sa famille ce qui rompt avec le refus de tendresse qui était de rigueur auparavant. Cette révolution peut s'expliquer d'une part par le fait de la baisse de la mortalité, la France sort au XVIII<sup>e</sup> siècle des grandes crises démographiques, puis, d'une autre par celui de la limitation des naissances. Chaque enfant prend une nouvelle dimension : il est unique et symbole de vie et d'innocence. L'époque des Lumières est aussi celle du développement d'une intimité familiale plus forte et du début de l'individualisme où chacun est considéré pour soi. Ainsi, l'enfant est dorénavant un être dont la vie prend plus de valeur et un être voué à se faire une place dans la sphère familiale. Ses parents prennent en considération ses besoins, ses compétences intellectuelles et ses capacités physiques. Ils l'encouragent à se développer selon sa personnalité<sup>25</sup>. L'enfant est devenu un individu ayant ses propres caractéristiques. Toutefois, cet intérêt est parfois excessif au point qu'il n'est pas encore considéré pour lui-même mais à travers l'intérêt que lui porte l'adulte. En effet, élever un enfant devient en réalité une sorte de jeu, il est chouchouté comme une poupée. Ce comportement est principalement perçu dans les familles aisées et surtout chez les mères. Dans les familles des campagnes, l'enfant reste une force de travail. Malgré cela, cette époque est celle où l'enfance se détache de l'adulte et où il est intégré dans le cycle de la vie. Les conditions de vie de l'enfant dépendent ainsi non seulement de son milieu social mais surtout des facteurs extérieurs comme l'économie et les changements sociétaux<sup>26</sup>. Cette révolution propre à l'enfant se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile continue de baisser et la croissance démographique s'installe. L'individualisme poursuit son chemin dans les esprits français faisant de l'enfant une personne. Les préoccupations au sujet de l'enfant se multiplient pour l'Etat et la société : le bébé, terme qui apparaît durant ce siècle, devient réellement un centre d'intérêt pour chacun tout comme « la grande aventure de l'enfant différent des autres », l'enfant handicapé<sup>27</sup>. De nouvelles images de l'enfance apparaissent, il entre dans la conscience collective en tant qu'individu. Cependant, il reste dépendant de l'adulte<sup>28</sup>.

### 1.1.3. Les premières évolutions médicales et préventives : vers une reconnaissance législative de l'enfant

Les évolutions progressives des modes de vies de l'enfant sont des éléments déclencheurs qui ont permis d'accorder à l'enfant une nouvelle place dans les politiques nationales. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, de riches réflexions ont été menées concernant les enfants, ce qui est la preuve d'une évolution du statut de

---

<sup>23</sup> REDOR-FICHOT (Marie-Joëlle), « Synthèse », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 5, 2007, p.110. et p.109-112.

<sup>24</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *Le système scolaire en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, p.6.

<sup>25</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.71-74.

<sup>26</sup> GÉLIS (Jacques), LAGET (Mireille), MOREL (Marie-France), *Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard - Julliard, 1978, p.35-45.

<sup>27</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.199.

<sup>28</sup> GÉLIS (Jacques), LAGET (Mireille), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.232-234.

l'enfant dans la société. Ces réflexions entraînent l'élaboration des premières législations qui modifient à la fois l'image de l'enfant et ses conditions de vie. L'Etat intervient de plus en plus dans le but de le protéger.

Les premières mesures sanitaires en faveur de l'enfant apparaissent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque, la mise en nourrice, l'embaillotement des bébés étaient dénoncés et l'allaitement favorisé : ces pratiques sont abandonnées au fur et à mesure. Une amélioration des soins est apportée aux mères puis à l'enfant avec par exemple l'émergence de règles d'hygiène. Au siècle suivant, ces mesures ont été renforcées afin de veiller à ce que l'enfant grandisse dans de bonnes conditions. Les méthodes d'accouchement deviennent plus sûres et suivies par des spécialistes. Les visites médicales se développent pour les nourrissons<sup>29</sup>. La science de la puériculture, propre à l'enfant et à ses soins, apparaît dans les années 1860. La mère des enfants est de plus en plus conseillée dans ce domaine. Elle est chargée de veiller sur ses enfants. La santé des enfants est devenue un sujet préoccupant pour le pays et la société : une « nouvelle politique de santé publique en faveur de la petite enfance, avec d'importants moyens matériels, financiers et humains » est mise en place<sup>30</sup>. C'est un moyen de lutter contre la mortalité infantile encore présente en raison des maladies que l'on ne sait pas encore soigner<sup>31</sup>. Toutefois, les découvertes de Pasteur ont pallié à ces lacunes. Elles définissent des nouvelles normes médicales et hygiéniques : « les découvertes [...] concernant les mécanismes de l'infection et les techniques de protection contre les microbes donnent une efficacité plus grande aux médecins »<sup>32</sup>. A l'image de groupes de pressions comme l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française en 1896, la population n'est plus insensible à la condition infantine<sup>33</sup>. Toutefois, il faut nuancer ces évolutions. La généralisation des soins n'est pas égale, certaines régions rurales y sont moins sensibles. Aussi, le XX<sup>e</sup> siècle poursuit les efforts sanitaires du XIX<sup>e</sup> siècle. La médecine et la science font des progrès importants. Les parents sont davantage préoccupés par la santé de leurs enfants. Ils voient les traitements se multiplier, la vaccination se généraliser et les structures hospitalières se développer. Ces évolutions sont accompagnées d'une législation sociale afin d'aider le noyau familial et de lui donner les moyens de protéger et de subvenir correctement aux besoins de leurs enfants. Les premières aides sont distribuées en 1913 « aux familles nombreuses et pauvres »<sup>34</sup>. Puis après la première Guerre Mondiale, les mesures pour aider les familles à soigner leurs enfants se multiplient. Dès les années 1920, des politiques familiales voient le jour : l'Etat encourage la natalité avec, par exemple, les premières allocations familiales puis l'assurance sociale<sup>35</sup>.

Ces évolutions et actions aboutissent aux premières lois sur la protection de l'enfance. Fin XIX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle législation apparaît en ce qui concerne l'autorité paternelle autrefois droit public et absolu : on s'intéresse à la maltraitance des enfants. La correction paternelle est soumise au contrôle de la justice.

---

<sup>29</sup> ARMENGAUD (André), « L'attitude de la société à l'égard de l'enfant au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Annales de démographie historique*, Enfant et Sociétés, 1973, p.309.

<sup>30</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.112.

<sup>31</sup> ARMENGAUD (André), *op.cit.* p.307 et p.306-308.

<sup>32</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.111-112.

<sup>33</sup> *Ibidem.*

<sup>34</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.115.

<sup>35</sup> *Ibidem.*

L'influence du père est réduite au profit de celle de la mère, les parents se partagent ainsi l'autorité vis-à-vis de leurs enfants<sup>36</sup>. Par ailleurs, l'Etat va même jusqu'à prendre en charge personnellement les enfants. La loi Roussel en 1874 donne le ton, les enfants de moins de deux ans se trouvant en nourrice ou en garde, sont sous la surveillance de l'Etat<sup>37</sup>. Une attention particulière est également portée aux enfants abandonnés : ils sont l'avenir de la nation<sup>38</sup>. L'enfant est de plus en plus considéré comme une personne à part entière, un être représentant la survie du pays qu'il faut protéger. En ce qui concerne l'éducation, l'Etat veut préparer l'enfant à occuper une place dans la société en le formant à un métier<sup>39</sup>. Les progrès de la scolarisation au XIX<sup>e</sup> siècle ont permis de donner une place plus importante à l'enfant dans les mentalités. L'enfant doit suivre une éducation scolaire et est sensibilisé à l'hygiène pour veiller à sa santé mais paradoxalement il est encore considéré comme une force de travail étant donné que la société est dominée par des exigences de productions. Ses conditions de travail sont aggravées avec le travail dans les usines. L'Etat s'en rend compte et promulgue un début de législation sur le travail des enfants ouvriers<sup>40</sup>. Dès lors, le travail enfantin a tendance à diminuer grâce aux lois, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sur l'obligation scolaire, sur la protection du travail et par la défense de la condition enfantine par certaines associations rejetant leur participation à la vie active : la durée de travail diminue et l'âge de la première embauche recule<sup>41</sup>. Ainsi, l'Etat se préoccupe de plus en plus de la personne de l'enfant et lui accorde une nouvelle place.

## 1.2. Apparition de droits de l'enfant : prise en considération de sa personne

L'enfant commence à être reconnu au regard de la société et encore plus de la part de ses parents. Il est pris en compte comme une nouvelle personne ayant ses propres caractéristiques. Des intellectuels parlent mêmes de droits à son égard : intéressons-nous à ceux-ci d'un point de vue législatif en France.

### 1.2.1. Les prémices d'une définition de l'enfant comme individu

La notion, ou du moins l'idée, des droits de l'enfant est plus ancienne que ce que l'on pourrait penser. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, certains penseurs et intellectuels s'intéressent à l'enfant. Des théories sur ce dernier se développent et sont à l'origine des premiers droits de l'enfant apparaissant au XX<sup>e</sup> siècle.

Pensons ici, à la personne de Jean-Jacques Rousseau qui a été un fervent acteur et défenseur de la condition enfantine. Son ouvrage *Emile ou l'éducation* révèle une pensée tout à fait innovante pour son époque sur la manière d'élever son enfant<sup>42</sup>. Il s'adresse à des jeunes parents et cherche à sensibiliser les campagnes à

---

<sup>36</sup> ARMENGAUD (André), *op.cit.* p.306-307.

<sup>37</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.113-115.

<sup>38</sup> ARMENGAUD (André), *op.cit.* p.307-309.

<sup>39</sup> Les évolutions scolaires sont évoquées dans la partie 2.1.1.

<sup>40</sup> ARMENGAUD (André), *op.cit.* p.310.

<sup>41</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.200-211.

<sup>42</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Emile ou l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 (1<sup>ère</sup> édition en 1762), 629 p.

la sauvegarde de l'enfance, de son innocence. De ce fait, il définit le rôle de chacun des parents : il dénonce la mise en nourrice et l'allaitement par ces dernières alors que ce rôle revient à la mère puis il critique l'ancienne tradition de l'embaillotement ; le bébé devrait être libre de ses mouvements afin de se développer<sup>43</sup>. Il donne au père des devoirs envers son enfant : un rôle d'éducateur prodiguant à l'enfant les règles pour bien se comporter en société<sup>44</sup>. En effet, pour lui, l'éducation est primordiale. Il met un point d'honneur à expliquer qu'il faut donner une éducation respectueuse de la personnalité de l'enfant. Il octroie une grande place à la nature et ce qu'elle a apporté à l'enfant : « tout ce que nous n'avons pas à notre naissance et dont nous avons besoin étant grands, nous est donné par l'éducation. Cette éducation nous vient de la nature [...], le développement interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature »<sup>45</sup>. Les parents doivent bien évidemment protéger l'enfant mais en même temps laisser à l'enfant une certaine autonomie afin qu'il puisse se préparer aux épreuves de la vie d'adulte. Rousseau met en garde contre les enfants surprotégés des familles aristocratiques et invite à leur inculquer des leçons de morales<sup>46</sup>. Ce qui est le plus frappant pour l'époque est de modifier la vision négative des adultes à l'égard de l'enfant et d'admettre qu'il est bon dès sa naissance<sup>47</sup>. De plus, Rousseau est le premier à réfléchir à l'intellect de l'enfant et à valoriser ses capacités et ses connaissances. Certains principes définis par Rousseau comme celui de son hygiène et de son développement intellectuel par l'éveil dès le plus jeune âge sont restés au cœur des politiques du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, promouvant la personne de l'enfant. Il fut un précurseur de la défense des droits de l'enfant.

Au départ, la « notion de droits de l'enfant est issue de celle de protection »<sup>48</sup>. En effet, la loi de 1889 sur la protection de l'enfant donne naissance à des droits de l'enfant. A partir de cette époque, la cause des enfants devient un enjeu de la société. Il faudra tout de même attendre la première Guerre Mondiale pour que la nécessité de définir des droits à l'enfant s'impose. Dès 1919, avec la création de la Société des Nations, un comité de protection de l'enfance est mis en place<sup>49</sup>. Ce comité veut améliorer le sort des enfants et favoriser une législation à leur égard. Il s'accompagne de la rédaction d'une convention définissant pour la première fois les droits de l'enfant. Elle est adoptée par la Société des Nations en 1924 sous le nom de Déclaration de Genève<sup>50</sup>. Ainsi l'enfant ayant des droits peut dorénavant se définir et se construire dans l'humanité et dans la société. Il est reconnu et à respecter au même titre que les autres individus. Toutefois, la déclaration inscrit l'enfant dans un schéma familial, la famille étant responsable de l'enfant et de l'application de ses droits. L'enfant a aussi des devoirs à accomplir à travers cette définition de ses droits, il doit respecter ses parents et la loi. Par ailleurs, la définition de droits de l'enfant n'est pas si simple. Rousseau accordait des droits à l'enfant car il le détachait de l'adulte et lui octroyait un sens de raison. Il s'oppose de fait à la conception qu'a

---

<sup>43</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *op. cit.* p.43-48.

<sup>44</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *op.cit.* p.51-54.

<sup>45</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *op.cit.* p.37.

<sup>46</sup> ROUSSEAU (Jean-Jacques), *op.cit.* p.49-51 et p.90-107.

<sup>47</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p. 72-73.

<sup>48</sup> BONGRAIN (Marcelle), *L'enfant et le droit, une autonomie sous surveillance*, Paris, Erès, 2000, p.20.

<sup>49</sup> La Société des Nations fut introduite par le traité de Versailles en 1919 et avait pour objectif de préserver la paix établie à la fin de la première Guerre Mondiale en prévenant des conflits. Un objectif sociétal était aussi d'améliorer les conditions de vie.

<sup>50</sup> Veuillez retrouver les articles de la déclaration de Genève en annexe n°3.

développée avant lui le philosophe anglais Locke qui donnait des droits à l'enfant mais le laissait sous la tutelle de ses parents du fait de son manque de raison<sup>51</sup>. Ces deux thèses qui ont plus de deux siècles sont toujours au cœur du débat des droits de l'enfant de nos jours. En effet, « d'une part l'enfant est une personne, à ce titre il a des droits comme toute personne humaine, d'autre part, c'est une personne en développement, et ses droits doivent tenir spécifiquement compte de cette situation, en tant qu'elle induit des exigences supplémentaires »<sup>52</sup>. Ainsi, en droit, l'enfant est caractérisé par son incapacité ; le terme de mineur désigne l'enfant. Malgré la portée limitée de la Déclaration de Genève, elle a servi de base pour promouvoir l'enfant au niveau international et a inspiré les conventions suivantes sur les droits de l'enfant. Ceci est donc un pas pour la reconnaissance d'un statut à l'enfant : il est dorénavant un être à part entière. Durant la seconde Guerre Mondiale, l'évolution des droits de l'enfant poursuit lentement sa route. Il est davantage pris en charge par l'Etat par le biais de mouvements de jeunesse au profit de l'idéologie du régime de Vichy, collaborant avec l'Allemagne nazie. Bien que les mouvements de jeunesse fassent l'objet de la propagande, le régime de Vichy intègre l'enfant dans ses politiques et ses actions avec la création de postes ministériels qui leurs sont dédiés<sup>53</sup>.

### 1.2.2. La seconde Guerre Mondiale : prise de conscience des conditions de vie de l'enfant

La seconde Guerre Mondiale a marqué les esprits par sa cruauté envers l'humain. Les enfants n'ont pas été épargnés alors qu'ils représentent l'avenir et que le premier droit de l'enfant est de grandir « dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension », celui d'être élevé « dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité »<sup>54</sup>. L'après-guerre fut marqué par une évolution de ses droits et une amélioration de ses conditions de vie.

A la sortie de la guerre, les conséquences sont loin d'être uniquement matérielles, les pertes humaines sont grandes. La France a besoin de se reconstruire. L'enfant se trouve alors au centre des préoccupations de l'Etat. Il multiplie les lois et s'intéresse à la condition enfantine de manière plus concrète. L'horreur de la guerre, les situations d'angoisse qu'elle a provoquées ont influencé le regard des adultes sur les enfants en accentuant la nécessité de les protéger. On se rend compte que la personne de l'enfant a été touchée au même titre que celle des adultes, voire davantage. Beaucoup d'enfants se sont retrouvés sans famille ou meurtris physiquement et psychologiquement par la guerre. Ils ne pouvaient pas être abandonnés ainsi, l'Etat devait leur venir en aide. L'Etat a été touché par les conditions de l'enfant qui ne sont pas celles qu'il devrait connaître et qui ne sont pas favorables à son développement et à son épanouissement. L'enfant est l'adulte de demain. Or, la France de cette époque est dans une situation démographique difficile. De ce fait, l'Etat est de plus en plus présent auprès des familles et des enfants. Son contrôle se retrouve dans des mesures sur la santé, l'éducation et la justice. Pour les enfants en bas âges, l'Etat multiplie les établissements d'accueil afin d'assurer leur suivi

---

<sup>51</sup> YOUNG (Dominique), *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2002, p. 93-95.

<sup>52</sup> LACROIX (Éléonore), *Les droits de l'enfant*, Paris, Ellipses, 2001 p.15.

<sup>53</sup> ALBERTINI (Pierre), *L'École en France, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1992), p.132-134.

<sup>54</sup> BONGRAIN (Marcelle), *op. cit.* p.20.

médical. Des soins plus appropriés et plus efficaces sont proposés aux enfants : la pédiatrie apparaît après la seconde Guerre Mondiale<sup>55</sup>. Le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) est un point d'ancrage de ces politiques de santé : il suit l'enfant de sa conception aux plus jeunes années de vie. Ces mesures sanitaires s'accompagnent de la mise en place des allocations familiales et de la généralisation de la sécurité sociale dès 1945<sup>56</sup>.

La prise de conscience de la condition infantine à la sortie de la guerre se manifeste à travers des évolutions marquantes sur le plan juridique. Des textes de lois évoquent certaines fois l'enfant, ce qui permet une mise en application des droits de l'enfant. Les droits fondamentaux portant sur les conditions de vie de l'enfant sont affirmés dans le préambule de la constitution de la IV<sup>e</sup> République datant de 1946 : droit à la protection de sa santé, à la sécurité, à l'instruction et à la culture<sup>57</sup>. La France s'inscrit également dans une reconnaissance internationale des droits de l'enfant. En 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont la France est un des pays siégeant de manière permanente au conseil de sécurité, remplace la Société des Nations dans la promotion d'une paix mondiale. Elle poursuit l'action concernant les droits de l'enfant en reprenant la Déclaration de Genève. L'ONU fonde en 1946 un fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) afin de venir au secours des enfants victimes de la guerre<sup>58</sup>. L'étape majeure de la reconnaissance internationale des droits de l'enfant a lieu en 1959. L'assemblée générale de l'ONU adopte une Déclaration des droits de l'enfant reconnue et plus détaillée que celle de Genève<sup>59</sup>. Cette Déclaration accorde à l'enfant une véritable définition de ses droits et le promeut au rang d'individu : droit à la nationalité, d'avoir une famille, à la sécurité sociale, à l'alimentation, au logement, aux loisirs, aux soins, à l'éducation, au secours, à la protection contre la cruauté, l'exploitation et les discriminations. Ces droits doivent être connus et respectés par les parents, la société et les pouvoirs publics qui doivent parfois le prendre en charge. L'enfant est libre d'agir et de penser mais le besoin de le protéger reste à l'origine de ses droits. Ainsi, il est défini comme une personne égale à l'adulte mais en réalité il est considéré comme mineur ce qui l'empêche de disposer pleinement de ses droits<sup>60</sup>. Le statut de

---

<sup>55</sup> BOUYER (René-Jean), *Les mémoires d'un bébé. Un siècle d'éducation de l'enfant de Pasteur à Dolto*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2010, p.13-14.

<sup>56</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p. 118-119.

<sup>57</sup> Extrait relatif aux enfants du préambule de la constitution de la IV<sup>e</sup> République française de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. » (consulté le 11/05/2017 sur <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html>> ).

<sup>58</sup> DENÉCHÈRE (Yves), NIGET (David), sous la dir. de, *Droits des enfants au XXe siècle, pour une histoire transnationale*, Rennes, PUR, 2015, p.143-150.

<sup>59</sup> Déclaration des droits de l'enfant de 1959 disponible en ligne sur <<http://www.humanium.org/fr/normes/declaration-1959/texte-integral-declaration-droits-enfant-1959/>> (consulté le 11/05/2017).

<sup>60</sup> YOUNG (Dominique), *op. cit.* p. 95-101.

l'enfant entre les années 1920 et les années 1950 n'a donc pas beaucoup évolué puisque les enfants sont déclarés « comme possédant des droits à obtenir ce qui est dû à leur enfance, mais non point des droits d'accomplir ce qu'ils aspirent à faire dans tel ou tel espace d'action » : son statut juridique n'est pas encore stable, ses parents sont ses représentants légaux qui lui permettent d'user de ses droits<sup>61</sup>.

### 1.2.3. Evolutions de la législation et débats autour des droits de l'enfant

Le traumatisme de la seconde guerre mondiale est encore présent de par les conséquences qu'elle a engendrées dans les pays européens principalement. La condition des enfants n'est pas encore à son apogée. Les efforts sur l'approfondissement et la reconnaissance des droits des enfants se poursuivent au niveau international : le vide juridique des textes précédents tente d'être comblé.

Ces avancées internationales sur les droits de l'enfant ne sont pas approuvées par tous mais c'est le cas de la France. Dans les années 1970, la notion de droits de l'enfant apparaît dans la loi sur l'autorité parentale, comme c'était déjà le cas à la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècles. L'autorité devient parentale dans la loi du 4 juin 1970 : « il s'agit de l'ensemble des droits que la loi accorde aux pères et mères sur la personne et sur les biens de leurs enfants mineurs, ceci concerne en particulier les droits et devoirs de garde, de surveillance et d'entretien et d'éducation qui sont répartis entre les deux parents même dans le cas où ceux-ci sont divorcés »<sup>62</sup>. On constate que la situation familiale a évolué à cette époque, ce qui conduit à une redéfinition de la place de l'enfant dans les familles et dans la société. De plus, l'évolution d'une société individualiste où chacun a le droit de devenir celui qu'il souhaite pousse à placer l'enfant dans ce schéma. Cependant, jusqu'à la décennie 1990, les parents étaient les seuls à pouvoir prendre des décisions concernant leurs enfants sans les concerter, sans pour autant avoir toute puissance sur lui<sup>63</sup>. Ils sont les représentants légaux de l'enfant et sont les mieux placés pour le guider. Toutefois, cette vision va évoluer grâce à de nouvelles avancées au niveau international. En tête de file, la Pologne promeut et propose aux Nations Unies une convention nouvelle sur les droits de l'enfant dès 1978<sup>64</sup>. De ce fait, sous l'influence polonaise, l'année 1979 est l'année internationale de l'enfant puisqu'un projet de Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) se met en place. L'idée est de faire un texte plus solide et qui pousse les Etats (membres de l'ONU) à reconnaître obligatoirement les droits de l'enfant<sup>65</sup>. La CIDE est adoptée à l'ONU en 1989 et en vigueur dès 1990<sup>66</sup>. Celle-ci est accompagnée d'un comité des droits de l'enfant se réunissant régulièrement. La CIDE est ratifiée par la France dès 1990. Au niveau européen, une convention européenne des droits de l'enfant est

---

<sup>61</sup> RENAUT (Alain), *op. cit.* p.388.

<sup>62</sup> Loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale ; GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.119.

<sup>63</sup> YOUNG (Dominique), *op. cit.* p.120.

<sup>64</sup> RENAUT (Alain), *op. cit.* p.379-380. La Pologne exerçait une influence du fait des travaux du docteur Janusz Korczak qui dès les années 1920 évoquait la reconnaissance de droits à l'enfant dans son ouvrage *Comment aimer un enfant ?* (RENAUT (Alain), *op. cit.* p.384-386).

<sup>65</sup> DENÉCHÈRE (Yves), NIGET (David), *op. cit.* p.143-150.

<sup>66</sup> Convention internationale des droits de l'enfant disponible en ligne sur <<http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>> (11/05/2017).

également établie en 1996 et promulgue de suite deux nouveaux droits à l'enfant : droit d'être informé et de s'exprimer dans les procédures le concernant et le droit de désigner un représentant autre que ses parents<sup>67</sup>.

Avec la CIDE, l'enfant est de plus en plus considéré à travers sa parole et non plus par ses actes : sa conscience et sa capacité de raisonner, autrefois mis en doute, sont dorénavant attestées et même mises en avant. Notons que la portée de cette convention est relative et parfois inapplicable dans certains pays. Cependant, la plupart des Etats donnent à l'enfant une nouvelle dimension avec l'« avènement de l'enfant-citoyen » proposé par la Convention<sup>68</sup>. L'enfant « bénéficie de la liberté d'association, de réunion, de conscience, de religion et surtout de droit à la parole dans les procédures administratives et judiciaires qui le concernent »<sup>69</sup>. L'enfant n'est plus considéré par le seul besoin d'être protégé mais comme une personne ayant une parole à faire entendre auprès de tous. Ainsi, l'enfant possède un statut juridique définissant son autonomie. Il devient capable et responsable de certains actes de la vie courante. Par exemple, en France, sa majorité pénale est atteinte à l'âge de treize ans<sup>70</sup>. La seule condition pour l'enfant de se faire entendre par un juge, condition faisant l'objet de nombreuses réflexions, est qu'il soit jugé capable de discernement et ce depuis la loi de 1993<sup>71</sup>. Les juristes définissent ainsi trois types de statuts juridiques pour les enfants : le mineur, le prémajeur (à seize ans) et le mineur capable de discernement<sup>72</sup>. En effet, l'autonomie juridique de l'enfant est toujours sujette à des interrogations. Son autonomie est dictée par le besoin de ses parents pour exercer ses droits. Françoise De Singly, considère que la CIDE a donné « une nature double de l'enfant, à la fois fragile comme un petit et respectable comme tout être humain. En conséquence, il existe une tension permanente entre « protection » et « libération » »<sup>73</sup>. Toutefois, une volonté de faire respecter et de faire avancer les droits des enfants existe bel et bien en France. En 2000, la France signe « les deux protocoles facultatifs sur la participation des enfants aux conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants »<sup>74</sup>. Puis, la loi du 6 mars 2000 met en place « une autorité administrative indépendante pour les droits de l'enfant »<sup>75</sup>. « A l'occasion des 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, la France a ratifié le troisième Protocole facultatif à la Convention le 7 janvier 2016 »<sup>76</sup>.

---

<sup>67</sup> YOUNG (Dominique), *op.cit.* p.120- 128.

<sup>68</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p. 119.

<sup>69</sup> *Ibidem.*

<sup>70</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.121.

<sup>71</sup> Loi n° 93-22 du 8 janvier 1993 modifiant le Code civil relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales.

<sup>72</sup> BONGRAIN (Marcelle), *op. cit.* p.11-23.

<sup>73</sup> SINGLY (François de), *op.cit.* p.24.

<sup>74</sup> MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Droits des enfants. Les actions de la France en faveur des droits des enfants*, [en ligne], <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-enfants/>> (consulté le 11/05/2017).

<sup>75</sup> GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *op.cit.* p.122. ; Loi n°2000-196 du 6 mars 2000 instituant un Défenseur des enfants et modifiée par la loi n° 2011-334 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits.

<sup>76</sup> MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Droits des enfants. Les actions de la France en faveur des droits des enfants*, [en ligne], <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-enfants/>> (consulté le 11/05/2017). « Ce Protocole permet à des enfants, représentés ou non, de présenter des communications au Comité des droits de l'enfant lorsqu'ils estiment que leurs droits reconnus par la Convention et ses Protocoles ont été violés ».

### 1.3. Une société de plus en plus tournée vers la personne et le bien-être de l'enfant

Selon Ellen Key, le XX<sup>e</sup> siècle est le « siècle des enfants » : « un siècle qui a mis l'enfance au centre de nombreuses théories, recherches, préoccupations pédagogiques, sanitaires et sociales, attentives à détailler toutes ses facettes. Enfants normaux et anormaux, enfants des différentes classes sociales et surtout d'âges différents peuplent la scène psychologique et pédagogique du siècle, de mieux en mieux cernés dans leurs spécificités et leurs exigences »<sup>77</sup>.

#### 1.3.1. La prise en compte progressive de la parole de l'enfant

Depuis la reconnaissance de droits à l'enfant, la société a des devoirs envers lui. Pour ce faire, elle doit veiller à subvenir à ses besoins et à appliquer ses droits. Un besoin s'est fait ressentir de le comprendre davantage et de lui permettre d'accéder à des soins et à des attentions respectueuses de sa personne. Ainsi, la personne de l'enfant est mieux considérée : l'enfant entre dans une nouvelle logique de reconnaissance dans laquelle toutes ses facettes sont prises en compte.

Bien avant la seconde Guerre Mondiale, l'enfant intrigue et si c'est le cas c'est que la société est déjà entrée dans un mouvement général de reconnaissance de la personne de l'enfant. Les intellectuels en font leur sujet d'étude. En médecine, on s'interroge sur l'enfant, son comportement et son psychisme. De ce fait, la psychologie dédiée aux enfants trouve ses origines dans les années 1920. Des études sur le développement mental et social de l'enfant voient le jour<sup>78</sup>. Nous pouvons, ici, considérer les études de Freud sur l'enfance qui ont influencé l'époque. Il voit en l'enfance les fondements du développement de l'homme. C'est pourquoi, il est important d'étudier chaque élément qui constitue l'enfance. Il développe des études psychanalytiques pour comprendre l'enfant. Il est aussi à l'origine d'une nouvelle psychologie qui étudie l'enfant en prenant en compte son milieu culturel et le contexte sociétal. Cette dernière propose de nouvelles approches de traitement de l'enfant à l'aide de thérapies reposant sur le jeu, l'échange et une prise en charge institutionnelle si besoin est. D'autres psychologues, à l'image du suisse Jean Piaget, pensent que l'enfant a besoin d'interactions à la fois avec sa famille et les autres enfants pour se construire<sup>79</sup>. Ainsi, l'enfant acquiert donc une nouvelle place puisque sa parole commence à être prise en considération par des spécialistes. C'est le début d'un intérêt envers son bien être étant donné qu'il devient une personne qu'on écoute. Cette réalité a été affirmée avec le début de l'institution de droits à l'enfant après la seconde Guerre Mondiale. Sa parole est devenue discernable. Ceci est totalement nouveau puisqu'auparavant l'enfant devait attendre d'être éduqué ou d'avoir passé l'âge de la majorité pour être entendu. L'enfant est aujourd'hui respecté en tant que personne. Il peut intervenir dans les affaires qui le concernent et subvenir seul à certains de ses besoins. C'est le devoir de chaque parent de permettre à l'enfant d'être écouté et d'appliquer ses droits. La société entre peu à peu, à partir des années

---

<sup>77</sup> Ellen Key est femme suédoise réputée pour ses réflexions sur l'éducation et la famille. ; BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.393-394.

<sup>78</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.380.

<sup>79</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.377-380.

1960, dans une croyance où la parole de l'enfant est très tôt significative d'un message. Ainsi, bien avant qu'il dispose de la parole, ses vocalises sont interprétées par ses parents et les spécialistes qui y décèlent un besoin, une envie etc...<sup>80</sup>. Toutefois, bien que la parole de l'enfant soit recueillie, le problème repose dorénavant sur la place à lui accorder dans les dialogues et les discours. La parole permet à l'enfant de se faire comprendre mais aussi d'apprendre. L'enfant parvient à exprimer une émotion, une opinion à travers elle et elle n'a de sens qu'à travers son contenu. Ainsi, la parole de l'enfant est analysée et utilisée mais n'est pas toujours retenue. Ce problème se retrouve souvent dans les affaires judiciaires. « Les premiers concernés, en nombre, sont les enfants dont les parents se séparent. [...] Ils sont rarement reçus par le juge aux affaires familiales pour donner leur avis sur leur situation, au point qu'une nouvelle loi du 5 mars 2007 est venue renforcer leur droit d'être entendus par le juge »<sup>81</sup>. La reconnaissance de la parole de l'enfant est, celle dans le statut de l'enfant qui est, des plus complexes : il faut trouver un équilibre donnant une place juste et égalitaire à la parole de l'enfant<sup>82</sup>.

Par ailleurs, les études psychologiques ont permis de déterminer que l'enfant a besoin d'être libéré de certains carcans traditionnels pour pouvoir disposer d'une autonomie. Celle-ci pouvant lui apporter la possibilité de construire sa personnalité et donc de se mouvoir en individu de la société. Les parents ont le devoir d'aider l'enfant à s'épanouir et à devenir lui-même. Ceci fut promu par des spécialistes de l'enfance. La grande représentante de ces derniers est Françoise Dolto dite Dolto. Elle a étudié au début de sa carrière l'enfant touché par la guerre. Puis, elle est devenue une fervente actrice de la défense, pour reprendre le titre de son livre, de la « cause des enfants »<sup>83</sup>. Elle rend à l'enfant sa place et sa parole dans notre société et y dénonce les ambiguïtés, qui existent encore aujourd'hui, dans la conception de l'enfant par la société. L'enfant, dans le discours de Françoise Dolto doit être respecté : « Un enfant heureux, bien dans sa peau, c'est celui qui se développe comme il a, lui, à se développer, avec ses particularités qui seront respectées » (1979)<sup>84</sup>. Pour diffuser son point de vue, elle est entrée dans les foyers des français par le biais des médias. Dans les années 1970, elle anime une chronique sur la radio Europe 1 « Docteur X », émission reposant sur des questions réponses au sujet des enfants. Elle donne des conseils aux auditeurs pour adopter les bonnes réactions et attitudes envers lui<sup>85</sup>. Elle n'est pas la seule à banaliser la psychologie de l'enfant, de nombreux ouvrages sont publiés sur la question : l'épanouissement de l'enfant devient une priorité pour chacun et les parents ont besoin de guides. Ces spécialistes vulgarisent l'approche du bien-être de l'enfant en incitant chacun à prendre en compte la parole de l'enfant. L'enfant est le sujet central des familles. Ils font de l'enfant moderne un être autonome et capable de ses propres choix. Ce phénomène s'accorde avec le vent de liberté que souffle les manifestations de mai 1968<sup>86</sup>. D'ailleurs, l'expression « reconnaissance de l'enfant comme personne » fut

---

<sup>80</sup> SINGLY (François de), *op. cit.* p.18-19.

<sup>81</sup> LE RUN (Jean-Louis), « La parole de l'enfant », *Enfances & Psy*, n° 36, 2007/3 p.8-9 ; Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

<sup>82</sup> LE RUN (Jean-Louis), *op. cit.* p.9.

<sup>83</sup> DOLTO (Françoise), *La cause des enfants*, Paris, Robert Laffont, 2007 (1<sup>ère</sup> édition 1985), 598 p.

<sup>84</sup> SINGLY (François de), *op. cit.* p.20.

<sup>85</sup> BOUYER (René-Jean), *Les mémoires d'un bébé. Un siècle d'éducation de l'enfant de Pasteur à Dolto*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2010, p.181-182.

<sup>86</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.181-199.

diffusée à la fin des années 1980 par l'émission de Bernard Martino, écrivain et réalisateur<sup>87</sup>. L'enfant est une nouvelle personne à respecter. Toutefois, l'enfant n'est pas mis sur le même niveau que l'adulte : l'autorité qu'il a sur sa vie est progressive durant son enfance et ceci semble un repère essentiel à sa construction<sup>88</sup>. Madame Dolto insiste également sur ce fait : « il faut respecter l'enfant comme un être à part entière mais le laisser à sa place d'enfant »<sup>89</sup>. De plus, la décennie 1980 est marquée par la critique de cette éducation libérale : on parle d'enfants trop gâtés à cette époque<sup>90</sup>. Ainsi, nous comprenons que la considération du bien-être des enfants oscille entre différentes conceptions et qui au final, résulte essentiellement de la volonté des parents d'écouter l'enfant.

### 1.3.2. Une volonté de faire progresser les services réservés à l'enfant

La société, au XX<sup>e</sup> siècle, va plus loin dans la prise en compte de l'enfant. De ce fait, elle doit adapter son discours aux services qu'elle propose aux enfants. Les recherches à son sujet ont cru et donne parfois naissance à de nouvelles idées et disciplines sur l'enfance. Ainsi, elle va concevoir un univers propre à l'enfant dans lequel il peut se reconnaître et s'épanouir.

Avec la place grandissante prise et accordée à l'enfant dans la société, cette dernière a du savoir s'adapter aux besoins matériels qui lui sont propres. En effet, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, on commence à se soucier « des espaces et des équipements » dédiés à l'enfant et ce phénomène s'accroît au XX<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. Dès le début du siècle, une redéfinition des espaces privés pour les enfants est donnée : l'enfant prend l'habitude d'avoir sa chambre et n'est plus relégué au même niveau que les domestiques. La chambre enfantine est le lieu d'expression privilégié de l'enfant, il peut y recréer l'imaginaire qu'il souhaite, qui lui correspond. Aussi, l'enfant dispose de ses propres meubles et objets personnels qu'il réunit dans cette pièce. A partir de cette époque se met en place la conception d'un univers enfantin où l'enfant a le droit de disposer de mobilier conçu uniquement pour lui<sup>92</sup>. Les adultes octroient de l'importance à son environnement. De la même manière, l'enfant se détache de l'adulte en ayant la possibilité de se développer avec des objets appartenant seulement à son groupe d'âge. Ces espaces dédiés aux enfants se retrouvent également hors de la maison familiale. Les villages et villes développent pour l'enfant de nouveaux terrains de jeux et d'apprentissage tout comme des activités. La rue, autrefois, espace dangereux et malsain pour les enfants devient un espace de sociabilité. L'enfant y est roi : il s'agit de le laisser s'amuser et de lui faire plaisir<sup>93</sup>. Ceci est le fruit de l'évolution de la perception de l'enfance dans notre société où l'enfant et son épanouissement deviennent les priorités des familles. Toutefois, rappelons que l'enfance est différente selon les milieux sociaux. L'enfant est réellement devenu un membre de la société, un citoyen qui a droit à ses propres espaces. Ceci est d'autant plus visible dans les institutions qui lui sont

---

<sup>87</sup> SINGLY (François de), *op. cit.* p.18-19.

<sup>88</sup> SINGLY (François de), *op. cit.* p.20-24.

<sup>89</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.207.

<sup>90</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.193-199.

<sup>91</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.385.

<sup>92</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.385-387.

<sup>93</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p. 387-389.

dédiées. Les écoles maternelles et primaires sont modernisées, le mobilier est adapté à l'enfant, on y multiplie les jeux d'éveils et les activités<sup>94</sup>. Ce phénomène de l'enfant producteur de nouveaux matériels fut très visible après la seconde Guerre Mondiale. Elle a bousculé les mentalités, l'enfant s'est retrouvé dans une situation sanitaire difficile. A partir de là, une révolution s'opère dans l'attention portée aux enfants. La société veut effacer les souvenirs des privations de la guerre et les traumatismes liés à l'occupation allemande. L'après-guerre est donc marqué par un retournement de situation vis-à-vis des soins et de l'attention portée aux enfants. Ils ne doivent plus manquer de rien, grandir en bonne santé et dans la joie de vivre. Aussi se développe toute une industrie autour d'eux : de l'alimentaire à l'ameublement en passant par les jouets et l'art décoratif. Une multitude de produits, de services culturels et ludiques leur est dédié. Prenons, l'image de la littérature. Celle-ci autrefois vouée à l'éducation de l'enfant devient un objet de divertissement, de découverte pour l'enfant : les sujets, les formats se diversifient et ceci selon l'âge de l'enfant. La littérature jeunesse est en pleine expansion proposant de plus en plus de choix à l'enfant afin de se construire son imaginaire et son identité. Ces évolutions valent aussi pour les programmes télévisés et le cinéma notamment, qui deviennent de nouveaux espaces où l'enfant peut s'identifier<sup>95</sup>. C'est l'effervescence autour de l'univers enfantin. Ceci va de pair avec la société de consommation qui est en train de naître à l'époque ; l'enfant devient une cible et un consommateur privilégié pour les industries qui ont pris en compte l'évolution de la place de l'enfant<sup>96</sup>.

L'enfant doit également l'évolution de sa place dans la société à des recherches dans différentes disciplines. Depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'enfant est devenu le sujet de nombreuses études qui ont permis la création de nouveaux services à son égard. Les avancées scientifiques et médicales ont développé un intérêt nouveau pour le jeune enfant ; la petite enfance prend toute sa dimension en étant divisée en deux périodes, celle du bébé de zéro à trois ans et celle du bambin entre trois et six ans. Le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par la multiplication de services à l'égard des enfants. En effet, dès les années 1930, la puériculture devient efficace et le temps de l'hygiène a sonné<sup>97</sup>. A cette époque, les parents commencent à recevoir des conseils pour subvenir correctement aux besoins de leurs enfants. Les ouvrages de puériculture se multiplient afin d'aider les nouveaux parents à élever et éduquer leurs enfants<sup>98</sup>. De plus, des institutions privilégiées sont fondées pour les accueillir. Les parents ont dorénavant la possibilité d'inscrire leurs enfants dans des crèches ouvertes à tous chargées de garder l'enfant mais aussi de stimuler ses sens, son accès au monde qui l'entoure. La petite enfance devient une véritable institution<sup>99</sup>. Ceci prend toute sa dimension à la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec les avancées de l'imagerie, l'enfant est identifié en tant qu'être bien avant sa naissance. Les parents sont invités à prendre soin de sa croissance de suite : leur regard sur les enfants change<sup>100</sup>. Ces connaissances nouvelles sur la petite enfance se ressentent sur le développement de l'enfant. De même, au niveau de

---

<sup>94</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.389-391.

<sup>95</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.419-430.

<sup>96</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.397-400.

<sup>97</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.132.

<sup>98</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.123-132.

<sup>99</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.394-401.

<sup>100</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.63-65.

l'institution scolaire, la pédagogie évolue<sup>101</sup>. A ce titre, il convient d'évoquer, l'apparition des sciences de l'éducation du fait de la prise en compte de l'enfant dans les études des sciences humaines. L'éducation fut une des grandes préoccupations de la société durant plusieurs siècles. Ainsi, grâce aux travaux sur la pédagogie, les méthodes d'apprentissage ont été renouvelées parallèlement à l'évolution de l'approche de l'enfant par les adultes<sup>102</sup>. Les enseignants sont plus à l'écoute de l'enfant et préconisent des méthodes d'enseignements moins rudes. Nous pouvons donc faire le lien de ce changement avec la prise en considération de la parole de l'enfant. De plus, l'enfant handicapé, déjà pris en compte au XIX<sup>e</sup> siècle, est de plus en plus sources d'attention. Les services autour de lui se développent tout comme de nouvelles approches de son environnement. Les services médicaux et psychologiques le concernant s'étoffent<sup>103</sup>. Par ailleurs, nous pouvons relever une autre discipline qui se mobilisent autour de l'enfant : la sociologie. L'enfant est considéré comme une personne, un membre de la société, citoyen confirmé disposant de droits, et étudié pour sa capacité à agir dans la société. Les sociologues travaillent sur ses relations avec sa famille et avec l'extérieur. La sociologue, Julie Delalande, s'est, par exemple, attachée à déterminer ce qui constituait l'univers de l'enfant lui permettant d'interagir avec ses pairs<sup>104</sup>. Les sujets d'études évoluent au gré du regard que porte la société sur l'enfant.

## 2. L'enfant, ses archives

Après avoir cerné les évolutions de la considération enfantine dans la société, il faut s'intéresser au point archivistique du sujet c'est-à-dire aux archives que peuvent susciter les enfants. Aujourd'hui, dès leur naissance, ils font l'objet d'un suivi administratif et médical mais tout au long de leur enfance ils sont susceptibles d'être à l'origine d'autres documents. L'enfant, de par sa minorité, est amené à s'insérer dans des institutions et des collectifs.

### 2.1. L'école, gardienne des travaux de l'enfant

La première institution, où l'enfant est considéré comme sujet, qui a encadré et encadre toujours les enfants est l'école. Les enfants y produisent leurs premières propres productions susceptibles de devenir archives. De ce fait, il est bon de savoir ce que conservent les institutions scolaires concernant le passage des enfants dans leurs établissements. Notons que l'étude portera exclusivement sur les écoles maternelles et primaires étant donné que le sujet traite des enfants âgés jusqu'à dix, onze ans.

---

<sup>101</sup> BOUYER (René-Jean), *op. cit.* p.419-430.

<sup>102</sup> SIROTA (Régine), sous la dir. de, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 2006, p.37-63.

<sup>103</sup> BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), *op. cit.* p.401-409.

<sup>104</sup> SIROTA (Régine), sous la dir. de, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 2006, p.270. Julie Delalande en conclut le concept de culture enfantine qui correspond à « ensemble des connaissances, des savoirs, des compétences et des comportements, qu'un enfant doit acquérir et maîtriser pour faire partie du groupe de pairs ».

### 2.1.1. L'éducation dans la vie de l'enfant

La scolarisation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, est quelque chose de récent. Avant la Révolution, des écoles existaient mais elles étaient, pour la plupart, privées et dépendaient des ressources financières des parents. L'enfant était considéré comme une force de travail supplémentaire. Cette idée va perdurer dans les campagnes et les sociétés ouvrières, essentiellement, jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle malgré le développement de l'institution scolaire.

Le XIX<sup>e</sup> siècle va être le siècle de l'évolution des mentalités à la fois au regard de la scolarisation et de l'institution scolaire. Ces progrès ne se seraient pas produits sans les mutations économiques et sociales liées à l'industrialisation et à une plus grande mobilité des populations. La première législation qui fait date pour l'enseignement primaire est la loi Guizot du 28 juin 1833 obligeant « les communes à entretenir obligatoirement une école primaire de garçons (article 9) et les départements à ouvrir une Ecole normale pour la formation des instituteurs (article 11) »<sup>105</sup>. Dès cette époque, le temps scolaire de l'enseignement dit primaire, se découpe en trois temps : le cours élémentaire pour les six à huit ans, le cours moyen pour les huit à dix ans et le cours supérieur après dix ans. Les enfants apprennent les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul<sup>106</sup>. Ce découpage et les méthodes d'apprentissage ont bien évolué mais rappellent le système scolaire actuel qui tire ainsi ses racines de cette époque. De plus, c'est également durant ce siècle que les plus jeunes enfants commencent à être considérés par le système scolaire : un besoin de prise en charge éducatif se fait sentir. En 1837, l'Etat instaure des salles d'asile pour les enfants de deux à six ans. Les familles d'origine populaire y déposent leurs enfants pour les faire garder mais d'autres préfèrent placer leurs enfants en bas-âge à l'école du fait de la surpopulation des salles d'asile ou de leur absence. L'Etat transforme donc les salles d'asile en école dès 1882<sup>107</sup>. La loi Goblet en 1886 institue réellement des classes de maternelle qui sont alors des « établissement[s] de première éducation où les enfants des deux sexes reçoivent en commun les soins que réclament leur développement physique, intellectuel et moral »<sup>108</sup>. Une instruction est dispensée aux enfants par le biais d'un éveil éducatif. Dans les années suivantes, l'Etat promeut l'éducation des enfants avec des lois sur la gratuité, l'obligation et la laïcisation de l'instruction, bases qui sont restées celles de notre éducation actuelle<sup>109</sup>. L'Etat réfléchit à la définition de programmes scolaires et diversifient les enseignements. La nouveauté est l'initiation aux sciences et aux techniques dites « leçons des choses »<sup>110</sup>. Du point de vue de l'enfant, l'école est un lieu de découverte et de sociabilité mais il est marqué par un apprentissage d'une instruction morale et civique reposant sur la sévérité de l'instituteur. Par ailleurs, c'est à l'école que les enfants reçoivent une éducation à l'hygiène<sup>111</sup>.

---

<sup>105</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *op. cit.* p.19 ; Pour ce qui concerne les filles, c'est la loi Pelet qui détermine leur enseignement en 1836.

<sup>106</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *op. cit.* p.24-27.

<sup>107</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *op. cit.* p.29-39.

<sup>108</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin.), *op. cit.* p.35.

<sup>109</sup> Lois Ferry et Guizot des années 1881-1882 (KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin.), *op. cit.* p.39-45).

<sup>110</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin.), *op. cit.* p.44.

<sup>111</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin.), *op. cit.* p.39-45.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une révolution a lieu dans les pratiques éducatives. Celle-ci est due aux critiques de Pauline Duplessis-Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle préconise une nouvelle pédagogie, s'appuyant sur la psychologie infantile, sur le jeu et la stimulation des facultés intellectuelles<sup>112</sup>. La société prend conscience « qu'un véritable savoir psycho-physiologique est nécessaire à l'exercice efficace de l'enseignement »<sup>113</sup>. La perception de l'enfant évolue. De nouvelles études spécifiques à l'enfant apparaissent comme sa psychologie. Cet intérêt ne va cesser de croître. Le système scolaire des années 1880 perdure jusque dans les années 1960 avec ses lacunes. L'enseignement scolaire pendant la guerre 39-45 est perturbé par l'occupation allemande et une politique conservatrice avec notamment le retour de l'influence catholique dans les apprentissages. Après la seconde Guerre Mondiale, l'accroissement démographique entraîne une forte demande éducative : un projet d'unification du système scolaire, des méthodes et des programmes est mis en place. A partir des années 1960, il y a une remise en question de l'instruction du fait de la modernisation du pays exigeant une transformation du système scolaire. Ainsi, la décennie suivante met fin à des méthodes assez austères et privilégie la liberté d'expression des élèves. La pédagogie est reconnue comme une science autonome, ce qui atteste de la révolution qui s'opère autour de l'intérêt porté au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant : les professionnels de cette science sont dorénavant consultés pour réformer les bases de l'école<sup>114</sup>. Cependant, à partir des années 1990, la France connaît un déclin de son niveau scolaire. L'Etat tente de contrecarrer cette tendance. Des politiques pour lutter contre les inégalités scolaires entre les enfants sont mises en place. L'Etat renouvelle les rythmes scolaires et expérimente de nouvelles méthodes éducatives. La priorité est donnée à la maîtrise du français et on introduit des langues vivantes dans les classes élémentaires par exemple<sup>115</sup>.

### 2.1.2. Les archives de l'enseignement

L'intérêt scolaire porté à l'enfant dès la Révolution va de pair avec l'intérêt archivistique étant donné que les dirigeants souhaitent connaître et développer l'école. Les archives du comité d'instruction publique de l'assemblée législative remontent à 1789<sup>116</sup>. C'est pourquoi, nous allons nous consacrer aux types d'archives que peut produire le système scolaire. Thérèse Charmasson y a dédié un ouvrage de recherche sur lequel nous allons nous appuyer : *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement* (Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, 391 p.).

Tout d'abord, il est nécessaire de cerner ce que nous entendons par archives de l'enseignement : il s'agit des documents archivés par les différentes institutions administratives de l'enseignement et les établissements scolaires, tous niveaux confondus. Ces archives reflètent leurs activités et permettent de

---

<sup>112</sup> KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *op. cit.* p.35-36

<sup>113</sup> ALBERTINI (Pierre), *L'Ecole en France, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1992), p.77.

<sup>114</sup> ALBERTINI (Pierre), *op. cit.* p.163-169.

<sup>115</sup> LEON (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, PUF, 2005 (1<sup>ère</sup> édition 1967, p.108-122. ; ALBERTINI (Pierre), *op. cit.* p.188-194.

<sup>116</sup> MARCHAND (Marie Louise), DUCHEIN (Michel), « Les archives de l'enseignement en France », *La Gazette des archives*, n°57, 1967, p.95.

comprendre l'organisation du système scolaire. Les sources pédagogiques des élèves sont peu conservées, elles sont souvent dans les archives privées. Quelques cahiers de cours, travaux, cahiers d'élèves, copies ou devoirs peuvent se trouver dans les fonds des établissements scolaires<sup>117</sup>. L'ensemble des sources de l'enseignement concerne les enfants : les documents sont produits dans leur intérêt. Il faut noter que les sources de l'éducation sont d'abord à trouver dans les textes réglementaires, les études nationales, les programmes scolaires et les manuels scolaires. Cependant, nous allons nous intéresser aux fonds d'archives provenant des établissements de l'enseignement. La politique de collecte de leurs archives s'est développée à partir des années 1960<sup>118</sup>. Les services d'archives, face à l'afflux, de documents provenant de l'éducation, ont intégré dans leur cadre de classement, des séries qui leur sont dédiées. Aux archives nationales, les archives de l'enseignement sont classées dans la sous série F<sup>17</sup> qui est réservée au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur<sup>119</sup>. Aux archives départementales, la série T est consacrée à l'enseignement, aux affaires culturelles et aux sports et aux archives municipales, la série R correspond à l'instruction publique, les sciences, lettres et arts<sup>120</sup>.

Pour saisir les données sur l'éducation des enfants que peuvent donner ces fonds, reprenons les différents secteurs d'archives établis par Thérèse Charmasson selon la hiérarchie de l'Éducation nationale<sup>121</sup> :

- En premier lieu, les archives des rectorats : le rectorat de chaque académie (une académie par région), conserve « des dossiers relatifs à la gestion du patrimoine, à l'établissement de la carte scolaire et à la tutelle de l'enseignement privé, des statistiques générales et la collection des circulaires rectorales »<sup>122</sup>. Les documents sont répertoriés par ordre d'enseignement et sont plus nombreux pour l'enseignement secondaire et supérieur.
- Ensuite, viennent les archives des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (anciennes inspections académiques) : contrairement aux rectorats, il y a plus de documents concernant le primaire dans ces fonds. C'est à ce niveau que l'on trouve davantage de dossiers touchant directement les enfants avec notamment leur dossier individuel. Les directions conservent également les dossiers « d'administration générale » comme diverses délibérations, « d'intendance » comme les dossiers des comptes et des équipements scolaires et de « gestion du personnel »<sup>123</sup>.
- Enfin les archives des établissements scolaires : attardons-nous sur celles des établissements primaires qui sont les moins volumineuses. Les écoles primaires archivent principalement les « registres

---

<sup>117</sup> Nous reviendrons sur cette question dans l'étude de cas portant sur la région Pays-de-la-Loire en partie 2.

<sup>118</sup> La partie 3.1 apporte plus de détails sur la collecte des archives de l'enseignement.

<sup>119</sup> La série F reçoit les archives des ministères. La sous-série F<sup>17</sup> comprend les archives de la Révolution à 1960. Au site de Fontainebleau se trouvent les documents postérieurs à 1960 qui comptent de multiples bordereaux concernant le ministère de l'Éducation nationale.

<sup>120</sup> La série T couvre la période entre la Révolution et 1940. La série R, quant à elle, correspond à la période entre 1790 et 1982. Pour les documents produits après 1940 et 1982, la série W est à consulter.

<sup>121</sup> CHARMASSON (Thérèse), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p.167-171.

<sup>122</sup> CHARMASSON (Thérèse), *op. cit.* p.167-168.

<sup>123</sup> CHARMASSON (Thérèse), *op. cit.* p.168-169.

réglementaires » et des documents concernant l'organisation des classes. Les documents « relatifs aux œuvres péri- et post-scolaires sont aussi conservés »<sup>124</sup>.

### 2.1.3. L'exemple du Musée national de l'éducation

Lorsqu'on évoque les archives de l'enseignement, il ne faut pas oublier de présenter le Musée national de l'éducation qui regorge de sources inédites comparées aux sources institutionnelles. En effet, les collections du musée, du fait de son ancienneté, abritent de nombreuses documentations et matériels pédagogiques propres à l'enfant et à son environnement scolaire. Le musée a été fondé en 1879 à Paris, par Jules Ferry sous le nom de musée pédagogique pour faire connaître à chacun les évolutions pédagogiques dans un souci de promotion de l'éducation et de ses pratiques. Transféré en 1983 à Rouen, le musée prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Il « réuni[t] à l'échelle nationale un large patrimoine scolaire, à des fins de conservation, d'exposition et d'étude ». Ainsi, « le Musée national de l'Éducation dispose d'un centre de ressources riche de plus de 900.000 documents relatifs à l'histoire de l'éducation en France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours et d'un centre d'expositions ouvert à tous les publics »<sup>125</sup>.

Le Musée national de l'éducation est donc une source inestimable pour l'histoire de l'éducation mais également pour l'histoire de l'enfance. Il est l'un des rares lieux de conservation de témoignages provenant directement de l'enfant. La richesse du musée repose sur des travaux d'élèves recueillis depuis le XVII<sup>e</sup> siècle représentant plus de 70 mètres linéaires (m.l.) d'archivage<sup>126</sup>. C'est donc un centre unique d'archivage de l'importante production scolaire que réalisent les enfants. Il donne donc une nouvelle matière de réflexion aux chercheurs. Lors du déménagement du musée dans les années 1980 à Rouen, les collections sont agrémentées des « fonds recueillis depuis une dizaine d'années par le Centre régional de documentation pédagogique » de la ville<sup>127</sup>. En effet, en 1970, le directeur de ce centre avait lancé une collecte pour sauver du « mobilier scolaire, d[u] matériel pédagogique et de[s] travaux d'élèves »<sup>128</sup>. De plus, l'ouverture du musée a sensibilisé les particuliers à ces types de documents et donc a favorisé les dons. Ce phénomène est encore d'actualité, les collections du musée ne cessent de s'accroître et « le Musée mène une politique active de prospection et de collecte en suscitant des dons et en opérant des achats de cahiers et de travaux de toutes époques »<sup>129</sup>. Ainsi, une véritable volonté de collecte est mise en place en ce qui concerne l'enfant. Il regroupe de nombreuses sources allant des services publics tel que les établissements scolaires de tous niveaux aux particuliers comme les enseignants. Cette pluralité fonde l'intérêt porté au musée. De plus, les archives sont limitées aux documents papiers ou numériques or le musée, de par son rôle d'exposition, collecte et conserve des pièces

---

<sup>124</sup> CHARMASSON (Thérèse), *op. cit.* p.171.

<sup>125</sup> MUSEE NATIONAL DE L'ÉDUCATION, *Le musée*, [en ligne], <<https://www.reseau-canope.fr/musee/fr/connaitre/le-musee.html>> (consulté le 01/05/2017).

<sup>126</sup> SENTILHES (Armelle), « Travaux d'élèves du Musée national de l'éducation », *Histoire de l'éducation*, n°54, 1992, p.155.

<sup>127</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.156.

<sup>128</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.156-157.

<sup>129</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.157.

comme du mobilier scolaire ou des outils pédagogiques. Ce sont donc des sources encore différentes et permettant une nouvelle approche de l'histoire de l'éducation et de l'enfance.

Afin d'étudier le musée et ses sources, il faut maintenant évoquer la typologie des documents conservés. En classe, depuis la période de l'Ancien Régime, les élèves s'exercent et écrivent dans des cahiers. Ces derniers sont donc les plus nombreux dans le musée. Cahiers de devoirs et cahiers d'exercices permettent de retracer l'évolution des méthodes d'apprentissages adoptées par les enseignants et des programmes scolaires. Le musée conserve également quelques cahiers et notes de cours. Les élèves passent aussi des épreuves pour évaluer leurs compétences, certaines copies de ces examens ont été archivées dans les collections<sup>130</sup>. Une partie du musée et de ses collections est consacrée aux travaux des élèves des classes primaires qui ont reçu de 1927 à nos jours un enseignement issu des méthodes de pédagogies préconisées par l'instituteur Freinet. Ce dernier propose aux enfants une nouvelle approche de l'apprentissage sans manuels scolaires et exercices, il « encourage l'expression personnelle de chacun dans le cadre de la classe »<sup>131</sup>. Les enfants produisent donc de véritables « récits [...] publiés sous forme de journaux scolaires ou de revues (La Gerbe) » informant sur « les modes de vie, les mentalités et le contexte économique de l'époque »<sup>132</sup>.

## 2.2. L'enfant et les activités extra-scolaires

Durant l'enfance et l'adolescence, plus de dix années sont consacrées à l'éducation scolaire, ce qui explique la grande importance des archives de l'enseignement dans l'histoire d'un enfant. Toutefois, les enfants, dans le cadre personnel peuvent, suivre d'autres activités qui fournissent de nouvelles archives les concernant.

### 2.2.1. Les archives familiales

Le premier de ces cadres est celui de la famille, c'est la cellule de base de tout individu. L'enfant découvre le monde et ressent ses premières émotions avec sa famille. Celle-ci ne manque pas d'immortaliser ses activités et de conserver les documents le concernant.

En effet, l'enfant dès le XVII<sup>e</sup> siècle occupe une place grandissante dans les familles. C'est la famille qui, avant l'école primaire, lui donne une première éducation : elle lui apprend à parler, à bien se comporter en société et l'initie à de premiers savoirs. C'est également dans la sphère familiale que l'enfant s'épanouit et développe ses goûts et sa personnalité. Son développement peut s'accompagner d'une production de documents qu'il engendre. La sphère familiale est donc la première instance collectrice d'archives concernant l'enfant. Dès sa naissance, des papiers administratifs, tel que l'acte de naissance, constituent un dossier propre à chaque enfant. Viennent tous les documents de soins qui le suivent en tant que nourrisson puis enfant. Les parents conservent parfois les documents qui retracent ses antécédents médicaux. L'inscription de l'enfant en

---

<sup>130</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.159.

<sup>131</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.164.

<sup>132</sup> SENTILHES (Armelle), *op. cit.* p.164-165.

garderies ou crèches, produit de nouvelles sources documentaires. La production scolaire, restituée à la fin de chaque année scolaire, constitue également une part importante parmi les archives familiales. Les productions plastiques, les cahiers, les copies et les dossiers scolaires peuvent faire partie des documents conservés par les parents. Toutefois, tous ces types de documents évoqués ont tous été produits par des institutions extérieures à la famille alors que dans le cadre familial, d'autres documents peuvent s'ajouter à l'histoire d'un enfant. Les sorties, les vacances et les activités pratiquées en famille sont sources de souvenirs à travers, par exemple, la photographie. Les documents photographiques sont une source personnelle conséquente. Ils constituent la mémoire de la famille et marquent les moments de la vie d'un enfant. Tout comme les photographies, les productions plastiques tels que les dessins ou les bonhommes en pâte à sel faits à la maison sont des archives précieuses pour les parents. Chaque famille ne garde pas l'ensemble de ces documents, cela dépend de l'approche qu'elles ont de leurs archives et de la valeur sentimentale qu'elles leur portent. Ainsi, l'enfant peut faire l'objet de multiples documents soit administratifs, médicaux, scolaires et personnels que les parents conservent mais ces archives sont-elles à dans les services d'archives ?

Les archives familiales n'ont pas toujours figuré dans les services d'archives. Toutefois, elles ont très vite intéressé les services d'archives publics. La loi de 1979 définit pour la première fois le cadre des archives privées : la définition reste assez floue mais elles obtiennent un statut particulier<sup>133</sup>. D'autant plus, que « ses décrets d'application reconnaissent à l'ensemble des services d'archives publics la capacité de recevoir des archives privées pour la « documentation historique de la recherche »<sup>134</sup>. Ce processus de reconnaissance des archives privées va de pair avec l'importance grandissante de la sphère privée et de l'individu. Cette nouvelle législation impose un traitement plus adéquat à ces archives privées qui présentent une diversité de typologies et d'époques concernées. Ainsi, à partir de cette date, les archives personnelles des individus présentent de nouveaux intérêts pour les services d'archives et les historiens. Etant donné qu'elles sont reconnues et davantage traitées, leur exploitation paraît simplifiée et nécessaire à la fois pour les chercheurs et les particuliers. En effet, les archives familiales et personnelles rassemblent des papiers d'identités, des actes de propriétés, de la correspondance, des livrets en tout genre (militaire, scolaire, journaux etc...). Elles permettent d'étudier les sociétés, la vie des familles. Dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle, un engouement pour la généalogie s'est développé chez les particuliers. La collecte d'archives privées devient un nouvel enjeu. Les fonds concernant les familles se multiplient ; des dons et des dépôts d'archives de particuliers affluent. De plus, certaines archives familiales peuvent permettre aux individus de faire valoir leurs droits, sur des terres par exemple. Ces archives participent alors à l'histoire politique, institutionnelle, économique et sociale d'où leur place dans les services d'archives publics. D'ailleurs, elles servent directement l'histoire locale dans les services d'archives départementaux ; la collecte des archives privées peut reposer sur celle-ci. Toutefois, notons que la communication de ces archives est parfois sujette à des délais spécifiques.

---

<sup>133</sup> Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. Les archives privées ne concernent pas seulement les archives familiales mais peuvent aussi contenir les archives d'organismes privés type associations.

<sup>134</sup> NOUGARET (Christine), « L'intérêt des archives privées pour l'histoire », *La Gazette des archives*, n° 201 : Les archives privées, 2006, p.19.

### 2.2.2. Les services éducatifs

Les familles sont libres d'inscrire leurs enfants dans des centres de loisirs, des clubs de sports ou à diverses activités. L'enfant fait à nouveau l'objet d'une production documentaire pour son inscription et pour la participation et réalisation d'activités<sup>135</sup>.

Les villes organisent des animations pour les enfants le mercredi et durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge par des animateurs ou des éducateurs. Ces derniers leur proposent de participer à des activités ou à des sorties découvertes. Ainsi, chaque centre d'animation produit des archives. Ces dernières peuvent être constituées pour l'enfant. Tout d'abord, il y a le dossier de prise en charge de l'enfant avec ses données personnelles. Toutefois, la plus grande part des archives concernant l'enfant dans ces établissements est celle des activités. Pour les cerner, nous allons nous appuyer sur les archives du centre d'animation Jean-Vilar d'Angers conservées aux archives municipales de la ville<sup>136</sup>. Le centre propose différents types d'accueil et de services pour les enfants : de la garderie, du soutien scolaire, des ateliers d'initiation et d'expression et des sorties, visites. Les dossiers concernant les activités contiennent des documents relatifs à la gestion administrative des enfants et des animateurs et des informations sur la réalisation d'activités et leurs documentations pédagogiques<sup>137</sup>. Par exemple, les articles 57 J 533 à 565 concernant les activités proposées aux enfants du centre d'animation Jean-Vilar, contiennent des rapports d'assemblées générales, des fiches d'inscription d'enfants, des comptes rendus de réunions des animateurs sur les projets pédagogiques. En ce qui concerne la réalisation des activités, les articles conservent des documents sur leur organisation tels que programmes, pièces comptables, listes de présence, photographies et documents de projets pédagogiques. L'enfant est au cœur d'une production documentaire.

Les différents établissements culturels des villes peuvent également proposer des créneaux pour des animations. Les musées, les bibliothèques et autres services patrimoniaux invitent les enfants à découvrir leur environnement et acquérir de nouvelles connaissances. Ils proposent des services éducatifs<sup>138</sup>. Ces structures patrimoniales ont une mission d'éducation auprès des enfants. Ils peuvent servir de support d'enseignement. Par le biais d'une visite ou de la réalisation d'une activité autour d'un thème, les enfants complètent leur apprentissage culturel. Ces activités sont proposées aux familles pendant les vacances ou aux classes durant le temps scolaire<sup>139</sup>. Aussi, des documents servent de bases pédagogiques. Ils sont produits et utilisés par les animateurs culturels qui encadrent les activités. Une production de documents administratifs pour l'organisation des activités et des visites se trouve dans les archives des services éducatifs. Parmi ces institutions

---

<sup>135</sup> Cette partie a été conclue par l'intermédiaire des différentes sources documentaires rencontrées lors des recherches de productions enfantines dans les services d'archives de la région Pays-de-la-Loire. Aussi, il a semblé tout de même nécessaire de relever que des documents étaient produits autour de l'enfant dans ce cadre. C'est pourquoi, elle comporte peu de références bibliographiques.

<sup>136</sup> FAVIER (Elodie), *Répertoire numérique du fonds du centre d'animation Jean-Vilar, quartier de la Roseraie, 57 J 1-656 (1958-2001)*, Angers, archives municipales d'Angers, 2009, 67 p.

<sup>137</sup> FAVIER (Elodie), *op. cit.* p.51-54.

<sup>138</sup> Le service éducatif organisé par les services d'archives publics sera développé dans la partie 3.3.1.

<sup>139</sup> Etude de versements du service éducatif de la ville d'art et d'histoire d'Angers, 22 J 254, et des musées d'Angers, 1215 W 9 et 10, aux archives municipales d'Angers.

patrimoniales, nous pouvons étudier le service éducatif des musées. Peu importe le type d'œuvres qu'abrite un musée, il doit rendre accessible ses collections au plus grand nombre et donc aussi aux enfants dans un souci de transmission et de mémoire. C'est pourquoi, après les années 1950, à la suite de la création de service éducatif dans les services d'archives et de bibliothèques, des systèmes identiques se développent dans les musées. Les musées mettent au point des visites de leur collection adaptées aux enfants. Ils constituent également des malettes pédagogiques pour les classes afin de leur faciliter l'accès aux pièces exposées et de leur proposer de mener des projets pédagogiques<sup>140</sup>. D'ailleurs, depuis « 2006-2007, l'action de la direction des Musées de France a pour priorité de développer des outils et ressources pédagogiques » et a développé une base de données des Musées de France où les collections y sont mutualisées<sup>141</sup>. Ainsi, à l'image des musées, une grande part de la documentation destinée aux animations d'ateliers et servant de ressources pour les enfants est produite dans les différents services éducatifs des services culturels.

### 2.2.3. Le temps religieux

En fonction de l'appartenance et de la pratique religieuse de la famille de l'enfant, la religion occupe plus ou moins d'importance dans sa jeunesse. A la demande de ses parents, l'enfant reçoit une éducation religieuse. La France étant un pays aux racines chrétiennes, nous nous intéresserons seulement aux actions et aux archives de la religion catholique en direction des enfants.

Pour étudier les archives des institutions chrétiennes concernant les enfants, il est nécessaire de comprendre l'évolution de l'approche de l'Eglise catholique envers les enfants. Jusqu'à la Révolution, la religion catholique était présente au quotidien. L'entrée dans la religion chrétienne se fait généralement très tôt pour les enfants. A travers la cérémonie du baptême, l'enfant est reconnu parmi la communauté spirituelle. Cette cérémonie est porteuse des premières archives sur l'enfant grâce aux registres que tenait l'Eglise dans les paroisses. De plus, les religieux ont été les premiers à dispenser un enseignement aux enfants. L'apprentissage de la foi a longtemps perduré dans les classes. La Révolution remet en cause la place de l'Eglise. Des mouvements anticléricaux voient le jour. L'institution religieuse est rejetée en faveur d'un pouvoir plus laïc. Toutefois, elle est loin de disparaître. Dès lors, l'Eglise devra sans cesse accentuer ses actions envers la population et les renouveler en adoptant des attitudes s'accordant avec son époque. Ainsi, dès la Révolution, la rechristianisation fut la première des préoccupations de l'Eglise et celle-ci a tout d'abord touché les enfants. L'ordonnance de 1823 mit en place un nouveau catéchisme et profita de l'institution scolaire pour le diffuser<sup>142</sup>. L'instruction religieuse de l'enfant fut définie comme prioritaire lors d'une réunion épiscopale en 1838 : les enfants sont ignorants de la foi chrétienne et de ses dogmes et leurs parents qui sont les enfants de la

---

<sup>140</sup> MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Education artistique et culturelle, mission éducative, musées*, [en ligne], 2012, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Mission-educative/Musees>> (consulté le 28/05/2017).

<sup>141</sup> *Ibidem*.

<sup>142</sup> CRUBELLIER (Maurice), *L'enfance et la jeunesse dans la société française (1800-1950)*, Paris, Armand Colin, 1979, p.163-164. La loi Guizot en 1833 et loi Falloux en 1850 favorisent l'apprentissage religieux dans les classes de primaires.

Révolution également<sup>143</sup>. Des campagnes de rechristianisation se multiplièrent. Toutefois, la portée du catéchisme fut limitée du fait de l'absence de scolarisation de nombreux enfants. De plus, il semble mal structuré et lacunaire. Les prêtres manquent pour assurer l'enseignement et l'encadrement des enfants après la première communion. L'Eglise opte alors pour une hiérarchisation du catéchisme : le petit catéchisme enseigné par le curé le dimanche et les maîtres d'écoles la semaine puis le grand catéchisme inculqué par le clergé est finalisé par la grande communion<sup>144</sup>. Cependant, une partie de la société reste distante de la foi chrétienne. Le catéchisme est une véritable institution pour l'enfant en quête d'apprentissage spirituel. Dans ce cadre, il lui apprend les chants religieux et les prières et lui propose d'effectuer des activités et des exercices qui enseignent l'histoire des textes sacrés. En effet, chaque enfant, comme à l'école, dispose de matériel et de documents pédagogiques qui lui sont destinés. Toute une documentation autour des leçons, des activités, des rencontres, des sorties que l'enfant va apprendre et suivre est constituée. Les documents du catéchisme sont archivés dans les archives des paroisses.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Eglise adopte alors un nouvel angle de séduction : veiller sur l'enfant en lui permettant de s'épanouir et l'éduquer à travers des encadrements et des activités en dehors du temps scolaire<sup>145</sup>. Aussi débute le patronage des enfants : ils sont pris en charge par l'institution religieuse qui organise des animations ludiques et pédagogiques dans le but de transmettre les valeurs chrétiennes. A la fin de la première Guerre Mondiale est fondé le scoutisme basé sur des tournois sportifs et des sorties. Les enfants sont nombreux à les intégrer et à les apprécier car ce sont des lieux où ils peuvent s'exprimer<sup>146</sup>. Ainsi, les archives des mouvements scouts sont le témoignage de la « richesse de l'action éducative » et les traces « d'un imaginaire à destination de l'enfance et de l'adolescent qui marque le XX<sup>e</sup> siècle »<sup>147</sup>. De plus, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le pape Pie X met en place l'action catholique qui est destinée à introduire la religion chrétienne dans chaque catégorie de population. L'Eglise, dans le cadre du catholicisme social, veut être plus près de chacun. Ainsi, des mouvements de jeunesse naissent et proposent des rassemblements. La seconde Guerre Mondiale est le temps de l'encadrement des jeunes et la religion y a joué sa carte. Les mouvements de jeunesse connaissent un véritable succès après le conflit<sup>148</sup>. Ces mouvements de jeunesse se multiplient et s'orientent vers des idées politiques. Par exemple, la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) se mobilise auprès des étudiants. Ces mouvements possèdent des archives. Elles concernent leur organisation, leur formation et leurs

---

<sup>143</sup> CRUBELLIER (Maurice), *op. cit.* p.163-165.

<sup>144</sup> CRUBELLIER (Maurice), *op. cit.* p. 166-167.

<sup>145</sup> Dès les années 1880, avec la laïcisation de l'école, l'enseignement religieux est interdit dans les écoles publiques. Toutefois, l'institution scolaire, à partir de cette époque, octroie une journée dans la semaine pour la pratique et l'enseignement religieux des enfants croyants. Ce n'est plus à l'Etat mais bien au parent qu'est confiée la mission, s'ils le souhaitent, de transmettre un bagage religieux en inscrivant leurs enfants au catéchisme ou dans des écoles privées (CHOLVY (Gérard), *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf, 1999, p.77-84).

<sup>146</sup> CRUBELLIER (Maurice), *op. cit.* p.310-313.

<sup>147</sup> PALLUAU (Nicolas), « Les archives des scoutismes non confessionnels : les Éclaireuses et les Éclaireurs », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3, p.75.

<sup>148</sup> BIARNAIS (Luc-André), FOURNIER (Pierre), JORY (Frédéric), « Action catholique, Mouvement rural de jeunesse chrétienne et Aumônerie de l'enseignement public », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3, p.21-22.

actions. Les enfants sont englobés dans le terme de jeunesse et souvent, les actions menées par les mouvements s'adressent à des adolescents et des jeunes adultes. Après les années 1950, les mouvements de jeunesse connaissent un déclin et ont besoin de se moderniser. C'est seulement à partir des années 1970 qu'ils réapparaissent. L'action catholique se tourne vers des populations défavorisées<sup>149</sup>. De plus, avec l'évolution des unités familiales et la mondialisation, la religion apparaît, pour certains, comme un moyen de se rattacher à quelque chose de traditionnelle : les jeunes y retrouvent un groupe uni et à leur écoute. Toutefois, leurs actions ont dû être redéfinies pour correspondre à l'attente des enfants d'aujourd'hui et s'ancrer dans un paysage plus diversifié.

## 2.3. Les autres institutions générant des archives d'enfants

Le cadre familial conserve bon nombre d'archives mais il n'est pas le seul être à l'origine d'archives autour de l'enfant. Durant leur enfance, les enfants sont amenés à fréquenter différentes institutions autres que les établissements scolaires. Ces institutions qui les accueillent pour un temps gardent des traces du passage des enfants.

### 2.3.1. Le milieu de la santé et le monde social

L'enfant malade ou en difficultés (scolaires, familiales, comportementales) est pris en charge par des instituts spécialisés. Il y reçoit des soins adaptés. Des spécialistes émettent des avis et des analyses à son sujet. Un dossier se construit alors autour de l'enfant, au gré des troubles et progrès. Il constitue les archives de l'enfant.

L'enfant fait l'objet de politiques particulières en matière de santé. Son organisme en pleine croissance nécessite des soins spécifiques et adaptés à sa personne. L'Etat s'est employé à sensibiliser les parents à la santé de leurs enfants en favorisant la consultation auprès de médecins et les aides sociales<sup>150</sup>. L'enfant entre dès sa naissance dans le circuit médical ; l'accouchement à l'hôpital est une nouveauté au XX<sup>e</sup> siècle. Un dossier médical commence alors à être constitué pour lui. Le document le plus évocateur est son carnet de santé. Toutes les indications sur les soins qu'il a reçus durant son enfance y sont inscrites. Ce document suit l'enfant jusqu'à sa majorité : il est un repère pour les médecins et les parents. D'ailleurs, ce carnet est remis à la famille, elle est, de fait, la gardienne de la première mémoire médicale de l'enfant. Cependant, ce carnet n'est qu'une partie du dossier médical de l'enfant. Il n'est pas la seule trace des évolutions de la santé d'un enfant bien au contraire. Les établissements hospitaliers, publics ou privés, conservent, pendant le temps nécessaire au suivi, les pièces médicales constituant le dossier d'un enfant. Il faut noter, toutefois, que les archives hospitalières ne concernent pas seulement les dossiers médicaux mais l'ensemble des documents produits dans le cadre hospitalier. Aussi, ces établissements ont leurs propres locaux d'archivages et leur propre cadre de

---

<sup>149</sup> CHOLVY (Gérard), *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf, 1999, p.360-368.

<sup>150</sup> Les évolutions médicales et sociales ont été évoquées dans la partie 1.1.3.

classement. La loi du 4 mars 2002 n° 2002-303 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé détermine définitivement la réglementation des archives hospitalières. A partir de cette date, les établissements ont l'obligation de conserver les dossiers des patients qui ont, dorénavant, le droit de les consulter. Toutefois, les dossiers médicaux, étant propre à chacun et parfois de nature sensible, font l'objet d'une réglementation particulière et ceci, d'autant plus pour les mineurs. Les établissements doivent respecter la vie privée des patients et protéger d'autrui leurs données.

Pour appréhender les archives des établissements sociaux ayant pour mission d'aider l'enfant, étudions le cas d'un projet privé de collecte et d'archivage mis en place dans les années 1990. Il s'agit du cas du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée (CNAHES)<sup>151</sup>. Créé en 1994, par des historiens, des militants et d'anciens professionnels, il poursuit « un objectif de recueil de témoignages des premiers acteurs, à côté de la création d'un centre d'archives, ainsi que des actions de rencontres, de valorisation et de transmission »<sup>152</sup>. Le centre d'archives fut créé en 1995 et rassemble les dossiers des jeunes pris en charge par les « établissements et services privés dont l'activité s'inscrit dans l'éducation spécialisée » comme les Instituts Médico-Educatif (IME), d'associations professionnelles à l'image de « l'association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés » et des archives privées d'éducateurs, d'assistants sociaux, de psychiatres notamment<sup>153</sup>. Par le biais de ce processus, le CNAHES veut mettre en avant les archives de ce secteur qui échappent aux politiques de collectes nationales. Son rôle est de faire le lien entre les institutions et associations privées et les services publics d'archives. Ses actions doivent contribuer « à la sauvegarde, à l'exploitation et à la mise en valeur de ces archives, compte tenu de leur intérêt scientifique, patrimonial et social »<sup>154</sup>. Ainsi, les archives de France collaborent avec le CNAHES et incitent les services départementaux à se mobiliser<sup>155</sup>. Les fonds du CNAHES se développent et sont inscrits dans une politique de mise en accès nationale dont le but est de faire reconnaître les actions des acteurs intervenant auprès des enfants en difficultés et d'ouvrir de nouveaux champs de recherches. Pour ce faire, une base de données a été développée en ligne puis un guide des sources a été publié pour les vingt ans du projet<sup>156</sup>. Grâce à son action archivistique, il a permis de donner un statut aux documents produits par les établissements sociaux. Ces archives étant principalement privées, une « distinction entre les archives publiques et archives privées parmi les documents

---

<sup>151</sup> Le CNAHES s'intéresse au départ à la protection de l'enfance mais ses champs d'actions se sont élargis avec le temps pour comprendre l'ensemble des enjeux de l'éducation spécialisée et du travail dans le milieu social d'où l'ajout d l'expression « de l'action sociale » dans la désignation CNAHES (CID (Sylvain), « Le CNAHES, quelques enjeux d'une collecte d'archives privées », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3, p.136.).

<sup>152</sup> CID (Sylvain), « Le CNAHES, quelques enjeux d'une collecte d'archives privées », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3, p.132.

<sup>153</sup> CID (Sylvain), *op. cit.* p.133. Dans le domaine associatif, le CNAHES est dépositaire des archives de l'UNAR, Union Nationale des Associations Régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent, constituant alors une grande part de ses fonds.

<sup>154</sup> CID (Sylvain), *op. cit.* p.135.

<sup>155</sup> *Ibidem.*

<sup>156</sup> Pour accéder au moteur de recherche des fonds du CNAHES : <http://www.cnahes.org/fr/fonds-d-archives,4.html> ; CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARCHIVES ET DE L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE L'ACTION SOCIALE (CNAHES), *20 ans de collecte. Les archives de l'éducation spécialisée et de l'action sociale*, Paris, CNAHES, 2014, 142 p.

produits par les établissements privés associatifs » est faite dorénavant<sup>157</sup>. Françoise Tétard, cofondatrice, du CNAHES, a même évoqué l'idée « de faire émerger le statut d'archives « mixtes » pour des secteurs jeunesse » dont les politiques « sont à mi-chemin du public et du privé » » lors du colloque à Nantes en 2001 de l'Association des archivistes français consacré au centenaire de la loi 1901 sur les associations<sup>158</sup>.

### 2.3.2. Les instances judiciaires

La justice n'a pas toujours pris en compte la personne de l'enfant dans ses affaires et lui appliquait des sanctions difficiles, aucun traitement de faveur ne lui était fait. Le père exerçait, de plus, son autorité sur l'enfant et appliquait sa propre justice. Avec le développement du concept de la protection de l'enfance puis du mineur dans les instances judiciaires, des règles se sont appliquées à l'enfant et à l'adolescent. Notons que nous pouvons rencontrer deux cas de scénarios judiciaires qui mettent en jeu les enfants : l'enfant victime et l'enfant coupable. Ses passages dans les établissements judiciaires sont certifiés par des documents qui constituent le passé judiciaire d'un enfant.

Du fait de la place grandissante de l'enfant dans la société, on s'intéresse à l'enfant maltraité et rencontrant des difficultés sociales. L'intérêt pour l'enfant et sa protection vis-à-vis de sa famille apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est la loi du 22 juillet 1912 qui vient modifier les principes sur l'enfant et la justice et met en place les prémices d'un tribunal des enfants. Elle instaure que des magistrats soient dédiés aux affaires concernant les enfants dans les tribunaux correctionnels<sup>159</sup>. De plus, elle établit « une préemption absolue d'irresponsabilité pénale en faveur des enfants de moins de treize ans ; il ne pourra jamais se voir infliger une peine, mais seulement des mesures éducatives »<sup>160</sup>. Toutefois l'application de cette loi a été difficile. Durant l'entre-guerre, la sensibilisation à la protection de l'enfant toucha le grand public. La justice fut au cœur de ces réflexions : les mesures éducatives sont réformées et favorisées<sup>161</sup>. Une nouvelle étape est franchie à la Libération. Cette dernière se présente en trois points : une ordonnance en février 1945 sur la délinquance juvénile, un décret de septembre 1945 instituant une administration centrale d'Éducation surveillée et enfin le tribunal pour enfant est clairement défini dans son fonctionnement avec des magistrats spécialisées<sup>162</sup>. De plus, pour prouver la volonté de protéger l'enfant, le juge pour enfants s'immisce davantage dans les familles et veille au respect des droits de l'enfant. Il devient un acteur clé de sa protection. A partir de 1946, il s'assure que les prestations sociales remises aux familles soient bien utilisées pour de l'enfant<sup>163</sup>. En 1958, la compétence du juge pour enfants

---

<sup>157</sup> CID (Sylvain), *op. cit.* p.137. ; circulaire AD 87-7 du 19 novembre 1987 sur le « Règlement des archives des services extérieurs de l'éducation surveillée et du secteur associatif concourant à la protection judiciaire de la jeunesse ». Seuls les rapports d'activités, les comptes rendus de réunions et les dossiers individuels des jeunes sont publics.

<sup>158</sup> CID (Sylvain), *op. cit.* p.138. Le cas des archives des associations ayant d'autre but que l'action sociale en direction des enfants sera évoqué avec l'exemple du PAJEP dans la partie 3.2.1.

<sup>159</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.758.

<sup>160</sup> *Ibidem*. Pour les jeunes de plus de treize ans, la question du discernement se posait toujours.

<sup>161</sup> CHEVALIER (Kévin), *Jeunesse en Justice à Angers (1945-1951)*, Angers, mémoire de master : Histoire et document, parcours histoire contemporaine, 2015, p. 69-73.

<sup>162</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.758-761.

<sup>163</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.762.

s'ouvre à celle des enfants en danger : « il suffit maintenant que la santé, l'hygiène, la moralité soient en danger ou l'éducation gravement compromise pour [les] mobiliser légalement ». Il s'agit de la « prévention de la délinquance »<sup>164</sup>. Ainsi, avec le temps, une véritable défense s'organise autour de l'enfant dans la sphère judiciaire. Les compétences judiciaires se perfectionnent et s'accroissent autour de l'enfant et ce, surtout dans les années 1990 et 2000. Des lois comme celles contre les violences sexuelles sur enfants en juin 1998 viennent améliorer la protection des enfants ou encore la loi de 2002 sur l'autorité parentale<sup>165</sup>. Une autre volonté a aussi été de mieux répondre à la délinquance juvénile durant ces années par le biais de mesures éducatives et de surveillance. Ces évolutions ont fait du tribunal pour enfants une juridiction à part entière et faisant en même temps de l'enfant une personne reconnue et ayant le droit de se faire défendre. « En 2000, les juges des enfants ont été saisis de 54.000 procédures soit une hausse de 3.4% par rapport à 1999 et 24% par rapport à 1996 »<sup>166</sup>. Toutefois, il n'est pas la seule instance juridique à pouvoir se préoccuper des enfants. Ces derniers peuvent être confrontés à des affaires devant le juge des affaires familiales, mêlés à des affaires d'autorité parentale, ou être jugés par la cours d'assise des mineurs jugeant les crimes commis par les mineurs<sup>167</sup>.

Ainsi, les mesures de protections judiciaires de la jeunesse entraînent une production documentaire nécessaire pour garder en mémoire les décisions rendues. Ces documents attestent des évolutions du dossier et servent de preuves à l'usager pour justifier ses droits. En effet, dès la prise en charge d'un enfant par une instance judiciaire, un dossier est instruit sur ce dernier. L'acteur principal de ce dossier est le juge pour enfants. Toutefois, le dossier est aussi agrémenté des documents produits par l'avocat de l'enfant et les juges d'instruction chargés de l'affaire<sup>168</sup>. Aussi, la mise en route de procédures judiciaires doit être justifiée par des documents tels que des preuves, des rapports sur l'enfant et les fautes qu'il a commises ou bien de quoi il doit être protégé. Le dossier dit de procédure est aussi composé de bon nombre de correspondance entre les différents acteurs ou de témoignages par exemple<sup>169</sup>. Juridiction du tribunal de grande instance, le tribunal pour enfant juge les mineurs, de moins de seize ans, auteur de délits et crimes. Le juge des enfants accompagné de deux assesseurs peut rendre des mesures de répression, des sanctions éducatives ou des peines de travail d'intérêt général (à partir de seize ans). En ce qui concerne la protection des enfants, le juge peut être à l'origine de la prise en charge par un service d'accueil tel que l'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'il soit placé en famille d'accueil ou dans des institutions spécialisées<sup>170</sup>. Ces mesures rendues par le tribunal ne sont effectives que le temps où l'enfant est en danger. Aussi, elles sont attestées par écrit et sont les pièces clés du dossier judiciaire de l'enfant. Ceci est d'autant plus vrai que l'enfant en difficulté ou en danger peut lui-même saisir le juge pour enfants pour demander une action de protection judiciaire. Dans ce cas, il peut même faire appel à la

---

<sup>164</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.761.

<sup>165</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.762 et 782-783 ; Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs et loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

<sup>166</sup> ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *op.cit.* p.780.

<sup>167</sup> LHUILLIER (Jean-Marc), *Aide sociale à l'enfance*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2016, p.271-276.

<sup>168</sup> CHEVALIER (Kévin), *op.cit.* p.129-132.

<sup>169</sup> CHEVALIER (Kévin), *op.cit.* p.89-91.

<sup>170</sup> LHUILLIER (Jean-Marc), *op. cit.* p.272 et 275-276.

désignation d'une tierce personne pour se faire représenter à la place de ses parents, il s'agit de la procédure ad'hoc<sup>171</sup>. Ce représentant vient défendre les intérêts du mineur. Cette procédure doit être justifiée et est affirmée par une nouvelle documentation dans le dossier de l'enfant. L'enfant peut aussi être l'objet d'attention dans les tribunaux des familles ayant la mission d'accorder l'exercice de l'autorité parentale, de prendre des décisions concernant les mesures sur les pensions familiales, l'entretien des enfants<sup>172</sup>. Ainsi, des documents concernant l'enfant peuvent aussi figurer dans d'autres institutions judiciaires que celles propres à l'enfant. Par exemple, les enfants peuvent apparaître dans les archives où il est question d'héritage déterminé par la justice.

### 3. L'enfant, sa place dans les archives

La perception de l'enfant et de ses conditions de vie a évolué dans la société mais comment cela se traduit-il au niveau institutionnel et plus précisément dans le cadre des services d'archives ? C'est à travers la mise en place de politiques archivistiques particulières, afin de traiter les documents leur appartenant, cités plus haut, et de les sensibiliser aux archives, que l'on peut prendre conscience du poids que les enfants ont pris dans notre société.

#### 3.1. Les politiques archivistiques liées à l'histoire de l'enfance et de la jeunesse

L'histoire de l'enfance et de la jeunesse est à l'origine de changements de perceptions de ce groupe social dans la société. Elle débute avec l'ouvrage de Philippe Ariès dans les années 1960, période à laquelle les études historiques sur les enfants se multiplient<sup>173</sup>. De plus, les politiques se sont intéressées à lui et par là aux documents qui le concernent<sup>174</sup>. Les politiques archivistiques n'échappent pas à ce phénomène.

##### 3.1.1. Les sources de l'histoire de l'enfance

L'étude de l'histoire de l'enfance et de la jeunesse consiste à « rassembler les données éparées de ces diverses sources [que nous allons évoquer] pour restituer en un ensemble cohérent les comportements quotidiens envers les enfants et les valeurs dont ils sont l'expression », elle « ne peut se séparer de l'histoire de la famille » ce qui accentue le problème des sources concernant l'enfant considéré individuellement<sup>175</sup>. En effet,

---

<sup>171</sup> GOUTTENOIRE (Adeline), « Les modes de participation de l'enfant aux procédures judiciaires », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 5, 2007, p.62.

<sup>172</sup> LHUILLIER (Jean-Marc), *op. cit.* p.272-274.

<sup>173</sup> ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1973), 316 p.

<sup>174</sup> Il faut aussi noter que les administrations françaises se sont étoffées conduisant à une production documentaire plus importante.

<sup>175</sup> MOREL (Marie-France), « Histoire de l'enfance en occident » dans SINGLY (François de), sous la dir. de, *Enfants - adultes : vers une égalité des statuts ?*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2004, p.129.

les enfants laissent peu de traces personnelles de leur histoire et ce peu n'est pas toujours conservé. L'histoire de l'enfance s'écrit donc à partir « des témoignages divers qui émanent presque tous des adultes »<sup>176</sup>.

La société, depuis l'époque moderne, a conservé quelques traces du parcours des enfants, à commencer par les registres paroissiaux permettant un recensement des populations. Ainsi, ils sont une des premières sources se rapportant aux enfants dans un but purement statistique et administratif. La prise en charge administrative devient plus conséquente dès les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : on veille à la sécurité de l'enfant, on le prend en charge de plus en plus tôt pour lui donner une instruction de base, on accentue les visites médicales et on veille à son hygiène. Les enfants sont, dorénavant, placés en nourrice et suivis à l'hôpital, ce qui produit de nouveaux documents les concernant. Ainsi, les documents administratifs, médicaux ou encore judiciaires, ne cessent de s'accroître jusqu'à l'époque contemporaine. L'archivage devient plus récurrent étant donné que la figure de l'enfant est davantage prise en considération par les adultes et que les moyens de conservation sont plus optimaux. De plus, l'intérêt porté aux enfants, créant de nouvelles préoccupations autour de lui, conduit à de nouvelles perspectives de recherches et donc de sources, comme des traités de morale et des réflexions sur la santé<sup>177</sup>. Une attention est portée aux différentes phases de l'enfance allant du nourrisson à l'enfant en bas âge, de l'écolier jusqu'au début de l'adolescence. Auparavant, « il y a[vait] peu de mots dans les sources écrites anciennes pour désigner l'enfant petit », le terme de puériculture naît au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>178</sup>. Les historiens s'appuient donc en partie sur des sources institutionnelles et scientifiques, de plus en plus prolifiques, pour constituer une histoire de l'enfance. Or, parfois, ces dernières peuvent être « compromises » et « désorganisées »<sup>179</sup>. Ceci est révélateur pour les historiens s'intéressant à l'enfant pendant les périodes de guerre.

Les historiens ont pu compléter leurs sources et appréhender les perceptions de l'enfant dans les familles et la société au fil du temps à l'aide des archives personnelles. Certaines familles, dès l'époque moderne, rédigeaient des mémoires ou des livres de raison. Ces ouvrages évoquent parfois le thème de l'enfant. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple du *Journal* de Jean Héroard, médecin du roi, racontant l'enfance du roi Louis XIII. Il y note, notamment, minutieusement le comportement, la vie publique et l'éducation du futur roi au jour le jour<sup>180</sup>. Dans la même catégorie de documents, il existe aussi la correspondance du général Martange au XVIII<sup>e</sup> siècle dans laquelle il évoque l'intérêt qu'il porte à ses enfants, à leur éducation et à leur santé<sup>181</sup>. Ce récit permet de percevoir l'accueil fait à l'enfant dans les familles au XVII<sup>e</sup> siècle et donc de retracer en partie l'histoire de l'enfance. Philippe Ariès nous enseigne également que le statut de l'enfant peut être appréhendé à partir de sa présence et de sa représentation sur les peintures couvrant les

---

<sup>176</sup> MOREL (Marie-France), *op. cit.* p.128.

<sup>177</sup> GÉLIS (Jacques), LAGET (Mireille), MOREL (Marie-France), *Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard - Julliard, 1978, p.11.

<sup>178</sup> *Ibidem*.

<sup>179</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), sous la dir. de, *J'ai dessiné la guerre. Le regard de Françoise et Alfred Brauner*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2011, p.147-150.

<sup>180</sup> SINGLY (François de), sous la dir. de, *Enfants - adultes : vers une égalité des statuts ?*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2004, p.128.

<sup>181</sup> ARIÈS (Philippe), *op. cit.* p.185-186.

murs des plus beaux intérieurs de France<sup>182</sup>. Il faut, néanmoins, rester vigilant avec ces sources étant donné qu'elles nous informent uniquement sur le mode de vie et sur le regard porté par les élites sur l'enfance, lesquelles constituent une des couches de la population la plus instruite et donc la plus à même de pouvoir laisser des archives manuscrites. Ces rares traces, témoignant d'une époque révolue, sont conservées précieusement. « Dans les recueils de traditions populaires », les enfants sont également évoqués à travers « des préceptes, tabous, rites, croyances et dictons »<sup>183</sup>. Ces sources sont peu nombreuses et historiquement connotées mais elles permettent d'approcher la place qu'occupe l'enfant dans la culture des adultes. Les archives les plus courantes qui permettent de traduire une histoire de l'enfance restent la correspondance, les journaux intimes et les souvenirs. D'autres pistes pour appréhender l'histoire de l'enfance sont à rechercher dans les récits et dans les textes littéraires. Cependant, ces sources restent celles des adultes. Au final, le ressenti de l'enfant, au sein de cette société nouvelle, n'est toujours pas connu.

### 3.1.2. L'apparition d'une collecte particulière

Commençons par le constat établi ci-dessus : les sources se rapportant aux jeunes personnes sont peu nombreuses. De ce fait, on pourrait de suite conclure qu'il ne semble pas y avoir eu de collectes les concernant. Or l'enfant a fait l'objet de politiques singulières, ce qui a conduit à l'augmentation de sources institutionnelles le concernant. Les politiques précoces menées à son égard sont celles sur l'éducation et la santé. Ainsi, il est tout de même possible de trouver des fonds spécifiques concernant les enfants.

Pour bien percevoir le processus de collecte opéré autour de l'enfant, nous devons ici le considérer à travers le terme de jeunesse. Cette nouvelle tranche d'âge est prise en compte par l'Etat français dès les années 1930, avec le gouvernement du Front populaire qui instaure des temps de vacances et de loisirs. L'intérêt pour la jeunesse prend un tout autre sens sous la France de Vichy. Durant cette période, la création d'un secrétariat général à la jeunesse et d'un commissariat général à l'éducation générale et sportive affirme le concept de la jeunesse. Le régime favorise les mouvements de jeunesse et développe une formation fondée sur la pratique sportive, l'ordre social et l'histoire de France. Les élèves sont mobilisés après les classes. On leur inculque des valeurs morales et de solidarité. Le plus important des mouvements est celui des Chantiers de jeunesse<sup>184</sup>. À la Libération, les actions auprès des jeunes sont poursuivies, bien que les résistants soient parfois septiques. La société commence à s'intéresser à leur épanouissement personnel et, à leur psychologie. Dès lors, les institutions prenant en charge le public des jeunes et mettant en place des politiques, accumulent des informations à son égard. Elles ont besoin de mieux les cerner. Aussi, les archives de la jeunesse se constituent et ont un intérêt pour ces institutions<sup>185</sup>. Cet élan en faveur de la jeunesse prend de l'ampleur, à partir de 1966, date de création du ministère de la Jeunesse populaire et des Sports. Les hommes politiques

---

<sup>182</sup> ARIÈS (Philippe), *op.cit.* p.53-74.

<sup>183</sup> MOREL (Marie-France), *op. cit.* p.129.

<sup>184</sup> ALBERTINI (Pierre), *L'Ecole en France, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1992), p.132-134.

<sup>185</sup> GIRY (Emmanuelle), « La construction du concept de jeunesse par l'Etat, à travers les archives », *Archives des Jeunesses, Jeunesses des archives, La Gazette des archives*, n°235, 2014-3, 186 p.13-20.

consacrent des projets aux jeunes. Pour les archives des anciens ministères et directions de la Jeunesse et des Sports avant 1966, les archives nationales ont créé la sous-série F/44 : preuve de la collecte qu'il y a eu à cette époque concernant les jeunes. L'intérêt pour les archives de la jeunesse se confirme en 1971, avec la création d'une mission d'archives spécifique auprès du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports : elle doit assurer la collecte d'archives du secteur<sup>186</sup>. Les pouvoirs publics vont même jusqu'à donner la parole aux jeunes par le biais d'enquêtes ou dans des recueils dits « Les livres blancs » qui sont proposés, à partir de ces années. Ces enquêtes, dans lesquels sont inscrits avis et propositions à appliquer au niveau national, permettent aux jeunes d'avoir une voix dans l'appareil décisionnel<sup>187</sup>. Ce système est encore employé de nos jours, en France ou ailleurs, au niveau de l'Europe par exemple, pour sonder le public sur la politique et la société. Cependant, il est souvent utilisé par des organismes privés comme dans les entreprises. Ce sont des sources riches pour l'histoire de la jeunesse étant donné que la voix des jeunes est prise en compte.

Les fonds qui s'accroissent et qui font l'objet d'une collecte régulière de manière assez rapide sont ceux de l'Education nationale. La politique de collecte d'archives de l'enseignement primaire s'accroît avec l'augmentation des enfants scolarisés et les évolutions du système scolaire. La législation portant sur le versement des documents administratifs concerne donc les établissements d'enseignement. Cela s'accroît à partir des années 1930<sup>188</sup>. L'intérêt pour la collecte et la conservation des archives se poursuit jusqu'à nos jours : des enquêtes sont réalisées auprès des services d'archives pour assurer la bonne application de la réglementation. Par exemple, en 1981, « la mission des archives placées [...] auprès du ministère de l'Education nationale a entrepris de recenser les versements d'archives de l'enseignement » tels que ceux des écoles primaires, pour vérifier l'application de la circulaire ministérielle du 28 avril 1970<sup>189</sup>. Cette circulaire prescrit aux établissements scolaires « le versement obligatoire aux archives publiques de tous les documents antérieurs à 1940 », établit « les règles à appliquer pour la conservation [...] et leur versement »<sup>190</sup>. Elle illustre bien l'intérêt que porte l'Etat aux archives de l'éducation et donc au sens large à l'enfant. On veille à ce que leurs archives soient collectées afin de pouvoir suivre l'instruction scolaire de chaque enfant et de permettre la sauvegarde des documents historiques et d'intérêt public. Derrière cette circulaire, il y a également une volonté de sensibiliser les établissements à l'archivage de leurs documents, de faire adopter une politique de versements plus réguliers. Aujourd'hui, cette politique de sensibilisation de versements auprès des établissements continue

---

<sup>186</sup> GIRY (Emmanuelle), *op. cit.* p.17.

<sup>187</sup> GIRY (Emmanuelle), *op. cit.* p.19.

<sup>188</sup> La circulaire du 24 décembre 1932 « prescrivait le versement, à des dépôts d'archives d'Etat, la partie des archives devenue inutile pour l'expédition des affaires courantes » puis en 1936 un décret oblige « le versement des papiers des administrations aux dépôts d'archives » (BENREKASSA (Hélène), CHARMASSON (Thérèse), « Archives des administrations et des établissements scolaires : bilan de dix ans de versements », *Histoire de l'éducation*, n°18, 1983, p.49-55 trouvé dans CHARMASSON (Thérèse), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p.345-346.) Les prochaines citations de l'article de Thérèse Charmasson seront extraites de l'ouvrage.

<sup>189</sup> CHARMASSON (Thérèse), *op.cit.*, p.345. ; Circulaire 70-215 du 28 avril 1970 (BOEN n° 20 du 14 mai 1970, p. 1617-1626) et AD 70-5 du 26 mai 1970 relatives aux archives de l'éducation nationale : rectorats, inspections académiques, établissements d'enseignement supérieur, établissements d'enseignement du second degré, écoles primaires, écoles maternelles et établissements d'enseignement spécial.

<sup>190</sup> CHARMASSON (Thérèse), *op. cit.* p.346.

à être un enjeu dans les services d'archives et ce, surtout, pour les archives historiques des écoles<sup>191</sup>. Il y a encore parfois des réticences de la part des directeurs à céder leurs archives ou bien un non-intérêt. Aux archives de Paris, en 2006, « le département de la politique de collecte a mené sur deux ans une opération de visites systématiques des écoles et des établissements scolaires parisiens pour collecter et sauvegarder leurs archives historiques »<sup>192</sup>. Toutefois, la priorité a été donnée à l'identification des documents de scolarité, pour respecter les droits des administrés, lors des visites et de la prise en charge des archives. Ce travail a abouti à la collecte de deux cents mètres linéaires. Les archives de Paris conservent dorénavant toutes les archives historiques des écoles primaires datant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>193</sup>.

### 3.1.3. Un traitement spécifique pour les documents d'enfants

La collecte de documents concernant l'enfant, a d'abord été réalisée à des fins politiques, pour la mise en place de plans d'actions, par les institutions le prenant en charge. De cet intérêt, découle les collectes particulières à chaque institution. Toutefois, il s'agit maintenant de s'intéresser à ce que deviennent ces archives, une fois collectées, à leur conservation et à leur exploitation.

L'enfant a reçu une identité juridique mais il fallut longtemps pour qu'on lui en reconnaisse une dans les archives. Par conséquent, aucun traitement particulier de ses archives n'est opéré pendant un temps. Pour trouver des éléments réglementaires à propos des documents des mineurs, il faut chercher dans « le *Recueil des lois et des règlements applicables aux archives* qui renseigne sur les conditions particulières réservées aux documents traitant des mineurs »<sup>194</sup>. Cependant, dans les années 2000, par l'intermédiaire des archives judiciaires, les réglementations sur les mineurs se multiplient. Législation et réglementation se mettent en place autour de la personne de l'enfant : on veut protéger son identité et son intimité d'où une réflexion sur les délais de communication ; on veut aussi garantir ses droits en adaptant les durées d'utilité administrative des documents. Le mineur entre dans une « catégorie plus « active » [dans les archives] : le critère de la minorité de la personne concernée devient l'élément déterminant de la durée de conservation courante et de la sélection définitive de certaines archives [...], il en est de même pour la communication des documents »<sup>195</sup>. La question portant sur la communicabilité interroge beaucoup et c'est seulement en 2008, avec la nouvelle loi sur les archives, qu'« une protection particulière pour les mineurs » est retenue : un « délai spécifique de 100 ans » est appliqué à certaines archives concernant des mineurs<sup>196</sup>. Les services d'archives adoptent donc des nouveaux délais de conservation et de communication, pour les documents concernant des mineurs afin de

---

<sup>191</sup> A noter, qu'en 2005, face à l'augmentation croissante des enfants scolarisés, une nouvelle instruction a été adoptée sur les questions de tri et de conservation des documents des établissements de l'éducation nationale.

<sup>192</sup> CESELLI (Audrey), « La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : exemple des archives des écoles primaires », *La Gazette des archives*, n°243, 2016-3, p.29.

<sup>193</sup> CESELLI (Audrey), *op. cit.* p.30-31.

<sup>194</sup> RANQUET (Marie), « Archiver l'enfance » dans DENÉCHÈRE (Yves), NIGET (David), sous la dir. de, *Droits des enfants au XXe siècle, pour une histoire transnationale*, Rennes, PUR, 2015, p.161 ; *Recueil des lois et règlements applicables aux archives (1958-1988)*, Paris, Imprimerie nationale, 1989.

<sup>195</sup> RANQUET (Marie), *op. cit.* p.162.

<sup>196</sup> RANQUET (Marie), *op. cit.* p.165-166 ; Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives.

veiller à ce que les informations les concernant puissent être utilisées par ces derniers pour faire valoir leurs droits et qu'elles ne soient pas consultables trop tôt par tous afin de ne pas leur porter préjudice<sup>197</sup>. Cependant la complexité de traitement demeure et doit faire l'objet d'une réflexion pour chaque type de documents concernant un mineur. Par exemple, la règle générale, appliquée aux dossiers médicaux des patients des établissements de santé publics et privés, d'après l'article R1112-7 du Code de la Santé publique, est une conservation pendant vingt ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe. Ce délai est adapté pour les mineurs dont les dossiers sont conservés jusqu'à l'âge de 28 ans si le dernier séjour est intervenu avant l'âge de huit ans. Au final, les innovations réglementaires des années 2000 ont plutôt eu pour effet de sensibiliser les services d'archives aux documents des mineurs et de les obliger à réfléchir sur le statut particulier de ces derniers.

Le traitement spécifique des archives collectées concernant les enfants se poursuit dans le cadre de leur valorisation. Pour les établissements scolaires, des versements des dossiers des élèves ou des documents pédagogiques sont réalisés en vue d'un archivage définitif en archives départementales (enseignement secondaire et supérieur) ou communales (enseignement primaire). Au sein de ces services, s'en suit alors une mise en valeur. Avec la place grandissante de l'enfant dans les familles et au sein de la société actuelle, certains services d'archives intègrent dans leur politique d'expositions la thématique de l'enfance à l'aide de leurs archives. On peut citer, ici, quelques expositions qui ont eu lieu ces dernières années sur le thème de l'enfance. Le service d'archives départementales de la Meuse a réalisé en 2015 une exposition temporaire retraçant l'évolution du monde de l'enfant dans notre société. L'exposition permettait de mettre en lumière chaque phase de l'enfance et les perceptions de celles-ci, par exemple, celle de la naissance avec des écrits se rapportant à la grossesse et des actes de naissance d'antan, celle de la petite enfance avec des documents de mise en nourrices ou concernant des enfants abandonnés. D'autres thèmes autour de l'enfance étaient traités comme ceux de la santé, de l'éducation, du mode de vie, par le biais d'extraits de journaux et de publicités locales, de correspondances, de photographies familiales, de rapports médicaux et de documents scolaires<sup>198</sup>. Toutefois, les documents mettant en avant l'enfant ne sont pas seulement employés dans des expositions qui lui sont dédiées. Ils peuvent être intégrés et valorisés dans d'autres expositions comme ce fut le cas dans le département de l'Eure avec l'exposition proposée en 2015 : « L'Eure dans la Grande Guerre : vivre à l'arrière, 1914-1918 ». Dans ce contexte, le service a inséré dans son catalogue d'exposition des lettres d'enfants et des affiches publicitaires impliquant des enfants<sup>199</sup>. Ainsi, l'enfant devenant un objet d'étude, les services d'archives prennent en compte ces évolutions et adaptent leurs actions culturelles et éducatives. Les expositions ne sont pas les seuls moyens utilisés par les services pour présenter l'enfant comme sujet. Si nous reprenons l'exemple de la collecte des archives historiques des écoles primaires parisiennes, ces archives ont ensuite fait l'objet d'une politique de mise en accès à travers, en plus d'expositions, des publications notamment un guide de

---

<sup>197</sup> RANQUET (Marie), *op. cit.* p.161-170.

<sup>198</sup> Cette exposition a été vue par l'auteur et le service a eu la gentillesse de lui faire parvenir la liste des éléments exposés avec leurs descriptions (cartels).

<sup>199</sup> ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'EURE, *Catalogue d'exposition, L'Eure dans la guerre : vivre à l'arrière, 1914-1918*, 2015, p.10-11.

recherche a été produit, et des activités autour de l'école ont été proposées aux classes et menées par le service éducatif<sup>200</sup>.

## 3.2. Des exemples particuliers de traitement archivistique propre à une nouvelle conception de l'enfant

Le processus de collecte et de traitement archivistique des documents concernant l'enfant s'est avéré être une contribution nécessaire à la promotion de la condition enfantine. Les deux exemples qui suivent présentent des démarches spécifiquement dédiées aux archives concernant uniquement l'enfant : l'une est le fruit d'une collaboration pour la protection d'archives d'associations et l'autre est propre à des chercheurs et s'est conclue par un mouvement de recherche bien précis dans l'histoire de l'enfance.

### 3.2.1. L'exemple du Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire

Avant de commencer, il est bon de définir ce que signifie éducation populaire : c'est un principe qui prend en compte et favorise l'émancipation et l'épanouissement personnel de chacun dans un cadre extérieur à l'enseignement scolaire. Une grande place est faite à la collectivité et à ce qui est appris de l'autre. Il s'agit donc principalement de s'élever et de s'identifier personnellement dans la société grâce à des actions d'éducation populaire<sup>201</sup>. Ces actions sont tournées vers les loisirs, les vacances et le sport. L'éducation populaire est associée aux mouvements de jeunesse depuis l'entre-deux guerres et, de plus en plus, sous le régime de Vichy. A la Libération, l'Etat affirme ses intentions dans ce domaine avec la création d'une direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse au sein du ministère de l'Education nationale<sup>202</sup>. Toutefois, les actions les plus fréquentes envers la jeunesse et l'éducation populaire sont organisées par des associations<sup>203</sup>.

« L'urgence face à la disparition éventuelle de certains fonds, l'intérêt pour ce pan de l'histoire culturelle, la spécificité également des services d'archives de la petite couronne peu pourvus en fonds publics de l'Ancien Régime comme du XIXe siècle », a favorisé la création du Pôle des Archives de la Jeunesse et de

---

<sup>200</sup> CESELLI (Audrey), *op. cit.* p.36-38.

<sup>201</sup> LEPINAY (Adeline de), *Qu'est-ce que l'éducation populaire ?*, [en ligne], <<http://www.education-populaire.fr/definition>> (consulté le 22/04/2017). Ce site fut uniquement consulté que pour y trouver une définition du terme de l'éducation populaire. Pour en savoir plus ce processus et ses valeurs, vous pouvez le consulter davantage.

<sup>202</sup> L'organisation des mouvements de jeunesse donne lieu à une ordonnance le 2 octobre 1943 soumettant à agrément les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le conseil national de Résistance, renouvelle les enjeux dans son programme d'action du 15 mars 1944 : le souhait est « que tous les enfants français puissent bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents » et « que soit ainsi promu une élite véritable non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires ». (DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives des associations*, Paris, La documentation française, 2001, p.157).

<sup>203</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), « Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) », *La Gazette des archives*, n°197, 2005, p.46-47.

l'Éducation Populaire (PAJEP) en 1999<sup>204</sup>. Une convention est signée entre le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, le conseil général du Val-de-Marne et l'Association des Déposants aux Archives de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (ADAJEP). On comprend que le PAJEP est l'organe définissant une politique de collecte mais qu'il est loin d'agir seul et d'être l'unique détenteur des archives collectées. Les archives sont principalement conservées dans les locaux alloués au PAJEP, aux archives départementales du Val-de-Marne, qui sont à la tête du réseau, mais le but de la collecte est aussi d'équilibrer les versements dans les services d'archives (archives départementales et municipales) plus à même de conserver les archives d'associations locales<sup>205</sup>. Le PAJEP sert à lancer les mouvements de collecte, à sensibiliser les différents producteurs d'archives de la jeunesse et de l'éducation populaire à la sauvegarde de leurs archives auprès de services d'archives compétents et à prévoir la valorisation de ces archives<sup>206</sup>. D'ailleurs, la collecte résulte d'un long travail effectué par le comité scientifique mis en place à la création du PAJEP. En effet, ce comité, pris en charge à la fois par des archivistes et des historiens, repère des fonds qui pourraient faire l'objet d'une collecte. Il s'appuie sur des critères « d'appartenance au domaine de l'éducation populaire, des critères géographiques, des critères juridiques » mais la sélection des fonds reste un sujet discuté<sup>207</sup>. Le PAJEP n'est pas qu'un simple organe de collecte, il conserve ces fonds dans ses locaux. Ainsi, les documents collectés doivent ensuite suivre un traitement afin qu'ils soient exploitables par chacun ; « un tableau de tri a ainsi été validé pour les archives des associations »<sup>208</sup>. Le PAJEP sert de référent pour les autres collectes auprès d'associations qui lui sont extérieures. Grâce à lui, la pratique archivistique a connu un nouvel élan. Le fait que cet élan se soit développé à partir d'un travail consacré aux fonds dédiés à l'enfant et aux jeunes montre, que ces groupes d'âges sont de plus en plus pris en compte par les archivistes.

« Les archives rassemblées au sein du PAJEP sont essentielles pour tout chercheur qui se penche sur l'histoire de la jeunesse depuis la fin du XIXe siècle. En effet, [...] les archives privées produites par des associations et des personnes physiques ayant œuvré dans le champ de l'accompagnement de la jeunesse et/ou de l'éducation populaire, sont déterminantes pour aider à combler la sécheresse, voire les silences des archives publiques sur le sujet »<sup>209</sup>. Les archives des associations sont riches allant des documents administratifs classiques à des documents sur les personnalités de l'association. Les documents concernant les activités de l'association sont les plus importants à la fois en quantité mais aussi en termes d'identité. L'action des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire repose sur l'organisation de sorties, de voyages. Dans ce cadre, des documents relatifs aux activités sont produits. Ils sont les traces de la vie de l'association et de ses

---

<sup>204</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.47.

<sup>205</sup> POLE DES ARCHIVES DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE, *Le partenariat*, [en ligne], <<http://archives.valdemarne.fr/content/le-partenariat>> (consulté le 22/04/2017). Vous trouverez des informations complémentaires, en suivant ce lien, sur l'organisation des différents acteurs qui participent à la mise en place du PAJEP. Sinon, pour comprendre le rôle de chacun dans l'organisation du PAJEP, veuillez-vous référer à l'article de CORCUFF (Marie-Andrée), « Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans ! », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3 p.120-121.

<sup>206</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.50.

<sup>207</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.49.

<sup>208</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.48.

<sup>209</sup> CORCUFF (Marie-Andrée), « Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans ! », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3 p.117.

membres : les enfants sont présents sur certains comme sur les photographies<sup>210</sup>. Aussi, une autre des tâches du PAJEP est de valoriser les fonds collectés. Le projet le plus important, concrétisé en 2016, est la mise au point d'un guide de recherche afin de faire découvrir les fonds d'associations jusque-là inconnus et de multiplier potentiellement les champs de recherches<sup>211</sup>. Le PAJEP est donc au cœur de projets de recherche, il anime des journées d'études et des colloques et est l'auteur de publications scientifiques<sup>212</sup>. Pour preuve de la dynamique des associations auprès des jeunes gens et des enfants, le PAJEP accueille « à ce jour [2005] environ 900 m.l. (sur 1 200 m.l.) » auxquels « il faut y ajouter une centaine de produits sonores et audiovisuels » en accroissement constant<sup>213</sup>. Toutefois, le problème est de trouver de nouveaux locaux d'archivage. En 2012, la difficulté a été palliée, pour un temps, par l'accueil d'archives sur le site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Un autre enjeu du PAJEP est de multiplier ses relations pour toucher encore davantage d'associations que ce soit pour des versements au PAJEP ou auprès d'autres services<sup>214</sup>. L'objectif est bien de rendre compte à tous les niveaux des actions des associations auprès des jeunes gens. Le PAJEP est le résultat d'une demande et d'un intérêt nouveau du public (associations et chercheurs) pour les jeunes. En tant qu'acteur de la conservation de leurs documents, il est devenu un organe essentiel dans la perspective de recherches sur l'enfance et la jeunesse.

### 3.2.2. L'exemple des travaux du couple Brauner

La collecte d'archives n'est pas seulement le résultat d'une volonté archivistique ou d'une politique nationale, les professionnels de l'enfance peuvent être à l'origine de la collecte d'archives concernant l'enfant et l'enfance. En 2009, le projet scientifique, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), « Enfance. Violence. Exil. » est lancé. Il vise « à collecter des fonds documentaires inédits destinés à éclairer, à *hauteur d'enfant*, les guerres du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours » et à « dessiner les contours d'une nouvelle histoire de l'enfance en guerre en allant au plus près des paroles, des modes d'expression, des singularités du « je » de l'enfant »<sup>215</sup>. Ce projet est accompagné de colloques, d'une exposition et de publications<sup>216</sup>. Ainsi, ce projet rend, en partie, hommage aux travaux de Françoise et d'Alfred Brauner, collecteurs de « dessins-témoignages » enfantins à travers l'ouvrage paru en 2011, *Enfances en guerre. Témoignages d'enfants*<sup>217</sup>.

---

<sup>210</sup> DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives des associations*, Paris, La documentation française, 2001, p.158-164.

<sup>211</sup> POLE DES ARCHIVES DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (PAJEP), *Archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Guide des sources*, PAJEP, 2016, 666 p.

<sup>212</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.52.

<sup>213</sup> RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), *op. cit* p.50.

<sup>214</sup> CORCUFF (Marie-Andrée), *op. cit.* p.125-127.

<sup>215</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), sous la dir. de, *Enfances en guerre. Témoignages d'enfants sur la guerre*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg, 2013, p.9.

<sup>216</sup> Vous trouverez plus de détails sur le site du projet : <http://www.enfance-violence-exil.net/> .

<sup>217</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), sous la dir. de, *Enfances en guerre. Témoignages d'enfants sur la guerre*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg, 2013, 266 p.

« Le dessin d'enfant est également récit et sa valeur narrative est évidente » disait Alfred Brauner en 1991<sup>218</sup>. Alfred Brauner et sa femme sont les précurseurs d'une collecte particulière liée à l'enfant. Ce couple a collecté des témoignages d'enfants touchés par les guerres du XX<sup>e</sup> siècle. Ils ont pris en considération, pour une des premières fois dans des travaux de recherches, ce que l'enfant exprimait à travers la production de dessins spontanés. Ce travail est le fruit d'expériences personnelles et professionnelles. Alfred Brauner, docteur en lettres a été membre permanent de la Société française de psychopathologie de l'expression et d'art thérapie, sa femme Françoise fut médecin, pédiatre et pédopsychiatre. Tous deux ont œuvré pour la cause des enfants, victimes de la guerre entre 1936 et 1949<sup>219</sup>. En 1937, ils rejoignent les brigades internationales en Espagne et sont chargés de la gestion d'un centre pour enfants évacués. Le début de leur collecte commence ici : une classe de Barcelone remis à Alfred une collection de dessins à donner « aux enfants de France, pour leur dire qu'il faut aider la République, mais très vite »<sup>220</sup>. Le couple diffuse ce message à grande échelle en lançant un concours de dessins et d'écrits sur les thèmes « ma vie avant la guerre, ce que j'ai vu de la guerre et comment je vois ma vie après la guerre »<sup>221</sup>. Ils reçoivent plus de 10 000 dessins qui servent à défendre la cause enfantine en Espagne et inciter à la paix, qu'ils conserveront. Bien qu'au départ, leur volonté était de sensibiliser les populations au sort des enfants et de favoriser la paix, ils se rendent compte que le dessin est à la fois une source pour comprendre l'enfant et son expérience de la guerre et une source historique mettant en avant l'enfant victime et acteur dans les conflits. Ils reproduisent ce travail de collecte dans les autres foyers d'enfants dont ils ont la charge : avec des enfants juifs sauvés d'Allemagne et à la Libération, avec des enfants français. Après la guerre, ils fondent ensemble le centre de traitement éducatif pour les enfants et les adolescents déficients mentaux à handicaps multiples où ils mettent en avant « l'idée de la thérapie par l'expression » : ils ont l'espoir qu'à travers l'expression du traumatisme l'enfant puisse réapprendre à vivre<sup>222</sup>. Ils poursuivent, aussi, leurs travaux sur les dessins d'enfants : ils continuent à accumuler des témoignages d'enfants et ce pour de nombreux conflits et dans de multiples pays (guerres du Golfe, conflit en Palestine, au Liban, au Guatemala, etc...). Le couple entend donner une analyse des dessins pour comprendre le traumatisme de l'enfant. Il pose ainsi, un nouveau regard sur l'enfant en temps de guerre : l'enfant n'est plus perçu à travers des discours de guerre ou des images de propagande mais à travers ses paroles, ses pensées et ses actes personnels.

La collection des dessins d'enfants du couple est « pour l'historien de l'enfance, un gisement archivistique unique en son genre, elle est aussi une invitation à une réflexion véritablement méthodique »<sup>223</sup>. En temps de guerre, les sources institutionnelles traditionnelles sont complexes à analyser pour les historiens, elles informent sur la société en guerre mais non sur l'enfant et son vécu. Les historiens se servent souvent des

---

<sup>218</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), *op.cit.* p.89.

<sup>219</sup> Introduction de BRAUNER (Alfred et Françoise), *J'ai dessiné la guerre. Le dessin de l'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion Scientifique Française, 1991, 294 p.

<sup>220</sup> BRAUNER (Alfred et Françoise), *J'ai dessiné la guerre. Le dessin de l'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion Scientifique Française, 1991, p.20.

<sup>221</sup> *Ibidem.*

<sup>222</sup> BRAUNER (Alfred et Françoise), *op. cit.* p.23.

<sup>223</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), *op. cit.* p.87.

archives familiales pour combler le manque de sources mais dans ce cas, encore, ils n'ont qu'un aperçu d'une partie de la population enfantine (les plus âgés ou ceux ayant une culture littéraire). La collection Brauner vient donc apporter une solution à ce problème puisque le dessin est à la portée de chacun. De plus, le couple a veillé à la liberté d'expression des enfants dans leur réalisation des dessins, ils ont seulement imposé la représentation du conflit et ont laissé l'enfant mettre ce qu'il souhaitait raconter de son vécu. Les Brauner ont popularisé « l'idée que le dessin constitue un nouveau type de source, un nouveau type de document capable de nous rapprocher du « territoire » de l'enfance, et en particulier de l'enfance en guerre »<sup>224</sup>. Le dessin permet de comprendre les guerres d'une manière différente, il donne à voir le quotidien difficile des sociétés en temps de guerre à travers le point de vue d'un enfant, ce qui est relativement rare et nouveau comme conception pour appréhender l'histoire. Leur collection présentant différents conflits du monde permet des comparaisons entre les guerres parmi des thèmes qui reviennent dans les dessins : analyse du corps médical, des armes, des angoisses, des tactiques et techniques militaires, des conséquences humaines et matérielles, etc...<sup>225</sup> Toutefois, l'historien doit rester vigilant face à ces sources nouvelles et savoir distinguer ce qui relève du langage des enfants et ce qui relève de la réalité. Pour remédier à cela, Alfred Brauner s'est assuré que les dessins d'enfants collectés soient suivis d'un commentaire expliquant le contexte de production des œuvres enfantines mais là encore, l'objectivité n'est pas toujours totale<sup>226</sup>.

### 3.3. Une volonté de sensibiliser l'enfant aux archives

Les exemples développés confirment le fait que l'enfant est devenu un sujet de recherche à part entière et que des projets archivistiques ont pour but de promouvoir sa cause dans la société. Toutefois, le seul objectif de sensibiliser les adultes aux documents d'enfants ne peut être réalisé si on ne sensibilise pas en amont les enfants eux-mêmes aux archives et à l'intérêt que représentent les documents produits quotidiennement.

#### 3.3.1. Le service éducatif : ses missions et ses activités

Les services d'archives, comme de nombreux autres services patrimoniaux, proposent de participer à la formation des élèves par le biais d'un service éducatif. Charles Braibant, à l'origine de la mise en place des premiers services éducatifs en services d'archives, en définit les objectifs : « Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents de l'histoire, au moyen de visites commentées du musée de l'Histoire de France »<sup>227</sup>. Il favorise la collaboration entre le personnel des archives et les enseignants. La circulaire du 5 novembre 1951 généralise, dans tous les services d'archives

---

<sup>224</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), *op. cit.* p.89.

<sup>225</sup> BRAUNER (Alfred et Françoise), *J'ai dessiné la guerre. Le dessin de l'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion Scientifique Française, 1991, 294 p. Chaque chapitre évoque un thème dessiné des enfants.

<sup>226</sup> DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), *op. cit.* p.90-91.

<sup>227</sup> BENXAYER (Morrad), « Une expérience reconnue depuis plus de cinquante ans pour un concept encore imprécis » dans *Action éducative et culturelle des archives : acte du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? »*, (2005 ; Lyon), Archives de France, Paris, La documentation française, 2007, p.69.

départementaux, la création de services éducatifs qui rencontrent un franc succès et où les documents d'archives sont « le support d'un développement pédagogique »<sup>228</sup>.

Aujourd'hui, les missions du service éducatif auprès des enfants, et des jeunes, sont multiples. La première est de faire découvrir aux élèves le métier d'archiviste, l'environnement et les tâches d'un service d'archives. Les élèves sont invités à se rendre dans les locaux du service, pour les visiter et se voir présenter les différents postes : travail de classement, accueil du public, etc... Très souvent, un agent présente les pièces les plus anciennes et initie ce jeune public au patrimoine local. Une visite de l'exposition temporaire en cours est également réalisée. L'exposition peut donner lieu à un atelier pédagogique réalisé dans le service d'archives. Pour l'exposition « Enfance » réalisée aux archives départementales de la Meuse, le service a développé des thèmes d'ateliers pour les classes. Dans l'exemple de l'atelier « D'hier à aujourd'hui : objets d'enfance », les enfants, lorsqu'ils venaient visiter l'exposition, devaient se munir d'une représentation de l'objet de leur enfance auquel ils étaient attachés ou bien ils devaient chercher l'objet de leurs parents ou grands-parents<sup>229</sup>. A l'origine dédiés aux écoles, certains services éducatifs étendent leurs activités au fil du temps et proposent de plus en plus d'activités aux enfants en dehors du cadre scolaire. Pendant les vacances scolaires peuvent alors se dérouler, en collaboration avec d'autres acteurs du patrimoine local, des ateliers autour d'un thème. Le service éducatif participe donc à la formation culturelle de l'enfant en le sensibilisant au patrimoine local qui l'entoure. C'est donc là une autre mission du service éducatif, qui est de mettre en valeur le patrimoine local du département en question. Précisons, tout de même, que les services d'archives peuvent également proposer des actions éducatives et culturelles, en dehors du service éducatif, à un public de chercheurs, et le mettre en relation directe avec les documents par le biais d'ateliers.

Le service éducatif établit un lien entre un service d'archives et les enseignants. En effet, un enseignant, détaché par l'inspection académique, est l'interlocuteur mis à la disposition du service d'archives et de l'école afin de préparer les visites et les activités avec les enseignants. Il conçoit la plupart des ateliers pédagogiques en s'entretenant à la fois avec le personnel du service d'archives dédié à l'accueil du public et avec l'enseignant intéressé par une collaboration documentaire et pédagogique avec les archives. Le « professeur-relais » gère les préparatifs des visites et l'accueil des classes<sup>230</sup>. Il peut d'ailleurs, intervenir directement en classe. Il veille également à proposer des ateliers en lien avec les programmes scolaires ou avec un projet de la classe. Les outils pédagogiques développés par le service éducatif « permet[tent] aux enseignants et aux élèves d'avoir un accès facilité à des sources inédites » et concrètes permettant de rendre

---

<sup>228</sup> Voir l'annexe n°4 pour la circulaire du 5 novembre 1951 ; CHARLE (Michelle) et LEWARTOWSKI (Elise), « Actions et fonctionnement du service éducatif des archives départementales du Val-de-Marne » dans *Action éducative et culturelle des archives : acte du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? »*, (2005 ; Lyon), Archives de France, Paris, La documentation française, 2007p. 99-103.

<sup>229</sup> ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MEUSE, *Exposition Enfance, présentation des animations pédagogiques*, [en ligne], Bar-le-Duc, service éducatif, 2015, 4 p., <<http://www.occe.coop/~ad55/spip.php?rubrique123>> (consulté sur le 25/04/2017).

<sup>230</sup> Expression tirée de l'article suivant : CHARLE (Michelle) et LEWARTOWSKI (Elise), *op. cit.* p.99-103.

plus attractif et plus vivant les propos des enseignements<sup>231</sup>. Ces documents sont rassemblés dans des malettes pédagogiques qui peuvent être prêtées aux classes. De même, certaines expositions peuvent être empruntées par les écoles. On cherche vraiment à mettre en relation l'enfant avec les documents, dès son plus jeune âge : les classes de primaires sont les classes les plus reçues dans le cadre du service éducatif. Les documents sont les traces des générations passées. Une « mission de contribution à la formation civique des jeunes est attestée au point que les archives doivent penser à diversifier leurs activités »<sup>232</sup>. Toutefois, l'enjeu du service éducatif est de réussir à convaincre les élèves de l'intérêt d'associer leur éducation aux archives par le biais de « l'utilisation des nouvelles technologies, lie[r] à l'actualité les sujets [étudiés] et, valoriser tous types de travaux »<sup>233</sup>.

### 3.3.2. Multiplication des interfaces documentaires à l'égard de l'enfant

Le service éducatif des archives est donc un maillon de la chaîne éducative que suit l'enfant : il le sensibilise à de nouveaux horizons, lui procure les repères pour comprendre le monde qui l'entoure, son passé et sa culture en éveillant son intérêt pour les documents. Le succès de ce service mais surtout le développement de l'accès des populations à la culture a poussé les services d'archives, et pas seulement eux, à multiplier les interfaces documentaires à l'égard de l'enfant.

Les services éducatifs, que ce soit dans le milieu des archives dans d'autres services, proposent des ateliers pédagogiques aux classes et aux enfants pendant les vacances scolaires. Le fait que des activités soient proposées pendant les vacances est le résultat de la démocratisation de la culture et d'une forte demande de la population en faveur de ces activités. Dans ce contexte, les services patrimoniaux ou de loisirs multiplient les fameuses malettes pédagogiques, qui sont normalement réservées aux élèves. Elles sont les premiers outils servant de bases documentaires à destination des enfants. Toutefois, les services développent d'autres outils à leur intention, en dehors du service éducatif. Dans les expositions diverses et variées que proposent tous types d'institutions patrimoniales comme les monuments historiques ou encore les musées, les enfants ne sont pas oubliés : des explications et un parcours de l'exposition sont adaptés à ce jeune public. Les services prévoient très souvent des livrets de visite qui leur sont destinés<sup>234</sup>. Les enfants peuvent ainsi suivre les visites à l'aide d'activités et de questions. Parfois, des panneaux d'expositions sont exclusivement réalisés pour eux ou bien des ateliers ludiques et pédagogiques se déroulent dans les salles mêmes des expositions. Par ailleurs, certaines expositions sont le fruit de leurs productions réalisées sur le temps des ateliers organisés par les services. Par exemple, certaines représentations que devaient sélectionner les enfants pour l'atelier « D'hier à aujourd'hui : objets d'enfance » aux archives départementales de la Meuse, ont été affichées lors de l'exposition. Ainsi, on favorise encore plus leur intérêt pour les documents en intégrant directement les leurs. Ils ont une preuve directe et tangible de l'intérêt documentaire de leur production.

---

<sup>231</sup> CHARLE (Michelle) et LEWARTOWSKI (Elise), *op. cit.* p.101.

<sup>232</sup> BENXAYER (Morrad), *op. cit.* p.70-71.

<sup>233</sup> *Ibidem.*

<sup>234</sup> Les archives départementales de Maine-et-Loire pour l'exposition « L'enfance en Anjou » avaient conçu un livret jeux pour la visite des enfants.

Certains services patrimoniaux vont même plus loin à propos de cette question de sensibilisation de l'enfant aux documents. Ils leur dédient des interfaces documentaires spécifiques. Cette pratique témoigne de la volonté de donner à l'enfant une place plus conséquente dans leur service et par là-même une place distincte dans la société. Les archives départementales des Yvelines ont lancé en 2017 un « mini-site », EDUC'ARCHIVES, procurant un accès facilité et réservé aux enfants et aux enseignants à leurs ressources documentaires et à leurs ateliers pédagogiques<sup>235</sup>. Il fait l'objet d'une actualité particulière au même titre que l'est un site d'archives classique : le jeune public est mis au même niveau que celui des adultes. L'ensemble des outils pédagogiques produits par le service éducatif (fiches d'activités, mallettes pédagogiques, exposition itinérantes et parcours de visite) y sont répertoriés. « EDUC'ARCHIVES comporte plus de 450 documents téléchargeables, 50 pistes pédagogiques autour de 12 thématiques différentes »<sup>236</sup>. Le service propose également une interface toute nouvelle en relation avec l'ère du numérique « un *serious game* sur le thème de la Grande Guerre pour s'initier à la recherche historique : Gueule d'ange »<sup>237</sup>. C'est une nouvelle approche proposée aux enfants envers les documents mêlant apprentissages et jeu<sup>238</sup>. D'autres services d'archives proposent ce type d'application pour toucher un plus large public et surtout les jeunes gens. Ils se donnent les moyens de développer une relation privilégiée avec la jeunesse. Avec l'ère du numérique, la possibilité de communication auprès de ce jeune public, friands de ces nouvelles technologies, est facilitée pour les services d'archives et les autres services patrimoniaux. Une plus grande palette de services pour découvrir et faire découvrir leurs fonds documentaires peut être proposée. Par exemple, la bibliothèque nationale de France a su, en 2017, à la fois conquérir le public des enfants et suivre les avancées technologiques en se lançant dans la création d'une application réservée aux enfants. L'application est destinée à la lecture d'ouvrages (audio pour certains) issus de la littérature jeunesse (fables, contes, etc...) sur des thèmes divers. Le premier thème est celui dédié aux animaux. Ces thèmes sont parfois illustrés par des documents issus de la collection iconographique de la BNF<sup>239</sup>.

---

<sup>235</sup> Si vous souhaitez consulter le site et les ressources documentaires : <https://educarchives.yvelines.fr/> .

<sup>236</sup> FRANCE ARCHIVES, *Lancement du mini-site EDUC'ARCHIVES*, [en ligne], 2017, <<https://francearchives.fr/actualite/44038>> (consulté le 25/04/2017).

<sup>237</sup> *Ibidem*.

<sup>238</sup> Selon Julian Alvarez, auteur d'une thèse sur le sujet (*Du Jeu vidéo au Serious Game : approches culturelle, pragmatique et formelle*, thèse spécialité science de la communication et de l'information, Toulouse, 2007, p.9), le *serious game* correspond à une « application informatique, dont l'objectif est de combiner à la fois des aspects sérieux (*Serious*) tels, de manière non exhaustive, l'enseignement, l'apprentissage, la communication, ou encore l'information, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo (*Game*). Une telle association a donc pour but de s'écarter du simple divertissement. ». Définition trouvée en ligne sur <<http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/apprendre/jeuxserieux/notion/definitions>> (consulté le 25/04/2017).

<sup>239</sup> MENUT (Chloé), *Gallicadabra ! Et Gallica s'ouvre aux enfants*, [en ligne], 2017, <<http://gallica.bnf.fr/blog/07032017/gallicadabra-et-gallica-souvre-aux-enfants>> (consulté le 25/04/2017).

\*  
\*   \*   \*

L'histoire de l'enfance s'est constituée parallèlement à d'autres courants historiques. Elle est liée à de nombreux facteurs économiques et sociétaux, ce qui vaut à l'enfant une place et un statut évoluant dans les familles et la société. De plus, l'histoire de l'enfance n'est pas la même selon le milieu social où grandit l'enfant. Toutefois, l'image de l'enfant a évolué dans les mentalités. La société lui a donné une véritable place au sein de sa communauté. L'enfant est devenu, au fil du temps un acteur de sa vie et de ses décisions. Il a en effet acquis des droits qui le reconnaissent comme membre de l'humanité et d'une société. De plus, l'enfant fait l'objet d'un intérêt grandissant, il est pris en compte pour ses besoins, ses envies, son bien-être. Les disciplines se spécialisent autour de sa personne comme la médecine développant la pédiatrie pour subvenir à ses soins.

Aussi, d'un point de vue archivistique, l'enfant est auteur de différentes productions documentaires. Les institutions qui le prennent en charge constituent des dossiers sur sa personne. Elles développent également de la documentation autour de lui pour apprendre à le connaître et cerner au mieux ses caractéristiques. Les institutions, comme l'école, lui proposent alors des services adaptés et utiles à son développement. Chacune d'elles conserve dès lors des archives sur les enfants et leur enfance.

L'enfant est à l'origine d'une production documentaire mais aussi d'un traitement archivistique particulier. Ce traitement n'a pas été immédiat ni distinct mais a suivi les évolutions progressives de sa place dans la société. En effet, dans les archives les sources concernant l'enfant existent mais la collecte des documents concernant l'enfant a bénéficié des politiques de collectes des différentes institutions. En ce qui concerne le traitement à proprement parler, les documents des enfants ont été reconnus dans la législation archivistique bien que des réflexions soient toujours en cours. Cet intérêt archivistique pour les documents d'enfants est perceptible chez les professionnels et les chercheurs. De plus, les services d'archives, à travers cet intérêt, ont également la volonté de sensibiliser l'enfant aux archives. Ils développent alors plusieurs services pour le séduire.

# Bibliographie

## Archivistique générale

ARTIÈRES (Philippe), LAÉ (Jean-François), *Les archives personnelles, histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, 190 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Manuel d'archivistique théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, Direction des archives, 1991 (1<sup>ère</sup> édition 1970), 805 p.

BRAIBANT (Guy), *Les archives en France*, Paris, La documentation française, 1996, 303 p.

COEURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La découverte, 2001, 126 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les archives des associations*, Paris, La documentation française, 2001, 234 p.

HILDESHEIMER (Françoise), *Les archives privées, le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, Edition Christian, 1990, 92 p.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), sous la dir. de, *Les archives privées, manuel pratique et juridique*, Paris, Direction des archives, La documentation française, 2008, 204 p.

NOUGARET (Christine), « L'intérêt des archives privées pour l'histoire », *La Gazette des archives*, n° 201 : Les archives privées, 2006, p.19-25.

## Archives et milieux en lien avec l'enfant

*Archives des jeunesses, jeunesses des archives*, La Gazette des archives, n°235, 2014-3, 186 p, dont les articles lus sont :

GIRY (Emmanuelle), « La construction du concept de jeunesse par l'Etat, à travers les archives », p.13-20.

BIARNAIS (Luc-André), FOURNIER (Pierre), JORY (Frédéric), « Action catholique, Mouvement rural de jeunesse chrétienne et Aumônerie de l'enseignement public », p.21-31.

PALLUAU (Nicolas), « Les archives des scoutismes non confessionnels : les Éclaireuses et les Éclaireurs », p.75-87.

CORCUFF (Marie-Andrée), « Les archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire : le PAJEP a déjà quinze ans ! », p.117-128.

CID (Sylvain), « Le CNAHES, quelques enjeux d'une collecte d'archives privées », p.129-141.

LEGOIS (Jean-Philippe), SOURICE (Gaëtan), « Guides des sources : pour une étude comparative », p.175-186.

*Action éducative et culturelle des archives : acte du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? »*, (2005 ; Lyon), Archives de France, Paris, La documentation française, 2007, 312 p, dont les interventions lues sont :

BENXAYER (Morrad), « Une expérience reconnue depuis plus de cinquante ans pour un concept encore imprécis » p.68-72.

GUICHARD-SPICA (Hélène), SEDEL-LEMONNIER (Catherine), PIERRE (Sabine) et CHEREL (Philippe) « Rôles et missions de l'enseignant au sein d'un service éducatif : les archives départementales des Yvelines » p.92-98.

CHARLE (Michelle) et LEWARTOWSKI (Elise), « Actions et fonctionnement du service éducatif des archives départementales du Val-de-Marne », p. 99-103.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'EURE, *Catalogue d'exposition, L'Eure dans la guerre : vivre à l'arrière, 1914-1918*, 2015, 39 p.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Concours montrer l'histoire*, [en ligne], 2017, <<http://www.archives49.fr/news/toutes-les-breves/detail-dune-breve/archive/2017/may/02/article/concours-montrer-lhistoire/>> (consulté le 24/05/2017).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MEUSE, *Exposition Enfance, présentation des animations pédagogiques*, [en ligne], Bar-le-Duc, service éducatif, 2015, 4 p., <<http://www.occe.coop/~ad55/spip.php?rubrique123>> (consulté sur le 25/04/2017).

BAHIDJ (Noura), *Les dossiers personnels dans le secteur social, médico-social et médical : le cas des dossiers personnels des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Maine-et-Loire*, Angers, mémoire de master : Histoire et document, 2014, 124 p.

CESELLI (Audrey), « La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : exemple des archives des écoles primaires », *La Gazette des archives*, n°243, 2016-3, p.29-38.

CHARMASSON (Thérèse), « Les archives personnelles des professeurs et des administrateurs », dans LE GOFF (Armelle), sous la dir. de, *Les hommes et les femmes de l'université, deux siècles d'archives*, Paris, Institut National de recherche pédagogique, 2009, p.45-64.

CHARMASSON (Thérèse), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, 391 p.

FRANCE ARCHIVES, *Lancement du mini-site EDUC'ARCHIVES*, [en ligne], 2017, <<https://francearchives.fr/actualite/44038>> (consulté le 25/04/2017).

DENÉCHÈRE (Yves), MARCILLOUX (Patrice), sous la dir. de, *Le Centre international de l'enfance (1949-1997), des archives à l'histoire*, Rennes, PUR, 2016, 202 p.

DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), sous la dir. de, *Enfances en guerre. Témoignages d'enfants sur la guerre*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg, 2013, 266 p.

DUROUX (Rose), MILKOVITCH-RIOUX (Catherine), sous la dir. de, *J'ai dessiné la guerre. Le regard de Françoise et Alfred Brauner*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2011, 159 p.

MARCHAND (Marie Louise), DUCHEIN (Michel), « Les archives de l'enseignement en France », *La Gazette des archives*, n°57, 1967, p.89-111.

MENUT (Chloé), *Gallicadabra ! Et Gallica s'ouvre aux enfants*, [en ligne], 2017, <<http://gallica.bnf.fr/blog/07032017/gallicadabra-et-gallica-souvre-aux-enfants>> (consulté le 25/04/2017).

MONEUZE (Nicolas), *Les services éducatifs : le cas du service éducatif des archives départementales de la Sarthe ; de son élaboration à nos jours*, Angers, mémoire de master : Histoire, géographie, documents, parcours histoire et métiers des archives, 2010, 65 p.

POLE DES ARCHIVES DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE, *Le partenariat*, [en ligne], <<http://archives.valdemarne.fr/content/le-partenariat>> (consulté le 22/04/2017).

RIVOIRE (Stéphanie), BROUSSELLE (Valérie), « Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) », *La Gazette des archives*, n°197, 2005, p.45-55.

### **La question de l'enfant**

ASSOCIATION LES CHESNAIES, [en ligne], < <http://www.asso-leschesnaies.com/>> (consulté le 12/05/2017).

BONNET (Doris), ROLLET-ECHALIER (Catherine), DE SURMAIN (Charles-Edouard), sous la dir. de, *Modèles d'enfances, successions, transformations, croisements*, Paris, Edition des archives contemporaines, 2012, 248 p.

BOUYER (René-Jean), *Les mémoires d'un bébé. Un siècle d'éducation de l'enfant de Pasteur à Dolto*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2010, 211 p.

BRAUNER (Alfred et Françoise), *J'ai dessiné la guerre. Le dessin de l'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion Scientifique Française, 1991, 294 p.

CADART (Marie-Laure), « Le développement du jeune enfant, de l'OMS à l'OMC », dans BAUBY (Colette), SUESSER (Pierre), sous la dir. de, *Les enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent*, Toulouse, ERES, 2013, p. 37-82.

COUDRONNIERE (Charlotte), BACRO (Fabien), GUIMARD (Philippe), FLORIN (Agnès), « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11ans ? », *Enfance, revue trimestrielle*, n°2, 2015, p.225-243.

DOLTO (Françoise), *La cause des enfants*, Paris, Robert Laffont, 2007 (1<sup>ère</sup> édition 1985), 598 p.

GUIDETTI (Michèle), LALLEMAND (Suzanne), MOREL (Marie-France), *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui : approche comparative*, Paris, Armand Colin, 2004 (1<sup>ère</sup> édition 1997), 192 p.

*L'enfant*, Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, n° 5, 2007, 128 p. dont les articles lus sont :

LE GRAND (Vincent) « La naissance de l'enfant dans l'histoire des idées politiques », p.11-22.

REDOR-FICHOT (Marie-Joëlle), « Synthèse », p.109-112.

LEPINAY (Adeline de), *Qu'est-ce que l'éducation populaire ?*, [en ligne], <<http://www.education-populaire.fr/definition>> (consulté le 22/04/2017).

LHUIILLIER (Jean-Marc), *Aide sociale à l'enfance*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2016 (1<sup>ère</sup> édition 1989), 306 p.

LE RUN (Jean-Louis), « La parole de l'enfant », *Enfances & Psy*, n° 36, 2007/3, p.6-9.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Education artistique et culturelle, mission éducative, musées*, [en ligne], 2012, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Mission-educative/Musees>> (consulté le 28/05/2017).

RENAUT (Alain), *La libération des enfants*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 456 p.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Emile ou l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 (1<sup>ère</sup> édition en 1762), 629 p.

SINGLY (François de), sous la dir. de, *Enfants – adultes : vers une égalité des statuts ?*, Paris, Encyclopaedia universalis, 2004, 194 p.

SIROTA (Régine), sous la dir. de, *Eléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 2006, 325 p.

VILLE D'ANGERS, *Les vacances des 6-12 ans*, [en ligne], <<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/le-jeune-public/les-vacances-des-6-12-ans/index.html>> (consulté le 22/05/2017).

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON, *Le Conseil Municipal des Jeunes 2016/2017*, [en ligne], <<http://www.ville-larochesuryon.fr/430-conseil-municipal-des-jeunes.htm>> (consulté le 22/05/2017).

## **Histoire de l'enfance**

ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1973), 316 p.

ARMENGAUD (André), « L'attitude de la société à l'égard de l'enfant au XIXe siècle » dans *Annales de démographie historique*, *Enfant et Sociétés*, 1973, p.303-312.

BECCHI (Egle), JULIA (Dominique), sous le dir. de, *Histoire de l'enfance en Occident, du XVIIIe siècle à nos jours*, tome 2, Paris, Points, 2004 (1<sup>ère</sup> édition 1998), 532 p.

CRUBELLIER (Maurice), *L'enfance et la jeunesse dans la société française (1800-1950)*, Paris, Armand Colin, 1979, 389 p.

GÉLIS (Jacques), LAGET (Mireille), MOREL (Marie-France), *Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard - Julliard, 1978, 245 p.

SEGALEN (Martine), ZONABEND (Françoise), « Familles en France » dans BURGUIERE (André), KLAPISCH-ZUBER (Christiane), sous la dir. de, *Histoire de la famille. Le choc des modernités*, tome 3, Paris, Armand Colin, 1986, p.643-692.

## **Droits de l'enfant en France**

BONFILS (Philippe), GOUTTENOIR (Adeline), *Droit des mineurs*, Paris, Dalloz, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 2008), 1278 p.

BONGRAIN (Marcelle), *L'enfant et le droit, une autonomie sous surveillance*, Paris, Erès, 2000, 159 p.

COURBE (Patrick), JAULT-SESEKE (Fabienne), *Droit civil, les personnes, la famille, les incapacités*, Paris, Dalloz, 2012 (1<sup>ère</sup> édition 1996), 290 p.

DEKEUWER-DÉFOSSEZ (Françoise), *Les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2010 (1<sup>ère</sup> édition 1991), 126 p.

DENÉCHÈRE (Yves), NIGET (David), sous la dir. de, *Droits des enfants au XXe siècle, pour une histoire transnationale*, Rennes, PUR, 2015, 210 p.

LACROIX (Éléonore), *Les droits de l'enfant*, Paris, Ellipses, 2001, 126 p.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Droits des enfants. Les actions de la France en faveur des droits des enfants*, [en ligne], <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-enfants/>> (consulté le 11/05/2017).

YOUF (Dominique), *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2002, 184 p.

### **L'enfant et la justice**

CHEVALIER (Kévin), *Jeunesse en Justice à Angers (1945-1951)*, Angers, mémoire de master : Histoire et document, parcours histoire contemporaine, 2015, 184 p.

GOUTTENOIRE (Adeline), « Les modes de participation de l'enfant aux procédures judiciaires », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 5, 2007, p.59-64.

ROSENCSVEIG (Jean-Pierre), *Le dispositif français de protection de l'enfance*, Paris, Edition Jeunesse et droit, 2005, 1483 p.

### **Recherches universitaires**

Programme ENJEU[X] :

- ENJEU[X], « *L'enfance, ça nous regarde* » : regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996), exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<http://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/creation-cie>> (consulté le 02/03/2017).

- ENJEU[X], *Enjeu[X] 2015-2019*, [en ligne], <<http://enjeux.hypotheses.org/>> (consulté le 28/02/2017).

- ENJEU[X], [en ligne], <<http://enfance-jeunesse.fr/>> (consulté le 28/02/2017).

- HERVY (Benjamin), *Lancement du premier appel à contributions « Vacances des enfants et des jeunes depuis le 19e siècle »*, [en ligne], programme Enjeu[X], Angers, 2017, <<http://enfance-jeunesse.fr/2017/03/03/lancement-du-premier-appel-a-contributions-vacances-des-enfants-et-des-jeunes-depuis-le-19e-siecle/>> (consulté le 28/05/2017).

- LOIRAT (Mireille), *Conférence « Portraits de famille, traces et transmission »*, [en ligne], programme Enjeu[X], Angers, 2016, <<http://enfance-jeunesse.fr/events/conference-portraits-de-famille-traces-et-transmission>> (consulté le 28/05/2017).

Programme EVE (Enfance, Violence Exil) :

- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, *EVE : Enfance Violence Exil*, [en ligne], 2014, <[http://actions-recherche.bnf.fr/BnF/anirw3.nsf/IX01/A2013000294\\_eve-enfance-violence-exil](http://actions-recherche.bnf.fr/BnF/anirw3.nsf/IX01/A2013000294_eve-enfance-violence-exil)> (consulté le 29/03/2017).
- PROGRAMME EVE, [en ligne], <<http://www.enfance-violence-exil.net/>> (consulté le 29/03/2017).

### **Histoire de l'enseignement et de l'éducation**

ALBERTINI (Pierre), *L'Ecole en France, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2014 (1<sup>ère</sup> édition 1992), 239 p.

KNITTEL (Fabien), CASTETS-FONTAINE (Benjamin), *Le système scolaire en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, 191 p.

LEON (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, PUF, 2005 (1<sup>ère</sup> édition 1967), 128 p.

MUSEE NATIONAL DE L'EDUCATION, *Le musée*, [en ligne], <<https://www.reseau-canope.fr/musee/fr/connaitre/le-musee.html>> (consulté le 01/05/2017).

SENTILHES (Armelle), « Travaux d'élèves du Musée national de l'éducation », *Histoire de l'éducation*, n°54, 1992, p.155-165.

### **Histoire religieuse**

ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS, *Qu'est-ce que l'ACE ?*, [en ligne], <<http://www.ace.asso.fr/>> (consulté le 21/05/2017).

CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), sous la dir. de, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1930-1988*, tome 3, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1988, 569 p.

CHOLVY (Gérard), *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf, 1999, 419 p.

CHOLVY (Gérard), *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2008, (1<sup>ère</sup> édition 1991), 254 p.

CONGREGATION BON PASTEUR, *Qui sommes-nous ?*, [en ligne], <<http://www.bonpasteur.com/missions>> (consulté le 21/05/2017).

DIOCESE d'ANGERS, *Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur*, [en ligne], <<http://catholique-angers.cef.fr/Soeurs-de-Notre-Dame-de-Charite-du-Bon-Pasteur>> (consulté le 21/05/2017).



# Etat des sources

Sont présentes, dans l'état des sources, uniquement les sources qui correspondent à proprement parler à des productions d'enfants tandis qu'un état des fonds concernant l'enfant et l'enfance, se trouvant en annexe n°1, a été réalisé.

- Instruments de recherche et d'orientation des fonds et de services :

Base BORA (indisponible lors du traitement du sujet : site en maintenance).

Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames) [<http://www.calames.abes.fr/pub/>].

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARCHIVES ET DE L'HISTOIRE DE L'EDUCATION SPECIALISEE ET DE L'ACTION SOCIALE (CNAHES), *20 ans de collecte. Les archives de l'éducation spécialisée et de l'action sociale*, Paris, CNAHES, 2014, 142 p.

POLE DES ARCHIVES DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (PAJEP), *Archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Guide des sources*, PAJEP, 2016, 666 p.

- Sources réglementaires :

Textes législatifs concernant les archives :

- Circulaire du 5 novembre 1951 relative à la création de services éducatifs dans les services d'archives
- Circulaire 70-215 du 28 avril 1970 (BOEN n° 20 du 14 mai 1970, p. 1617-1626) et AD 70-5 du 26 mai 1970 relatives aux archives de l'éducation nationale : rectorats, inspections académiques, établissements d'enseignement supérieur, établissements d'enseignement du second degré, écoles primaires, écoles maternelles et établissements d'enseignement spécial
- Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives
- Circulaire AD 87-7 du 19 novembre 1987 sur le « Règlement des archives des services extérieurs de l'éducation surveillée et du secteur associatif concourant à la protection judiciaire de la jeunesse »
- Loi du 4 mars 2002 n° 2002-303 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- article R1112-7 du Code de la Santé publique sur les dossiers médicaux des patients des établissements de santé publics et privés

Textes législatifs concernant l'enfant :

- Constitution de la IV<sup>e</sup> République française de 1946
- Déclaration des droits de l'enfant de 1924 (Genève)
- Déclaration des droits de l'enfant de 1959
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989
- Loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale
- Loi n° 93-22 du 8 janvier 1993 modifiant le Code civil relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales
- Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs
- Loi n°2000-196 du 6 mars 2000 instituant un Défenseur des enfants (et modifié par la loi n° 2011-334 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits)
- Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives
- article L 221-1 du Code de l'action sociale et familles définissant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance

• Sources orales :

Interview de Madame COMBIER, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur.

[2 fichiers audio de 20min43 et 13min06.]

Fait à Angers, le 07/03/2017.

- Entretiens informels avec
- Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 27/03/2017,
  - Madame Lydia Dosso, responsable du secteur des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 27/03/2017,
  - Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 03/04/2017,
  - Madame Flandrin, attachée de conservation du patrimoine, responsable des Archives municipales de Saumur, le 30/03/2017,
  - Madame Sylvie Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, le 15/05/2017.

• Sources manuscrites :

Certains services d'archives n'ayant pas répondu, ils ne figurent pas dans la liste des sources qui suit. Il manque des informations concernant les services d'archives des villes de Nantes, de la Roche-sur-Yon ainsi que du centre de documentation du service Centre de Santé Mentale angevine (CESAME).

Des mails ont également été échangés avec les personnes suivantes, pour compléter les sources trouvées dans les services d'archives :

- Madame Sibylle Gardelle, archiviste de la Congrégation Bon Pasteur, entre le 06/03/2017 et le 22/03/2017,
- Monsieur Christophe Gandon, responsable du secteur des archives communales et intercommunalité et de l'éducation aux archives départementales de Maine-et-Loire, entre le 01/04/2017 et le 10/04/2017,
- Madame Suzanne Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, le 27/04/2017,
- Madame Helena SOCHARD, coordinatrice enfance jeunesse de la maison de quartier Angers centre, le 05/05/2017.

### **Archives départementales de Maine et Loire**

- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Archives du Conseil général depuis 1940. Etat des fonds*, Angers, Conseil général de Maine-et-Loire, 2011, 61 p.
- GRIPPON (Alice), *Guide de recherche : Les écoles primaires publiques du département de Maine-et-Loire*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2003, 67 p.
- MASSARD (Nicolas), *Inventaire chrono-thématique du fonds 321 J de l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA) de Maine-et-Loire, archives sonores (321 J 233-257)*, Angers, mémoire de master : Histoire et métiers des archives, 2012, 97 p.
- SCHMITT (Marie-Paule), *Archives des tribunaux de grande instance de Maine-et-Loire depuis 1958. Etat des versements*, Angers, Conseil général de Maine-et-Loire, 2014, 26 p.

- **Fonds d'organismes concourant à l'Éducation nationale**

État des versements des producteurs d'archives de Maine-et-Loire concourant à l'Éducation nationale produit en 2015. Produit par l'Inspection académique ; Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des premier et second degrés.

- Inspection académique de Maine-et-Loire

- Division des élèves :

Ce service gère des dossiers liés à la scolarité des élèves des établissements des premier et second degrés, de la vie scolaire dans les établissements et de l'attribution de bourses aux élèves. En 2002, ce service est dissout.

**1715 W 17-328**

Division des élèves. 1970-1994.

**100-162**      Action pédagogique.

**163-211**      Action culturelle et artistique.

**165** Classes culturelles : classes ateliers métiers d'art, ateliers régionaux du patrimoine : abbaye royale de Fontevraud, classes d'initiation artistique, classes patrimoines. 1988-1990.

Contenu : projets pédagogiques et documents administratifs nécessaires aux sorties et aux ateliers. Dans le dossier concernant l'abbaye de Fontevraud se trouve un dossier documentaire réalisé, en 1989, par un élève de CM2 du groupe scolaire André Moine d'Angers.

**212-241** Conseil d'animation pédagogique.

**242-251** Rénovation pédagogique.

Versement administratif réalisé le 8 septembre 1999 de 25,8ml.

[Consultation de seulement quelques cotes dont la 1715 W 165 décrite ici qui est donc un exemple particulier. Certains articles de ce versement sont sujets à des délais de communicabilité spécifiques.]

**2354 W 1-278** Division des élèves. 1940-2002.

Contenu : Échanges internationaux (1985-1998) ; Sorties scolaires (1992-2002) ; Orientation et affectation des élèves (1993-2002) ; Évaluation des élèves (1989-2000) ; Soutien scolaire (1990-1999) ; Violences (1995-1998) ; Activités pédagogiques (1989-2002) ; Emplois d'enfants dans le spectacle (1994-2000).

Versement administratif réalisé le 20 octobre 2011 de 16,7ml.

Communicabilité en 2053.

- Circonscriptions académiques des établissements scolaires du premier degré :

**2369 W 1-33** Circonscription académique Angers III (est et sud-est d'Angers).

Contenu : dossiers par écoles (1955-2008) et évaluations en CE2 et CM (1994-2009).

A l'occasion du déménagement des locaux de la circonscription académique d'Angers III en juin 2012, un versement d'archives a été réalisé.

- Etablissements scolaires du premier degré

Versement de l'Inspection académique de Maine-et-Loire et des organismes qui lui sont rattachés (circonscriptions académiques, centre d'information et d'orientation, ...), ainsi que les établissements scolaires publics des premiers et seconds degrés.

- Ecole de Chaudron-en-Mauges

**1703 W 8** Livrets scolaires (1973-1982).

**1703 W 9** Carnets de correspondances (1966-1980).

**1703 W 10-11** Admission en classe de 6<sup>e</sup> : dossiers de candidature, fiches d'affectation, cahiers d'élèves, dossiers scolaires.

**10** 1967-1996.

**11** 1980-1996.

**1703 W 12** Exercices de référence en orthographe, conjugaison, grammaire, géométrie, lecture silencieuse (1988-1989).

**1703 W 13-14** Evaluations à l'entrée du CE2

**13** Cahiers de l'élève, consignes, relevé de réponses (1990-1993).

Versement de septembre 1999 et août 2000.

Métrage linéaire : 1 ml.

- Ecole élémentaire Adrien Tigeot, Angers

**2271 W 28** Documents pédagogiques. Livres, cahiers. 1950-1989.

**2271 W 29** Documents pédagogiques. Livres, cahiers, vinyles. 1950-1989.

Versement en vrac du 10 juillet 1940.

Métrage linéaire : 4,50 ml.

- Ecole publique La Venaiserie à Saint-Barthélémy d'Anjou

**2277 W 5** Evaluations. – CE2, 1995-1998. Entrée en 6<sup>e</sup>, 1995-2004.

Communicabilité en 2055.

Versement en vrac du 29 septembre 2009.

Métrage linéaire : 1,20 ml.

- Ecole élémentaire du Thoureil

**2449 W 16** Dossiers des élèves. 1992-2008.

Contenu : cahiers d'élèves.

Communicabilité en 2059.

Versement du 4 juillet 2013.

- SIUP des communes d'Ambillou-Château, Louerre, Noyant-La-Plaine et Brigne-sur-Layon.

**2586 W 6** Evaluations des élèves. 1924-2009.

Livret scolaire (2005). Certificat d'études primaires : compositions de dessin d'élèves (1924-1925), Evaluations en CE1 : fiches synthèses des résultats des élèves (année 2000, 2004), guide pour l'enseignant et cahiers d'élèves (2005). Evaluations en CE2 : fiches synthèses des résultats des élèves (2004-2006), guide pour l'enseignant et cahiers d'élèves (2005).

Evaluations en CM2 : cahiers d'élèves (2009).

Communicabilité en 2060.

Versement en 2016.

Métrage linéaire : 0,45 ml.

• Fonds du foyer départemental de l'enfance, village Saint-Exupéry

**1624 W 335-346** Foyer départemental de l'enfance

**335-342** Dossiers et fiches individuels des enfants.

**343-346** Rapports, tests médicaux, intellectuels, sociaux, comportementaux, dossiers individuels, 1960-65.

Contenu : fiches de présentation des enfants, cahiers de dessins, de coloriages, de peintures, d'écriture (chiffres et lettres), activités manuelles et graphiques, commentaires (notes et rapports comportementaux) des éducateurs sur les travaux.

Versement de l'ancienne Direction Départementale des Interventions Sanitaires et Sociales de 1998 suite à la refonte des différents services. [Consulté avec le personnel]

Métrage linéaire 0,40 ml.

**2447 W 20-38** Village Saint-Exupéry, cahiers de liaisons des enfants suivis par les éducateurs et les veilleurs de nuits.

Contenu : notes manuscrites d'enfants (1994).

Versement de 2013. [Consulté avec le personnel]

Métrage linéaire : 9 ml.

- Fonds de l'Aide sociale à l'enfance (1 exemple pour illustrer le type d'archives trouvé dans ce service, versement régulier tous les deux ans depuis 1954)

**2646 W 1-230** Dossiers individuels [classement par année de naissance], 1990, 1991.

**2646 W 231-245** Interventions administrations ad'hoc, 1982-2010.

Contenu : quelques témoignages d'enfants suite à des questions lors des jugements qui sont parfois retranscrits (citations dans les dossiers). Enregistrements possibles (exemple : du procès de pédophilie de Laval) mais les cassettes ne sont pas conservées aux archives départementales de Maine-et-Loire.

Versement en 2016. [Consulté avec le personnel]

Métrage linéaire : 6, 13 ml.

- Fonds de l'association de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
  - SOAE (Service d'orientation et d'action éducative)

**1229 W** Dossiers de suivis des jeunes.

[Dossiers nominatifs classés par numéro].

Entrée du versement le 23 mai 1990.

Métrage linéaire : 35,7 ml.

**1809 W 1-530** Dossiers de suivis. 1976-1994.

**1809 W 531-544** Dossiers de suivis. 1969-1995.

**1809 W 545-549** Dossiers d'enregistrements. 1960-1992.

[Dossiers nominatifs classés par numéro].

Entrée du versement le 19 mars 2001.

Métrage linéaire : 60,5 ml.

**2216 W 1-27** Investigation d'orientation éducative : dossiers de jeunes instruits conservés dans la collection. 1992-1995.

**2216 W 28-92** Action éducative en milieu ouvert : dossiers de jeunes instruits conservés dans la collection. 1979-1995.

**2216 W 64** Consultation d'orientation éducative : dossiers de jeunes. 1981-1992.

**2216 W 65-75** Observation en milieu ouvert

**65-75** Dossiers de jeunes.

**76-88** Dossiers de jeunes instruits conservés par les travailleurs sociaux (1991-1995).

**89-92** Dossiers de jeunes instruits conservés par les travailleurs sociaux (1981-1995).

Entrée du versement le 12 octobre 2007.

Métrage linéaire : 11,00 ml.

- CMPP (Centre médico-psycho pédagogique) d'Angers

[Fonds de nouveau transféré au centre, échantillonnage en cours pour revenir au service des archives.]

- Dossiers individuels

**1491 W** 1962-1982.

Entrée du versement le 25 août 1995.

**1512 W** 1983-1984.

Entrée du versement le 9 mai 1996.

**1699 W** 1985-1988.

Entrée du versement le 21 juin 1999.

**2069 W** 1985-2005.

Entrée du versement le 12 octobre 2007.

- Etablissement de La Pierre Blanche

**2261 W** Dossiers des jeunes DISS, DDASS et de la justice. 1981-1990.

Archives de fonctionnement. 1981-2001.

Entrée du versement le 22 avril 2009.

Métrage linéaire : 2 ml.

- Etablissement de La Marmitière

**2265 W 1-154** Dossiers de jeunes de La Marmitière. 1953-1999.

Entrée du versement le 19 mars 2010.

Métrage linéaire : 17,8 ml.

- Pôle handicap de l'ASEA

**2262 W** Dossiers des jeunes de l'établissement Le Colombier. 1949-2002.

Entrée du versement le 24 avril 2009.

Métrage linéaire : 37,8 ml.

**2298 W 1-43** Dossiers des jeunes de l'établissement Le Coteau [classés par année de sortie]. 1970-1989.

Entrée du versement le 19 mars 2010.

Métrage linéaire : 6,4 ml.

- Collection de travaux scolaires [Consulté par dérogation]

« A la fin de l'année 2000, les archives départementales de Maine-et-Loire ont proposé aux élèves et à leurs maîtres de participer à la constitution d'un fonds d'archives spécifiques, avec l'objectif de conserver la mémoire de l'idée qu'ils se font du siècle à venir. » Dons.

Communicabilité vers 2060.

Instrument de recherche de 2001.

Métrage linéaire : 0,50 ml.

**234 J 1-17** DES ARCHIVES POUR LE XXI<sup>e</sup> SIECLE

**234 J 3** Ecole Marcel Pagnol, MAZE. Elèves de CE2. 2000-2001. 24 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions dont le thème est « Le 21<sup>e</sup> siècle, ça sera comment ? » accès sur la question des transports, ce qui va changer ou non, les envies, les craintes des enfants. Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 5** Ecole primaire Marcel Pagnol, CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE. Elèves de CM1. 2000-2001. 30 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions dont le thème est « Le 21<sup>e</sup> siècle, ça sera comment ? » avec le choix de plusieurs thèmes (environnement, addiction, sport, guerre, ordinateurs et machines etc...), ce qui va changer ou non, et les responsabilités que voudraient exercer les enfants dans ce nouveau siècle. Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 6** Ecole primaire René Gasnier, ANGERS. Elèves de CM2. 2001. 14 pièces manuscrites (quelques dessins).

Contenu : travaux de rédactions (10) ou dessins (6) légendés fait individuellement ou en groupes dont le thème est « A un moment du XXI<sup>e</sup> siècle de ton choix, imagine ta vie » avec un intérêt pour les questions des transports, de la santé, du sport etc... Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 8** Ecole Saint-Aubin, LES PONTS-DE-CÉ. Elèves de CE2. 2001. 7 pièces imprimées.

Contenu : travaux de rédactions dactylographiés par les enfants de manière individuelle dont les thèmes sont « A un moment du XXI<sup>e</sup> siècle de ton choix, imagine ta vie » et « Quand tu auras quarante ans, à ton avis, comment se nourrira-t-on, s'habillera-t-on, y aura-t-il encore la guerre, de la violence, comment on enseignera

dans les écoles, comment se distraira-t-on ? » avec une feuille par questions. Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 9** Ecole publique, FAYE-D'ANJOU. Elèves de CE2, CM1, CM2. 2000. 9 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions avec comme thème « La vie au 21<sup>e</sup> siècle ». Les enfants se sont exprimés sur les animaux, le sport, les maisons, leur vie future, la nourriture etc...

**234 J 13** Ecole Marcel Pagnol, MAZE. Elèves de CM2. 2001. 16 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions d'élèves sur leur vie future, les sciences, la technologie, la guerre, les transports, les loisirs et le travail. Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 15** Réseau des écoles « Aux sources de l'Erdre » : école Saint-Louis, BECON-LES-GRANTS ; Saint-Nicolas, CANDE ; Saint-Jean-Baptiste, CANDE ; CHALLLAIN-LA-POTHERIE ; LA COURNUAILLE ; FREIGNE ; LE PIN ; Noël Pinot, LE LOUROUX-BECONNAIS. Elèves de la petite section au CM2. 1 dossier relié (quelques illustrations photographiques) présentant le projet et sa réalisation, 1 cassette magnétique audio.

Contenu : livret intitulé « 2000, rêves d'enfants » réalisé par des classes de la petite section au CM2 d'un réseau d'écoles pour célébrer le Jubilé comprenant des chants, l'organisation du projet (documents administratifs), article de presse sur le projet, des photographies de l'enregistrement de la cassette et des représentations graphiques (photocopies), accompagné d'une cassette audio. Les enfants devaient s'exprimer sur le thème du 3<sup>e</sup> millénaire par le biais de textes pour les classes primaires et par des dessins pour les classes de maternelles.

**234 J 16** Ecole Jacques Prévert, LES PONTS-DE-CÉ. Elèves de CM1, CM2. 2001. 18 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions ou de dessins légendés, nominatifs, sur le thème « imaginez les écoliers en 2050 ». Accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux.

**234 J 17** Ecole élémentaire André Malraux, LES PONTS-DE-CÉ. Elèves de CM2. 2001. 26 pièces manuscrites.

Contenu : travaux de rédactions ou de dessins légendés, nominatifs, sur le thème « Comment imaginez-vous la vie au cours du prochain siècle, aux alentours de 2050 ? ».

- Fonds des hôpitaux

- Service médical spécialisé du château de la Bodinière à Trélazé.

**22 HS** Dossiers de suivi des enfants. 1937-1974.

[Fonds non classé, consulté avec le personnel]

- Bibliothèque du service d'archives

**BIB 4410** ECOLE PUBLIQUE DE SOUCELLES, *Soucelles au Moyen Age*, Soucelles, Coopérative scolaire, 1958.

## Archives départementales de Loire Atlantique

- Fonds de l'association Liaison école-musée

Association départementale réunissant des établissements d'enseignement public pour la promotion de la liaison école-musée créée en 1981. « Ce fonds comprend des documents concernant le fonctionnement, la gestion comptable et du personnel, les activités de l'association ». Don du 7 mai 2012.

Instrument de recherche de 2012.

Métrage linéaire : 0,50 ml.

**271 J 14** Expositions des travaux d'élèves sur les thèmes "Le monde à inventer" et "Les enfants de l'estuaire". - Projets, dossier de presse. 1998-2001.

- Fonds Allain-Collineau

Fonds privé d'une famille contenant des documents concernant la scolarité de Jeanine Allain et d'Henriette Collineau donné par leurs petits-enfants le 24 décembre 2013.

Instrument de recherche de 2013.

**279 J 1-4** Scolarité de Jeanine Allain à l'école publique de Saint-Hilaire du Harcouet (Manche). 1938-1942.

**1** Cahiers de cours complémentaires 1<sup>ère</sup> (1938-1939) et 2<sup>e</sup> (1939-1940) années : orthographe, littérature, physique-chimie.

**2** Cahiers de cours complémentaires 3<sup>e</sup> (1941 - 1942) année : orthographe, littérature, physique - chimie, histoire - géographie, sciences naturelles, anglais.

**3** Devoirs et compositions en français, anglais, mathématiques, histoire - géographie, sciences naturelles, sténographie.

**4** Cahiers de chant, poésie et littérature anglaise.

**279 J 5** Scolarité d'Henriette Collineau à l'école industrielle et ménagère rue Talensac à Nantes. - Livres (imprimés ou dactylographiés) de cours de morale, d'éducation familiale, de cuisine et alimentation, d'histoire, de chant ; carnets d'atelier avec indication du temps consacré aux travaux de confection de vêtements (avec croquis). 1934-1936.

- Fonds école élémentaire publique Fraternité (Nantes)

**2419 W 12** Dossiers scolaires (contenant des pièces annexes). – Annexes scolaires (1965- 1966 à 1974-1975) : spécimens.

Communicabilité en 2026.

Versement de l'école du 20 janvier 2011.

Description physique : 13 articles.

- Fonds écoles, collèges, lycées

**260 W 5** Ecole communale de la Rouxière. – Registre d’appel journalier (1946-1950) ; cahiers d’écoliers (1947-1950).

Versement en 1971.

Métrage linéaire : 0,45 ml.

- Fonds association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA)

- Dossiers individuels :

**1833 W 1-444**

Versement n° 3442 des 31 mars et 21 septembre 2004.

Métrage linéaire : 48,50 ml.

**1891 W 1-87**

Versement du 14 octobre 2005.

Métrage linéaire : 8,70 ml.

**1927 W 1-20**

Versement du 15 septembre 2006.

Métrage linéaire : 2 ml.

**2027 W 1-34**

Versement du 9 avril 2009.

Métrage linéaire : 3,40 ml.

- Fonds de l’association d'action éducative en Loire-Atlantique (AAE 44)

**2364 W 1-9** Assistance éducative. - Dossiers individuels par ordre alphabétique.

Versement du 8 juillet 2014.

Métrage linéaire : 1,35 ml.

### **Archives départementales de Mayenne**

- Fonds de l’institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger : 434 J

Dépôt effectué en 2000.

En 1965, l’Association de parents d’enfants inadaptés (APEI) les Papillons blancs de Laval (créée en 1958) ouvre un Institut médico-pédagogique (IMP) rue Léonce-Malécot. Trois ans plus tard, elle installe un Institut médico-professionnel (IMPro, futur SIPFP) au 34 rue Cugnot.

Métrage linéaire : 5,70 ml.

Instrument de recherche de 2008 : non consultable car il s'agit de dossiers nominatifs.

Les dossiers concernent des enfants ayant l'âge de fréquenter l'école primaire. Ils sont très riches en dessins produits par les enfants dans le cadre de leur suivi médical et contiennent également quelques productions manuscrites.

Communicabilité dans 120 ans.

[Consulté par le biais du personnel]

- Fonds de l'école publique de la Baroche-Gondoin

Versement de 1970.

Instrument de recherche de 2009.

Importance matérielle : 7 articles.

**65 W** Cahiers de devoirs mensuels (cahiers individuels des élèves) (1962-1970).

- Fonds de l'école publique Rennes-en-Grenouille

Versement de 1973.

Importance matérielle : 10 articles.

**66 W 4-10** Cahiers mensuels et de compositions (1952-1973).

- Fonds du service éducatif en milieu ouvert (SEMO)

Classés par numéros de dossiers.

**1390 W 1-93** Dossiers d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) (1963-1990).

**1390 W 94-201** Mesures d'investigation d'orientation éducative (IOE) (1965-1990)

Versement de 1999

Importance matérielle : 201 articles.

**1492 W 1-11** Dossiers AEMO (1989-1990).

**1492 W 12-22** Mesures IOE (1980-1990).

Versement de 1998.

Importance matérielle : 22 articles.

**1590 W 1-46** Dossiers AEMO (1992-1997).

**1590 W 47-65** Mesures IOE (1993-1996).

Versement de 2003.

Métrage linéaire : 6,70 ml.

**1689 W 1-25** Mesures IOE (1996-2000).

Versement de 2006.

Métrage linéaire : 2,00 ml.

**1697 W 1-30** Mesures IOE (1997-2000).

Versement de 2006.

Métrage linéaire : 3,10 ml.

**1812 W 1-282** Dossiers AEMO (1987-2005).

Versement de 2009

Métrage linéaire : 1,64 ml.

### Archives départementales de Sarthe

- Fonds du service du conseil général et des établissements publics départementaux

Etat des versements datant de 2008, modifié en 2012.

- Fonds de la préfecture

Etablissements publics :

- Centre départemental de documentation pédagogique de la Sarthe

Ce fonds a été constitué par le CDDP en vue de réunir de la documentation pour un projet de musée autour de l'éducation dans la Sarthe. Les documents proviennent des écoles ou d'archives privées. Le projet n'ayant pas abouti, les documents ont fait l'objet d'un versement aux Archives départementales.

**1 T 1506** Cahiers de roulement (23 pièces, 1955-1965).

Cahiers de travail d'élèves (2 pièces, s.d., 1957-1958).

**1 T 1507-1509** Cahiers d'élèves (65 pièces). 1882-1953.

-Etablissements d'enseignements, écoles

**1300 W** Ecole primaire de Nuillé-le-Jallais. 1892-1957.

Versement de 0.10 ml.

Contenu : Registre d'appel, devoirs, bibliothèque

**1435 W** Ecole primaire d'Arthezé. 1963-1991.

Importance matérielle : 9 articles.

Contenu : Registre matricule et d'appel, dossiers scolaires, effectifs, cahiers d'élèves, comité des parents.

- Fonds des établissements scolaires

- Ecoles

**1303 W** Ecole primaire d'Ardenay-sur-Mérize. 1940-1981.

Contenu : Listes d'inscription, registres d'appel, devoirs, journaux scolaires.

Métrage linéaire : 0.30 ml.

**1707 W** Ecole publique primaire du lac de Massigné. 1863-1998.

Contenu : Ce versement concerne les listes d'inscription, registres d'appel journaliers, un échantillonnage de dossiers scolaires, de la documentation scolaire et des cahiers d'élèves.

Modalités d'entrée : Versement le 10 mars 2011 (n° 20110138).

Métrage linéaire : 6.50 ml.

- Fonds d'organismes privés chargés de missions de service public

- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique "Les Aubrys"

**1397 W** Institut de rééducation psychothérapique des Aubrys-en-Champagne.  
1954-1988.

Contenu : Dossiers individuels des enfants recueillis.

Métrage linéaire : 4.40 ml.

Communicabilité dans 120 ans.

**1702 W** Institut thérapeutique éducatif et pédagogique "Les Aubrys". 1983-2010.

Contenu : Ce versement concerne les dossiers individuels des enfants sortis entre 1998 et 2006.

Modalités d'entrée : Versement le 5 avril 2011 (entrée n°20110139).

Métrage linéaire : 2.10 ml.

- Fonds de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales

- Service de l'aide sociale à l'enfance

Quelques exemples, existe aussi les versements 1163 W, 1186 W, 1270 W, 1271 W, 1412 W, 1414 W, 1415 W, 1417 W, 1420 W, 1421 W, 1433 W, 1505 W, 1558 W.

- Dossiers individuels :

**1270 W** 1984.

Métrage linéaire : 7.86 ml.

Communicabilité dans 50 ans.

**1271 W** 1985.

Métrage linéaire : 48 articles, 7.83 ml.

Communicabilité dans 50 ans.

**1434 W** 1993.

Métrage linéaire : 7.00 ml.

Communicabilité dans 50 ans.

**1451 W** 1994.

Métrage linéaire : 6.90 ml.

Communicabilité dans 50 ans.

**1528 W** 1996.

Métrage linéaire : 6.80 ml.

Communicabilité dans 50 ans.

**1609 W** 1998.

Versement du 26 novembre 2009 (entrée n°20090091).

Métrage linéaire : 7.75 ml.

**1660 W** 1999.

Versement le 20 juillet 2010 (entrée n°20100084).

Métrage linéaire : 9.00 ml.

## Archives départementales de Vendée

- Fonds de la préfecture

Instrument de recherche de 2012.

Métrage linéaire : 53 ml.

- Enseignement primaire

Dossiers d'écoles maternelles, élémentaires et primaires supérieures (par commune) :

**1 T 2003** Sallertaine. - Tensions d'ordre religieux (dont école clandestine et peines disciplinaires. Contient des cahiers d'élèves), 1902-1904.

- Fonds du Conseil général

- Aide sociale à l'enfance

**2043 W** Dossiers d'enfants confiés. 1940-1983.

Modalités d'entrée : Versement de 2009.

Métrage linéaire : 4,70 ml.

**2077 W** Dossiers d'enfants confiés n°11053 à 16504 (enfants nés entre 1926 et 1973).

Modalités d'entrée : Versement de 2010.

Importance matérielle : 330 articles.

**2104 W** Commission d'adoption : procès-verbaux, 1987-1999. Enfants confiés en vue d'adoption : dossiers classés par date d'adoption. Admissions : registre des enfants confiés pour les années de naissance 1949 à 1970. 1947-1999.

Modalités d'entrée : Versement de 2010.

Métrage linéaire : 3,00 ml.

**2133 W** Dossiers d'enfants confiés en vue d'adoption (classés par date d'adoption), 2000. Refus d'agrément, 2004-2006.

Modalités d'entrée : Versement de 2011.

Métrage linéaire : 1,50 ml.

**2255 W** Adoption et administration ad'hoc : dossiers d'enfants confiés. 1955-1986.

Modalités d'entrée : Versement de 2013.

Métrage linéaire : 45,00 ml.

### Archives municipales d'Angers

FAVIER (Elodie), *Répertoire numérique du fonds du centre d'animation Jean-Vilar, quartier de la Roseraie, 57 J 1-656 (1958-2001)*, Angers, archives municipales d'Angers, 2009, 67 p.

• **48 NUM** Inventaire général du patrimoine, Angers, service éducatif ville d'art et d'histoire : numérisation d'affiches réalisées par les 6-12ans pour l'exposition « Marques de fabrique ».

• Versements du service « Vie de quartiers ».

**1514 W** 1 Concours Roulez-jeunesses, 1998 ; concours vidéo jeunes, 1989 ; opération été jeunes, loisirs quotidiens des jeunes, dossiers de base, 1988 ; dossiers par équipements, 1988.

Communicable en 2019.

**1541 W** Opération été jeunes, loisirs quotidiens des jeunes

2. 1989-1990. Communicable en 2020.

3. 1991-1992. Communicable en 2022.

4. 1993-1995. Communicable en 2025.

Versement du 4 janvier 1999.

Métrage linéaire 6.6ml.

**1893 W 1** Mission jeunesse, fonctionnement et activités : rapport d'activités de la mission jeunesse (1996-1998), rapport (1998) ; enquête jeunesse (1997) : rapport, questionnaire ; commission extra-municipale des jeunes : correspondance, compte-rendu, règlement (1999-2001) ; journal « Ouvre-boite » : correspondance, compte-rendu, délibération du conseil municipal (1999-2002) ; pôle jeunesse : correspondance, compte-rendu, documents de travail (1999-2000) ; fonds d'aide aux projets des jeunes : correspondance, DCM (1999-2002) ; cité-citoyenneté : correspondance (1999-2000).

Métrage linéaire : 0,20 ml.

- Fonds de documents iconographiques dont la taille dépasse 21x29,7. 1657-2016.

Monument-bâtiment :

**2 FI 498** Panorama de l'Anjou (dessin d'enfant) : un dessin sur papier découpé en aquarelle de taille 19,5x35 cm. 1960.

Représentation en relief des symboles d'Angers : château d'Angers, statue du roi René, joueurs de boule de fort.

Achat à Guy Chastel en octobre 2002.

- Versements du service communication externe [Consulté]

Versement du 21 janvier 2000.

Métrage linéaire : 4.75 ml.

**1328 W 26** Classes de patrimoine, 1986-1992. Correspondances de mai 1986 à avril 1992, comptes-rendus réunions et brief agence Créamine de mars à mai 1991 ; Réalisations (campagne Angers : Decaux, campagne forum : sagacité) ; Budget : devis et factures ; Document sur les classes de patrimoine(règlement,...) ; Audiovisuel (projet) de l'ISEA ; Dépôt à l'INPI de la marque ; Le cahier des classes de patrimoine ; Classeur classes de patrimoine ; Plaquettes des villes et Pays d'Art et d'histoire ; Retirages "classes de patrimoine" (plaquettes).

Contenu : Documents sur les classes de patrimoine correspondent à la création de valises pédagogiques, documents sur organisation des classes patrimoine, règlement, exemples d'activités dont des photocopies de photographies d'activités réalisées par des enfants, de productions plastiques d'enfants et de témoignages d'enfants sur les classes patrimoine, extrait du journal du collège Jean Monnet d'Angers réalisé par la classe de mal-voyant participant aux classes patrimoine durant l'année scolaire 1990-1991.

- Fonds du Centre d'animation Jean-Vilar

Le centre d'animation Jean-Vilar est une association dont les documents ont été conservés un temps par le liquidateur du centre. Puis le fonds entra aux archives départementales par don en 2002 et est remis aux archives municipales d'Angers en 2008.

Le fonds Jean-Vilar est composé de quatre sous-fonds. Il comprend les archives de quatre producteurs différents : l'Union des associations du quartier sud d'Angers, la Maison de l'enfance, le Centre socio-culturel et sportif et le Centre d'animation Jean-Vilar.

#### **57 J 151-155** Enfance

**153** Centre de loisirs sans hébergement place Jean-Vilar, fonctionnement : projet pédagogique, fiche de séjour, échantillon de planning, échantillon de tableau des effectifs, registre de sécurité. 1984-1988.

**154** Centre de loisirs associé à l'école Jacques Prévert rue Alexis-Axilette, préparation du projet pédagogique : note de présentation, rapport d'activité, supports de communication, articles de presse. 1982-1991.

**155** Spectacles culturels, organisation : contrats d'association, correspondance. 1984-1985.

Les autres articles concernent l'organisation de la halte-garderie.

#### **57 J 286-297** Activités

**288** Concours de photographie, déroulement : liste des participants, 10 photographies en noir et blanc. [1980].

#### **57 J 533-585** Activités

**537** Centre d'animation Jean-Vilar, *Projet de centre*, Angers 21p. 1996.

**546** Exposition d'art contemporain polonais, réalisation : note de présentation, fiche technique de l'exposition, convention de projet d'exposition, liste des œuvres, dossier pédagogique, liste des invités au vernissage, 24 photographies en couleur et 7 négatifs, correspondance. 1998.

Les autres articles sur les activités du centre sont composés de documents nécessaires à la mise en place des activités (subvention, règlement, liste de participants etc...)

#### **57 J 653-656** Photographies

**653** "En souvenir de Sport et Réussite" : album de 94 photographies en couleur, 10x15 cm. 1994.

**654** Célébration : 17 photographies couleur 10 x 15 cm et 6 négatifs. [1990].

**655** Spectacle de danse contemporaine : 20 photographies en noir et blanc, 9 x 13,3 cm. [1990].

**656** Danse contemporaine : 10 négatifs. [1990].

## Archives municipales de Saumur

- Fonds de la MJC [Consulté]

**41 Fi** Dessins, collages et panneaux de classes de primaire de Saumur et ses environs [Ecole Notre-Dame de Nantilly, Ecole Paul Valéry, Ecole maternelle publique d'Allones, Ecole Marmaillette, Ecole Duplessis-Mornay, Ecole de l'Arche dorée, Ecole Sainte Macaire du Bois à Montreuil Bellay, Ecole maternelle de Fontrevaud] sur le thème du cirque. [1980-1990].

## Archives municipales du Mans

- Fonds de la Mission du développement du quartier du Sablon

**3 Fi 687-698** Clichés et travaux des enfants des écoles Gérard Philippe, Claude Bernard et Paul Eluard de la ville du Mans participant au développement social du quartier des Sablons.

Contenu : réalisation d'une fresque sur les murs des écoles, de mâts d'orientation, d'ateliers peinture dans les classes.

Versement en 1996. Clichés couleurs, type cartes postales. Format 10,5/15cm. [Consulté]

**543 W 218** Article de presse sur la réalisation des fresques d'enfants d'écoles du quartier des Sablons dans le cadre du développement social du quartier. [Consulté]

- Ecole des gens du voyage

Entré le 22/03/2001.

Métrage linéaire : 2,45 ml.

**393 W 87** Ecole des gens du voyage, fréquentation scolaire : livrets des élèves [informations protégées] (1993-1994), [information protégée] (1980-1981) et [informations protégées] (1978-1979), carnet de santé d'enfant [information protégée].

**393 W 110** Evaluations pédagogiques à l'entrée du CE2 en français et en mathématiques : cahiers d'exercice (1958).

**393 W 117** Ecole des gens du voyage, travaux d'élèves : cahier journal des enfants de l'école (1978, 1989-1990, 1995, 1999-2000), journal des enfants de l'école des Gantelles.

**393 W 130** Projet pédagogique de l'école des gens du voyage, création du journal « La route » : présentation du projet, correspondance, journal de l'année 1996.

- Ecole maternelle de Funay

Entré le 01/07/1994.

Métrage linéaire : 0,65 ml.

**411 W 17** Ecole maternelle de Funay, fréquentation scolaire pour l'année 1991-1992 : dossiers scolaires des élèves.

- Ecole primaire de filles Alfred de Musset

Entré le 02/01/1999.

Métrage linéaire : 0,65 ml.

**420 W 15** Ecole primaire de filles Alfred de Musset, évaluation de l'élève [informations protégées] : fiche scolaire, autorisation des parents à subir les épreuves d'orientations professionnelles. Année scolaire 1955-1956.

- Ecole nationale Antonio Vivaldi

Entré le 28/07/2005.

Métrage linéaire : 4,6 ml.

**578 W 19** Réhabilitation école nationale Antonio Vivaldi, inauguré le 28 mai 1993 : carton d'invitation, discours du maire, liste des personnes invitées, notes, correspondance, délibération, dessins d'élèves.

- Ecole Gérard Philippe

Entré le 09/04/2008.

Métrage linéaire : 6,09 ml.

**645 W 109** Ecole Gérard Philippe : diapositives couleurs.

Contenu : portraits d'enfants, textes d'enfants, prénoms et signatures.

- Don de l'école de Funay

Entré en 2001.

**8 Z 1-3** Document manuscrit (1958), illustrations couleurs [dessin de bienvenue d'enfants allemands de la ville de Weimar pour des hôtes français].

- Bibliothèque du service d'archives [Consulté]

**10 BIB 43** ECOLE MATERNELLE ARTHUR RIMBAUD, *Poèmes en noir et blanc*, Le Mans, Territoire 14, 2002, 60 p.

Contenu : poèmes et illustrations de l'ouvrage réalisés par les enfants.

**10 BIB 44** ECOLE PAUL ELUARD-SABLONNIERE, *Le temps d'une disparition*, Le Mans, Territoire 14, 2001, 61 p.

Contenu : récit inventé par les élèves de CM1 en 1999-2000.

**10 BIB 45** ECOLE PRIMAIRE DES SABLONS, *Pas de cadavre dans le labyrinthe*, Le Mans, Territoire 14, 1997, 123 p.

Contenu : histoire (nouvelle policière) et illustrations de l'ouvrage réalisées par les enfants de CM1 et CM2 de l'école Paul Eluard.

**10 BIB 48** ECOLE MATERNELLE ARTHUR RIMBAUD, *As-tu vu ma botte ?*, Le Mans.

Contenu : conte et illustrations réalisés par les élèves.

**10 BIB 49** ECOLE MATERNELLE LE PETIT-LOUVRE, *Bonhomme visite le Petit-Louvre*, Le Mans, Territoire 14, 2002.

Contenu : textes et mise en scène des illustrations (photographies dans l'école) réalisés par les élèves.

### Archives municipales de Laval

- Bibliothèque du service d'archives [Consulté]

**BIB 679** ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL, *Des enfants écrivent l'histoire de Laval*, Laval, 2003-2004.

Contenu : écritures des textes, recherches, choix des images documentaires et couverture effectués par les élèves dans le cadre du projet de découverte du patrimoine Lavallois mené en 202-2003 et 2003-2004.

### Archives diocésaines Maine et Loire

- MEYER (Emilie), *Répertoire numérique du fonds de l'Action catholique de l'Enfance, archives diocésaines de Maine-et-Loire, Angers*, mémoire de master recherche : Histoire et métiers des archives, 2007, 51 p.

- Fonds de l'Action catholique de l'Enfance (Mémoire de E.Meyer 2007) [Consulté]

Les archives diocésaines étaient conservées à la Maison des Œuvres, siège de la fédération (ancien centre diocésain des mouvements d'Action catholique).

Fonds entré en 1999-2000 en raison de la cession du bail de l'ancien évêché (ayant fait l'objet de dégâts) donc déménagement des archives des mouvements organisé par le vicaire Monseigneur Gauthier.

Nouveau bâtiment des Archives diocésaines inauguré en 1999 par évêque Orchamp. La première partie des archives de l'ACE y trouve sa place le 25 mai 2001.

Métrage linéaire : 11 ml.

**4 K 127 / 93-94** 50<sup>e</sup> anniversaire, Planète 100 000 au Parc des expositions à Angers.

**93** : Commission histoire, organisation : circulaires, notes manuscrites, listes, topos.

Anciens membres CV, AV, recherche : correspondance, listes, circulaires, questionnaires ; Collection d'objets chargés d'histoire, rassemblement : album photographique de l'abbé Jean-Baptiste Auard Rougemont Pierre,

Girard Coline | La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ? – Les archives de productions enfantines dans les services d'archives de la région Pays-de-la-Loire : collectes et usages  85

Cœurs Vaillants autrefois, coll. Feu et Flamme En vacances mon livret de prière, coll. Hauts les cœurs, Fleurus, vers 1930. Partitions des chants de CV, s.d. Photocopie de photographies, 1938-1939. Carnet de carême, s.d. Tract sur la route de la réussite, s.d. Balafon, premier journal de l'ACE pour tous les enfants du Tchad Correspondance du Centre National, 1942. Travaux d'affiliation de groupes, 1945. Lettre de remerciement de groupes pour leur entrée dans le mouvement AV, 1949. Lettres d'enfants, s.d. Photographies diverses, s.d. Insignes Cœurs Vaillantes, s.d. Rubans CV-AV, s.d. Ecriture d'un livre d'or : livre d'or, 1987.

Contenu : « Album des Bip's » : album permettant la communication entre les différents clubs d'enfants de l'ACE composé par les enfants : chaque feuille contenant le nom, des illustrations et une description des activités réalisées ou à réaliser de chaque club.

**94** : Gestion de l'espace : plans du parc des expositions (1987). Réalisations faites par les enfants : affiches (1987).

Contenu : réalisation d'un journal de taille A3 « Planète 100 000 » avec des dessins et des textes d'enfants. Explication des missions de l'ACE, des clubs et des activités des enfants (jeux, sorties, organisation de fêtes, ...).

**4 K 127 / 95-96** Rassemblements fédéraux.

**95** : Cérémonie à Notre-Dame du Béhuard : livret technique du jeu du Merci (1948). Journées des meneuses : circulaire (1954). Rassemblements à Villedieu la Blouère, à Saint Barthélemy d'Anjou : lettre de demande d'assurance (1972). Congrès des J2 à Angers : plaquette, tract, carnet de chant, journal fait par des J2, coupure de presse de J2 (1965). Journée « Jumelage boum » pour les 12-15 ans, à Angers : circulaires, note manuscrite, liste (1965) ; Journée J2, la Plesse : circulaires (1966). J2 à Chalonnes : circulaires, liste des clubs participants, correspondance, cahier de musique (1966). Rallye des 6-8 ans à la Cerclère à Angers : circulaires (1966) ; « Exploit 68 » à Chatillon : autorisation de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, circulaires, bulletins, chants Semaine « Copains du monde » : circulaire, feuille liturgique (1972) ; « Fête des pavillons et rallye Formule 1 » : circulaire (1971) ; Week-end J2 à la Tremblaie, à Savennières : circulaires, comptes-rendus (1973) ; « Yaoundé 74 » : circulaire, photographies (1974). « Copain boum 76 » : ressaisie de vie d'une équipe Fripounet, photos, chansons, circulaires (1976) ; « Amigos 78 » : feuille liturgique, circulaire (1978) ; « Baloumba 79 », pour Djin et Formule 1, à Angers : chant, compte-rendu, lettre des clubs, poster, supplément à la Larf n°429, commande, correspondance à la SACEM, tract (1979) ; « Mon d'astuce » à Thouarcé : poster, feuille liturgique, relation avec la SACEM, bulletins Trie et Truc n°3, Atout Djin n°3, supplément à la Larf, dossier pour enfant, dossiers faits par les enfants (1980) « Cop'soleil » : poster, feuille liturgique, relation avec la SACEM, bulletins Trie et Truc n°3, Atout Djin n°3, supplément à la Larf, dossier pour enfant, dossier fait par les enfants (1981) ; « Un monde à l'endroit », week-end Djin et Formule 1 : comptes-rendus, circulaire (1981).

Contenu : - Congrès des J2 à Angers : journal conçu par les enfants de quelques feuillets (textes des enfants dactylographiés) avec des dessins.

- « Baloumba 79 » : carton d'invitation réalisé par un enfant.

- « Mon d'astuce » : témoignages d'enfants sur leurs activités.

- « Cop'soleil » : dossier sur la famille et sur la dégradation : témoignages d'enfants en réponses à des questions sur la famille puis interview réalisée par les enfants.

**4 K 127 / 139** Réalisations d'enfants. – affiches (après 1960).

**4 K 128 / 24-36** Événements spéciaux :

**26** : « Deleg'acteurs ». – Déroulement : programme, enquête, courrier aux fédérations, réflexions, demande de subvention exceptionnelle, rencontre nationale, carnet des délégués, photos (1999).

Contenu : carnet de délégués rempli de manière manuscrite par trois jeunes filles sur les activités du groupe d'enfants de la ville d'Angers sur une semaine.

**28** : « Championnat de la paix ». – Déroulement : présentation, inscriptions, programmes, bilans, réflexions (2000).

Contenu : un note manuscrite d'une fille de 8 ans sur son ressenti de la fête de Beaupré.

**29** : « Fête du jeu ». – Déroulement : comptes rendus, coupures de presse, bilans, invitations, présentation, communiqué de presse, budget, projet, courrier, réunions, plaquettes, demande de patronage (1991-2000).

Contenu : témoignages d'enfants (rédigés par eux-mêmes ou repris par les adultes) sur la journée « Fête du jeu » organisée par l'ACE sur plusieurs années.

**4 K 128 / 60-63** Sessions réflexions

**63** : Sessions diverses. – Organisation : comptes-rendus, formations, réflexions, plaquettes, coupures de presse, dessins d'enfants (1989-2001).

**4 K 128 / 64-65** Enquêtes et statistiques :

**64** : Enquête sur la composition des clubs (enfants et responsables) (1975). Enquête « l'ACE en Anjou » (1975). Enquête sur l'économie et le social (1984). « Nombre d'abonnés à Relais ». (1985). Enquêtes auprès des Triolos après Passion'ados (1993). Enquête sur la fête du jeu (1996-1997). Enquête sur les actions menées par les clubs (1996-1997). « Enjeux prioritaires du mouvement » (1998). « Ton équipe d'enfant ». (s.d.). « Être responsable d'un club » (s.d.). « L'école en rural » (s.d.). Enquête sur les permanents fédéraux (1991). Enquête nationale auprès des fédérations (s.d.).

Contenu : questionnaire rempli par les enfants, de 11 à 14 ans, résidant dans le département : donnent leur avis sur les droits des enfants.

**4 K 128 / 71-76** Audiovisuel :

**75** : Réalisations d'enfants. – panneaux, affiches (s.d.).

• Fonds de la catéchèse

**1 W 354** CATÉCHÈSE (service diocésain de la pastorale catéchétique SDPC)

(Handicap) :

- Pédagogie catéchétique spécialisée, demandes particulières et divers

1998- 2005 : catéchèse enfants handicapés Cantenay-Epinard, Bouchemaine.

- Pédagogie catéchétique spécialisée 1993-2002 : catéchèse enfants-adultes handicapés, aumônerie et projet d'aumônerie, rencontre parents – famille, comptes rendus réunions, réponses d'enfants à des questions, présence de l'église du choletais - Chemillé, tracts.

- Dépôts des archives paroissiales [Consulté]

**P 1220** ANGERS SAINTE-THERESE. 1941-1953.

- 1 - livrets catéchèse pour 4-6 ans ; 2 cartes vierges (calendrier)
- 2 - Dossiers individuels : enfants du caté (1) nés en 1941 sq, notes, devoirs
- 3 - Dossiers individuels : enfants du caté (2) nés en 1941 sq, notes, devoirs
- 4 - Dossiers individuels : enfants du caté (3) nés en 1945 sq, notes, devoirs
- 5 - Affiches denier du culte 1952 et 1953, diocèse d'Angers, toutes paroisses, classement par paroisse meilleures donatrices ; affiche pèlerinage Angers à Béhuard (non datée).

**P 1288** SAINT-VINCENT-DES-COTEAUX-DE-SAUMUR :

**2C1** Dossiers catéchèses thème 1 - 2 - 3 - 4 5 et 6. 2000-2001.

Contenu : extraits de travaux réalisés par les enfants suivant les cours de catéchisme, modèles et patrons d'activités à réaliser avec les enfants, fiches d'activités, matériel et consignes des exercices. Documents rangés selon les thèmes de l'année.

**6C1** Service des enfants de chœur. 2002.

Contenu : liste et roulement.

## Partie 2 : Les archives de productions enfantines dans les services d'archives de la région Pays-de-la-Loire : collectes et usages

Les productions réalisées pendant l'enfance constituent une partie de la mémoire personnelle de chacun. Elles ont souvent une portée sentimentale forte et précieuse pour les familles. Elles ont également une autre valeur pour les institutions et les services d'archives qui sont en mesure de les conserver.

Les productions enfantines correspondent à l'ensemble des documents qui ont été produits par la main de l'enfant dans un cadre à la fois personnel et institutionnel. Elles peuvent prendre des formes multiples, allant du dessin à la rédaction en passant par la production plastique et le témoignage. Elles sont au cœur de la mémoire de nombreuses institutions et de l'enfance de chacun, peu importe le milieu social. Toutefois, les productions enfantines se trouvent-elles dans les archives ? Les documents des enfants font partie du processus de collecte et de conservation des archives. Or, les documents qui concernent les enfants sont généralement le fruit des actes des adultes : les dossiers d'un enfant reflètent les services dont il a bénéficié. Qu'en est-il de sa parole ou de son expression dans les archives ? Les documents que l'enfant a produits sont-ils considérés et représentés au même titre que les autres documents qui le concernent ? Toutefois, pour saisir la valeur de la production enfantine d'un enfant, il faut revenir sur son contexte de production. En effet, la plupart des productions enfantines est obtenue sous la dictée d'un adulte. Malgré le fait que l'adulte donne souvent un sujet de réalisation, l'enfant est ensuite libre de l'interpréter comme il le souhaite. D'ailleurs, la liberté d'expression de l'enfant est recherchée par certains adultes pour appréhender ou comprendre l'enfant. Ainsi, selon le cadre, les productions enfantines ont plusieurs objectifs : valeurs éducative, médicale, psychologique, personnelle etc... Aussi les productions enfantines sont des documents ayant une visée différente selon les usagers. Cependant, la prise en considération et l'utilisation des productions d'enfants ont évolué avec la reconnaissance de l'enfant dans la société. La question est maintenant de savoir si cette reconnaissance a permis aux productions enfantines de faire l'objet d'un traitement archivistique particulier. Une collecte est-elle réalisée pour eux, par qui et pourquoi ?

Pour répondre à ces interrogations sur l'archivage des productions enfantines, le cas de la région Pays-de-la-Loire a été choisi. Les archives de productions enfantines ont été dépouillées pour la période postérieure à la seconde Guerre Mondiale. Dans un premier temps, des recherches ont été menées dans les services d'archives publics de la région au niveau départemental et municipal. Ensuite, la question de l'archivage des productions enfantines a été portée auprès de différentes institutions : scolaire, judiciaire, médicale et sociale notamment. Les recherches ont été plus approfondies dans le département de Maine-et-Loire et plus précisément dans la ville d'Angers. Ainsi, l'intérêt s'est porté sur les archives diocésaines et les archives des différentes institutions patrimoniales. La ville d'Angers a été le cadre d'une étude sur l'archivage des productions enfantines dans les services sociaux et éducatifs qu'elle abritent, bien qu'ils ne soient pas tous étudiés. Ces recherches ont permis de mettre à jour les différents lieux de conservation possibles et les

typologies documentaires des productions enfantines à travers le cas de la région Pays-de-la-Loire afin d'en tirer des conclusions générales de recherches sur les productions d'enfants. Aussi, le travail réalisé ne donne pas l'ensemble des sources possibles, à l'image d'un guide de sources, mais seulement des pistes de recherches fiables. Il permet d'orienter la recherche sur les productions enfantines en prenant des exemples types et révélateurs pour chacun des domaines de productions enfantines.

Ces recherches dans la région Pays-de-la-Loire ont donné lieu à une étude sur la collecte des productions enfantines. Aussi, cette étude se penche d'abord sur le résultat des recherches pour donner les points de collecte clés des productions enfantines. Chaque domaine à l'origine de productions d'enfants fait l'objet d'un développement détaillant les lieux d'archivage et les types de productions enfantines qu'il conserve. Ainsi ont été traitées les archives scolaires, les archives des institutions médicales et sociales, les archives religieuses, les archives judiciaires, les archives des centres de loisirs et des services éducatifs et les archives privées. Ensuite grâce à ce dépouillement, une analyse sur la collecte, les acteurs de cette dernière, puis les usages des productions enfantines permettra de mettre en lumière l'intérêt de ces archives.

## 1. La collecte d'archives de productions enfantines depuis la seconde Guerre Mondiale : les fonds et les documents concernés

Des recherches dans la région Pays-de-le-Loire, ont été menées pour cerner la potentielle collecte des productions enfantines. La collecte ne se limite pas à celle des services publics d'archives mais concerne également l'archivage que peut réaliser un service travaillant avec les enfants. Parmi les recherches, des services et des domaines d'activités sont ressortis régulièrement dans ce processus de collecte. Aussi, pour chaque type de service, une aide à la recherche a été réalisée : elle donne la localisation et la typologie documentaire accompagnée du contexte de production des archives enfantines. Cette aide à la recherche ne donne pas l'exclusivité de chacune des sources de manière précise mais permet de donner des pistes de recherches.

### 1.1. Les archives scolaires

La première institution à laquelle se rapportent généralement les productions enfantines est l'institution scolaire. Les archives scolaires proviennent des services gérant l'administration générale de l'organisation scolaire au niveau d'une région ou d'un département et des établissements scolaires. L'étude portant sur les enfants de zéro à onze ans, seules les archives des écoles primaires et maternelles ont été prises en compte.

#### 1.1.1. Les services administratifs

A l'échelle d'une région, les services administratifs, qui sont les services décentralisés du ministère de l'Education nationale, se répartissent leurs responsabilités au niveau des départements. Aussi, pour chaque

département, on retrouve les archives de ces services. Elles sont versées aux archives départementales de manière régulière. Ces archives sont classées, aux archives départementales, dans la sous-série 1 T qui correspond aux archives de l'enseignement général. Elle couvre la période entre 1790 et 1940. Les archives contemporaines, c'est-à-dire depuis 1940, se trouvent quant à elle dans la série W<sup>240</sup>.

Les services administratifs de l'Education Nationale conservent généralement tout ce qui relève de l'organisation des classes, des programmes scolaires, du personnel, des édifices scolaires. Toutefois, dans la section « division des élèves » de ses archives, des documents concernant les activités suivies par les élèves et leur dossier personnel y sont rangés. Ainsi, la vie scolaire des enfants peut être appréhendée par ces documents. Ces documents sont souvent purement administratifs ; cependant, il peut arriver que certains projets d'écoles réalisés par des classes soient évoqués. Aussi, on peut connaître ce que les enfants ont été amenés à faire soit seulement de manière strictement informative (ateliers, questionnaires notamment qui ont pour résultats des productions enfantines mais qui ne sont pas conservées) soit au moyen d'illustrations par des documents et des travaux produits par les enfants.

◇ Exemples<sup>241</sup> : aux archives départementales de Maine-et-Loire, les cotes 2354 W et 1715 W renferment des documents provenant de la section « division des élèves » de l'inspection académique de Maine-et-Loire. Souvent, comme les articles 1 à 278 de la cote 2354 W, le contenu des dossiers rend compte de l'organisation des activités et/ou de la vie scolaire : « Échanges internationaux (1985-1998) ; Sorties scolaires (1992-2002) ; Orientation et affectation des élèves (1993-2002) ; Soutien scolaire (1990-1999) ; Violences (1995-1998) ». Toutefois, on peut parfois y trouver des productions d'enfants. Les articles 17 à 328 de la cote 1715 W donnent des informations sur les projets pédagogiques et culturels (sorties, visites) que les élèves du département ont suivi. Or, dans ce cas, pour expliquer un projet pédagogique et culturel autour de l'abbaye de Fontevraud réalisé par une classe de CM2 de l'école André Moine d'Angers en 1989, un dossier documentaire réalisé par un des élèves a été joint (1715 W 165). Bien qu'il ne s'agisse pas de l'original mais d'une simple copie, la production enfantine prouve la réalisation et l'intérêt de l'activité.

De plus, les services conservent les dossiers des élèves par écoles. Ces dossiers peuvent contenir le livret scolaire de l'enfant, les dossiers d'inscriptions, les bulletins et les relevés de notes et peuvent même comprendre certaines de leurs productions dont leurs copies d'examens ou des évaluations voire même certains de leurs cahiers.

◇ Exemples : aux archives départementales de Maine-et-Loire, les archives de l'inspection académique de Maine-et-Loire sont constituées d'une part, de dossiers par écoles et de documents administratifs (gestion du personnel, budget, entretien édifice, etc...) et d'autre part, des dossiers des élèves. Ces derniers permettent de suivre administrativement l'enfant dans sa scolarité à l'aide notamment de ses résultats et de ses copies

---

<sup>240</sup> La série W est une série ouverte où l'inscription des fonds se fait en continue selon les entrées des versements. L'étude se préoccupant de la période postérieure à la seconde Guerre Mondiale, la série W fut celle privilégiée tout au long des recherches. Toutefois, pour guider d'autres recherches les séries spécialisées dans le domaine évoqué sont données. Ces séries correspondent à la période moderne.

<sup>241</sup> Tous les exemples sont basés sur l'état des sources.

d'examens. La cote 2369 W aux articles 1 à 33 conservent par exemple les évaluations des CE2 et CM des années 1994 à 2009.

Par ailleurs d'autres services, en dehors des services administratifs, gravitent autour des établissements scolaires. Les enseignants sont formés par l'Education Nationale dans des établissements spécifiques. Chaque département possède pour les enseignants un centre départemental de documentation pédagogique qui met à leur disposition des ressources documentaires pour leur classe. Or, les archives de ces établissements ne concernent pas les enfants directement. Toutefois, bien que les archives des services en lien avec les établissements scolaires ne soient pas riches en productions enfantines, des exceptions peuvent être relevées pour des sujets d'histoire, des raisons de valorisation, etc...

◇ Exemples : dans le département de la Sarthe, un fonds a été constitué au centre départemental de documentation pédagogique pour un projet de musée autour de l'éducation dans la Sarthe. Les documents provenant des écoles ou d'archives privées rassemblent des cahiers de classes ou d'élèves. Le projet n'ayant pas abouti, les documents ont fait l'objet d'un versement aux archives départementales (1 T 1506-1509).

### 1.1.2. Les écoles primaires

Chaque établissement d'enseignement possède ses propres archives justifiant son activité. Les archives des établissements scolaires font l'objet d'un versement régulier en accord avec la réglementation en vigueur. Ensuite, l'archivage définitif se fait aux archives départementales pour l'enseignement secondaire et supérieur et aux archives communales pour l'enseignement primaire. Aux archives municipales, les documents des établissements se trouvent dans les sous-séries 1 R pour l'enseignement et 2 R pour les œuvres scolaires et périscolaires pour la période de 1790 à 1982 et enfin dans la série W pour les documents concernant la période après 1982. Pour les archives départementales, elles sont en série T ou W déjà évoqués<sup>242</sup>.

Les enfants sont au cœur des archives des établissements primaires, ils tiennent un grand rôle puisqu'ils sont les destinataires du service proposé par les structures scolaires. Ainsi, mis à part les documents nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement en question, les documents sur les élèves sont en grand nombre. C'est donc plutôt dans les archives des établissements que l'on a la possibilité de trouver des productions enfantines. Les enfants suivent des enseignements qu'ils prennent en note dans des cahiers puis ils appliquent ceux-ci dans des exercices. De plus, dans les classes de primaire et de maternelle une part importante est donnée à l'expression des enfants : des activités plastiques y sont par exemple réalisées. Bien souvent, à la fin de l'activité, les enfants repartent dans leur famille avec leur réalisation personnelle mais des projets sont également produits de manière collective dans les classes. Ces productions peuvent parfois être conservées puis archivées (si le support le permet) dans les services d'archives. A ce titre

---

<sup>242</sup> D'autres archives correspondant à des productions d'enfants et qui concernent les écoles primaires sont à trouver dans la série J, archives privées, aux archives départementales (et/ou la série S, archives diverses, aux archives municipales), au sens où se sont des documents appartenant aux élèves que les familles gardent. La partie 1.6. évoquera ces documents privés.

on peut évoquer le cas particulier des ouvrages et des chants composés par les classes qui sont potentiellement à chercher dans le fonds des bibliothèques des services d'archives.

◇ Exemples : aux archives départementales de la Sarthe des écoles primaires ont versé leurs archives. L'école publique primaire du lac de Mansigné a versé, en 2011, 6,50 mètres linéaires d'archives. Dans le versement, on trouve à côté des registres et des dossiers scolaires, des cahiers d'élèves pour la période 1863-1998 (1702 W). Dans le même ordre d'idées, l'école primaire d'Ardenay-sur-Mérize a versé, pour la période 1940-1981, des archives comprenant des devoirs et des journaux scolaires potentiellement réalisés par les élèves (1303 W). Les archives municipales de la ville du Mans conservent dans leur bibliothèque des projets d'école qui ont donné lieu à la production d'un récit par les enfants. Le livre de l'école primaire des Sablons *Pas de cadavre dans le labyrinthe* édité en 1997 est l'œuvre d'enfants de la classe de CM1 et de CM2 : ils ont inventé et rédigé l'intrigue policière du livre et réalisé les illustrations (10 BIB 48).

Par ailleurs, les écoles peuvent être amenées à collaborer avec des structures à vocation patrimoniale, culturelle ou de loisirs afin de diversifier les supports des enseignements. Ces collaborations sont surtout un moyen pour l'enfant de découvrir son environnement et de développer ses compétences tout en acquérant de nouveaux savoirs. Toutefois, elles ont toujours un intérêt pédagogique et s'inscrivent dans la continuité du programme scolaire.

◇ Exemples : un cas particulier aux archives départementales de Maine-et-Loire met en jeu des productions enfantines issues d'établissements scolaires. Pour le passage au XXI<sup>e</sup> siècle, les archives départementales de Maine-et-Loire ont proposé aux élèves et à leurs maîtres de participer à la constitution d'un fonds d'archives spécifiques, avec l'objectif de conserver la mémoire de l'idée qu'ils se font du siècle à venir. Ainsi, différentes écoles de la ville d'Angers et des alentours ont demandé à leurs élèves des classes de CE2 à CM2 d'exprimer leur opinion sur des thèmes tels que « A un moment du XXI<sup>e</sup> siècle de ton choix, imagine ta vie », « La vie au 21<sup>e</sup> siècle ». Les élèves ont donc composé soit des rédactions de quelques lignes soit des dessins légendés pour évoquer les évolutions qu'ils imaginaient au siècle prochain. Par exemple, un élève de CE2 de l'école de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé imagine qu'il pourra aller en vacances sur la lune (234 J 8). Le groupe scolaire « Aux sources de l'Erdre » dans le cadre de ce projet a même confectionné un livret reprenant l'organisation des activités et une cassette audio sur laquelle les enfants ont composé un chant autour du thème du XXI<sup>e</sup> siècle (234 J 15). Ainsi, les productions enfantines peuvent être de natures diverses dont mêmes musicales. Etant donné que les documents produits ont été donnés par les élèves, le fonds a été classé comme un don privé dans la série des archives privées, en J : 234 J<sup>243</sup>.

Aux archives départementales de Loire-Atlantique, le fonds d'une association, Liaison école-musée permet d'appréhender les éventuels projets mis en place entre les écoles primaires et les musées<sup>244</sup>. Cette association créée en 1981 et dissoute en 2011, rassemble des établissements d'enseignement public pour la promotion de la liaison école-musée. Son fonds est entré aux archives par don en 2012. On y trouve de la documentation pédagogique sur l'histoire et les musées de Nantes. A l'article 271 J 14, nous constatons que des travaux

---

<sup>243</sup> Il n'est pas communicable avant 2060 mais une dérogation a été acceptée par les archives départementales de Maine-et-Loire pour le consulter.

<sup>244</sup> S'agissant d'une association, ce fonds a été classé avec les archives privées, en série J.

d'élèves sur le "Le monde à inventer" et "Les enfants de l'estuaire" réalisés entre les années 1998 et 2001 ont servi pour une exposition. Aussi, si les archives départementales de Loire-Atlantique ne les conservent pas, ces travaux sont peut-être conservés dans des classes ou dans un musée.

Ces fonds prouvent que les archives des établissements scolaires ne sont pas toujours dans les séries classiques qui leur sont réservées mais peuvent se trouver ailleurs en fonction des partenariats que les écoles font pour certains projets scolaires.

## 1.2. Les archives des institutions médicales et sociales dédiées à l'enfance

Les recherches ont permis de conclure que les établissements de santé et les établissements sociaux pouvaient conserver dans leurs archives des productions enfantines. En effet, un enfant pris en charge par ces établissements peut recevoir des soins nécessitant une expression de sa part pour faire suite à une analyse ou bien, il peut participer à des ateliers et des activités internes aux services pour son développement personnel. Les archives des structures médicales et sociales sont conservées un temps dans des locaux de préarchivage propres à chacun afin de pouvoir traiter et justifier des dossiers en cours cependant, à partir de la fin de l'utilité administrative, certaines pièces sont soit détruites soit versées aux archives départementales.

### 1.2.1. Les services de la direction sociale des départements<sup>245</sup>

L'Etat possède des services gérés au niveau départemental par des directions sociales. Les services d'archives publics, à la fin de la durée d'utilité administrative des dossiers, peuvent récupérer les archives des services de la direction sociale des départements. Les archives concernant le domaine social sont rangées dans la série X, assistance et prévoyance sociale, pour la période 1790-1940 ou en série W pour la période contemporaine. Pour étudier les archives de productions enfantines que peut conserver la direction sociale, nous allons prendre l'exemple du département de Maine-et-Loire.

Les services de la direction sociale du département de Maine-et-Loire qui semblent intéressants pour la question des archives des productions enfantines sont le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le service de Protection Maternelle Infantile (PMI), le Foyer Départemental de l'Enfance et le village Saint-Exupéry. Les archives de ces services sont versées par les différentes directions d'affaires sociales ou le conseil général selon les autorités dont ils relèvent.

---

<sup>245</sup> Il faut noter qu'en 2010, suite à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales ont subi une refonte de leurs compétences : les missions sociales ont été confiées aux directions de la cohésion sociale, les questions sanitaires et de sécurité transférées aux nouvelles agences régionales de santé et les actions relatives au handicap aux directions départementales des actions médico-sociales.

Tout d'abord, le service de la PMI a été éliminé des recherches de productions assez rapidement. Ce service prend en charge des enfants trop jeunes pour y trouver des productions de leur part. De plus, les documents pouvant concerner les enfants sont principalement des dossiers de suivi médical.

◇ Exemples : aux archives départementales de Sarthe, dans le fonds de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, le versement 1501 W est composé des dossiers médicaux d'enfants adoptés du service de la protection maternelle et infantile pour les dates de 1973 à 1995.

Ensuite, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance a pour mission, d'après l'article L 221-1 du Code de l'action sociale et familles, de venir en aide aux enfants et aux familles en difficulté en leur apportant des services de garde et d'éducation. Aussi, chaque enfant suivi possède un dossier de référence dans la structure. Les dossiers, antérieurs à 1990, sont aux archives départementales de Maine-et-Loire et ceux postérieurs à cette date au conseil départemental<sup>246</sup>. Ces dossiers sont soumis à des délais de communicabilité particuliers étant donné leur caractère privé : il est de 50 ans ou de 25 ans après le décès de l'utilisateur ou de 120 ans après la naissance si la date de décès est inconnue ou si le dossier présente des documents médicaux<sup>247</sup>. Le dossier de l'enfant donne des informations sur la prise en charge de l'enfant, notamment son placement soit en famille d'accueil soit dans des établissements spécialisés. « Ces dossiers [selon Madame Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant,] ne sont donc pas destinés à contenir des productions enfantines » et le service ne garde pas d'autres documents concernant les enfants, seuls les dossiers en cours y sont<sup>248</sup>. Or, parmi ces dossiers administratifs, nous pouvons retrouver de la correspondance propre à l'enfant mais dans ce cas, il s'agit souvent d'adolescents<sup>249</sup>. Dans des cas particuliers, recueillis de façon épars et/ou involontaire, des témoignages de l'enfant (manuscrits ou graphiques) peuvent se trouver dans les dossiers. Certains peuvent se trouver dans les dossiers des affaires judiciaires concernant

---

<sup>246</sup> Entretien avec Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 03/04/2017.

<sup>247</sup> BAHIDJ (Noura), *Les dossiers personnels dans le secteur social, médico-social et médical : le cas des dossiers personnels des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Maine-et-Loire*, Angers, mémoire de master : Histoire et document, 2014, p.78-85. Les dossiers de l'ASE font l'objet d'une demande de communication très fréquente de la part des propriétaires des dossiers, quasiment toutes les semaines, afin de pouvoir faire justifier un droit ou pour des affaires personnelles (Entretien avec Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 03/04/2017).

<sup>248</sup> Mail reçu de Madame Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, le 27/04/2017.

<sup>249</sup> Noura Bahidj nous informe que la correspondance était très présente dans les dossiers des enfants jusque dans les années 1960 (BAHIDJ (Noura), *op. cit.* p.67-69). Dans les années suivantes, les dossiers ont subi des modifications : « nous pouvons néanmoins affirmer qu'une rupture dans la composition documentaire s'opère dans les dossiers des enfants nés dans les années 1970-80. La présence croissante de documents administratifs au détriment des autres typologies tend à confirmer cette hypothèse. La rupture peut s'expliquer par le transfert des compétences de protection de l'enfance au conseil général en 1983 mais aussi par la transition sociale et un changement de culture dans ces années. Les formalités se multiplient, entraînant la production documentaire en masse. » (BAHIDJ (Noura), *op. cit.* p.60).

l'enfant<sup>250</sup>. De plus, lorsque l'enfant est en famille d'accueil, « il peut exister des documents personnels en liens avec l'enfant (dessins, photos...) mais ces documents suivent l'enfant »<sup>251</sup>.

◇ Exemples : Monsieur Even aux archives départementales de Maine-et-Loire a permis la consultation de dossiers d'enfants pour cette recherche sur les productions d'enfants. Ainsi, dans le versement 2646 W de 1998, les dossiers individuels des enfants des années 1990-1991 ne relèvent aucune production d'enfant (articles 1 à 230). Cependant, il y a tout de même des cas de productions enfantines dans les dossiers de l'ASE même si cela n'est pas fréquent.

Bien que nous étudions le cas du département de Maine-et-Loire, nous pouvons constater la même situation dans d'autres départements à l'image de la Vendée. Les versements 2043 W, 2077 W et 2104 W, notamment dans les années 2009-2010, du service de l'ASE contiennent également des dossiers d'enfants.

Enfin, en ce qui concerne les archives du Foyer Départemental de l'Enfance correspondant dans le département Maine-et-Loire au village Saint-Exupéry, les enfants peuvent produire des documents. En effet, le service a vocation à accueillir des mineurs en difficulté ou en danger. L'enfant y est suivi par des éducateurs et des assistants sociaux qui établissent des rapports sur l'enfant afin de l'orienter vers des endroits adaptés à sa situation. Ils doivent alors veiller à sa santé, à son éducation et à son développement social et culturel. Dans ce contexte, les enfants accueillis par la structure du village Saint-Exupéry sont suivis à l'aide d'un dossier les concernant individuellement. Ces dossiers sont collectés de la même manière que les dossiers de l'ASE par les archives départementales de Maine-et-Loire. Mis à part les documents administratifs et relationnels, les dossiers peuvent contenir des rapports des spécialistes (assistants sociaux, éducateurs, inspecteurs chargés du suivi d'un enfant). Ces rapports sont établis à la suite de la participation de l'enfant à des activités et à des tests. Ces exercices concernent parfois les enfants dès l'âge de trois ans. Ainsi, des productions manuscrites ou graphiques peuvent être réalisées. Ces productions sont des sources de travail pour les professionnels qui les analysent et en tirent des conclusions sur le comportement et les troubles de l'enfant.

◇ Exemples : grâce à Monsieur Evène, deux versements concernant le village Saint-Exupéry ont pu être consultés. Dans le versement 1624 W (datant de 1998), aux articles 335 à 342, on trouve les dossiers des enfants puis aux articles 343 – 346 des rapports, des tests médicaux, intellectuels, sociaux, comportementaux, des dossiers individuels des années 1960 à 1965. Dans ces derniers articles, on trouve des cahiers de dessins, des coloriages, des peintures, des documents manuscrits (exercices d'écriture des chiffres et lettres). Puis dans le versement 2447 W (datant de 2013), les articles 20 à 38 concernent le village Saint-Exupéry en rassemblant des cahiers de liaison des enfants dans lesquels les éducateurs transcrivent un suivi de la journée et de la nuit des enfants. Dans des cahiers, de l'année 1994, quelques notes, mots ont été laissés aux éducateurs par des enfants.

---

<sup>250</sup> Des exemples seront donnés dans la partie 1.3. consacrée aux archives judiciaires.

<sup>251</sup> Mail reçu de Madame Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, le 27/04/2017.

### 1.2.2. Les services médicaux

Les services hospitaliers possèdent leurs propres services d'archives. Toutefois, ils ont vocation à conserver les archives courantes et intermédiaires et non les archives définitives qui sont remises aux archives départementales. Aussi, pour des raisons pratiques, seules les archives définitives ont été étudiées. Les enfants sont des patients comme les autres dans les hôpitaux mais ils ont des services qui leur sont réservés (pédiatrie). Il existe également d'autres structures, non hospitalières, consacrées aux soins et à la médecine. Certaines peuvent être spécialisées pour les enfants. Les archives déposées par les hôpitaux sont classées dans la série H qui couvre l'ensemble des périodes sinon les autres archives sont dans la série W.

Les services hospitaliers ont l'obligation de conserver les dossiers de leurs patients. La réglementation a été adaptée pour les enfants, leurs dossiers sont conservés jusqu'à leurs 28 ans si le dernier séjour est survenu avant l'âge de 8 ans par exemple. Aussi, à la suite de cette durée, les services versent certains des documents aux archives départementales. Elles collectent des dossiers individuels des patients. Souvent, il s'agit de résultats d'exams, des diagnostics ou de documents administratifs traitant des différentes prises en charge effectuées par les hôpitaux. En ce qui concerne les enfants, dans le cadre hospitalier, des animations sont mises en place par un personnel dédié mais la production de ces ateliers (coloriages, dessins, compositions picturales, créations manuelles etc...) est conservée par les enfants. Toutefois, dans les cas de séjours longs dans des centres hospitaliers spécialisés, les enfants peuvent communiquer avec leur famille ; cela donnant lieu à des échanges de courriers. Certaines productions sont également destinées au service où l'enfant est hospitalisé (l'enfant adresse un dessin aux personnels par exemple), elles sont alors affichées dans les locaux même du service en guise de mémoire et de décoration.

◇ Exemples : aux archives départementales de Maine-et-Loire, un fonds est dédié à l'institut médico-pédagogique du Château de la Bodinière de Trélazé (22 HS)<sup>252</sup>. Il accueillait des jeunes garçons (6 à 12 ans) pour le traitement de l'épilepsie, la rééducation caractérielle et scolaire. Les enfants étaient en pension dans ce centre. Les archives ont conservé leurs dossiers individuels pour les années 1937-1974 dans lesquels figuraient parfois des lettres écrites par les enfants.

Une particularité est à noter pour les centres hospitaliers spécialisés dans les soins des troubles mentaux ou psychiatriques. Des services y sont consacrés aux enfants. La seule différence se trouve dans le contenu des dossiers des enfants. En effet, ces centres spécialisés sont souvent plus riches en productions enfantines car elles font partie de la thérapie. Dans certains dossiers, des tests et des activités peuvent être à l'origine de productions enfantines. Elles sont alors réalisées dans un cadre et un but médicaux. En effet, Madame Combier, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur, a expliqué que les dossiers des psychologues pouvaient contenir des documents produits par les enfants (dessins, travaux manuscrits...) mais que ceux-ci sont parfois manquant

---

<sup>252</sup> Fonds, non classé, consulté avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 27/03/2017.

dans les dossiers qui suivent l'enfant<sup>253</sup>. Ainsi, certaines de ces productions sont jointes aux dossiers des enfants afin de permettre une meilleure compréhension des troubles et/ou des maladies de l'enfant.

◇ Exemples : dans la ville d'Angers, le CESAME (Centre de Santé Mentale angevine) est spécialisé dans les troubles mentaux. Le pôle pédopsychiatrique est réservé aux enfants. Les enfants ont un dossier médical qui les suit. Durant leur hospitalisation, les enfants participent à différents ateliers. Ces ateliers sont, le plus souvent, des moments d'expression plastique. Ils y réalisent des peintures, des dessins, des œuvres, des journaux etc...<sup>254</sup>. Le service conserve, dans les dossiers des enfants, ces productions plastiques. Il dispose d'un centre de documentation et d'archivage dédié à cet effet. Toutefois, leurs archives ont été récolées par les archives départementales de Maine-et-Loire qui disposent alors d'un descriptif de ces archives où apparaissent ces productions enfantines.

### 1.2.3. Les associations dédiées à l'enfance

Pour être complet sur les archives des institutions médicales et sociales concernant l'enfant, il faut évoquer les associations qui lui sont consacrées. Dans ces domaines, l'Etat est présent mais de nombreux services d'intérêt public sont rendus par des organismes privés<sup>255</sup>. Aussi, l'ambiguïté dans la collecte de leurs archives peut être soulevée. Les services peuvent verser aux archives départementales les documents concernant leurs activités et fonctionnement, en archives publiques en série W dans des fonds correspondant à ceux d'organismes privés chargés de mission de service public ou dans la série J qui concerne les archives privées, toutes périodes confondues. En ce qui concerne les productions enfantines, elles sont souvent gardées dans les locaux ou laissées à l'abandon, voire détruites.

Ainsi, d'autres organismes que l'ASE participent à la protection des enfants et à leur développement. Des services se sont développés autour du besoin d'encadrer les jeunes ayant des problèmes d'adaptations scolaire, sociétale et pour les enfants handicapés. D'ailleurs, l'ASE collabore avec eux pour orienter les enfants dont ils ont la charge vers les services les plus adéquats. Ces services ont souvent le statut d'association. Ils jouent des rôles différents envers les enfants, de l'action sociale à des missions médicales. Ainsi, ces associations peuvent être à l'origine de nouvelles initiatives d'encadrement des enfants en difficultés ou malades. Citons, par exemple, des établissements comme les Instituts Médico-Educatif (IME) ou encore les ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Leurs actions donnent lieu à des archives relatives à leur fonctionnement et, comme dans les institutions sociales et médicales, à des dossiers sur chaque enfant. Ces établissements, prenant quotidiennement en charge les enfants, proposent des services éducatifs adaptés avec

---

<sup>253</sup> Transcription de l'entretien avec Madame Combiér, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur, du 07/03/2017 en annexe n°2.

<sup>254</sup> Le service n'ayant pas répondu, nous ne pouvons détailler davantage les ateliers et leurs intérêts. Toutefois, il conserve bien des productions enfantines. Les informations décrites ont pu être appréhendées par l'entretien réalisé avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 27/03/2017.

<sup>255</sup> Ce sujet aurait pu être évoqué dans le domaine de la collecte des archives privées (en partie 1.6) mais pour plus de compréhension, le choix de le mettre ici a été fait.

des enseignants et des éducateurs. Ainsi, les enfants participent, comme dans une classe, à des ateliers créatifs ou à des projets pédagogiques<sup>256</sup>. Aussi, les établissements peuvent conserver les productions enfantines issues de ces activités mais elles ne font pas toujours partie des documents versés aux services d'archives. Dans certains établissements, les enfants bénéficient également d'un suivi psychologique. Dans ce cadre, des productions manuscrites demandées aux enfants font partie de leur dossier individuel versé aux services d'archives. Nous pouvons également trouver de la correspondance dans les dossiers des enfants<sup>257</sup>.

◇ Exemples : aux archives départementales, figurent des versements de dossiers des enfants pris en charge par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) dans ses différents services (pôle de protection de l'enfance, pôle de protection de l'enfance en milieu ouvert, pôle prévention insertion, pôle handicap pôle soin). Ainsi, les versements 1229 W, 1809 W et 2216 W correspondent aux dossiers des enfants encadrés par le service d'orientation et d'action éducative. Les versements 1491 W, 1512 W, 1699 W et 2069 W correspondent aux dossiers des enfants du service CMPP (Centre Médico-Psycho Pédagogique) d'Angers. Les versements 2262 W et 2298 W correspondent aux dossiers des enfants du pôle handicap de l'ASEA. Les bordereaux n'indiquent pas ce que contiennent les dossiers mais, grâce à Madame Rochon, qui gère le versement de ce service, nous avons l'exemple de la constitution d'un dossier d'enfant provenant du versement 1491 W d'août 1995. L'article 1491 W 203 fournit les informations suivantes : le dossier nominatif d'un enfant regroupe les fiches des dates des rendez-vous, les fiches signalétiques de l'enfant, des notes manuscrites du médecin prises en consultation, des dessins réalisés par l'enfant et des notes manuscrites concernant leur lecture, des tests psychotechniques et notes manuscrites concernant leur interprétation<sup>258</sup>.

Aux archives départementales de Mayenne, le dépôt des archives de l'Institut Médico-Educatif Jean-Baptiste Messenger, en 2000, a été classé en 434 J (signifiant son caractère privé). Rassemblant des dossiers nominatifs d'enfants, la consultation de ce fonds a été difficile. Toutefois, le personnel des archives a affirmé que les dossiers des enfants sont très riches en dessins et contiennent quelques productions manuscrites réalisées dans le cadre d'un suivi médical.

L'association Les Chesnaies, en relation avec l'ASE, dispose, à Angers, d'un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), d'un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) et d'unités d'enseignement pour les enfants<sup>259</sup>. Dans le cadre des enseignements et des ateliers, organisés par les éducateurs, les enfants ont le moyen de s'exprimer. Les productions personnelles sont remises aux enfants. Les structures conservent et entretiennent les productions enfantines produites collectivement. Les sculptures, les peintures, les dessins, les œuvres réalisées avec différents matériaux, comme la mosaïque par exemple, sont exposés dans les locaux de l'établissement. Les fresques murales décorant les murs de certains bâtiments sont

---

<sup>256</sup> Entretien avec Madame Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, du 15/05/2017.

<sup>257</sup> Entretien avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 27/03/2017.

<sup>258</sup> Suite à la rencontre, aux archives départementales de Maine-et-Loire, avec Madame Rochon qui traite la collecte de cette association, l'exemple est tiré du cas du département Maine-et-Loire mais le service de l'ASEA existe dans d'autres départements (cf. les sources des archives départementales de Loire-Atlantique présentes dans l'état des sources).

<sup>259</sup> Vous trouverez des informations sur l'ensemble des établissements gérés par l'association dans le département Maine-et-Loire sur : <http://www.asso-leschesnaies.com/etablisements-et-services.html> .

entretenues. L'association a même rendu compte des activités et des productions qu'ont réalisées les enfants dans l'année dans des livres photographiques. Les productions des enfants de ces établissements peuvent également être aperçues sous forme de photographies dans les rapports d'activités versés chaque année au service d'archives départemental<sup>260</sup>. Aussi, pour approcher les productions des enfants, il faut parfois se rendre dans les établissements qui les accueillent.

### 1.3. Les archives judiciaires

Les archives judiciaires présentent un attrait particulier pour cette recherche. Les enfants possèdent parfois des dossiers judiciaires à leur nom. Toutefois, de par les compétences de la justice, la place de l'enfant, dans les affaires judiciaires qui le concernent, est complexe bien que la législation s'intéresse de plus en plus à sa parole. Aussi, les productions enfantines dans les archives judiciaires sont assez rares sinon limitées<sup>261</sup>.

Les archives des instances judiciaires sont conservées aux archives départementales dans la série U pour la période entre 1800 et 1958. On y trouve les archives des différentes juridictions civiles ou criminelles : fonds de la Préfecture, cours d'appel et d'assises, tribunaux de première instance et de grande instance, justices de paix, juridictions prud'homales, tribunaux de commerce, juridictions d'exception. Pour les archives après 1958, elles sont versées dans la série W de manière continue.

Pour comprendre les productions enfantines détenues par les archives judiciaires, il faut revenir sur les méthodes d'intervention de l'enfant dans le schéma judiciaire. En effet, avec les évolutions des droits de l'enfant, ce dernier possède de plus en plus de moyens pour participer aux délibérations qui le concernent. La loi de 2002 sur l'autorité parentale oblige d'ailleurs les parents à associer l'enfant aux décisions à prendre<sup>262</sup>. Adeline Gouttenoire, professeur de droit privé, présente quatre moyens d'action pour l'enfant afin d'y participer. Tout d'abord l'audition du mineur. L'enfant peut être entendu dans certaines affaires. On lui donne la possibilité de donner son avis mais il faut que le juge accepte<sup>263</sup>. Ensuite, il faut son consentement. Le « consentement fait de l'enfant un acteur à part entière de la procédure puisque la décision ne peut être prise sans qu'il y adhère » mais il n'est là encore pas obligatoire pour prendre une décision à son sujet et il faut que le mineur ait plus de treize ans<sup>264</sup>. Par ailleurs, l'enfant dispose d'un droit de veto qu'il peut faire valoir devant la justice<sup>265</sup>. Ce sont des actions et des témoignages qui pourraient faire partie des documents contenus dans le dossier des enfants des archives des tribunaux pour enfants et/ou des tribunaux aux affaires familiales.

---

<sup>260</sup> Entretien avec Madame Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, du 15/05/2017.

<sup>261</sup> C'est pourquoi, les sources judiciaires dépouillées lors des recherches se trouvent en annexe (n°1). Elles constituent des sources sur l'enfant et non des productions enfantines qui sont, elles, considérées dans l'état des sources.

<sup>262</sup> Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

<sup>263</sup> GOUTTENOIRE (Adeline), « Les modes de participation de l'enfant aux procédures judiciaires », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 5, 2007, p.60-61.

<sup>264</sup> GOUTTENOIRE (Adeline), *op. cit.* p.61-62.

<sup>265</sup> GOUTTENOIRE (Adeline), *op. cit.* p.61.

◇ Exemple : les versements 1650 W et 1668 W du tribunal pour enfants d'Angers de l'année 1998 regroupent des dossiers d'audiences et des dossiers de procédures. Des dossiers dit d'assistance éducative, de placement, des jugements, des rapports ou bien même des photographies, comme c'est le cas des versements 1680 W et 1688 W de 2006 du tribunal de grande instance de Laval, conservés aux archives départementales de Mayenne, peuvent aussi être présents dans les archives des instances judiciaires concernant les enfants. Ces versements ne doivent pas contenir de productions enfantines mis à part de possibles témoignages ou preuves. D'ailleurs, dans le procès de pédophilie de Laval de 2005-2006 (versement 2646 W 231-245 de l'ASE concernant les interventions administrateurs ad'hoc), se trouvent des transcriptions des paroles des participants au procès dont celles des enfants. Ces transcriptions peuvent être considérées comme des témoignages d'un enfant et donc comme des productions enfantines. De plus, l'audition a été enregistrée. L'enregistrement audio ne se trouve pas dans le dossier conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire mais une trace est conservée du possible témoignage de l'enfant<sup>266</sup>. Par ailleurs, le versement 243 W du tribunal pour enfants de Nantes du 7 avril 1970, conservé aux archives départementales de Loire-Atlantique, rend compte des dossiers des enfants et adolescents en liberté surveillée ou confiés à des œuvres dans les années 1940. Ces dossiers figurant dans les archives du tribunal qui peuvent être considérés au même titre que les dossiers des affaires sociales et sont susceptibles de contenir des productions d'enfants<sup>267</sup>.

Dans ce même registre, nous pouvons trouver dans certains dossiers des enfants pris en charge par l'ASE, des productions d'enfants : des témoignages de l'enfant dans l'affaire qui le concerne. Ceci serait une procédure assez fréquente de permettre à l'enfant de s'exprimer sur son traumatisme, pour qu'il essaie de donner sa version des faits et connaître son ressenti.

Enfin, un dernier moyen permet à l'enfant de participer aux décisions des affaires judiciaires qui le concernent. Il s'agit de la procédure ad'hoc. L'« administrateur ad'hoc est chargé de représenter les intérêts de l'enfant dans les procédures le concernant »<sup>268</sup>. Il est désigné par décision judiciaire lorsqu'il existe une opposition d'intérêt entre l'enfant et ses représentants légaux, ou bien l'enfant peut lui-même faire appel à lui. Pour les procédures civiles, il intervient lorsque l'enfant est en opposition avec ses parents et dans les procédures pénales lorsque la protection de l'enfant est mise en danger par ses parents. Ainsi, l'administrateur ad'hoc défend les intérêts de l'enfant face à ses parents en exerçant les droits de l'enfant durant la procédure. Il est le représentant provisoire de l'enfant<sup>269</sup>. Dans ce cadre, l'enfant est au cœur de la procédure judiciaire et de ce fait, des documents produits de sa main (dessins ou écrits pour évoquer un événement) ou sa parole peuvent être recueillis.

◇ Exemples : dans les archives de l'ASE, les archives départementales de Maine-et-Loire ont reçu pour la première fois en 2016, dans le versement 2646 W, des dossiers sur les interventions de l'administration ad'hoc des années 1982-2010. Parmi ces dossiers (hormis celui sur le procès de pédophilie de Laval), quelques

---

<sup>266</sup> Ce fonds a été consulté avec Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 03/04/2017.

<sup>267</sup> Les recherches s'étant concentrées sur les tribunaux des enfants, aucun exemple pour les tribunaux des affaires familiales ne peut être donné.

<sup>268</sup> GOUTTENOIRE (Adeline), *op. cit.* p. 62.

<sup>269</sup> *Ibidem*.

témoignages d'enfants réalisés suite à des questions lors des jugements ont été retranscrits dans les dossiers. Là aussi, des enregistrements de cassettes audios ont été réalisées mais ne sont pas conservées aux archives départementales. Ainsi, ces dossiers au plus proche de la défense des enfants abritent leurs témoignages personnels<sup>270</sup>.

C'est pourquoi, dans les dossiers administration ad'hoc de l'ASE du département de Vendée se trouvant dans le versement 2255 W, on peut imaginer trouver également des productions enfantines sous forme de témoignages.

## 1.4. Les archives religieuses

L'institution religieuse considérée pour la recherche de productions enfantines est l'institution catholique pour des raisons pratiques et de culture générale. Les archives de l'Eglise catholique possèdent leur propre administration. Pour chaque diocèse, il y a un service d'archives. Le diocèse est une circonscription ecclésiastique regroupant plusieurs paroisses. Bien souvent, le diocèse correspond au tracé d'un département français. Les archives diocésaines gèrent alors leurs archives avec un cadre de classement qui leur est propre. Toutefois, dans les archives départementales, une série du cadre de classement est consacré au culte, la série V, pour la période moderne (1800-1940) mais elles ne concernent que peu, voire pas, les enfants<sup>271</sup>.

### 1.4.1. Les archives diocésaines

L'étude des archives diocésaines a été réalisée à partir de celles d'Angers qui a sous sa coupe le département de Maine-et-Loire. Aussi, pour trouver des productions d'enfants dans ces archives, il faut prendre en compte la série K, apostolat et œuvres, et la série P, dépôt des archives paroissiales. Dans ces séries, ont été recherchées les archives des catéchèses et de l'action catholique destinée à l'enfant.

Les archives de la catéchèse se trouvent souvent dans la série P étant donné que chaque paroisse peut disposer d'une catéchèse. D'autres services concernant le catéchisme peuvent être mobilisés : il y a le service diocésain de la pastorale catéchétique qui a été rencontré pour le cas d'Angers lors des recherches. Il coordonne l'ensemble des catéchèses du diocèse de Maine-et-Loire. Le catéchisme prend en charge les enfants afin de leur enseigner les bases de la religion chrétienne mais il marque aussi le début de leur relation avec Dieu. Un fois par semaine (au moins), les enfants se rendent à leur cours de catéchisme qui sont dispensés par les prêtres et/ou des bénévoles de leur paroisse. L'enfant, à travers des activités et des exercices, apprend l'histoire de Jésus issue de la Bible et des Evangiles. Les enfants sont amenés à s'interroger sur des questions de la vie à travers le prisme de la religion chrétienne. L'Eglise leur donne l'occasion de s'exprimer. Elle les initie aux valeurs de la foi chrétienne. C'est aussi l'endroit où l'enfant commence à pratiquer sa foi en découvrant les

---

<sup>270</sup> Consultation avec Monsieur Evene, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, 03/04/2017.

<sup>271</sup> La série V relève principalement de l'organisation du culte catholique et d'autres cultes ainsi que des informations concernant les édifices religieux.

sacrements et les prières. Les catéchistes, pour transmettre l'ensemble de ces éléments, s'appuient sur des documents pédagogiques comme des livres, des images pieuses ou des vidéos qu'ils proposent aux enfants. Ce sont ces documents groupés en différents thèmes, correspondant à des valeurs chrétiennes, qui sont archivés dans les paroisses. A travers des activités, dessins, collages, travaux plastiques, ils permettent à l'enfant de découvrir la foi chrétienne. Ces activités font souvent partie des documents que l'enfant conserve personnellement. Toutefois, beaucoup de travaux de groupes sont réalisés et donc parfois conservés dans les archives des paroisses. Toutefois, il faut aussi noter que les archives de la catéchèse ne correspondent pas seulement aux activités et aux apprentissages des enfants mais aussi à l'organisation matérielle, budgétaire, etc... de la catéchèse<sup>272</sup>.

◇ Exemples : dans le dépôt P 1319 de la paroisse de Denée, les archives de la catéchèse de 1985 à 1994 correspondent à des documents administratifs : de la comptabilité, des rapports des conseils paroissiaux par exemple. Dans le versement 1 W 356 et 1 W 359 du service diocésain de la pastorale catéchétique, on trouve beaucoup de documents servant d'appui pour les enseignements : les documents pédagogiques. Ainsi pour la formation à la foi, de la documentation est proposée aux catéchistes. Le versement 1 W 356 contient des ateliers « Bible et transmission » ou encore des approfondissements bibliques. Dans le versement 1 W 359, on trouve des livrets et des programmes d'activités pour l'éveil à la foi des classes de CP à CM2 ainsi que des programmes de rencontres et d'ateliers pour le Jubilé notamment. En ce qui concerne les productions enfantines, quelques exemplaires ont été découverts dans les dépôts des paroisses. Dans le dépôt P 1288 de la paroisse de Saint-Vincent-des-Coteaux-de-Saumur, des dossiers des années 2000-2001, correspondent à un thème évoqué en cours de catéchisme avec des fiches d'activités, des consignes matérielles et d'exercices pour les réaliser. Aussi, chaque thème fait l'objet de productions enfantines et certaines sont archivées dans les dossiers. Un exemple, les enfants ont réalisé des reproductions de leurs mains par le tracé de leur contour et ont inscrit à l'intérieur une phrase destinée à Dieu.

Des productions enfantines peuvent également être découvertes dans les archives de l'action catholique et plus particulièrement dans l'Action Catholique de l'Enfance (ACE). Les archives de l'ACE sont archivées dans la série K. L'ACE « est une association reconnue d'éducation populaire et membre de l'Église de France »<sup>273</sup>. Sa création s'inscrit dans l'intérêt grandissant porté à l'enfant et les débuts de l'Action catholique : les premières actions datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. A partir des années 1950, dans le département du Maine-et-Loire, l'ACE s'organise<sup>274</sup>. L'association est agréée auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports. Les enfants de 6 à 15 ans peuvent y participer. « En groupes de copains, accompagnés par des adultes attentifs à ce qu'ils vivent et disent, les enfants jouent, discutent et mènent des projets communs. À l'ACE, ils expérimentent une vie basée sur des valeurs humaines et chrétiennes qui leur permet de se construire et de devenir acteurs et citoyens »<sup>275</sup>.

---

<sup>272</sup> Etude des versements relatifs au catéchisme aux archives diocésaines d'Angers.

<sup>273</sup> ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS, *Qu'est-ce que l'ACE ?*, [en ligne], < <http://www.ace.asso.fr/> > (consulté le 21/05/2017).

<sup>274</sup> MEYER (Emilie), *Répertoire numérique du fonds de l'Action catholique de l'Enfance, archives diocésaines de Maine-et-Loire*, Angers, mémoire de master recherche : Histoire et métiers des archives, 2007, 51 p.

<sup>275</sup> ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS, *Qu'est-ce que l'ACE ?*, [en ligne], < <http://www.ace.asso.fr/> > (consulté le 21/05/2017).

Ainsi, l'ACE organise pour les enfants qui participent à leur mouvement, des rencontres, des ateliers, des sorties. La volonté est de placer l'enfant au cœur de la religion chrétienne et qu'il soit l'acteur de l'association au final. C'est l'enfant qui doit mener les actions et y participer. Dans les archives de l'ACE, on trouve ainsi beaucoup de documents mettant en relation les enfants entre eux et des supports de documentation permettant de les sensibiliser ou de les mobiliser autour d'un sujet. En effet, les enfants sont regroupés par tranches d'âges et forment une véritable communauté. Puis, une relation entre les groupes doit permettre le partage et la transmission. Aussi, il y a une forte probabilité de trouver des productions enfantines dans ces archives : des réalisations plastiques d'ateliers, des expressions et des témoignages sur un thème ou un sujet, des documents de types affiche, dépliant ou tract, invitation, nécessaires à l'organisation d'un évènement etc.... Ces principes apparaissent dans certains articles de la semaine religieuse d'Angers qui ont pu être consultés. Par exemple, les articles rendent compte des rassemblements et des rencontres : à l'occasion des 60 ans de l'ACE en 1996, une rencontre est organisée entre les aînés du mouvement et les enfants des différents groupes d'âges, Perlin (5 à 8 ans), Fripounet (8 à 11 ans), Triolo (11 à 15 ans) notamment<sup>276</sup>. Toutefois, l'ACE est aussi un acteur de la condition enfantine au sens où elle prête une attention particulière à l'enfant en organisant des évènements pour réfléchir sur l'enfant et sa foi.

◇ Exemples : les cotes 4 K 127 et 128 sont consacrées aux archives de l'ACE aux archives diocésaines d'Angers. Aux articles 60 à 63 de la cote 4 K 128, on trouve les documents sur les sessions de réflexions auxquelles les enfants peuvent parfois participer. A l'article 63, des dessins d'enfants sont joints. Une autre partie des archives de l'ACE concerne la vie des différents clubs enfants avec les documents relatifs à leur gestion et à leur organisation (4 K 128 37-46) puis des documents concernent les évènements et leur mise en place (4 K 128 24-36). Pour les productions d'enfants, on peut justement en trouver dans les archives sur les rassemblements et les évènements spéciaux. Lors de la Fête du jeu durant les années 1991 à 2000, les enfants ont témoigné de leur ressenti quant à la journée de manière manuscrite (4 K 128 29). Pour une autre occasion, en 1987, les enfants ont réalisé un journal « Planète 100 000 » rempli de dessins et de textes rédigés par les enfants pour expliquer les activités qu'ils organisent (4 K 127 94). Dans les articles 4 K 127 95 et 96, on retrouve de nombreuses productions d'enfants qui accompagnent les différents évènements. Pour en citer certains : lors de l'évènement « Mon d'astuce » à Thouarcé en 1980, les enfants ont témoigné par écrit des activités qu'ils avaient réalisées durant l'année ou encore pendant l'évènement « Cop'soleil » des groupes d'enfants ont conçu des dossiers d'interviews sur les thèmes de la famille et de la dégradation et les ont ensuite réalisés eux-mêmes (4 K 127 95). De plus, le fonds concernant l'ACE du diocèse d'Angers est riche d'un ensemble d'affiches et de panneaux réalisés par les enfants. Ces productions, du fait de leur format, ont été séparées du reste des archives pour être classées comme documents iconographiques mais elles ne sont pas encore cotées.

---

<sup>276</sup> Inventaire des articles de la semaine religieuse d'Angers portant sur l'ACE (fourni par les archives diocésaines).

#### 1.4.2. La Congrégation Bon Pasteur

Les archives religieuses ne se limitent pas aux archives diocésaines. Chaque œuvre ou chaque mouvement, associé à l'Église catholique peut posséder ses propres archives. Aussi, des œuvres ont pu être consacrées à l'enfant. Pour illustrer ce cas, prenons le cas de la Congrégation Bon Pasteur d'Angers.

La congrégation apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle grâce à Saint Jean Eudes. Il fonde la congrégation Notre-Dame de Charité pour « les femmes marginalisées »<sup>277</sup>. A Angers, Sainte Marie Euphrasie, au XIX<sup>e</sup> siècle, donne un nouvel élan à la congrégation en cherchant à unifier les politiques des différentes branches de la congrégation. Le pape Grégoire XVI, en 1835, approuve ces idées et fait de la Maison d'Angers, la maison-mère de la nouvelle congrégation Notre Dame du Bon Pasteur. La congrégation Bon Pasteur se découpe à partir de cette époque en deux branches, l'une contemplative et l'autre active orientée vers les femmes en difficultés et leurs enfants<sup>278</sup>. La congrégation « Notre Dame de Charité du Bon Pasteur propose des solutions d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement pour les femmes et leur famille rencontrant des difficultés diverses »<sup>279</sup>. L'action des sœurs auprès des jeunes mères s'intensifie après la seconde Guerre Mondiale avec l'intervention de professionnels laïques du domaine du social ou de la santé. Puis, à partir des années 1960, l'encadrement s'ouvre à des jeunes filles extérieures à leur établissement<sup>280</sup>. L'assistance auprès des femmes n'est pas la seule mission de la congrégation mais elle est celle qui est susceptible d'abriter des archives sur les enfants et donc leurs productions<sup>281</sup>. Grâce à l'archiviste de la Congrégation, Madame Sibylle Gardelle, des pistes de recherches sur les productions enfantines ont pu être étudiées.

Les jeunes filles enfants et adolescentes étaient placées par leurs familles, les services sociaux ou le tribunal pour enfants dans la congrégation Bon Pasteur d'Angers. Le placement concerne particulièrement les mineurs de trois à vingt-et-un ans à partir de 1945. En effet, « Le nombre de majeures diminue à partir de la fin des années 1920 et il ne s'agit plus par la suite que d'un petit nombre de personnes souhaitant rester après leur majorité et jusqu'à leur retraite, voire leur décès »<sup>282</sup>. A leur arrivée, elles étaient conduites dans des centres d'observation où elles passaient des tests et des examens médicaux et psychologiques. Parmi ces tests, certains aboutissaient à la réalisation de dessins. Ainsi, dans les archives des centres d'observation, on peut retrouver dans certains dossiers de jeunes filles, ces dessins réalisés « à la demande des psychologues pour évaluer leur personnalité »<sup>283</sup>. Sybille Gardelle explique que très peu de lettres ont été conservées dans les dossiers des jeunes filles. Enfin, elle précise, en ce qui concerne la scolarisation des jeunes filles, que la Maison

---

<sup>277</sup> DIOCESE d'ANGERS, *Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur*, [en ligne], <<http://catholique-angers.cef.fr/Soeurs-de-Notre-Dame-de-Charite-du-Bon-Pasteur>> (consulté le 21/05/2017).

<sup>278</sup> CONGREGATION BON PASTEUR, *Histoire*, [en ligne], <<http://www.bonpasteur.com/missions/histoire>> (consulté le 21/05/2017).

<sup>279</sup> CONGREGATION BON PASTEUR, *Auprès des femmes*, [en ligne], <<http://www.bonpasteur.com/mission/contre-la-prostitution>> (consulté le 21/05/2017).

<sup>280</sup> CONGREGATION BON PASTEUR, *Histoire*, [en ligne], <<http://www.bonpasteur.com/missions/histoire>> (consulté le 21/05/2017).

<sup>281</sup> Pour voir les autres missions de la congrégation vous pouvez consulter son site : <http://www.bonpasteur.com/>.

<sup>282</sup> Mail reçu de Madame Gardelle, archiviste de la Congrégation Bon Pasteur, le 20/03/2017.

<sup>283</sup> Mail reçu de Madame Gardelle, archiviste de la Congrégation Bon Pasteur, le 17/03/2017.

d'Angers n'a conservé que peu de cahiers scolaires : « la présence de cahiers de musique, de poésie, de géographie et de sciences (1964 -1965), d'instruction civique (1960-1961). Soit une dizaine de cahiers, à peine »<sup>284</sup>. Ce sont les seules sources d'archives enfantines qui ont pu être relevées pour la Congrégation Bon Pasteur d'Angers. Toutefois, cela prouve que ce type d'archives peut exister au sein des œuvres consacrées à l'enfant et à son développement et notamment dans les autres maisons de la Congrégation Bon Pasteur en France.

## 1.5. Les centres de loisirs et les services éducatifs

De nombreux enfants, en dehors du temps scolaire, sont inscrits à des activités, des loisirs et des sports. De plus en plus d'activités sont organisées par les villages et les villes pour les enfants. On les sensibilise à des thèmes particuliers comme l'histoire et le patrimoine local notamment ou on leur propose des activités ludiques et artistiques bien souvent. Toute inscription à une activité entraîne la constitution d'un dossier à son nom. Aussi, des productions enfantines sont réalisées et parfois conservées dans les structures qui les accueillent pour ces activités extra-scolaires. Parmi ces structures, on peut trouver les services éducatifs des établissements patrimoniaux ou des villes et les centres de loisirs<sup>285</sup>.

### 1.5.1. L'exemple du service éducatif d'Angers, ville d'art et d'histoire

Pour évoquer les archives de productions enfantines, que peuvent produire et conserver les services éducatifs des services patrimoniaux et des villes, nous allons étudier le cas particulier du Service Educatif de la Ville d'Art et d'Histoire d'Angers (SEVAH). Ses archives sont conservées aux archives municipales de la ville d'Angers en série contemporaine, série W, étant donné que le label ville d'art et d'histoire date de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

La ville d'Angers, comme de nombreuses autres villes, dispose d'un service éducatif mais le sien est particulier du fait de son statut de ville d'art et d'histoire<sup>286</sup>. Le service éducatif municipal a orienté ses activités autour du patrimoine et de la culture de la ville. Pendant les vacances scolaires, le SEVAH propose aux enfants de six à douze ans de participer à des ateliers pour leur faire découvrir la richesse patrimoniale de la ville : l'architecture, l'histoire, l'art, la nature etc... Il s'adresse à la fois aux familles et aux centres de loisirs qui ont en garde les enfants pendant les vacances. Au programme, une visite d'un musée ou d'un lieu de la ville suivie

---

<sup>284</sup> *Ibidem*.

<sup>285</sup> L'étude aurait pu également évoquer les clubs de sports ou d'activités ludiques et/ou artistiques auxquels les enfants s'inscrivent mais étant trop nombreux et parfois privés, les activités de loisirs mises en place par les structures des villes ont été privilégiées.

<sup>286</sup> La ville du Mans possède également un service éducation. Ce dernier propose aux enfants dans le cadre scolaire ou non de participer à des ateliers. Aussi, des productions enfantines s'y trouvent. Le personnel des archives municipales de la ville a évoqué la réalisation d'une exposition sur le thème du football (dans le cadre de la coupe d'Europe de football de 2016) orchestrée par le service éducation de la ville. Les enfants étaient invités à la préparer durant le temps périscolaire.

d'ateliers « pratiques ou artistiques »<sup>287</sup>. Les enfants sont alors pris en charge par des guides conférenciers du SEVAH ou des professionnels. L'enfant, à la fin des ateliers a réalisé une œuvre ou participé à un jeu. Les activités sont renouvelées, ce qui nécessite également de la documentation pédagogique et culturelle pour les mettre en place<sup>288</sup>. Le panel d'activités proposées et leur documentation peut être archivé aux archives municipales d'Angers avec quelques productions enfantines. Toutefois, le but étant de faire découvrir à l'enfant son cadre de vie, la ville et les monuments, il récupère ce qu'il a produit durant les ateliers. Seules certaines œuvres collectives peuvent rester dans les locaux du SEVAH.

◇ Exemples : aux archives municipales d'Angers, à la cote 22 J 254, on retrouve l'ensemble des plaquettes du SEVAH, depuis 2002 à aujourd'hui, pour promouvoir les visites et les activités proposées aux enfants pendant les vacances. A chaque période de vacances, une nouvelle plaquette est réalisée. Bien qu'on ne trouve pas de productions enfantines dans le fonds, les plaquettes permettent de connaître les différentes activités et donc les productions que les enfants ont réalisées. Productions qui peuvent ensuite être recherchées dans les locaux mêmes du SEVAH. Pour illustrer ceci, voici un exemple d'une plaquette : du 8 au 19 février 2016 les enfants ont rencontré l'illustrateur angevin Christophe Alline en étudiant, autour de ses œuvres, l'univers enfantin. A la suite de cette rencontre, ils devaient réaliser une page illustrée à l'aide d'éléments recyclés. Ces productions ne sont pas aux archives municipales. Elles peuvent donc se trouver dans les locaux du SEVAH ou avoir été emportées par les enfants. Quant aux productions collectives, les archives municipales d'Angers conservent sous forme numérique un exemple de productions enfantines réalisées avec le SEVAH. Pour l'exposition « Marques de fabrique » de 2007, proposée par le service Archives-documentation-photothèque de la ville, le SEVAH en collaboration avec l'Inventaire général du patrimoine a fait participer les enfants. Ils ont réalisé les affiches de l'exposition. Les archives municipales en conservent alors un exemplaire en 48 NUM. Il est probable que le SEVAH ait participé à d'autres projets de ce type avec les enfants mais aucune autre trace des productions collectives n'a été trouvée aux archives municipales.

L'exemple précédent, permet de comprendre que le SEVAH ne fonctionne pas seul. Le SEVAH, de par ses activités amenant à découvrir le patrimoine et la culture de la ville, travaille en collaboration avec les différents acteurs de ce secteur comme les musées, les bibliothèques ou encore l'Inventaire général du patrimoine (exemple précédent). En effet, ces structures possèdent parfois leur propre service éducatif. Nous pouvons donc évoquer rapidement le cas des autres services éducatifs qui sont amenés à travailler avec le SEVAH pour promouvoir leur établissement auprès des enfants et notamment celui des musées d'Angers. C'est un moyen de sensibiliser l'enfant et de l'inciter à revenir en s'adressant, cette fois, directement au musée. Le SEVAH joue ainsi son rôle : il permet à l'enfant de découvrir une exposition ou une facette du musée et lui donne envie d'en savoir plus. En effet, les musées ont un rôle éducatif à jouer auprès des enfants en leur proposant des parcours de visites et des activités leur étant dédiés. Ils permettent à l'enfant d'aborder son environnement de manière artistique et culturelle et de connaître l'histoire locale et/ou nationale. Les services

---

<sup>287</sup> VILLE D'ANGERS, *Les vacances des 6-12 ans*, [en ligne], <<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/le-jeune-public/les-vacances-des-6-12-ans/index.html>> (consulté le 22/05/2017).

<sup>288</sup> *Ibidem*.

éducatifs des musées fonctionnent de la même façon que ceux des archives (accueil des enfants, participation à un atelier pratique, consultation de mallettes pédagogiques pour les classes etc...). Des visites sont proposées aux enfants pour leur faire découvrir un artiste, une œuvre, un pan de l'histoire, etc... et elles sont suivies d'ateliers où les enfants sont parfois amenés à réaliser une production de types plastique ou manuscrite. Ils peuvent concerner à la fois les enfants pendant les vacances et les classes. De ce fait, les services éducatifs des musées d'Angers pourraient conserver quelques productions enfantines. Elles se trouvent rarement dans les archives des musées versées aux archives municipales.

◇ Exemples : aux archives municipales d'Angers, certains versements des musées de la ville contiennent des informations sur le service éducatif et les ateliers proposés aux enfants mais il n'y a pas de traces des productions enfantines issues de ces ateliers. Le versement 1215 W avec l'article 9 sur le fonctionnement des musées (pour les années 1881-1969) et l'article 10 pour les activités des musées (pour les années 1974-1984) donnent quelques informations sur les services éducatifs ou du moins sur l'action éducative des musées envers les enfants. L'article 9 du versement nous renseigne sur les actions pédagogiques grâce à la documentation relative à la préparation des visites avec les enfants puis sur le service éducatif durant les années 1949-1969. Une enquête sur les musées datant de 1979 questionne déjà les visiteurs sur l'accompagnement du musée envers les enfants, ce qui est la preuve que des animations étaient déjà mises en place. L'article 10, quant à lui, contient de la documentation pédagogique du service éducatif (document sur l'exposition sur la tapisserie en 1984, fiches d'activités, etc...).

LE SEVAH, comme tout autre service éducatif, s'adresse également aux classes scolaires et notamment à celles de primaire. Ce service peut se décliner sous la forme de classes patrimoine. Des séjours sont ainsi proposés aux classes qui le souhaitent pour découvrir le patrimoine et les particularités culturelles de la ville d'Angers. Les journées sont axées autour de la découverte d'un monument avec des visites sur place. Les visites font ensuite l'objet d'activités pédagogiques permettant aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des repères spatio-temporels. Les classes d'enfants réalisent alors des productions plastiques et/ou manuscrites durant les activités afin d'illustrer ou de réinvestir les notions et les apprentissages abordés pendant les visites.

◇ Exemples : aux archives municipales d'Angers, des versements peuvent concerner ces classes patrimoine. Lors des recherches dans un versement, de janvier 2000, du service de communication externe a été trouvé un article sur les classes patrimoine de 1986 à 1992 : le 1328 W 26. Il contient des documents sur l'organisation des classes patrimoine (règlement, convention, budget, comptes-rendus, correspondance) et des documents utilisés pour les activités. Parmi les documents relatifs aux activités, on trouve des photocopies et des photographies de productions enfantines. Il s'agit de productions plastiques et de témoignages d'enfants sur les classes patrimoine. Il y a également un extrait du journal du collège Jean Monnet d'Angers réalisé par la classe de mals-voyants participant aux classes patrimoine durant l'année scolaire 1990-1991.

### 1.5.2. Les activités de quartiers

Les services éducatifs ne sont pas les seuls organismes à proposer à l'enfant des activités, ateliers et /ou sorties sur son temps libre. En effet, il existe des associations de quartiers ou des structures sous la tutelle

des villes à l'image des MJC (Maison de la Culture et de la Jeunesse) qui peuvent prendre en charge les enfants sur le temps des vacances. Ces centres de loisirs possèdent, dès lors, des archives sur les enfants et même des productions enfantines. Ces dernières sont souvent rendues à l'enfant mais certaines peuvent être conservées dans les locaux mêmes des centres ou être parfois archivées par les services d'archives municipaux dans la série contemporaine et la série des archives privées pour les structures et associations de loisirs privées.

Une ville peut proposer de multiples encadrements pour les enfants. Aussi des productions enfantines peuvent être réalisées dans différentes structures de la ville. Grâce aux archives municipales d'Angers, les archives des services versants qui sont en relation avec l'enfant et conservant de potentielles productions d'enfants ont pu être étudiées. Ces services existent pour chaque ville. Aussi, des exemples pour d'autres villes qu'Angers seront donnés.

Tout d'abord, le service petite enfance a été effectué des versements aux archives municipales d'Angers. Les archives versées correspondent aux dossiers des enfants qui ont été placés en crèches et à l'organisation des établissements. Aucune production enfantine n'est donc à noter dans les dossiers des crèches et autres structures d'accueils de la petite enfance.

◇ Exemples : le versement 2018 W concerne la crèche collective du quartier de la Roseraie d'Angers pendant les années 1971 à 1990. Les articles 1 à 19 contiennent les dossiers administratifs et médicaux des enfants puis l'article 20 conserve les documents relatifs à la vie du service, enfin des cahiers d'inscriptions se trouvent aux articles 21 et 22.

Ensuite, il y a les archives du service mission jeunesse. Elles correspondent généralement à des dossiers administratifs, des rapports et des comptes-rendus sur la politique de la ville envers les jeunes et les événements qui leur sont proposés. Toutefois, nous pouvons imaginer que des productions enfantines s'y trouvent<sup>289</sup>.

◇ Exemples : aux archives municipales d'Angers, le versement 1893 W correspond à la mission jeunesse dans les quartiers de la ville de d'Angers. L'article 1 de ce versement conserve des informations sur la commission extra-municipale des jeunes des années 1999-2001 équivalent à une sorte de conseil municipal animé par les jeunes eux-mêmes. On peut donc supposer que des documents manuscrits produits par les enfants s'y trouvent. Ils y donnent leurs opinions et idées sur la vie de la ville.

Ce cas de conseil municipal des enfants est également présent dans la ville de la Roche-sur-Yon qui en organise régulièrement. Les enfants y débattent et expriment leurs avis et idées sur les politiques de développement de

---

<sup>289</sup> Il existe également le service de la direction jeunesse aux archives municipales d'Angers. Toutefois, comme il verse des documents des centres d'information jeunesse et des centres d'information et d'orientation qui concernent davantage les adolescents, il n'a pas été étudié.

la ville<sup>290</sup>. Aussi, des documents, des écrits qu'ils auraient produits à l'issue de leurs débats ont peut-être été conservés par la mairie de la ville<sup>291</sup>.

Un autre service dédié à l'enfance, le service loisirs-enfance verse ses archives aux archives municipales d'Angers. Or, parmi les versements trouvés (1488 W), il n'y a que des dossiers relatifs aux paiements du personnel (directeurs et animateurs). Cependant, on peut imaginer que des productions enfantines soient conservées puisqu'il s'agit des archives de centres de loisirs et de maisons de quartiers (disposant d'un secteur enfance pour l'accueil des enfants) de la ville. Ils proposent aux enfants des ateliers créatifs, des sorties, des activités sportives, de l'accompagnement scolaire, etc... Les archives de ces structures sont aussi versées aux archives municipales d'Angers par le service vie de quartier. Ces versements indiquent l'activité des maisons de quartier, des associations et des centres de loisirs/d'animations à travers les dossiers financiers, la correspondance et les évènements organisés notamment. En ce qui concerne les productions enfantines, il est difficile de savoir si elles font partie des versements. Toutefois, il se peut que les productions enfantines soient conservées dans les locaux des différents centres d'animations.

◇ Exemples : aux archives municipales d'Angers, le versement 1475 W correspond au versement du service vie des quartiers des années 1978 à 1999. Chacun des articles de ce versement est associé à un centre ou à une association d'animations ou encore à une maison de quartier. L'article 3 concerne le centre Jacques Tati, Monplaisir, Verneau, Saint-Serge pour les années 1986-1992. La communicabilité étant prévue pour 2022, les versements n'ont pas pu être consultés ; ceci s'est avéré être le cas pour d'autres versements. Nous ne pouvons donc que supposer la présence de documents enfantins même si la probabilité est faible. En effet, les versements révèlent l'activité générale d'un quartier, et pas seulement celle traitant des enfants et des jeunes<sup>292</sup>. Cependant, le versement 1514 W aux articles 1, 2, 3 et 4 comprend des opérations de quartiers à destination des jeunes comme des concours : concours roulez-jeunesse en 1998, concours vidéo en 1989 (1514 W 1). Puis, des dossiers sur les loisirs quotidiens des jeunes ont été constitués pour les années 1989-1995 (1514 W 2, 3, 4). Or, ces documents ne sont pas communicables avant les années 2020. Il est donc impossible de savoir ce que contiennent ces dossiers et on peut seulement supposer que des productions enfantines ont été réalisées dans le cadre de ces « opérations été jeunes ».

De plus, en 2008, les archives municipales d'Angers ont reçu par don, le fonds du centre d'animation Jean-Vilar (57 J)<sup>293</sup>. Le centre d'animation, dissous en 2001, proposait des services de garderies, des activités d'initiation et d'expression artistique ou de création, des sorties et de l'aide scolaire. Une partie de ses archives reflètent

---

<sup>290</sup> VILE DE LA ROCHE-SUR-YON, *Le Conseil Municipal des Jeunes 2016/2017*, [en ligne], <<http://www.ville-larochesuryon.fr/430-conseil-municipal-des-jeunes.htm>> (consulté le 22/05/2017).

<sup>291</sup> Rappelons que n'ayant pas reçu de réponses des archives municipales de la Roche-sur-Yon, leurs archives n'ont pas pu être étudiées et consultées pour cette étude.

<sup>292</sup> Pour pallier à ce manque d'information, une maison de quartier d'Angers, celle du centre, a été contactée. Malheureusement, la structure ayant déménagé en 2012, beaucoup de documents ont été jetés. Il n'a donc pas été possible d'établir une étude des productions enfantines conservées pour ce cas (mail reçu de Madame Helena SOCHARD, coordinatrice enfance jeunesse de la maison de quartier Angers centre, le 05/05/2017).

<sup>293</sup> S'agissant d'une association dont les archives ont été remises par un particulier, le fonds fut classé avec les archives privées.

donc les activités organisées avec les enfants<sup>294</sup>. A l'article 57 J 153, des documents concernant le fonctionnement du centre de loisirs sont disponibles pour les années 1984-1988. Parmi eux, il y a des documents pour les projets pédagogiques. Il est peut-être possible de trouver des exemples de productions réalisées par les enfants dans ces derniers. Des traces des productions enfantines ont pu être conservées par le biais de photographies. A l'article 57 J 288, il y a des documents sur un concours de photographies des années 1980 avec 10 photographies en noir et blanc. Ces dernières ont peut-être été prises par des enfants. Toutefois, les archives des activités du centre correspondent le plus souvent aux documents nécessaires à la mise en place et à l'organisation.

Deux exemples hors d'Angers, dans la région Pays-de-la-Loire, permettent cependant d'établir que les centres d'animations conservent des archives de productions enfantines. Dans la ville du Mans, le centre de loisirs des Etangs Chauds organise des animations et des ateliers pour les enfants durant les vacances scolaires. Le personnel du centre a attesté aux personnels des archives municipales que les enfants réalisaient bien des productions plastiques qui étaient parfois conservées dans les locaux du centre soit physiquement soit sous la forme de photographies. Ensuite, aux archives municipales de la ville de Saumur, le personnel a récupéré des productions enfantines de la Maison de la Culture et de la Jeunesse de la ville (MJC). Comme il s'agit de productions plastiques, elles sont archivées dans la série des documents figurés, série Fi. En partenariat avec la MJC, un ensemble de classes a participé dans les années 1980 ou 1990 à un projet autour du cirque. Les écoles de Saumur et des environs ont proposé à leurs élèves, de maternelle et de primaire, de réaliser des dessins, des collages, des peintures sur ce thème. Toutefois, l'inventaire de ce fonds, le 41 Fi, n'est pas encore réalisé.

Pour en finir sur les animations pour enfants orchestrées par les structures des villes, dans la région Pays-de-la-Loire, la particularité de l'école d'art de la ville de Saumur est à évoquer. Ce centre propose aux enfants des ateliers artistiques soit dans le cadre du temps scolaire, du temps périscolaire soit pendant les vacances. Il a fait l'objet de plusieurs versements aux archives municipales de Saumur. Parmi ces versements, des exemplaires de productions enfantines ont été enregistrés. En effet, le personnel des archives municipales de Saumur a veillé à conserver des traces des réalisations plastiques des enfants qui sont parfois éphémères. De plus, les supports et les formats des productions enfantines de l'école d'art étant parfois difficiles à conserver aux archives, des photographies des sculptures, des peintures et de certains dessins et gravures ont été prises. Le service d'archives municipal a ainsi constitué une banque d'images de ces productions enfantines<sup>295</sup>. Aussi, des productions enfantines peuvent encore se trouver à l'école d'art de la ville de Saumur. Cet exemple nous permet de conclure à la présence de productions enfantines dans des structures artistiques.

## 1.6. Les archives privées

Des structures et des personnes physiques ou morales privées peuvent se préoccuper de la condition infantine et du bien-être des enfants. Dès lors, elles peuvent être amenées, selon leur statut, à les prendre en

---

<sup>294</sup> FAVIER (Elodie), *Répertoire numérique du fonds du centre d'animation Jean-Vilar, quartier de la Roseraie, 57 J 1-656 (1958-2001)*, Angers, archives municipales d'Angers, 2009, 67 p.

<sup>295</sup> Entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, le 30/03/2017.

charge et donc à conserver des productions enfantines. Nous avons déjà évoqué le cas des associations médico-sociales et des centres de loisirs privés. Aussi, les recherches se sont concentrées sur les archives privées des familles et des organismes particuliers se rapportant à l'enfance qui se trouvent dans la région Pays-de-la-Loire.

### 1.6.1. Les archives familiales

Les familles conservent en premier lieu les productions de leurs enfants. Elles ont une valeur sentimentale forte et constitue la mémoire, le souvenir de leurs enfants. Les recherches de productions enfantines dans les familles ont été réalisées par le dépouillement des archives privées conservées aux archives départementales en série J et aux archives municipales dans la série S notamment dites divers ainsi que des archives iconographiques en série Fi. Ces séries sont valables pour toutes les périodes historiques.

A partir du moment où l'enfant est capable de produire une œuvre, peu importe son support ou sa forme, les familles peuvent conserver celle-ci physiquement ou, s'il s'agit d'œuvres éphémères (modelage, composition avec des matériaux périssables, etc...), sous forme de photographies. De plus, chaque activité où l'enfant a réalisé une œuvre peut être source d'archives de productions enfantines. Ainsi, les archives familiales peuvent conserver des productions graphiques des enfants. Certaines productions manuscrites, comme de la correspondance, peuvent également s'y trouver.

◇ Exemples : dans le cas de la grande collecte sur la première Guerre Mondiale, effectuée par les services d'archives publics, des lettres d'enfants ou des dessins ont pu être collectés. Ces types d'archives de productions enfantines doivent donc pouvoir également exister pour le second conflit mondial ou dans des fonds privés bien que les recherches n'aient pas abouti pour le cas de la région Pays-de-la-Loire<sup>296</sup>.

Toutefois, les productions enfantines qui sont les plus nombreuses parmi les archives familiales sont celles réalisées dans le cadre scolaire. En effet, si on veut compléter les sources de productions enfantines provenant des écoles primaires, il faut tenir compte des archives familiales. Elles conservent des archives scolaires qui sont propres à leurs enfants, ces derniers ayant chacun leurs propres affaires scolaires (cahiers, classeurs etc...). A la fin d'une activité ou de l'année scolaire, ils peuvent rapporter leurs travaux en les ramenant chez eux. Ainsi, les familles peuvent conserver les cahiers de suivis des activités, de notes et d'exercices, les copies de devoirs, les dessins, les peintures, les collages, les productions plastiques et créations diverses réalisées pour les différents événements du calendrier (fête des mères, fêtes de fin d'année, etc...). Le cas des productions enfantines scolaires dans les familles rejoint également celui des activités réalisées par les enfants dans les centres de loisirs ou autres structures d'accueil. Certaines de ces archives familiales peuvent être trouvées dans les services d'archives publics à l'issue d'un don, d'un dépôt ou d'un achat mais le meilleur exemple reste les archives personnelles de chacun.

---

<sup>296</sup> Entretien avec Madame Dosso, responsable du secteur des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, le 27/03/2017.

◇ Exemples : aux archives départementales de Maine-et-Loire, en série 1 J, des cahiers d'élèves peuvent être trouvés<sup>297</sup>.

Aux archives départementales de Loire-Atlantique, un fonds privé d'une famille contient des documents scolaires de deux jeunes filles : le fonds 279 J. Les documents concernent Jeanine Allain et Henriette Collineau. Ils ont été donnés par leur petites enfants en 2013. Ainsi, aux articles 1 à 4, il s'agit des cahiers des différents cours (littérature, physique-chimie, histoire-géographie, orthographe, sciences naturelles, anglais) et des devoirs et compositions de Jeanine Allain lors de sa scolarité à l'école publique de Saint-Hilaire du Harcouet (Manche) durant les années 1938 à 1942. L'article 5 conserve, quant à lui, les livres de cours de morale, d'éducation familiale, de cuisine et d'alimentation, d'histoire, de chant et les carnets d'atelier avec indication du temps consacré aux travaux de confection de vêtements (avec croquis) de Henriette Collineau lors de sa scolarité à l'école industrielle et ménagère à Nantes entre 1934 à 1936<sup>298</sup>.

Ensuite, pour donner un exemple se trouvant aux archives municipales, les archives municipales de la ville d'Angers ont acheté, en octobre 2002, à un particulier une production enfantine liée à la région. Il s'agit d'une aquarelle représentant un panorama de l'Anjou réalisé par un enfant coté en 2 FI 498.

Pour compléter les sources de productions enfantines qui concernent les écoles et les familles, il faut rappeler que les parents peuvent constituer des associations de parents d'élèves. Ces associations sont d'ordre privées et animées par les familles des élèves elles-mêmes<sup>299</sup>. Les parents sont ainsi présents dans les instances décisionnelles des établissements scolaires et notamment dans les conseils d'écoles. Ils défendent les intérêts de leurs enfants. Ils peuvent proposer des services et organiser des événements pour les parents d'élèves et les élèves d'un établissement scolaire. Grâce à un échange avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, ces archives ont pu être approchées<sup>300</sup>. Son expérience permet d'apprendre que les archives de ces associations étaient souvent mal conservées mais remplies de témoignages des animations et des ateliers suivis par les enfants. Les associations de parents d'élèves de la ville de Saumur possèdent de nombreuses photographies prises par les parents des productions réalisées par les enfants dans le cadre des activités et des sorties scolaires. Ces photographies ne sont pas l'œuvre des enfants mais témoignent de leurs productions enfantines, c'est un moyen d'en conserver une trace.

### 1.6.2. L'exemple du Centre international de l'enfance

Lors des recherches, un exemple particulier d'un organisme privé dédié à l'enfance a été découvert. Il s'agit du Centre International de l'Enfance (CIE) dont les archives sont conservées dans les fonds d'archives de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille à Angers.

---

<sup>297</sup> *Ibidem*.

<sup>298</sup> Pour cet exemple, l'âge des jeunes filles manque.

<sup>299</sup> C'est pourquoi certaines archives personnelles peuvent être utilisées dans le cadre de ces associations.

<sup>300</sup> Entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, du 30/03/2017.

LE CIE fut fondé en 1949. Il s'inscrit dans le contexte international de secours aux enfants victimes des conflits. C'est un organisme privé reconnu d'utilité public par l'Etat français et ayant une vocation internationale. Son objectif est d'« analyser l'ensemble des problèmes de l'enfance, en faire la synthèse et déterminer des priorités d'actions dans les pays du monde. L'objectif est de favoriser et coordonner la formation et la recherche dans tous les domaines touchant à l'enfant »<sup>301</sup>. En effet, le force du CIE repose sur sa capacité à porter et promouvoir des recherches afin d'améliorer les conditions de vie des enfants. Des études sont ainsi menées dans différents pays sur les enfants et leur santé<sup>302</sup>. Pour ce faire, il fait intervenir des spécialistes de différentes disciplines (médecine, science, sociologie etc...)<sup>303</sup>. L'action la plus conséquente du CIE se porte au niveau de la formation des professionnels de l'enfance. Elle repose sur : l'« approche globale des problèmes de l'enfance et de la famille, l'internationalisation [et une] pédagogie innovante »<sup>304</sup>. Le CIE est donc riche en documentation sur l'enfance. Il disposait d'un centre de documentation avant que ses archives ne soient installées à la bibliothèque universitaire d'Angers. En effet, le CIE, à partir des années 1990, connaît une période de crise financière. Il est de plus concurrencé par d'autres organismes humanitaires. En 1997, il fusionne avec l'Institut De l'Enfance et de la Famille (IDEF), un établissement public qui réalise des études et des recherches sur l'enfance et la famille. La fusion donne naissance au Centre international De l'Enfance et de la Famille (CIDEF), un centre de référence sur les questions touchant les enfants et les jeunes. Mais l'aventure s'arrête définitivement en 1999<sup>305</sup>.

Du fait des missions du CIDEF, des cas de productions enfantines ont été recherchées dans son fonds. La spécificité du fonds est qu'il abrite non seulement les archives des différentes organisations qui ont constitué le CIDEF mais aussi leurs fonds documentaires. Les pièces documentaires ont été séparées des fonds d'archives pour être intégrées au catalogue de la bibliothèque universitaire. Les fonds d'archives du CIE, de l'IDEF et du CIDEF se constituent de dossiers sur leur fonctionnement et leurs activités. Aux vues des activités de formations et de recherches scientifiques décrites ci-dessus, de nombreuses études, enquêtes et témoignages des cours se trouvent dans le fonds. Aussi, on trouve beaucoup de documents traitant de l'enfant produits par le biais de séminaires, des rapports de missions d'agents de terrain, des comptes rendus d'études, des notes et de la documentation des formations. Les productions enfantines ne semblent pas faire partie des documents

---

<sup>301</sup> ENJEU[X], *La création du Centre international de l'enfance*, exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<https://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/creation-cie>> (consulté le 23/05/2017).

<sup>302</sup> ENJEU[X], *Une recherche appliquée*, exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<https://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/recherche-cie>> (consulté le 23/05/2017).

<sup>303</sup> ENJEU[X], *Fonctionnement*, exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<https://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/fonctionnement-cie>> (consulté le 23/05/2017).

<sup>304</sup> ENJEU[X], *La formation : un état d'esprit*, exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<https://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/formation-etat-esprit-cie>> (consulté le 23/05/2017).

<sup>305</sup> ENJEU[X], *Crises et restructurations*, exposition réalisée à l'université d'Angers, [en ligne], <<https://collections.enfance-jeunesse.fr/exhibits/show/centre-international-enfance/crises-cie>> (consulté le 23/05/2017).

conservés dans le fonds. Toutefois, nous pouvons imaginer que certaines des enquêtes s'appuient sur des témoignages d'enfants ou encore que dans certains rapports de situation de terrains ou d'études, des productions graphiques ou manuscrites servent d'exemples.

◇ Exemples : dans la partie du fonds consacré au CIE, à l'article 1 CIDEF 423, il y a des documents produits à l'issue du séminaire sur « la protection familiale en milieu rural » en 1973 dont le programme, les différentes interventions, les rapports, de la documentation et un carnet de santé. A l'article 1 CIDEF 558, on trouve cette fois une enquête sur les écoles maternelles qui fut menée durant les années 1988 à 1994 et des documents relatifs à des missions, l'une réalisée au Canada sur la nutrition en 1990 et 1991 et l'autre au Congo sur « l'alimentation de sevrage » entre 1991 et 1993. Ces documents ne concernent pas des productions enfantines.

Dans la partie consacrée à l'IDEF classée en 2 CIDEF, à l'article 7, un rapport de 1990 s'appuie sur l'analyse des doléances des élèves français. Aussi on comprend que les études peuvent s'appuyer sur des productions enfantines, ici manuscrites, ou sous forme de témoignages oraux.

Enfin, la dernière partie du fonds est dédiée aux archives du CIDEF. Des documents sur des études ou des enquêtes sont présentes. A l'article 3 CIDEF 112 et 113, il s'agit d'une étude sur la carence en fer des jeunes enfants réalisée en 1997 comprenant des résultats de tests, des fiches de renseignements, des cahiers d'examens, des questionnaires de visites, des notes d'information. Puis, à l'article 3 CIDEF 127, une enquête biologique, des années 1994-1997, sur « l'alimentation de l'écolier à Cotonou » repose sur des fiches d'enquêtes. Ces documents proviennent de sources concernant l'enfant mais rien n'indique qu'il s'agit de documents produits par les enfants. Les résultats médicaux, les questionnaires et/ou fiches d'enquêtes n'ont sûrement pas été remplis par les enfants.

## 2. Une collecte à plusieurs usages

Grâce aux recherches dans les différents services d'archives publics ou des structures d'accueil de l'enfant, la présence d'une certaine collecte de productions enfantines est attestée. Des typologies documentaires concernant les productions enfantines ont pu être relevées et étudiées. Toutefois, la collecte reste parcellaire et inégale selon les domaines d'activités et les services d'archives. C'est pourquoi, pour comprendre ce phénomène, il faut étudier les différents acteurs de la collecte travaillant dans un but de diffusion de ces archives ainsi que les usages dont peuvent faire l'objet les productions enfantines.

### 2.1. Les acteurs de la collecte dans les services d'archives, vers un usage public des productions enfantines

Dans un service d'archives, chaque poste est dédié à un maillon de la chaîne archivistique : collecter, classer, conserver, communiquer. Aussi, le personnel est divisé en spécialité documentaire (archives contemporaines, archives judiciaires, archives privées, etc...). De ce fait, chacun peut venir jouer son rôle dans

la collecte et la vérification des versements d'archives. Toutefois, dans quelles circonstances les archives de productions enfantines sont-elles traitées ? Par qui ? Sont-elles accessibles ?

### 2.1.1. Le personnel des archives et leurs actions dans la collecte

Dans la région Pays-de-la-Loire, certains agents de service d'archives ont été contactés ou rencontrés. Les échanges ont permis de cerner les différentes approches qu'ils avaient à propos des archives d'enfants puis de relever leurs actions dans la collecte de productions enfantines.

Tout d'abord, le personnel peut occuper une place de premier ordre au côté des archives des enfants. Aux archives départementales de Maine-et-Loire, plusieurs employés traitent dans leur quotidien des archives concernant les enfants. Le personnel de service d'archives n'est pas le seul à le faire, les différentes structures pouvant travailler avec l'enfant ont également leurs documents à gérer. Ainsi, Monsieur Evène qui traite les archives du département et donc du Conseil départemental a été rencontré. Ces archives comprennent des documents de la direction sociale du département, dont l'Aide Sociale à l'Enfance, qui conservent des dossiers d'enfants<sup>306</sup>. Madame Rochon s'occupant du secteur archives des opérateurs publics a également été rencontrée puisqu'elle est, elle aussi, amenée à recevoir des versements de structures sociales ou médicales prenant en charge des enfants comme l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence<sup>307</sup>. Enfin, d'autres contacts ont été établis pour des interrogations sur la consultation d'archives, ce qui a permis de cerner, en même temps, les différents acteurs de la collecte. Monsieur Gandon est responsable des collectes des archives communales et des intercommunalités et du secteur de l'éducation. Il est en relation avec les documents scolaires propres à l'enseignement des enfants<sup>308</sup>. Madame Dosso, responsable des archives privées, peut rencontrer des documents enfantins dans les archives des familles et des associations<sup>309</sup>. Grâce à ce personnel, nous comprenons qu'il existe des acteurs pour la collecte de documents concernant les enfants et donc indirectement de productions enfantines. Toutefois, tous ont confié que ce n'était pas des archives fréquentes dans les services d'archives et ce, surtout dans différents secteurs d'activités. Aussi, il ne semble pas avoir de politique particulière concernant les productions enfantines, elles peuvent faire partie ou non des documents versés par un service que cela soit dans les archives scolaires, dans les dossiers des enfants des services d'accueil ou encore dans les archives familiales.

Cependant, selon les services d'archives, les approches envers les productions enfantines peuvent être différentes. Le service d'archives de la ville du Mans conserve des productions enfantines. Dans les fonds de sa bibliothèque, le service possède des exemplaires d'ouvrages réalisés par les écoles de la ville. Par exemple, le

---

<sup>306</sup> Entretien avec Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 03/04/2017.

<sup>307</sup> Entretien avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 27/03/2017.

<sup>308</sup> Mails reçus Monsieur Gandon, responsable du secteur des archives communales et intercommunalité et de l'éducation aux archives départementales de Maine-et-Loire, entre le 01/04/2017 et le 10/04/2017.

<sup>309</sup> Entretien avec Madame Lydia Dosso, responsable du secteur des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 27/03/2017.

conte *As-tu vu ma botte ?* de l'école maternelle Rimbaud, dont l'histoire et les illustrations ont été produits par les élèves de cette classe, est conservé à la cote 10 BIB 48. Ensuite, le service a tenu à conserver des traces de productions enfantines par le biais de photographies. Les écoles du quartier du Sablon du Mans ont été sollicitées pour un projet de redynamisation de la vie du quartier. Les élèves ont réalisé des fresques murales et ont participé à des ateliers peinture. Ces œuvres ne pouvant être conservées directement et matériellement dans les archives, le service a choisi d'archiver des photographies des activités et des réalisations des enfants (3 Fi 687-698). Ce principe se retrouve aux archives municipales de Saumur. Dans le cadre des productions plastiques réalisées par les enfants à l'école d'art de la ville, des photographies permettent aussi d'en sauvegarder une trace dans le service d'archives<sup>310</sup>. A partir de ces exemples, on peut se poser la question des supports et des formats des productions enfantines. Nous avons défini les productions enfantines pouvant être conservées par les services d'archives comme étant des traces documentaires. Or cette définition peut être élargie. Les productions enfantines peuvent également être d'ordre matériel (création d'objets), culinaire et même végétal (entretien d'un potager). Ainsi, certaines productions enfantines sont difficilement conservables pour un service d'archives de par leur composition, leurs dimensions ou encore leur caractère éphémère. De plus, un service d'archives n'a pas vocation (scientifiquement et matériellement) à conserver des œuvres matérielles. Aussi, comment peut-on en collecter et sauvegarder ces productions, qui sont la mémoire d'une structure et même le reflet de la vie de la ville ? La photographie semble être la solution privilégiée par les services d'archives.

Madame Flandrin, responsable des archives municipales de Saumur, a donné des illustrations de collecte de productions enfantines en expliquant que cette collecte était complexe et souvent méconnue du grand public. En effet, les services travaillant avec les enfants n'ont pas le réflexe de verser des productions enfantines aux services d'archives ; ils connaissent mal la mission des archives et la portée scientifique de ces productions. Aussi, le service de Saumur réalise tout un travail de sensibilisation auprès des services versants en relation avec les enfants, notamment en direction de l'école d'art, pour les inciter à verser les productions enfantines au lieu de les détruire parfois. Ce travail relationnel réalisé en amont avec les différents acteurs permet de recevoir des productions enfantines par le biais de versements. Il permet aussi la collecte de productions enfantines par l'intermédiaire de missions de sauvetage des archives d'un établissement. Par exemple, à Saumur, des visites préalables à des travaux d'un établissement scolaire ont permis d'épargner des productions enfantines. De même, des visites régulières des services versants permettent de se rendre compte des productions enfantines qui seraient oubliées ou stockées dans les locaux et donc de les archiver<sup>311</sup>. Ainsi, les contacts et les relations de confiance établis seraient un des premiers pas vers la sensibilisation à la collecte des productions enfantines.

---

<sup>310</sup> Entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, le 30/03/2017.

<sup>311</sup> Entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, le 30/03/2017.

### 2.1.2. La question de la visibilité des documents d'enfants

Les productions enfantines sont donc la plupart du temps collectées par versement ou par don, non pas pour le fait qu'elles soient des productions enfantines mais du fait qu'elles font partie d'un ensemble d'archives. Elles peuvent aussi être collectées pour leurs valeurs historiques et/ou scientifiques mais souvent de manière inégale et parcellaire. De ce fait se pose la question de leur visibilité dans les services d'archives dans les fonds, les instruments de recherches, les archives en ligne, etc...

Bien évidemment, il n'existe pas de fonds uniquement constitué de productions enfantines ou alors dans les fonds privés. Aussi, pour rechercher les productions enfantines dans les différents fonds conservés dans les services d'archives, il faut sélectionner les séries pouvant abriter des documents concernant les enfants. Ensuite, les recherches se poursuivent dans les instruments de recherches disponibles en salle de lecture et/ou en ligne. A ce niveau, se pose la question de la visibilité des productions enfantines parmi les documents d'archives. Les instruments de recherches mentionnent régulièrement, dans l'intitulé des fonds et des différentes parties du plan de classement, le fait que les documents concernent des enfants. Toutefois, souvent, les analyses archivistiques, quant à elles, ne permettent pas de savoir ce que les dossiers concernant les enfants contiennent et notamment de savoir si des productions enfantines y sont présentes. Par exemple, dans les versements de l'ASEA (archives départementales de Maine-et-Loire), du Centre Médico-Psycho Pédagogique d'Angers, seule la mention « dossiers individuels » et les années des dossiers sont inscrites dans l'analyse archivistique alors que ces dossiers contiennent des dessins et des tests psychotechniques réalisés par des enfants<sup>312</sup>. On retrouve la même situation pour les versements du Foyer départemental de l'enfance de Maine-et-Loire<sup>313</sup>. On peut aussi prendre les exemples des descriptions des dossiers pédagogiques pouvant contenir des productions enfantines ; bien que cela soit rare. L'article 165 du versement 1715 W de l'inspection académique du département de Maine-et-Loire mentionne seulement « Classes culturelles : classes ateliers métiers d'art, ateliers régionaux du patrimoine : abbaye royale de Fontevraud, classes d'initiation artistique, classes patrimoines. 1988-1990 ». Or, dans le dossier pédagogique sur l'abbaye de Fontevraud, une production manuscrite d'un enfant a été trouvée. Le même cas est relevé dans l'article 26 du versement 1328 W concernant les classes patrimoines mises en place par la ville d'Angers. Seule la consultation des archives permet de vérifier si des productions d'enfants sont dans les différents dossiers.

Par ailleurs, le problème se pose également pour connaître les typologies documentaires des éventuelles productions enfantines relevées. En effet, les analyses archivistiques peuvent mentionner des documents produits par les enfants à l'occasion d'évènements particuliers sans pour autant détailler le contenu des documents. Dans le fonds 234 J concernant une collection de travaux scolaires réalisés pour un projet sur le passage au XXI<sup>e</sup> siècle, les analyses étaient rédigées ainsi : « 234 J 16 Ecole Jacques Prévert, LES PONTS-

---

<sup>312</sup> Versements 1491 W, 1512 W, 1699 W et 2069 W du service CMPP (Centre Médico-Psycho Pédagogique) d'Angers présents dans l'état des sources. Entretien avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 27/03/2017.

<sup>313</sup> Articles 343-346 du versement 1624 W relatif au Foyer départemental de l'enfance et du village Saint-Exupéry présents dans l'état des sources.

DE-CÉ. Elèves de CM1, CM2. 2001. 18 pièces manuscrites ». La seule consultation des cotes a permis de savoir qu'il s'agissait de travaux de rédactions ou de dessins légendés sur le thème « imaginez les écoliers en 2050 » accompagné d'une fiche explicative de la réalisation des travaux. Aussi, dans les versements de l'école d'art de Saumur, la nature des productions enfantines, recueillies sous forme de photographies, n'apparaît pas dans les descriptions archivistiques<sup>314</sup>. Le seul cas où les productions enfantines et leurs typologies sont distinctement notées concerne les versements des établissements scolaires. Les différents types de cahiers et de travaux scolaires des élèves sont précisément indiqués rendant plus aisées les recherches.

Par ailleurs, le problème de la visibilité des productions enfantines se ressent également dans les recherches en ligne. Tout d'abord, tous les instruments de recherches ne sont pas disponibles en ligne ; mais ceci est également vrai pour d'autres sujets que les documents d'enfants. Ensuite, la recherche par mots clé dans les états des fonds proposés par de nombreux sites de services d'archives est souvent limitée. Seuls quelques termes évoquant l'enfant comme élèves, écoles, enfance, cahier donnent des résultats adaptés à la recherche de productions enfantines. De plus, dans les recherches thématiques, il n'y a pas de thème consacré à l'enfance ou à des thèmes qui s'y rapportent comme l'école par exemple. Cependant, la question de la visibilité des productions enfantines peut s'expliquer par les typologies documentaires limitées des productions enfantines ou par le fait qu'elles soient avant tout des documents appartenant aux enfants. Ainsi, ces documents sont peu nombreux et donc peu traités dans les services d'archives. Toutefois, ceci peut freiner certaines recherches qui se développeraient autour de l'enfant. De plus, la grande particularité des documents d'enfants et donc des productions enfantines est que les enfants répondent à une réglementation liée à leur statut de mineur. Aussi, leurs documents font l'objet de délais de conservation et de communication plus importants afin de protéger leurs données et informations personnelles<sup>315</sup>. Ceci peut donc expliquer que le contenu des dossiers des enfants ne soit pas détaillé et soit anonymisé au maximum ; des informations compromettantes, telles que celles d'une affaire judiciaire pouvant leur nuire par exemple.

## 2.2. Des archives comme outil de valorisation de la place de l'enfant dans la société

Les productions enfantines sont collectées et archivées par les services d'archives pour différentes raisons. En effet, elles ont une valeur informative, sentimentale et/ou historique et ont donc leur place à jouer dans des projets mettant en avant l'enfant, ses capacités et sa reconnaissance dans la société. Ainsi, leur nature particulière peut les conduire à être des objets de médiation.

---

<sup>314</sup> Entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, le 30/03/2017.

<sup>315</sup> Pour la période étudiée, de 1945 à nos jours, des problèmes de communicabilité pour certains documents ont été rencontrés.

### 2.2.1. L'enfant et ses documents au cœur d'une politique de valorisation

Bien souvent, les documents produits par les enfants le sont dans le cadre d'un projet collectif proposé par des établissements. Aussi, ils répondent au thème et aux critères de ce projet. De plus, les documents produits par les enfants, étant peu nombreux dans les services d'archives, constituent une matière unique pour explorer le monde de l'enfant et le placer au cœur de politiques de valorisation.

Dans les services d'archives, une partie du personnel s'occupe de la mise en valeur des archives auprès du grand public. Les archives répondent à une mission de transmission de la mémoire collective. Le personnel entretient cette relation avec le public par le biais de projets de valorisation. Les productions enfantines font partie de la politique de valorisation au même titre que les autres documents. Ainsi, des projets s'organisent autour de leur mise en valeur. Dans la région Pays-de-la-Loire, des expositions sur l'enfance ont été organisées par les services d'archives. Aux archives départementales de Maine-et-Loire en 2015, une exposition avait pour objet « L'enfance en Anjou ». La personne de l'enfant était mise à l'honneur à travers différentes thématiques : la naissance, les soins, l'éducation, les familles, les loisirs, etc... Pour illustrer l'exposition, des documents ayant appartenu à des enfants du département ou étant révélateurs de sa condition locale ont été exposés. Parmi ces documents, des lettres d'enfants étaient présentes. L'exposition a servi d'appui pour proposer des ateliers sur l'enfance aux classes et aux familles<sup>316</sup>. Les productions enfantines s'avèrent ainsi être des documents d'exception au cœur de cette exposition dédiée à l'enfance. Parfois, les productions enfantines peuvent constituer à elles seules des expositions ou des projets de mise en valeur dans les archives. Les services éducatifs des archives peuvent collaborer avec des classes ou des centres d'animations pour proposer aux enfants de participer à un projet où leurs productions seront exposées. Par exemple, chaque année, les archives départementales organisent le concours « Montrer l'histoire ». Ce dernier permet aux enfants des écoles du département de mettre en avant leurs travaux concernant l'histoire et le patrimoine. Les réalisations des enfants sont ensuite exposées<sup>317</sup>. Le projet, qui a conduit au fonds 234 J sur le passage au XXI<sup>e</sup> siècle, suit la même volonté de conjuguer les travaux des enfants et leur valorisation aux yeux du grand public.

A travers les nombreux projets des archives départementales de Maine-et-Loire autour des productions enfantines, on s'aperçoit que l'enfant et ses travaux sont devenus le cœur de projets pédagogiques et culturels. La valeur des productions enfantines est de plus en plus attestée. Il y a une volonté de placer l'expression de l'enfant au centre de l'attention afin de donner à l'enfant la place qui lui revient dans les espaces publics. D'autres services d'archives de la région Pays-de-la-Loire suivent la même approche. Les archives municipales de Saumur invitent les enfants à participer à des activités ayant pour finalité l'exposition de leurs travaux<sup>318</sup>.

---

<sup>316</sup> La liste des objets exposés n'a pas pu être obtenue. Ces propos s'appuient sur le flyer de l'exposition et sur les propos de Madame Dosso, responsable du secteur des archives privées aux archives départementales de Maine-et-Loire, rencontrée le 27/03/2017.

<sup>317</sup> ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Concours montrer l'histoire*, [en ligne], 2017, <<http://www.archives49.fr/news/toutes-les-breves/detail-dune-breve/archive/2017/may/02/article/concours-montrer-lhistoire/>> (consulté le 24/05/2017).

<sup>318</sup> Le paragraphe suivant s'appuie sur l'entretien avec Madame Flandrin, responsable des Archives municipales de Saumur, du 30/03/2017.

Pour ce faire, elles collaborent avec l'école d'art de la ville pour la réalisation des ateliers dessins ou autres. Dans les années 1980, les archives municipales ont proposé aux enfants un projet autour du thème du portrait. Les enfants devaient en concevoir et en reproduire à partir d'images. Les dessins et collages réalisés ont ensuite été exposés pour un temps dans une partie des locaux des archives municipales. Cette exposition a permis aux enfants de voir l'utilisation de leurs travaux et de montrer leur production au grand public. En effet, il peut avoir un autre but à la valorisation des productions enfantines. Elle permet à l'enfant d'être sur le devant de la scène mais également au public d'observer l'utilisation de ses productions, de comprendre l'intérêt de ces archives personnelles et enfin de cerner les enjeux des productions enfantines pour les services archives. Elles sont des documents qui attestent d'une activité et de ce fait, elles ont leur place dans les archives publiques. L'exposition fut un moyen détourné de sensibiliser le public à l'archivage des productions enfantines et de favoriser le don de nouvelles archives de productions enfantines. Ainsi, l'exposition a pu être un moyen de collecte, par le don notamment, pour les archives municipales de Saumur.

Cependant, les services d'archives ne sont pas les seuls à utiliser les productions enfantines comme outil de valorisation, de promotion ou de communication. En effet, dans les classes, dans les centres de loisirs ou dans les institutions spécialisées, les œuvres plastiques réalisées par les enfants sont souvent exposées ou destinées à figurer dans des lieux publics. A l'association Les Chesnaies, l'image de l'établissement d'Angers repose sur la richesse des productions enfantines<sup>319</sup>. En effet, avant la restitution des productions aux enfants, les œuvres sont exposées dans les salles de cours ou d'activités. De plus, l'ensemble des réalisations collectives est conservé par la volonté de la directrice. Une partie est affichée dans les locaux de la direction de l'association. Certaines font même partie du décor extérieur. On y trouve des peintures, des réalisations en mosaïques, des sculptures par exemple. Cette valorisation des travaux des enfants fait partie des caractéristiques des établissements d'Angers de l'association : elle est ancrée dans la culture et l'histoire de l'institution et constitue dès lors une politique à part entière. De plus, ce caractère est renforcé par les nombreuses actions des éducateurs dans ce sens : ils ont choisi de privilégier les ateliers d'arts plastiques offrant ainsi à l'enfant une plus large place à son expression. Par ailleurs, la politique de mise en valeur est possible du fait de l'implication de la directrice dans la conservation des productions des enfants et de leur promotion. Par exemple, des livrets souvenirs ont été imprimés pour témoigner de la richesse des activités et des réalisations des enfants, les fresques murales extérieures des enfants sont régulièrement restaurées, un livre sur l'histoire du lieu réalisé par les enfants dans le cadre d'une collaboration avec les archives départementales est conservé. Il existe même des archives numériques qui concernent des productions enfantines. De plus, les travaux des enfants font régulièrement l'objet d'expositions en dehors des établissements de l'association. Par exemple, le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), situé à Angers, expose tous les ans les travaux des enfants dans les locaux de la maison de quartiers des Trois-Mâts. Ces actions permettent d'insister sur la valeur pédagogique et thérapeutique des ateliers de l'établissement. Toutefois, la directrice a précisé qu'« au-delà de leur aspect culturel et des considérations

---

<sup>319</sup> Le paragraphe suivant s'appuie sur l'entretien avec Madame Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, du 15/05/2017.

esthétiques, les productions enfantines constituent une mémoire collective et traduisent la vitalité institutionnelle »<sup>320</sup>.

### 2.2.2. Le poids des chercheurs : usagers et collecteurs d'archives de productions enfantines

Mis à part les politiques de valorisation des services d'archives et de certaines structures, d'autres moyens et acteurs mettent à l'honneur l'enfant et sa place dans la société. Les chercheurs, dont le sujet d'étude est l'enfant, lui accordent une place particulière. Ce faisant leurs travaux permettent entre autres d'améliorer les services qu'on lui propose et de renouveler les approches de l'enfance.

A Angers, l'université dirige un programme de recherche sur l'étude de l'enfance et de la jeunesse intitulé « Enjeu[X] ». Ce programme fait appel à un large champ disciplinaire allant des sciences sociales aux sciences humaines. « L'interdisciplinarité [est] au cœur de sa démarche scientifique pour développer la production de connaissances nouvelles sur le bien-être et la qualité de vie des enfants et des jeunes »<sup>321</sup>. Ainsi la volonté du programme est de s'inscrire comme « un réseau de recherche reconnu, au niveau national et international »<sup>322</sup>. En effet, il mutualise des acteurs spécialisés dans le domaine de la recherche et de l'enfant de la région Pays-de-la-Loire. Grâce aux différents axes d'études qu'il propose, chacun peut trouver un champ de recherche qui lui est adapté et peut même progresser dans son travail en collaborant avec des acteurs d'autres disciplines<sup>323</sup>. Les chercheurs, enseignants-chercheurs ou personnel de laboratoire (dans le domaine de la santé et des sciences), sont, dès lors, très actifs dans la promotion de la personne de l'enfant et de ses conditions de vie à travers des conférences, des journées d'études et des colloques. De plus, des appels à candidatures sont régulièrement lancés pour mobiliser et faire intervenir des professionnels ou des experts lors de ces différentes journées.

Pour travailler, les chercheurs ont besoin d'une base documentaire. Les recherches du programme s'appuient alors sur des sources variées concernant les enfants. La question documentaire, voire de l'archivage, semble même être un élément constitutif du programme. Le programme développe sur son site des ressources documentaires autour de l'enfant : expositions et activités pédagogiques notamment<sup>324</sup>. Les documents constituent un moyen de promotion de son activité et de la question de l'enfant. De plus, depuis le mois de mars 2017, une première campagne d'appel à contribution a été lancée. L'intérêt est de collecter des documents, qui seront utiles aux recherches du programme, sur « les vacances des enfants et des jeunes

---

<sup>320</sup> Entretien avec Madame Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, du 15/05/2017.

<sup>321</sup> ENJEU[X], [en ligne], <<http://enfance-jeunesse.fr/>> (consulté le 28/02/2017).

<sup>322</sup> ENJEU[X], Présentation, EnJeu[X] 2015-2019, [en ligne], <<http://enfance-jeunesse.fr/presentation/>> (consulté le 28/05/2017).

<sup>323</sup> Les différents missions et thèmes d'études des cinq axes du programme sont disponibles sur le site : <http://enfance-jeunesse.fr/>.

<sup>324</sup> Pour accéder aux ressources proposées, veuillez sélectionner l'onglet ressources sur le site du programme ENJEU[X] : <http://enfance-jeunesse.fr/>.

depuis le XIX<sup>e</sup> siècle » comme des photographies, des archives d'associations et des cartes postales ou témoignages<sup>325</sup>. Ainsi, bien que les sources, qui sont employées dans les recherches, soient majoritairement celles des adultes ou des professionnels de l'enfance, les enfants et leurs productions peuvent être mobilisés. Dans le cas de la collecte, précédemment citée, les sources peuvent être celles des enfants. Par exemple, les cartes postales ont pu être écrites par les enfants ou bien d'autres enfants (aujourd'hui adultes) ont pu conserver des documents qu'ils auraient produits pendant leurs vacances : dessins, journal intime etc... Le programme Enjeu[X] et ses sources documentaires sont la preuve de l'évolution de la prise en compte de l'enfant et de son expression dans la société : les productions enfantines sont des sources considérées et constituent des outils pour les chercheurs. Ils peuvent s'en servir pour développer leurs raisonnements sur des questions traitant de l'enfance.

De plus, certaines études peuvent être à l'origine d'une collecte particulière de productions enfantines. En effet, en plus des campagnes de collecte organisées par Enjeu[X], les chercheurs du programme peuvent, pour leurs travaux, faire participer les enfants par le biais d'ateliers ou de collectes de témoignages. Ils collectent ainsi des productions enfantines. Pour comprendre l'intérêt des productions enfantines dans les recherches, un entretien avec Madame Claudine Combier, psychologue clinicienne, enseignant-chercheur, maitresse de conférences en psychologie a été organisé<sup>326</sup>. Elle fait partie du comité de direction du programme Enjeu[X] et est responsable de l'axe 2, « filiations, familles ». Madame Combier travaille sur les questions des nouvelles formes de parentalité, sur l'intérêt de la rencontre avec l'enfant dans le cadre des recherches sur la famille et sur les questions de transmissions entre générations. Le programme lui a permis de poursuivre ses travaux de recherches et lui a ouvert de nouvelles perspectives. Aussi, pour ses différentes études sur la famille et la place de l'enfant dans celle-ci, elle a mené des projets où l'expression de l'enfant était au cœur de son travail. Par exemple, dans le cadre du programme Enjeu[X], elle a travaillé sur les images de la famille à travers l'étude de photographies familiales. Pour ce faire, en 2016, elle a collaboré avec deux classes de la région angevine de CE2-CM1-CM2. La rencontre avec les enfants était basée sur la représentation de la famille. La première fois, les élèves devaient, lors d'un entretien, réaliser un dessin d'une famille imaginaire et répondre à des questions. Ensuite, les enfants en petits groupes devaient échanger sur leur famille à partir de photographies personnelles. Enfin, toujours en groupe, les enfants devaient présenter chacun leur tour une des photographies représentant des scènes quotidiennes de leur vie familiale prises par eux. Madame Combier a fait ainsi usage de témoignages d'enfants pour ses recherches. Ces derniers sont même la base de son étude dans ce cas étant donné qu'elle est à l'origine de la collecte ; elle les analyse et en tire des conclusions. De plus, ces archives de productions enfantines collectées ont été également employées autrement. Les photographies prises par les enfants ont fait l'objet d'une exposition dans les écoles des classes concernées. Par ailleurs, les

---

<sup>325</sup> HERVY (Benjamin), *Lancement du premier appel à contributions « Vacances des enfants et des jeunes depuis le 19e siècle »*, [en ligne], programme Enjeu[X], Angers, 2017, <<http://enfance-jeunesse.fr/2017/03/03/lancement-du-premier-appel-a-contributions-des-vacances-des-enfants-et-des-jeunes-depuis-le-19e-siecle/>> (consulté le 28/05/2017).

<sup>326</sup> Ce paragraphe repose sur l'entretien réalisé avec Madame Combier, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur, le 07/03/2017 dont une transcription a été réalisée et se trouve en annexe n°2.

entretiens et les photographies des enfants ont été également utilisés pour une conférence et une exposition à l'Université d'Angers<sup>327</sup>. Madame Combier a précisé que les données collectées vont être utilisées pour une publication scientifique. Elle a mené d'autres projets nécessitant des productions enfantines comme celui conduisant à la réalisation d'arbres généalogiques par les enfants afin de percevoir la vision qu'ils ont de leur famille et de leur place dans celle-ci. Elle n'est pas la seule à collecter des productions enfantines pour des recherches du programme Enjeu[X] : une étude sur la qualité de vie et le bien-être des enfants, dirigée par le Centre de recherche en éducation de l'Université de Nantes (Cren), a donné la parole aux enfants en les interrogeant sur leurs attentes et leurs besoins sur leur vie<sup>328</sup>. Ainsi, les usages par les chercheurs des productions enfantines sont nombreux et visent à promouvoir de nouvelles idées et connaissances sur l'enfant.

## 2.3. Des documents pour les professionnels de l'enfance ?

Les exemplaires de productions enfantines découverts dans les différents secteurs d'activités ont permis de distinguer différents usagers de ces archives. Une grande part des archives enfantines sert à des projets de valorisation et de recherche. Toutefois, les productions enfantines ont aussi un intérêt particulier pour les professionnels de l'enfance. Ainsi, les productions enfantines sont souvent proposées ou souhaitées par ces derniers. Existe-t-il d'autres usages des productions enfantines ?

### 2.3.1. Les services médico-sociaux : producteurs et collecteurs initiaux

Les recherches sur la collecte de productions enfantines mettent en avant, à plusieurs reprises, le lien qui existe entre les professionnels de l'enfance dans les services médicaux et sociaux et les productions enfantines. Les professionnels semblent être des acteurs principaux de ces productions.

Aujourd'hui, l'enfant a acquis une place bien distincte dans la société et dans l'esprit de chacun. Il est de plus en plus entouré et considéré par des services qui se sont adaptés à sa personne, à ses compétences, à son développement et à son organisme. Nous sommes également dans une société où sa parole et l'expression de sa pensée, de ses désirs et de ses sentiments ont pris une place considérable dans l'attention qu'on lui porte. En effet, les parents, mais aussi les professionnels qui le rencontrent, sont davantage à son écoute. Chacun se préoccupe de ce qu'il ressent. Dans ce contexte, les professionnels ont un rôle important à jouer. Les recherches dans les services d'archives ont effectivement montré que plusieurs professionnels étaient amenés à s'occuper du bien-être de l'enfant. Parmi eux, l'action des professionnels médicaux et sociaux est particulièrement présente pour le développement personnel des enfants. Lorsque l'enfant rencontre un problème dans son développement moteur ou physique ou doit faire face à une situation familiale complexe, ils

---

<sup>327</sup> LOIRAT (Mireille), *Conférence « Portraits de famille, traces et transmission »*, [en ligne], programme Enjeu[X], Angers, 2016, <<http://enfance-jeunesse.fr/events/conference-portraits-de-famille-traces-et-transmission>> (consulté le 28/05/2017).

<sup>328</sup> COUDRONNIERE (Charlotte), BACRO (Fabien), GUIMARD (Philippe), FLORIN (Agnès), « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11 ans ? », *Enfance, revue trimestrielle*, n°2, 2015, p.225-243.

sont ses interlocuteurs privilégiés et tentent de lui venir en aide. Ayant chacun leur spécialité, ils interviennent selon les problèmes de l'enfant et à la demande des parents ou d'une institution où l'enfant est pris en charge. Dans le cas du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, plusieurs acteurs interviennent dans le dossier de l'enfant. Madame Suzanne Croissant, assistant administratif de l'ASE, chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, indique que « dans le dossier figure les documents d'admission (jugement, ordonnance, état civil), les documents relatifs au placement (prise en charge en institution ou contrat d'accueil « assistant familial »), les rapports sociaux, le suivi de scolarité et une pochette « divers » qui regroupe les prises en charge diverses (centre de loisirs, vacances, achats divers...) »<sup>329</sup>. Ces documents sont regroupés dans différentes chemises de couleur qui correspondent chacune à des types de documents bien précis. Ainsi par exemple, une pochette est consacrée au suivi médical de l'enfant faisant intervenir des médecins et des thérapeutes<sup>330</sup>.

Les recherches dans les services d'archives ont révélé que les professionnels médicaux et sociaux, appelés à écouter l'enfant, peuvent être à l'origine de productions enfantines. Pour illustrer ces propos, nous allons prendre l'exemple des psychologues et des éducateurs. Les psychologues réalisent un travail de réflexion autour de l'enfant afin de le comprendre, de l'aider à surmonter ses malaises et de le faire progresser. L'enfant est alors, amené à travailler sur lui-même à travers la réalisation de travaux. Ces productions doivent l'aider à progresser ou à se libérer. Madame Combier confirme que pour les psychologues les archives étaient une question importante. Dans les dossiers des enfants qu'ils suivent, on trouve des dessins exprimant une situation ou une émotion, des résultats de tests intellectuels, des productions écrites issus d'ateliers d'écriture ou encore des documents produits pendant des ateliers thérapeutiques. Le psychologue récolte de nombreux documents et particulièrement des productions enfantines afin de les analyser et d'en tirer des conclusions sur les émotions et les expériences vécues par les enfants. Ils sont son outil de travail. Les productions enfantines sont parfois à la base de leurs diagnostics et témoignent des progrès de l'enfant. Elles sont considérées comme les traces, la mémoire et les preuves d'un état d'âme propre à un enfant<sup>331</sup>. L'éducateur, quant à lui, a un tout autre rôle à jouer auprès de l'enfant. Il accompagne l'enfant dans sa construction personnelle et le développement de ses capacités. Les enfants de l'association Les Chesnaies sont pris en charge quotidiennement par des éducateurs. Les enfants de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de l'association à Angers présentent des difficultés psychologiques ou des troubles comportementaux posant des problèmes d'apprentissage et de socialisation. Les éducateurs ont pour but de leur procurer une éducation adaptée à leurs troubles afin de leur permettre de se réinsérer dans la vie sociale. Pour ce faire, ils organisent des ateliers pédagogiques permettant aux enfants de s'exprimer. Les enfants réalisent des productions plastiques comme des peintures, de la poterie, et participent même à des projets, des concours comme celui de la BD à Angoulême. L'action des éducateurs de

---

<sup>329</sup> Mail reçu de Madame Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, le 27/04/2017.

<sup>330</sup> BAHIDJ (Noura), *Les dossiers personnels dans le secteur social, médico-social et médical : le cas des dossiers personnels des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de Maine-et-Loire*, Angers, mémoire de master : Histoire et document, 2014, p. 57-69.

<sup>331</sup> Transcription de l'entretien avec Madame Combier, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur, du 07/03/2017 en annexe n°2.

l'ITEP est particulièrement développée dans la réalisation d'ateliers d'art plastiques. Les éducateurs proposent à l'enfant de s'exprimer de manière variée tout en lui permettant de développer ses capacités et d'apprendre à vivre dans son environnement. Ces réalisations sont également une manière détournée de rencontrer des professionnels et d'apprendre un métier<sup>332</sup>.

A travers l'exemple des psychologues et des éducateurs, on comprend que les professionnels médicaux et sociaux sont à l'origine de certaines productions enfantines. De plus, ces productions et particulièrement dans le cas des dossiers des psychologues, servent d'outils de travail aux professionnels. Ainsi, en plus d'être à l'origine de la production de documents réalisés par les enfants, ils sont également collecteurs de ces documents. Des travaux peuvent être demandés à plusieurs reprises à un enfant et constituer son dossier. Les productions enfantines sont, en effet, conservées dans les dossiers des enfants comme un témoignage de leurs soins et sont considérées comme des résultats d'examens. Ceci est par exemple le cas au Centre de Santé Mentale angevine (CESAME) où des enfants rencontrant des troubles mentaux peuvent être hospitalisés. L'enfant est en relation avec des médecins et participe à des ateliers créatifs et à des tests<sup>333</sup>. Les dossiers des enfants restent alors pendant toute la durée de leur prise en charge auprès des professionnels. La collecte des documents d'enfants par les professionnels peut également être approchée avec l'exemple des dossiers des enfants de l'ASE. La particularité de l'archivage des dossiers de l'ASE vient du fait que le service dépend du conseil départemental. Ainsi, les originaux des documents sont dans les locaux du conseil départemental et c'est donc ici que la conservation des dossiers des enfants se fait avant le versement aux archives départementales. Un dossier est clos à la majorité de l'enfant ou s'il retourne dans sa famille<sup>334</sup>. A partir des 21 ans de l'enfant, le dossier est déposé aux archives départementales de Maine-et-Loire. Aussi, les versements se font en fonction des années de naissance des enfants. Ainsi, les documents concernant un enfant peuvent être collectés jusqu'à cet âge à l'ASE<sup>335</sup>.

### 2.3.2. Utilisation et non-utilisation de ces productions d'enfants

Les professionnels des secteurs médicaux et sociaux se servent des productions enfantines pour analyser les difficultés, les souffrances et les évolutions de l'enfant. Elles peuvent leur servir dans leur quotidien. Toutefois, ils ne sont pas les seuls à en faire une utilisation personnelle.

Les premiers usagers des productions enfantines sont bien évidemment les enfants et leur famille. Peu importe le contexte de production, ce qu'ils produisent leur est souvent destiné. En effet, les productions

---

<sup>332</sup> Entretien avec Madame Duperron, directrice générale de l'association régionale Les Chesnaies à Angers, du 15/05/2017.

<sup>333</sup> Entretien avec Madame Rochon, responsable du secteur archives des opérateurs publics aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 27/03/2017.

<sup>334</sup> BAHIDJ (Noura), *op. cit.* p.69-74.

<sup>335</sup> A partir des 25 ans de l'utilisateur, le dossier est conservé de manière définitive aux archives départementales. Aujourd'hui, le versement se fait régulièrement tous les deux ans depuis 1954. Entretien avec Monsieur Evène responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 03/04/2017.

enfantines sont la plupart du temps remises à l'enfant lorsqu'elles sont achevées. L'exemple des travaux scolaires est particulièrement évocateur à ces cas. Ses dessins, ses collages, ses cahiers lui appartiennent. C'est pourquoi les productions enfantines sont peu présentes dans les archives publiques. De plus, elles sont des lieux d'expression pour l'enfant. La famille peut également s'en servir, afin de comprendre ou de communiquer avec son enfant. Par exemple, dans les dossiers des enfants de l'ASE, une chemise est réservée aux échanges de l'enfant avec sa famille<sup>336</sup>. Les productions enfantines ne servent pas seulement pendant l'enfance d'un individu. Elles sont des souvenirs pour lui ; les productions enfantines constituent sa mémoire personnelle. Aussi, un individu majeur peut éprouver le besoin de les conserver et/ou de les consulter. Par exemple, les dossiers de l'ASE sont régulièrement consultés, aux archives départementales de Maine-et-Loire, par les usagers, les propriétaires des dossiers, pour y faire valoir des droits ou comprendre un fait, revenir sur une situation de son enfance<sup>337</sup>. Certaines productions, sont sensibles et évoquent des souvenirs douloureux de la vie d'un individu. La consultation de ces dernières peut être encadrée par des professionnels du secteur social, comme à l'ASE où les dossiers sont consultables avec le personnel. Certaines personnes ne souhaitent pas les consulter.

Nous pouvons également évoquer les usages que les enseignants font des productions enfantines. Ils sont des acteurs présents lors de la réalisation. C'est dans le cadre scolaire que les productions enfantines sont les plus présentes<sup>338</sup>. En effet, les élèves effectuent des exercices d'écriture, de calcul, de graphisme. De plus, les enfants participent à des ateliers d'arts plastiques. A travers la réalisation d'œuvres plastiques, ils découvrent les matières, les formes, et appréhendent différents outils et supports. D'autres activités, où ils sont acteurs, leur donnent accès à des savoirs et des cultures. Les productions enfantines sont aussi des supports d'évaluation du niveau scolaire de l'enfant et peuvent permettre de comprendre les difficultés rencontrées par l'élève dans ses apprentissages. L'enseignant en fait un usage professionnel et s'en sert pour établir des bilans sur l'enfant : c'est l'outil de référence. Certaines productions enfantines scolaires déterminent si l'enfant possède le niveau requis pour progresser dans son cursus scolaire. Elles ont donc un rôle important à jouer dans le parcours de l'enfant. Par ailleurs, les productions réalisées en classe sont souvent mises en valeur dans les écoles, présentant ainsi à tous la vie de l'établissement et montrant à l'enfant l'intérêt de son travail. Les productions sont parfois réalisées pour des événements particuliers organisés par une école : projets d'écoles, de classes, décoration pour la fête de l'école et ses animations, préparatifs de kermesse, annonce d'une activité, support d'une rencontre avec une personnalité ou un professionnel, etc... Aussi, il y a un double usage par les enseignants des productions enfantines : elles sont le support des apprentissages et des évaluations.

Les productions d'enfants ne sont pas utilisées de façon aussi fréquente par tout le monde, certains n'en font d'ailleurs aucun usage. Les recherches ont révélé que dans les différentes institutions judiciaires, il est

---

<sup>336</sup> Mail reçu de Madame Croissant, assistant administratif de l'aide sociale à l'enfance chargée de l'accès aux dossiers de l'enfant, le 27/04/2017.

<sup>337</sup> Entretien avec Monsieur Evène, responsable du secteur archives du département de Maine-et-Loire aux archives départementales de Maine-et-Loire, du 03/04/2017.

<sup>338</sup> Ce paragraphe repose sur des sources personnelles du fait de la présence de professeurs des écoles dans l'entourage de l'auteur.

rare de trouver des productions enfantines dans les documents des tribunaux. Dans les archives, les dossiers des juges pour enfants, notamment, ne mentionnent pas de documents produits par les enfants qui seraient utilisés pour les affaires. Cependant, des productions d'enfants, témoignages oraux ou manuscrits et/ou dessins pourraient être utilisés comme preuves. Certains dossiers, comme ceux relatifs à l'intervention des administrateurs ad'hoc de 1982 à 2010 du fonds de l'ASE aux archives départementales de Maine-et-Loire (2646 W 231-245), présentent ce type d'archives de productions enfantines. Toutefois, il s'agit d'un cas exceptionnel et où elles sont même peu fréquentes. Bien souvent les témoignages des enfants sont peu retenus par les professionnels du milieu judiciaire. De plus, si des productions enfantines sont utilisées lors des affaires judiciaires, la probabilité d'en trouver des traces dans les archives judiciaires est encore plus mince. Par ailleurs, d'autres secteurs n'utilisent pas encore beaucoup les productions enfantines. Beaucoup de recherches universitaires ont comme objet l'enfant ou l'enfance mais utilisent-elles les productions enfantines dans leurs recherches et comme sujet d'étude ? Certes, des études ont pu être menées au sujet de l'expression de l'enfant et de ses significations dans des programmes de recherches psychologiques ou sociologiques mais les autres domaines gravitant autour de l'enfant utilisent peu les productions enfantines. Lors des recherches, la question des productions d'enfants dans les disciplines historiques ou archivistiques a semblé peu prise en compte. Elles servent seulement dans les études sur l'éducation et les évolutions pédagogiques.

\*  
\*     \*

Les productions enfantines sont des documents complexes à approcher dans les services d'archives. Ce sont des documents qui appartiennent tout d'abord aux enfants et à leurs archives personnelles. Aussi, ce sont des archives peu conservées dans les services publics et dans les structures accueillant les enfants. De plus, la sensibilisation à l'archivage de ces documents n'est pas encore assez développée. Toutefois, elles rentrent dans le cadre de politiques de collectes réalisées auprès de services comme les établissements scolaires ou les institutions sociales dédiées à l'enfance. Par ailleurs, d'après les recherches, on pourrait conclure que la collecte de productions enfantines est plus présente dans les services d'archives municipaux du fait de leur plus grande proximité avec les acteurs liés à l'enfance. Il faut toutefois garder en tête que chaque service d'archives peut posséder une politique de collecte ou bien une approche des productions enfantines différentes.

L'étude de la collecte des productions enfantines permet de conclure sur leurs différentes typologies. L'enfance est un moment privilégié de l'expression d'un individu. Il apprend à maîtriser ses gestes et à écrire. De ce fait, les typologies documentaires des productions enfantines peuvent paraître limitées. Elles prennent la forme de réalisations graphiques, dessins et peintures notamment, de rédactions manuscrites type devoirs scolaires ou de la correspondance, de productions plastiques comme les collages, les réalisations faites avec

divers matériaux et de témoignages oraux ou manuscrits. On peut ajouter les productions musicales et numériques.

Les productions enfantines ont des intérêts distincts pour les particuliers et les professionnels. Elles sont d'abord très utiles à l'enfant lui-même. Elles ont été les moyens de s'exprimer et de développer ses compétences graphiques et intellectuelles. Elles constituent également sa mémoire et sont des souvenirs pour sa famille. De plus, les productions enfantines peuvent servir de sources pour des travaux de valorisation de la cause enfantine. Elles sont un moyen de mettre en lumière l'enfant et son expression. Ainsi, elles peuvent être employées par des professionnels pour des projets de recherches ou d'expositions. Toutefois, certains professionnels de l'enfance en font d'autres usages. Elles sont leurs outils de travail.



## Conclusion

L'adulte est marqué par son enfance. Tout le monde n'a pas la même approche à son enfance mais chacun s'est construit durant cette période. L'adulte garde des souvenirs, des images, des contacts et des documents de son enfance.

L'histoire de l'enfance s'est ancrée peu à peu dans le paysage scientifique et sociétal. Elle s'est construite autour des évolutions administratives, techniques et législatives ou encore des pratiques culturelles. En effet, l'enfant n'a pas toujours eu la place et les conditions de vie d'aujourd'hui. L'Etat s'est chargé d'assurer sa protection et sa santé puis a reconnu des droits propres à sa personne afin de veiller à son bien-être et à son épanouissement personnel. Des disciplines et des connaissances nouvelles sont apparues pour comprendre et accompagner l'enfant. Ainsi, il grandit dorénavant dans un nouvel environnement qui le distingue comme un individu de la société, une personne à part entière de l'humanité.

Ces évolutions sont attestées à bien des niveaux dont celui archivistique. L'enfance est entourée d'une production documentaire. Dès sa naissance, il est pris en compte par ses pairs et les institutions par le biais de documents qui lui sont propres. De plus, certaines institutions lui sont destinées et lui consacrent donc un intérêt conséquent dans leurs archives. Les institutions familiale et scolaire sont les principales sources d'archives concernant les enfants. Elles sont tournées vers l'enfant, son éducation et son développement. D'autres institutions peuvent intervenir dans le cadre de soins, d'aides sociales ou de loisirs.

Grâce à la production documentaire émanant de la sphère enfantine, on comprend que l'enfant est au cœur de politiques archivistiques. Dans les archives françaises, l'enfant a acquis un statut particulier. Forgé au gré des évolutions de la place de l'enfant dans la société et des institutions, celui-ci a mis du temps à s'affirmer. Des mesures concernant la conservation et la communicabilité de documents d'enfants dans les services d'archives ont été prises. Aussi, les documents d'enfants sont collectés au même titre que les autres types de documents. Des collectes particulières ont même été réalisées autour de la personne de l'enfant, ce qui témoigne d'une avancée dans l'attention portée à l'enfant et d'une évolution de son image. De plus, l'enfant est considéré comme un public à part entière dans les archives ; des services lui sont dédiés afin de le sensibiliser au monde des archives et à son environnement.

Le point de vue archivistique des documents d'enfants a été approfondi par l'intermédiaire des archives de leurs productions. Des recherches ont été menées dans la région Pays-de-la-Loire pour analyser et comprendre la collecte de productions enfantines dans les différents services d'archives. Les productions enfantines correspondent aux documents que les enfants ont produits eux-mêmes. Les recherches ont mis à jour différents instituts où l'enfant pris en charge produit des documents. Aussi, les productions enfantines peuvent être recensées dans les archives scolaires, les archives des services médicaux et des établissements sociaux pour enfants, les archives judiciaires et particulièrement celles des tribunaux pour enfants, bien qu'elles soient rares, les archives religieuses dans le cadre du catéchisme et d'autres actions religieuses, les archives

des centres de loisirs et des services éducatifs et enfin dans les archives privées des familles et des différentes institutions vouées à l'enfance.

Par le biais de ces archives, les typologies documentaires des productions enfantines peuvent être approchées. Elles sont généralement de deux types, graphiques ou manuscrites : dessins, peintures, productions plastiques notes, devoirs, correspondance etc.... Toutefois, les enfants participent à des ateliers en tous genres dont les productions peuvent être conservées directement par les établissements où elles ont été réalisées ou par le biais de traces photographiques dans les services d'archives. Cependant, bien souvent les productions enfantines sont remises aux enfants ou détruites, elles ne sont pas archivées ; leur intérêt scientifique ne semble pas être encore attesté. Ainsi, elles sont en général peu nombreuses dans les institutions où l'enfant est pris en charge et encore moins dans les services d'archives publics.

La collecte d'archives de productions enfantines n'est donc pas aisée à cerner. Les productions enfantines se recoupent dans de multiples secteurs d'activités et ne sont pas assez nombreuses pour être distinguées dans les services d'archives. Toutefois, le personnel des archives peut sensibiliser les services versant à ce type de documents afin de favoriser leur collecte. En effet, les productions enfantines sont des sources attestant de l'activité d'institutions et surtout de la prise en considération de l'expression de l'enfant dans la société. De ce fait, elles peuvent être utilisées dans des projets de valorisation de l'image de l'enfant. De plus, elles sont des sources scientifiques pour les chercheurs et les professionnels de l'enfance qui peuvent être à la fois collecteurs et usagers de productions enfantines dans leur quotidien.

Les recherches sur l'enfant, ses documents et ses productions personnelles ont permis de définir l'enfant dans le monde des archives. Cette approche a été parfois complexe mais l'étude sur les productions enfantines met en avant l'expression de l'enfant comme une source documentaire et scientifique. L'enfance peut ainsi être appréhendée à travers les archives produites par l'enfant.

# Annexes

## Annexe 1 : Recensement des fonds et documents concernant l'enfance

### Archives départementales de Maine-et-Loire

- Fonds de la préfecture régionale et du commissariat de la République  
Instrument de recherche de 2009.
  
- Préfecture régionale  
Affaires sociales :
  - Promotion de la famille, assistance, santé publique
- 18 W 108** Famille, assistance publique : correspondance, instructions, statistiques sur les établissements d'assistance publique, organisation de la journée des mères 21/05/1944 (2 tracts, 1 affiche Croix Rouge). 1943-1944.
- 18 W 110** Colonies de vacances : correspondance, autorisation d'ouverture. 1942-1943.
  
- Réfugiés
- 18 W 39** Correspondance du Préfet régional avec des réfugiés. 1942-1944.
  
- Commissariat de la République  
Affaires sociales :
  - Assistance sociale : prisonniers, déportés, réfugiés
- 30 W 212** Société Nantaise de patronage des enfants malheureux ou coupables des condamnés libérés : but et action de la société ; composition ; compte rendu d'assemblées générales. 1943-1944.
  
- Etablissements scolaires du premier degré
  - Ecole André-Moine d'Angers
- 2279 W 1-14** Élèves (1972-2008).  
Travaux et documentation pédagogiques (1950-1995).  
Versement en 2009 de 2 ml.  
Communicable en 2060.
  
- Fonds du SIUP Saint-Georges-des-7-Voies, Saint-Rémy-la-Varenne, Le Thoureil. École du Thoureil

Archives du syndicat intercommunal de l'unité pédagogique des communes de Saint-Rémy-la-Varenne, Saint-Georges-des-Sept-Voies et Le Thoureil et archives de l'école élémentaire du Thoureil. Versement réalisé par l'école élémentaire du Thoureil le 4 juillet 2013 (entrée n°20130145).

Instrument de recherche de 2014.

Métrage Linéaire : 0,8ml.

- École élémentaire du Thoureil

- Elèves :

**2449 W 1-18** Résultats et effectifs scolaires (1974-2009).

**15** Anciens élèves de l'école. - Résultats scolaires de 6e. 1994-2009.

Contenu : Bulletins scolaires, correspondance.

Versement de 2013 de 0,80 ml.

Communicabilité en 2060.

- Archives déposées de la ville de CUON

Dépôt de la commune du 26 mars 2013.

Instrument de recherche de 2014.

Métrage linéaire : 7 ml.

**92 AC / 4 Q 8** Aide aux enfants. 1888-1966.

Contenu : Enfants assistés : bulletin de renseignements individuels, correspondance, registre destiné à l'inscription des enfants (1886-1896).

Enfants secourus : correspondance, livret d'enfant indigent secouru (1888, 1955).

Enfants en nourrice : livret, registre (1874-1966).

[Consulté]

- Archives déposées de la ville de CHALLAIN-LA-POTHERIE

Dépôt initial réalisé en 1994 (entrée n° inconnu). Complément de dépôt le 3 août 2011 (entrée n° 2011-0063).

Complément de dépôt le 30 septembre 2015 (entrée n° 2015-0160).

Instrument de recherche de 1996, mis à jour en 2015.

Métrage linéaire : 5, 85 ml.

**34 AC / 4 Q 13/1** Aide à l'enfance. – Enfants assistés : règlement du service des enfants assistés, carte d'enfant secouru temporairement (1909, 1916). Protection maternelle et infantile (PMI), nourrices : registres de déclaration, registre des parents ou ayants droit, souche des certificats délivrés aux nourrices, carnets de nourrice, notices d'information (1929-1977).

[Consulté]

- Fonds du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale 181 J

Les 4 dons successifs ont fait tout d'abord l'objet de 4 fonds cotés respectivement 116 J (fonds Bazin), 148 J (fonds Louaisil), 181 J (fonds Reignoux) et 197 J (fonds Cardot). Lors du traitement de ces fonds, il s'est avéré qu'ils étaient non seulement complémentaires mais indissociables, chaque correspondant ayant utilisé la documentation de son prédécesseur. Par conséquent, les 4 fonds ont été fusionnés en un seul fonds désormais coté 181 J.

4 dons successifs : don du commissaire Bazin, don de la veuve du professeur Louaisil en juin 1991, dons de la veuve du professeur Reignoux en 1994 et 1993 et don de Michel Cardot en 1997.

Instrument de recherche de 2010.

Métrage linéaire : 4,9ml.

- Autres activités des correspondants :

**181 J 106** De l'Occupation à la Libération, choix de documents d'archives : dossier service éducatif des archives départementales de Maine-et-Loire. Sans date.

[Consulté]

- Fonds de L'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Maine-et-Loire.

Collectivité Saint-Barthélémy-d'Anjou. Association publique.

Don de 26 cassettes audio de l'ASEA de Maine-et-Loire aux AD49 en 2010.

Instrument de recherche de 2011 (mémoire de N.Massard).

Dates extrêmes : 1974, 1990-1996.

Métrage linéaire : 0.40 ml

**321 J 1-232** Documents sur le fonctionnement de l'association (1946-1993).

**321 J 233-257** Audio/vidéos d'intervention de professionnels du milieu sur les questions et sujets traités dans l'association. 39 CD ; 1 DVD (en attente de numérisation).

- Fonds du tribunal pour enfant d'Angers

**1446 W 59-71** Rapports de police et de gendarmerie relatifs aux mineurs. 1962-1973.

Versement du 21 décembre 1994.

Métrage linéaire : 8,6 ml.

**1650 W 8-153** Dossiers de procédure de l'enfance délinquante

**8-22** Dossiers d'audience, 1973.

**23-51** Dossiers d'audience, 1974.

**52-69** Dossiers d'audience, 1975.

**70-93** Dossiers d'audience, 1976.

**94-119** Dossiers d'audience, 1977.

**120-153** Dossiers d'audience, 1978.

Versement du 22 septembre 1998  
Bordereau de versement de 2001.  
Métrage linéaire : 23,80 ml.

**1668 W 26-184** Civil : dossiers de procédures  
**26-174** Assistance éducative et jeunes majeurs, 1965-1977.  
**175-184** Tutelles aux prestations sociales, 1976-1986.

Versement du 15 décembre 1998  
Bordereau de versement de 2008.  
Métrage linéaire : 77,50 ml.

**1780 W 78-471** Dossiers de procédure  
**78-81** Dossiers de tutelles aux prestations sociales, 1986.  
**82-374** Dossiers d'assistance éducative, 1978-1988.  
**375-471** Dossiers pénaux, 1979-1981.

Versement du 27 novembre 2000  
Bordereau de versement de 2008.  
Métrage linéaire : 29,80 ml.

**1853 W 1-285** Dossiers de procédures en matière pénale. 1959-1972 et 1982-1984.  
**1853 W 286-320** Dossiers d'assistance éducative. 1959-1964.  
**1853 W 321-323** Dossiers de mineurs placés. 1959-1969.  
**1853 W 324-329** Dossiers de tutelles aux prestations sociales. 1959-1968.

Versement du 12 février 1974, 16 juin 1979 et 17 décembre 2001  
Métrage linéaire : 43,00 ml.

**2040 W 2-148** Assistance éducative et jeunes majeurs, procédure. 1989-1993.  
**2040 W 149** Tutelle aux prestations sociales : procédures. 1993.

Versement du 28 juin 2005  
Bordereau de versement de 2005.  
Métrage linéaire : 20,20 ml.

**2141 W 1-112** Civile, assistance éducative et jeunes majeurs : procédures (1994-1996)  
**2141 W 113-176** Pénal : procédures (1985-1986).

Versement du 16 novembre 2006  
Bordereau de versement de 2006.  
Métrage linéaire : 30,00 ml.

## Archives départementale de Loire-Atlantique

- Fonds des tribunaux de Grande Instance de Châteaubriant, Paimboeuf, Nantes

- 243 W 58** Tribunal pour enfants de Nantes, éducation surveillée : dossiers des enfants et adolescents en liberté surveillée à la Société nantaise de patronage (A-Z), 1943-1945.
- 243 W 60** Tribunal pour enfants de Nantes, éducation surveillée : dossiers d'enfants mineurs confiés à la Préservation, 1943-1945.
- 243 W 61** Tribunal pour enfants de Nantes, éducation surveillée : dossiers d'enfants et adolescents en liberté surveillée (garçons) confiés à divers établissements, 1941-1946.
- 243 W 62** Tribunal pour enfants Nantes, éducation surveillée : dossiers d'enfants confiés à l'assistance publique, 1941-1946 ; internat de Chanteloup, 1941-1946 ; jugements, 1940-1944 ; décisions rendues par le juge des enfants, 1946.
- 243 W 63** Tribunal pour enfants de Nantes, éducation surveillée : dossiers d'enfants confiés aux œuvres (Bon Pasteur d'Angers, Société Lyonnaise de sauvetage de l'enfance, Œuvre de refuge à Bordeaux, Patronage d'Orléans, Bon Pasteur de Cholet, Patronage de Sablançay, Patronage du Nord, Œuvre de Guénange, institut médico-pédagogique d'Armentières, Patronage de l'enfant et de l'adolescent Paris-Vaugirard, école Saint-Joseph à Frasnelle-le-Château, la Protectrice à Rochefort, Patronage de Dinan), 1939-1945.

Versement du 7 avril 1970.

Description physique : 278 articles.

Communicabilité en 2046-2047.

- 1051 W 512** Tribunal pour enfants de Nantes : jugements, 1949-1951.

- 1051 W 749** Tribunal pour enfants de Nantes : dossiers de procédure, octobre-novembre 1951.

Versement du 4 décembre 1984

Description physique : 879 articles.

Communicabilité en 2052.

- 1760 W 368-437** Tribunal pour enfants (Nantes),
- 368** civil. - Cabinet B : minutes de jugements (assistance éducative) [classement par années].
  - 369-373** civil. - Cabinet B : minutes de jugements (mineurs délinquants) [classement par années].
  - 374-376** civil. - Cabinet C : minutes de jugements (mineurs délinquants) [classement par années].
  - 377-389** civil et pénal. - Dossiers de l'enfance délinquante (admonestation) [classement par années].
  - 390-437** civil et pénal. - Dossiers de l'enfance délinquante [classement mensuel par années].

Versement du 19 septembre 1996

Ce versement concerne le contentieux civil et la juridiction des mineurs.

Métrage linéaire : 67,90 ml.

• Versement du 28 mars 2000

**1691 W 1-263** : Ce versement concerne le contentieux civil ainsi que la juridiction des mineurs.

Métrage linéaire : 38,50 ml.

Sujets abordés dans le fonds :

- Qualités d'avoués (1957-1958)
- Jugements d'adoptions (1944-1954)
- Dossiers de procédure (1942-1947)
- Jugements en matière civile (1961-1969)
- Dossiers de procédure (dont déchéance de l'autorité parentale, 1940-1994)
- Accidents du travail (1942-1969)
- Enfance délinquante (1945-1969)

→ Chaque sujet donne lieu à des dossiers rangés par cotes selon les années. Aussi, ces dossiers peuvent potentiellement contenir des documents produits par les enfants.

### Archives départementales de Mayenne

• Fonds du tribunal de grande instance de Laval

**1418 W 656-667** Dossiers de procédures (1959-1962).

**1418 W 668-677** Dossiers d'assistance éducative (1961-1973).

Versement du 14 mars 2010

Métrage linéaire : 64,35 ml.

**1680 W 360-361** Minutes des jugements et ordres, rapports de gendarmerie, planches photographies (classés par ordre alphabétique).

**1680 W 362-424** Dossiers d'assistance éducative (par ordre alphabétique). 1974-1994.

Versement de 2006

Métrage linéaire : 21 ml.

**1688 W 144-151** Jugements (1991-1995).

**1688 W 152-157** Ordonnances et jugements (1979-1983).

**1688 W 158-163** Dossiers d'assistance éducative (1995).

**1688 W 164-165** Dossiers d'assistance éducative et de placement (1995).

**1688 W 166-355** Dossiers de procédure (1963-1985).

Versement du 26 juillet 2006

Métrage linéaire : 38,15 ml

**1793 W 360-367** Dossiers de procédures devant le juge pour enfants.

**1793 W 368-370** Dossiers d'assistance éducative.

Versement du 17 mars 2009

Métrage linéaire : 35,42 ml.

### Archives départementales de Sarthe

- Fonds de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**1501 W** Direction générale adjointe des Interventions sanitaires et sociales, service de la protection maternelle et infantile. 1973-1995.

Contenu : Ce versement concerne des dossiers médicaux d'enfants adoptés

Métrage linéaire : 1.20 ml.

Communicabilité dans 120 ans.

### Archives départementales de Vendée

- Fonds du tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon

**1807 W** Tribunal pour enfant (dossiers de l'enfance délinquante, dossiers de tutelle aux prestations sociales pour les enfants, dossiers d'assistance éducative), 1962-1986. Aide juridictionnelle (minutes des décisions, dossiers d'aide), 1996.  
1962-1996.

Versement de 2003.

Importance matérielle : 15,20 ml.

**2158 W** Minutes des jugements correctionnels, 1965-1978. Dossiers correctionnels, 1987. Procédures contre auteurs inconnus, 1996-1997. Procédures de classement sans suite, 1975-1978.  
Minutes de jugements du tribunal pour enfants, 1975-1978. Dossiers du tribunal pour enfants : lettres B et T, 1973-1978. Dossiers d'instruction-non lieu, 1968-1978. 1965-1997.

Versement de 2011.

Importance matérielle : 23,50 ml.

**2199 W** Minutes des jugements correctionnels, 1979-1980. Minutes civiles du tribunal pour enfants, 1961-1965, 1967-1978. Minutes des jugements civils et d'assistance judiciaire, 1966-1980.

Procédures de non-lieu, 1979-1987. Doubles des répertoires des notaires, 1969-1979.

Procédures de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) (échantillon), 2006. 1961-2006.

Versement de 2012.

Importance matérielle : 12,50 ml.

**2207 W** Minutes pénales du tribunal pour enfants, 1954-1973. Procédures de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) (échantillon), 1985-1994. Liste annuelle du jury criminel, 1946-2002. Minutes des jugements civils, 1981. Minutes des jugements sur requêtes civiles et de commerce, 1955-1981. Tirage du jury, 1876-1974. Dossiers de pupilles de la Nation, 1876-1977. Doubles des répertoires des notaires, 1981. Procédures de non-lieu, 1987. 1876-2002.

Versement de 2012.

Importance matérielle : 14,00 ml.

**2208 W** Dossiers d'assistance éducative du tribunal pour enfants, 1978-1995. Procédures correctionnelles ayant fait l'objet d'une instruction, 1995- 2001. 1978-2001.

Versement de 2012.

Importance matérielle : 31,60 ml.

**2212 W** Procédures de non-lieu, 1988-1991. Procédures correctionnelles ayant fait l'objet d'une instruction, 1993, 2001. Tribunal pour enfants : minutes pénales, 1979-1981 ; dossiers d'assistance éducative, 1995-2001. 1979-2001.

Versement de 2012.

Importance matérielle : 13,00 ml.

**2215 W** Ordonnances du juge aux affaires familiales, 1981-1991. Minutes (jugements et ordonnances) des décisions rendues par le juge aux affaires familiales, 1959-1991. Tribunal pour enfants : minutes pénales, 1982-1983 ; dossiers d'assistance éducative, 1987-1988. Procédures correctionnelles ayant fait l'objet d'une instruction, 2000. Minutes du tribunal des pensions militaires, 1966-1970. Accidents du travail agricole : rapports d'expertises, 1939-1990 ; procès-verbaux, 1968-1992. 1939-2000.

Versement de 2012.

Importance matérielle : 8,50 ml.

• Fonds du tribunal de Grande Instance des Sables-d'Olonne

**1821 W** Parquet, greffe, cour d'assises, tribunal de commerce, tribunal pour enfants (minutes et dossiers). 1930-1996.

Modalités d'entrée : Versement, 2003.

Importance matérielle : 22,00 ml.

**1865 W** Parquet, greffe civil, greffe correctionnel, instruction, tribunal pour enfants (minutes et dossiers). 1882-1998.

Modalités d'entrée : Versement, 2004.

Importance matérielle : 50,00 ml.

### Archives municipales d'Angers

- Fonds des enfants trouvés, orphelinats

Pupilles :

- Orphelinat de garçons 1873-1971.

**8 Q 22** Accueil et suivi, entrées à l'orphelinat : placement des pupilles : correspondances (1911) ; difficultés : correspondance (1917-1957) ; pupilles malades ou décédés : correspondance (1874-1960) ; pupilles Leberre, Moisant, Dubillot, Bonneau : correspondance (1927-1936, 1958-59).

- Orphelinat de filles 1871-1961.

**8 Q 49** Accueil et suivi, entrées : registres (1887-1923) ; bulletins de notes : relevés de notes (1957-58, 1960-61) ; engagement décennal pour permettre à une pupille d'entrer à l'école normale : correspondances (1925) ; difficultés : correspondance (1906-1910) ; pièces concernant trois pupilles : correspondance (1956) ; pupilles malades : correspondances (1909-1961) ; anciennes élèves : correspondance (1956,1960) ; assurances : correspondance (1957-1960).

- Fonds des pièces isolées 1 J

**1 J 1597** Ministère du travail : livrets de travail des enfants de moins de 18ans, occupés dans les établissements industriels et commerciaux appartenant à Mademoiselle Yvette Pinson. 1945.

- Dépliants, brochures d'information angevines [Consulté]

Fonds ouvert en 2000 regroupant les publications des collectivités territoriales, associations, institutions diverses, commerçants... depuis 1985

Importance matérielle : 1898 unités.

**22 J 254** Service éducatif Angers ville d'art et d'histoire (SEVAH). - Plaquettes réalisées par le SEVAH, 2002-2017.

Contenu : 34 brochures « raconte-moi Angers » ; 28 brochures « laissez-vous conter » ; annonces d'expositions et de manifestations ; brochure « 30 ans Angers ville d'art et d'histoire ».

**22 J 290** Programme association Angers musées vivants, 2006-2017.

Contenu : programmes saison 2006-2010, 2012- 2017 ; tract cycle de conférences Camille Corot.

- Versements des Musées d'Angers [Consulté]

**1215 W 9** Musées, fonctionnement, 1881-1969. Règlementation et commissions : arrêtés, délibérations du conseil municipal, correspondance (1881 - 1940). Enquête auprès des visiteurs : compte-rendu (décembre 1979). Photographies des oeuvres des musées : correspondance, dont correspondance avec J. EVERS photographe à Angers (1927 - 1938). Projet de carte d'identité culturelle du conseil de l'Europe : correspondance, spécimen, fascicule (1956). Action pédagogique. Projet de musée scolaire : rapport, correspondance (1949) ; Mission éducative des musées, documentation : rapport sur la situation dans les musées angevins, compte-rendu du colloque international sur le rôle éducatif et culturel des musées (1964), catalogues de la photothèque par le service éducatif des musées de France, répertoire des collections française de documents photographiques établi par le comité de coordination de la documentation par l'image de la bibliothèque nationale (1949), revues, (1949-1969).

Contenu : se trouvait également deux revues sur l'action éducative dans les musées.

**1215 W 10** Musées, activités, 1974-1984. Services éducatifs, colloques : comptes-rendus, correspondance (1978 - 1984) ; conseil d'animation pédagogique, commission musées - monuments : comptes-rendus de réunions (1977 - 1981) ; commission académique d'action culturelle : création et réunions : comptes-rendus, correspondance, projet de règlement intérieur (1978 - 1979) ; exposition pédagogique "La tapisserie en France" : courriers, compte-rendu d'exposition, notes, dossier assurance (1983 - 1984) ; rallye des Jeunes Andégaves : dépliant du syndicat d'initiative, plan, affiches, questionnaires, revue Anjou-Loisirs n°10, voir photographies 5 FI 12-15, (1974).

Contenu : le dossier sur le service éducatif contenait également des fiches sur les animations et une revue sur l'école et les musées.

Versement du 26 avril 1993.

Métrage linéaire : 7,10 ml.

- Versements du service enseignement [Consulté]

**2253 W 15** Activités, Classes énergie : dossiers Bobo planète, projet parentalité, USEP. 1998-2012.

Contenu : convention USEP, dossiers administratifs (organisation et activités), comptes rendus des projets (correspondance, programmes pédagogiques).

- Versements du service petite enfance (1 exemple pour illustrer le type d'archives trouvé dans ce service)

**2018 W 1-22** Crèches collective de la Roseraie, 1971-1990.

**1-19** Dossiers administratifs et médicaux des enfants des enfants nés entre 1971 et 1990.

**20** Documents relatifs à la vie du service.

**21-22** Cahiers d'inscriptions.

- Versements du service vie de quartiers (1 exemple pour illustrer le type d'archives trouvé dans ce service)

- 1475 W**
- 1** Centre d'animation du Lac de Maine. 1978-1994.
  - 2** Développement Social des Quartiers Belle-Beille. 1990-1994.
  - 3** Centre Jacques Tati, Monplaisir, Verneau, Saint-Serge. 1986-1992.
  - 4** Maisons de quartier Haut des Banchais, Saint-Léonard, Jean Vilar. 1985-1992.
  - 5-7** Association et organismes socioculturels. 1980-1992.
  - 8-10** Socio-Culturel, subvention. 1992.

- Versements du service loisirs-enfance (1 exemple pour illustrer le type d'archives trouvé dans ce service)

- 1488 W**
- 1-13** Centre de loisirs sans hébergement, éléments temporaires de paie des directeurs et animateurs. 1990-1993.
  - 14-22** Centre de loisirs maternel, éléments temporaires de paie des directeurs et animateurs. 1990-1993.

Versement du 15 février 1996.

Métrage linéaire : 2,20 ml.

### Centre international de l'enfance

- DEMORY (Cédric), *Récolement des archives du Centre international de l'enfance*, Angers, mémoire de DESS, 2000, 200 p.
- FRANÇOIS (Anne-Claire), JACQUET-VIALLET (Carine), HAMARD (Damien), *Les archives du Centre international de l'enfance et de la famille (CIDEF) (1947-1999). Répertoire détaillé*, Angers, Université d'Angers, 2008, 94 p.

- Récolement des archives du CIE effectué en 2000 par Cédric Demory. 200ml. Producteurs : CIE (création en 1949 et fusion avec l'IDEF 1997), IDEF (création en 1984), CIDEF (Centre international de l'enfance et de la famille). Etablissement à statut privé.

- Carton 539** Enquête école maternelles, article cahier nutrition (disquettes et photos). CIE. 1988-1990.
- Carton 657** Dossier du Dr Chauliac, écoles maternelles 1994. CIE.
- Carton 1197** Dossiers alimentation, enquête Cotonou, école et alimentation de rue : fiches d'enquête, partie 1 sur 2. CIE/CIDEF. 1994/1997.
- Carton 1198** Idem, partie 2 sur 2.
- Carton 1225** Dossier temps libre enfants (gp d'étude). CIDEF. 1998.
- Carton 1255-1258** Enquête éducation nutritionnelle en maternelle, fiches d'enquête. CIE. 1990-1993.

→ Beaucoup de dossiers sur l'organisation et le résultat des activités.

- Répertoire détaillé du CIDEF effectué en 2008 par Anne-Claire François et Carine Jacquet-Viallet, introduction de Damien Hamard portant sur les années 1947-1999.

Fonds de 909 boîtes d'archives : 91 ml (au départ 140 ml). Les producteurs sont le CIE, IDEF et le CIDEF. Fonds provenant de la fusion du CIE et IDEF. Fonds de l'IDEF transféré au château de Longchamps en 1997. Toutefois, question des archives lors de la dissolution du CIDEF en 1999 : université d'Angers accepte d'accueillir les deux fonds : le fonds documentaire et le fonds d'archives. Les deux fonds sont au départ séparés : fonds documentaire intégré au catalogue de la bibliothèque universitaire tandis que le fonds d'archives progressivement traité par les étudiants du master Histoire et métiers des archives (1999-2000).

Transfert des archives se rattachant aux finances et aux personnels (50ml) à l'UFR Sciences médicales. Les autres documents restent dans les magasins de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille. Ce récolement a été demandé à la suite d'un transfert d'urgence des archives du CIDEF se trouvant à l'UFR de Sciences médicales à la bibliothèque universitaire de Belle-Beille avec la volonté de confier ses archives à un autre établissement.

Fonds présente le fonctionnement et les activités des structures.

- Fonds CIE

**1 CIDEF 224** Exposition « L'enfant transparent ». 1981-1983.

**1 CIDEF 409** Journées formation des professionnels de Vendée auprès des jeunes déficients intellectuels. 1996-1996.

**1 CIDEF 423** Séminaire sur « la protection familiale en milieu rural » : programme, liste des participants, interventions, plans détaillés, rapports de synthèse, documentation, carnet de santé, guide. 1973-1973.

**1 CIDEF 424** Séminaire sur « la protection de la mère et de l'enfant en milieu rural » : programme, liste des participants, plans détaillés, schémas, modèle d'enquête, documentation. 1973-1974.

Séminaire sur "la prévention de l'inadaptation sociale des enfants dans les grandes villes" : rapport. 1961-1961.

Séminaire sur « espace urbain et socialisation de l'enfant marginalisé », séminaire : liste des participants, fiches d'inscriptions, attestations de présence, liste des intervenants, correspondance. 1996-1996.

**1 CIDEF 480/2** Colloque sur "les maisons et villages d'enfants" : rapport. 1951-1951.

(voir 4 CIDEF 13)

**1 CIDEF 543** Programme de développement de l'information sur la petite enfance, documentation reçue de tous pays. 1987-1988.

**1 CIDEF 554** Enquête sur les accidents de l'enfant dans le secteur sanitaire, Saint Germain en Laye. 1980-1991.

Enquête sur les accidents à Ankara. 1981-1982.

Rapports sur "les accidents des enfants" (Bénin, Brésil, Sénégal). 1982-1982.

Enquête sur « les accidents des enfants et des adolescents », rapport et contrat de recherche externe. 1988-1990.

- 1 CIDEF 558** Enquêtes sur "les écoles maternelles" : article cahier nutrition. 1988-1994.  
Mission sur la nutrition au Canada. 1990-1991.  
Mission au Congo de M. Chauliac sur « l'alimentation de sevrage ». 1991-1993.

**1 CIDEF 567** Mission sur les enfants handicapés au Caire. 1992-1993.

- 1 CIDEF 576** Rapport de mission sur les petits enfants. 1982-1992.  
Projet autour de la petite enfance (par pays) : correspondance. 1987-1993.

• Fonds IDEF

- 2 CIDEF 07** Rapport d'analyse des doléances des élèves français. 1990-1990.  
Opération « Label petite enfance 1992 », documents de travail, correspondance. 1992.

• Fonds CIDEF

- 3 CIDEF 102** Groupe d'étude sur « le temps libre enfants » : compte rendu. 1998-1998  
Conférence plénière sur la jeunesse océanienne. 1998-1998.

**3 CIDEF 111** Carence en fer de l'enfant, enquête (hôpital Louis Mourier) : questionnaires de visite, notes d'information. 1996-1997.

**3 CIDEF 112** Étude sur la carence en fer des jeunes enfants, test de Brunet Lézine : résultats des tests, fiches de renseignements, cahiers d'examen (dossiers nominatifs). 1997-1997.

**3 CIDEF 113** Carence en fer de l'enfant, enquête (hôpital Louis Mourier) : questionnaires de visite, notes d'information. 1997-1997.

**3 CIDEF 116** Enquête sur « la carence en fer », visites 1 et 2 : fiches d'enquête. 1997-1997.

**3 CIDEF 118** Rapport de mission à Abidjan sur l'enfant et la rue. 1997-1997.

**3 CIDEF 124** Dossier sur les chargés de projets du département EFE (enfants-familles-environnement) : rapports de missions, mémorandums. 1997-1998.

**3 CIDEF 127** Enquête biologique sur "l'alimentation de l'écolier à Cotonou" : fiches d'enquête, partie 1. 1994-1997.

**3 CIDEF 128** Enquête biologique sur "l'alimentation de l'écolier à Cotonou" : fiches d'enquête, partie 2.

**3 CIDEF 129** Étude sur "l'alimentation des écoliers au Nigeria et dans les autres pays d'Afrique" : notes, rapports, programme, correspondance, CV. 1995-1997.

**3 CIDEF 130** Eude sur "l'alimentation de l'écolier au Nigeria" : rapports, correspondance, notes, factures. 1996-1997.

**3 CIDEF 131** Étude sur "l'alimentation de l'écolier au Nigeria" : rapports, correspondance, photographies. 1996-1997.

**3 CIDEF 132** Étude sur « la fréquentation des services de restauration scolaire dans les établissements secondaires du département de l'Hérault » : questionnaires. 1997-1998.

**3 CIDEF 133** Enquête sur "la fréquentation des services de restauration scolaire dans les établissements secondaires du Val de Marne", préparation : questionnaires, tableaux.

### Archives diocésaines – Angers

• Fonds de l'Action Catholique de l'Enfance [Consulté]

**4 K 127/35-41** Centre national. – Collection des bulletins pour enfants, Fleurus presse.

**35** : *Jean-François*, journal mensuel des 12-14ans n°1-12 (1962)

**37** : *Fripounet*, journal hebdomadaire des 8-11ans n°1-54 (1986-1987), n°1-35, (1993).

**38-39** : *Perlin et Pinpin*, journal hebdomadaire des 5-8ans (1967, 1971, 1976-78, 1980-1981).

**41** : Edition d'un produit dérivé : calendriers (1954-1955, 1960-1962).

**4 K 127/55** Evêché. – Retraite pour des garçons de 10-12ans, organisation : notes manuscrites, circulaires, questionnaires, feuille de liturgie (1953).

**4 K 127/61** Commission enfance. – correspondance, notes manuscrites, circulaires, compte-rendu, carte d'identité ludiques, *Coûte que Coûte*, supplément à CV-AV n°1-3 (classement par mission, Angers centre, Saumur, 1957-1959).

**4 K 127/67-68** Action catholique milieu rural. –

**67** chrétien dans le monde rural, journée d'enfants au congrès de la Baronnerie : circulaires, chants, fiches vierges de préparation (1970) ; rencontre aumôniers : notes manuscrites (1976).

**4 K 128 / 24-36** Evénements spéciaux :

**24** : « Grands ensembles ». – Déroulement : réflexions, invitations, dossier, programme, comptes rendus (1997).

**25** : « Fêtacité ». – Déroulement : plaquettes, budget, tracts, présentation, comptes rendus, questions, programmes, poster, chants (1996).

**27** : « Festy 2000 ». – Déroulement : conférence de presse, tracts, programme, plan, bilan, courrier, devis, demande de subvention exceptionnelle, bons de commande, contrats, assurances, arrêté du maire (2000).

**30** : « Passion'ados ». – Déroulement : présentation, comptes rendus, courrier, conférence de presse, budget, invitations, coupures de presse, photos (1993).

**31** : « Respo + ». – Déroulement : comptes rendus, inscriptions, programmes, chants, fiches d'évaluation (1997-1999).

**32** : « Croq'aventure ». – Déroulement : comptes rendus, programme, contrat de location, bons de soutien, devis, plans, autorisations légales, budget, poster, présentation, célébrations, chants (1993).

**33** : « 50e anniversaire de l'ACE ». – Déroulement : comptes rendus, évaluations, informations, budget, invitation, lettre au Vatican, célébrations, proclamation, lettres

aux fédérations et parents, préparation du repas, relations extérieures, coupures de presse, dons, subventions (1987).

**4 K 128 / 37-46**

Vie des clubs :

**37** : Vie fédérale. - Week-end fédéral, organisation : comptes rendus, programmes, inscriptions, tracts (1988-1999). Soirées fédérales, organisation : comptes rendus, programmes, inscriptions, tracts (1988-1999).

**42** : « Inter-fédés ». - Organisation : stages, week-end, comptes rendus, tracts, courrier, programmes, réflexions, présentation, larf numéro 430 bis (1979-2000).

**46** : Vie des clubs. - Gestion : courrier, projets, réflexions, monographies, courrier aux secteurs, lettres d'appels, (1974-2000).

**4 K 128 / 60-63**

Sessions réflexions

**61** : Echanges inter-religieux. - Réunions, organisation : rencontres, réflexions, chants, formations, comptes rendus, plaquettes, courrier (1987-1992). Week-end enfants musulmans en ACE, déroulement : comptes rendus, programmes (1990-1995). Rencontre inter-ethnique régionale à la Pommeraye, déroulement : chants, comptes rendus (1990).

**62** : Enfants défavorisés. - Réflexion : témoignages, comptes rendus, formation, courrier, rencontres, tracts, article dans Relais (1987-1992).

**4 K 128 / 66-70**

Publications :

**69** : « Livre blanc des J2 de l'Anjou » (1973).

- Dépôts des archives paroissiales

**P 1103**

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE : catéchèse école publique, catéchèse familiale école catholique. 1980-1983.

Contenu : liste des participants. [Consulté]

**P 1125**

ANGERS SAINTE-THERESE

(12) Aumônerie de Ste Marie (1968-1981 : listes élèves 1968-69, 1969-70, 1970- 71 ; listes des élèves et liste de leurs communes de provenance (listes non datées) ; liste Ste Thérèse à part ; projet éducatif 1970 ; APEL 1971 ; conseil de maison, comité de coordination 1971 ; bilan catéchèse. 1968-72.

[Consulté]

**P 1238**

LA SEGUINIÈRE (Archives récupérées au grenier du presbytère en 2015) :

- catéchèse CE2 : chants, célébrations, rencontres. 1988-1994.

- catéchèse familiale et CE1 : chants. 1992.

[Consulté]

**P 1319**

DENÉE :

- Association d'éducation et d'enseignement OGEC : conventions, contrats, exercices. 1978-1992.
- Catéchèse. 1985-1994.

Contenu : documentation administrative (comptabilité, article de presse, conseil paroissial, documents concernant des travaux etc.) [Consulté]

- P 1239** LA SEGUINIÈRE - SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET (Archives récupérées au grenier du presbytère en 2015) :
- fêtes de la foi 1991-1995.
  - les dimanches de la catéchèse : célébrations 1990-1995.
  - catéchèse : rencontres, informations 1984-1989.
- SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET :
- catéchèse 1986-1996.
- P 1318** SAINT-MELAINE :
- catéchèse 1957-1987.
- P 1320** MOZÉ-SUR-LOUET :
- catéchèse 1992-1995.
- P 930** SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU :
- catéchèse : 1ère et 2ème étape 1991-1996

● Fonds de la catéchèse

- 1 W 191** CMR (Chrétiens en monde rural) : 5 dossiers catéchèse J.B. Angebault vers 1970.  
Contenu : note sur l'activité du catéchisme. [Consulté]
- 1 W 192** CMR (Chrétiens en monde rural) : 1 dossier catéchèse J.B. Angebault vers 1970.  
(1) Enseignement catholique congrès national APPEL 1971 ; BLADECO. Bulletin. 1971-72.  
(2) Action catholique ACO, JEC 1962-72.  
(3) Mouvements action catholique, documents MRJC et JOC. 1970-1972.
- 1 W 356** CATÉCHÈSE (service diocésain de la pastorale catéchétique SDPC) :
- Culture chrétienne, formation : cycle 3 : la mort 2004.
  - Formations de la foi 2000-2008 : Ateliers "Bible et transmission" 2000, travail sur les pédagogues 2001-2005, approfondissement biblique St-Luc, St-Marc, St- Jean, Marie de Magdala, Ephata.

Contenu : documentation sur les activités et l'administration. [Consulté]

**1 W 359**

CATÉCHÈSE (service diocésain de la pastorale catéchétique SDPC) :

- Eveil à la foi, commission enfants : CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : déroulement, formations (voir listes détaillées à l'intérieur), comptes rendus, historique. 1995- 2008.

- Fonctionnement de divers groupes : St-Macaire-en-Mauges, St-Georges/Loire, Brissac, Segréen. 1997-2004.

- Jubilé : programme, renseignements, ateliers 2000.

Contenu : fiches d'évaluation, programmes des formations, livrets d'activités, programmes des rencontres etc.

[Consulté]

**Annexe 2 :** Entretien avec Madame Combier, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, psychologue clinicienne, psychothérapeute et enseignant-chercheur (le 07/03/2017)

- Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes	Questions	Infos supplémentaires
<b>I. Présentation</b>			
<b>A) Personnelle</b>	Age		
	Etudes suivies		
<b>B) Professionnelle</b>	Psychologue clinicienne	-Définition du métier -Dans quel cadre exercez-vous ? -Relation avec l'enfant et la famille ? - Avis sur la place de l'enfant ?	
	Maitre de conférences	-Pourquoi ce changement ? Volonté personnelle ? -Qu'est-ce que cela vous a apporté ? -une pratique professionnelle en milieu social aide-t-elle pour l'enseignement ? -Evolution de vos pratiques professionnelles ? - Travaux de recherche ?	
<b>II. Programme Enjeu[X]</b>			
<b>A) Organisation du programme</b>	Historique et organisation		2015-2019 5axes ; disciplines : sociologie, psychologie, histoire, archives, médecine...
	Personnels, financement,		130 enseignants-chercheurs et 17 laboratoires de recherche (médecine...) : pluridisciplinaire
	Répartition des activités/axes	Organisation des événements : expos,	-Conférences aux archives départementales

		conférences. = questions des ressources	sur l'exposition « Enfance en Anjou » -Promenons-nous dans les droits, l'enfant et ses droits d'hier à aujourd'hui. - L'enfance, ça nous regarde : regards sur le CIE (1949-1996) - Projet Enfances humanistes au bord de la Loire au XVIIIe siècle
	Ambition du programme : son devenir	-Reconnaissance attendue ? -que voulez-vous changer pour les enfants ? quels services voulez- vous développer ? -Publications	-Réseau de recherche -Finalités : mallettes pédagogiques, serious games
<b>B) Votre place au sein du programme</b>			
	Directrice adjointe d'Enjeux,	Demande de la part de la fac ? Motivation personnelle ?	Depuis 2014 jusqu'en 2019
	Responsable de l'axe 2 : « filiations et familles » avec un sous axe image et mutations familiales	-Votre travail actuel ? -Avancée de vos recherches ? -Evolutions ?	Définition axe 2 : étude de la famille et filiation dans plusieurs domaines de recherche (psychologie, histoire...). Evolution de la famille et place de l'enfant. Etude de la pratique de la généalogie : questions des origines des enfants. Etude des liens familiaux
	Membres équipe d'animation.		
<b>III. Productions d'archives enfantines</b>			
<b>A) Par le programme Enjeux</b>	Ateliers avec les enfants : Mme Grailles m'a parlé d'ateliers photos auxquels participent des enfants	-Dans quel cadre ? -Quel résultat est attendu ? -Retour des enfants : réceptifs ?	Ex : -témoignages d'enfants par vidéos sur leurs représentations de la famille

		-Organisez-vous d'autres activités de ce genre amenant les enfants à produire des documents ?	-étude des productions graphiques des enfants, de leur arbre généalogique et question sur leurs origines -analyse de témoignages d'enfants dans l'étude de l'expression des liens familiaux
	Autres activités du programme enjeux produisant des archives	Question sur le colloque « Parole(s) des enfants et droits des enfants XX e - XXI e siècles » à venir : va produire des archives, témoignages d'enfants ?, qui va s'en occuper ?	-22nov/lien avec UNICEF : d'autres liens ? -Parole déclenche des mouvements. - question sur le discernement de la parole des enfants. -Enfants citoyens.
	Question de la conservation des docs produits et de leur exploitation	-Où sont-ils conservés ? -leurs usages ?	
<b>B) Dans le milieu du social</b>	Situation des archives dans le travail social :	-utilité : pour les usagers ou les professionnels ? -conservation : où, conditions ? -communication ?	
	Existence de productions enfantines dans ces archives	-Sont-elles conservées ? -accès possible ?	
<b>C) Avis sur les archives productions enfantines</b>	Votre regard en tant que psychologue et clinicienne et psychothérapeute puis enseignant-chercheur	-Connaissance sur la collecte d'archives de productions enfantines : idées de leur localisation potentielle et indications bibliographiques. -Idée sur l'utilité possible de ce type de documents et par qui ? -Qui pourrait les chercher ? et dans quel but ?	

• Inventaire chrono-thématique

Temps	Thèmes - Analyses
00:00 – 3:53 min	<p><b>Parcours professionnel</b> : psychologue clinicienne (intérêt pour l'individu du point de vue de sa singularité par rapport à un référentiel psychanalytique) avant d'être enseignante en psychologie.</p> <p>1<sup>er</sup> poste : psychologue à la protection judiciaire de la jeunesse (enfants en danger ou ayant commis des actes délictueux)</p> <p>2<sup>ème</sup> poste : sur l'île Saint-Martin (Guadeloupe), emploi dans le service de l'ASE : services sociaux. Recrutée dans un projet de santé communautaire auprès d'une population de réfugiés. Agent de terrain et chargée de l'accompagnement pour l'éducation à la santé.</p> <p>3<sup>ème</sup> poste : psychologue à l'hôpital psychiatrique de l'enfant et de l'adulte avec des enfants souffrant de troubles psychotiques.</p> <p>4<sup>ème</sup> poste : au sein de plusieurs services d'adoption</p> <p>Aujourd'hui : psychologue exerçant dans le cadre de la médecine préventive auprès des étudiants.</p>
3:54 min – 4:55 min	<p><b>Raison du passage de psychologue à maître de conférences</b> : volonté d'en savoir plus sur « l'énigme », curiosité professionnelle, chercher à comprendre, aller plus loin pour être dans une fonction permettant de se consacrer à la mission et de transmettre son expérience clinique puisque possibilité d'illustrer ses propos</p>
4:56 min – 7:14 min	<p><b>Travaux de recherche actuels</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les questions des nouvelles formes de parentalité, de l'adoption, famille monoparentalité : questions générales autour de la famille,</li> <li>- intérêt pour la médiation, la rencontre à l'enfant : « médiation projective » (généalogie, programme Enjeu[X]) : projet de la libre réalisation de l'arbre généalogique, savoir où il se place dans cet arbre,</li> <li>- question de la transmission psychique : qu'est-ce que nous nous transmettons entre les générations, entre les groupes, dans les institutions (objets, discours, fantasmes, rêves, psychique)</li> </ul>
7:15min – 8:52 min	<p><b>Pratique professionnelle vis-à-vis des recherches</b> : « l'un alimente l'autre ».</p> <p>Sa discipline se base sur la rencontre avec l'autre, toujours des questions, quelques réponses grâce à la recherche mais toujours des « énigmes ».</p> <p>A réalisé des recherches-actions qui ont eu pour effet de modifier la pratique de professionnels. Exemples : elle utilise dorénavant la généalogie ; au service adoption d'Angers à partir de ses travaux sur les candidats à l'adoption, introduction d'une nouvelle médiation avec le photo langage et donc le service à modifier son approche lors des réunions de rencontre avec les candidats en</p>

	introduisant des images.
8:53 min – 12:47 min	<p><b>Programme Enjeu[X], place personnelle et travaux</b> : fait partie du comité de direction, responsable de l'axe 2.</p> <p>Inscription dans le programme dans la lignée de ses travaux habituels avec l'apport de nouvelles perspectives à ces derniers. Exemple : celle des images qui est explorée pour comprendre comment la famille fabrique des images et comment la famille est fabriquée par des images. A effectué des recherches autour des enfants et des photographies et des vidéos.</p> <p>Ce programme fait appel à des disciplines variées et lui apporte donc de nouveaux regards sur ses travaux : ainsi la question autour du cinéma avec la mise en scène de la famille dans le cinéma. Sur ce thème, le département de psychologie a adapté le cycle de conférences avec le thème de l'enfant dans le cinéma, deux enseignants, de spécialités différentes, débattent autour d'un film.</p> <p>Continuité du travail autour de l'arbre généalogique : question du rapport à la transmission sous un angle psychique. Travaille en collaboration avec une psychologue du CHU de Nantes, secteur pédopsychiatrie et partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse : étude des situations cliniques d'adolescents auteurs d'abus sexuels avec aide de l'arbre généalogique pour comprendre les liens avec leur famille. Cette étude débouchera sur une conférence au congrès de Montréal.</p>
12:48 min – 19:31 min	<p><b>Atelier photographies avec les enfants</b> : projet concernant les enfants et la photographie : sélection de deux écoles de la région angevine, une école plutôt favorisée et une autre de zone prioritaire. Rencontre des enfants de CE2-CM1-CM2, demande d'apporter des photographies de leur famille. Entretiens enregistrés. Réalisation du projet avec l'aide de collègues sociologues et d'étudiants en psychologie. Projet débuté l'année dernière (2016) qui s'est déroulé sur un an.</p> <p>1<sup>ère</sup> rencontre : travail autour de la représentation de la famille : entretien individuel avec les enfants lors duquel ils devaient réaliser un dessin d'une famille imaginaire puis questions sur l'idée qu'ils se font du père et de la mère et sur ce qu'ils changeraient dans leur famille.</p> <p>2<sup>ème</sup> rencontre : recueil de représentations autour de la famille : échanges avec les enfants sur leur famille à partir de photographies qu'ils ont apportées de leur famille.</p> <p>3<sup>ème</sup> rencontre : travail avec des groupes de 6-7 enfants à l'école. Chaque enfant devait présenter au groupe une des dix photographies qu'il avait prises de scènes quotidiennes de la vie familiale puis un échange naissait autour des photographies.</p> <p>Aujourd'hui, les chercheurs traitent les données recueillies. Les résultats sont intéressants : enfants réceptifs grâce à l'instauration d'un climat de confiance lors des entretiens filmés et enregistrés et les échanges pendant les groupes sont très riches. De plus, la photographie comme outil de médiation a facilité la prise de parole des enfants.</p>

	Volonté de faire un retour sur ce travail auprès des enfants : exposition dans les écoles des travaux des enfants ayant participé aux ateliers.
19:32 min – 20:34 min	<b>Autres rencontres avec les enfants dans le cadre des recherches</b> : volonté de donner une dimension internationale à ce projet et de trouver des partenaires pour pouvoir faire des comparaisons. Sinon, elle n'a pas réalisé d'autres projets similaires en contact avec les enfants.
<b>Interruption de l'entretien (consultation de copies par des élèves)</b>	
00:00 min – 2:04 min	<b>Archivage des entretiens avec les enfants</b> : les enfants n'ont pas récupéré de traces des entretiens, pour les photographies, ils ont pu récupérer des copies sous forme papier des leurs sinon ont eu la possibilité de les visionner. Photographies et entretiens conservés sur disque dur pour le moment. Réflexion sur archivage futur. Les données vont être utilisées pour un ouvrage futur avec la participation des chercheurs de la branche du programme Enjeu[X] à Nantes dont Catherine Sellenet qui travaille sur la littérature jeunesse dans le cadre des travaux sur l'image. L'utilisation de ces données est complexe puisqu'elle relève de l'intimité des enfants : question du droit à l'image, et de la minorité des individus.
2:05 min - 4:45 min	<b>Rapport aux archives dans le travail social</b> : archives concernant le psychologue est une question importante. Dans les services où Madame Combier a travaillé, constat qu'il y a très peu d'archives, de documents se rapportant au travail des psychologues qui la précèdent, pas de documents sur les rencontres. Le psychologue psychanalytique est avare de documents, traces dans les dossiers car peuvent être utilisés, interprétés. Cependant, la rencontre avec l'enfant est quelque chose d'intime et donc il y a une protection du contenu de leur dossier. Selon elle, en effet, on n'a pas à livrer ce que l'enfant dit mais il est important de garder des traces de son travail. Ces documents appartiennent à l'histoire du passage de l'enfant dans une institution. Ex avec les dossiers de l'ASE : elle a été surprise du peu d'informations sur les enfants que conservent les dossiers médicaux et administratifs, parfois vides = perte d'informations et de la mémoire. Accès des dossiers : questions des dossiers médicaux. Pour le service de l'ASE : accès à la majorité de l'enfant. Durant sa carrière, elle n'a pas été amenée à se servir d'archives se trouvant dans les services d'archives publics.
4:46 min - 6:44 min	<b>Archives d'enfants dans les métiers du social</b> : dans les dossiers des psychologues, on peut trouver des documents produits par les enfants, dessins, résultats de tests (bilans intellectuels, etc...), conservation de productions d'écrits (ateliers d'écriture), développement de l'enfant.

	Dans les archives des institutions sociales, on trouve des archives issues d'ateliers thérapeutiques, des photographies des sorties effectuées par des enfants. Possibilité de trouver également des archives de productions d'enfants dans les services de soin.
6:45 min - 08:29 min	<b>Avis personnel sur la conservation de productions d'enfants</b> : intéressant, fait trace, sert de mémoire et fait sens. Ce qui est important dans ce genre d'archives, c'est de les organiser dans le respect de la vie privée de l'enfant Archives qui peuvent devenir un outil de recherches.
08:30 min - 10:42 min	<b>Question de l'évolution de la place, de l'image de l'enfant à travers les recherches</b> : grâce à son expérience auprès des jeunes gens et dans la recherche (découvre comment les autres disciplines traitent de l'enfant grâce au programme Enjeu[X]), elle constate qu'on porte plus d'attention à la parole de l'enfant. La recherche a progressé mais il reste encore des choses à faire avancer puisqu'aujourd'hui la parole de l'enfant n'est pas toujours prise en compte à sa juste valeur. Ex : parents interloqués par le fait que le psychologue, lors des rendez-vous, s'adresse directement à lui, au bébé ou à l'enfant.
10:43 min - 12:07 min	<b>Colloque sur la parole de l'enfant organisé par programme Enjeu[X]</b> : appel à communication pour ce colloque international, toutes les disciplines sont sollicitées. La parole sera donnée directement aux enfants, témoignages envisagés.
12:08min - 13:06 min	<b>But du programme Enjeu[X]</b> : se rapporte au bien-être de l'enfant, volonté de faire reconnaître une place à part entière de l'enfant. Il s'inscrit dans la lignée des études anglo-saxonnes des « childhood's studies » qui ont créé cette catégorie de recherche. Le programme coordonne les actions de recherches dans des champs disciplinaires variés pour identifier les enjeux autour de l'enfant : l'enfant a ses propres caractéristiques qui doivent être reconnues (droits, parole, désirs, etc...).

## **Annexe 3 : Déclaration de Genève de 1924**

Source : <http://www.humanium.org/fr/wp-content/uploads/declaration-geneve.pdf> (consulté le 28/05/2017).

### **Déclaration de Genève**

**26 septembre 1924**

**(texte intégral)**

***C'est au sein de la Société des Nations (SDN) qu'a été rédigée puis adoptée, le 26 septembre 1924, la première Déclaration des Droits de l'Enfant, connue sous le nom de la Déclaration de Genève. Le texte est très court : un petit préambule et cinq articles. Mais il constitue le socle de ce qui deviendra la Convention des droits de l'enfant (1989).***

#### **Préambule**

Par la présente Déclaration des droits de l'enfant, dite déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance.

#### **Article 1**

L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.

#### **Article 2**

L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'enfant orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.

#### **Article 3**

L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en cas de détresse.

#### **Article 4**

L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation.

#### **Article 5**

L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

## Annexe 4 : Circulaire sur le service éducatif de 1951

Source : [https://francearchives.fr/file/5ae1e53d5d6f83db4960fc62dc2a280f1177e884/static\\_692.pdf](https://francearchives.fr/file/5ae1e53d5d6f83db4960fc62dc2a280f1177e884/static_692.pdf) (consulté le 28/05/2017).

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

-----

DIRECTION DES  
ARCHIVES DE FRANCE

-----

Paris, le 5 novembre 1951

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,

Référence à rappeler :

Circ. P/AD/51-26/3

à MONSIEUR L'ARCHIVISTE EN CHEF DU DEPARTEMENT.

Objet : Service éducatif.

Un service éducatif fonctionne aux Archives nationales depuis deux ans. Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire, au moyen de visites commentées du Musée de l'Histoire de France. Ce service, répondant exactement aux préoccupations de l'enseignement moderne et des classes nouvelles, a obtenu un succès complet : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales est composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition.

Les relations ainsi établies avec l'Enseignement et dont l'importance ne vous échappera pas, ne doivent pas être limitées à Paris et aux Archives nationales. J'ai pensé qu'un certain nombre de départements dont le vôtre, pouvaient tenter cette expérience.

Les collections de votre dépôt renferment des documents susceptibles d'illustrer de façon vivante l'histoire de votre région.

Or, les établissements d'enseignements du département les ignorent peut-être, faute de liaison avec les archives. Cette liaison est à créer par le moyen d'un service éducatif répondant au même but que celui des Archives nationales : il devrait fonctionner dans les mêmes conditions, c'est à dire sous votre autorité, être confié à un instituteur.

A cet effet, il vous appartient d'obtenir de M. le Préfet l'envoi d'une lettre au Ministre de l'Intérieur pour que celui-ci demande à son collègue de l'Éducation nationale (Direction de l'Enseignement du Premier Degré) la mise à votre disposition du fonctionnaire nécessaire.

Si vous pouvez désigner nommément un instituteur qualifié après vous être mis d'accord avec l'Inspecteur d'académie, cela faciliterait beaucoup la mise à disposition dont il s'agit.

Il est essentiel de bien spécifier qu'il s'agit d'une « mise à la disposition » et non d'un détachement.

La mise à la disposition suppose en effet le paiement de l'intéressé par la Direction du Ier degré tandis que le détachement exigerait la rétribution de ce fonctionnaire par ma Direction, ce qui n'est pas possible.

Dans toutes les démarches ou notes que vous ferez à ce sujet, vous voudrez bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une tâche d'enseignement.

Je vous serais obligé d'étudier de près cette question et de me rendre compte des possibilités de création d'un tel service dans votre département.

Dans ce cas je ferais en sorte de suivre votre demande de personnel au Ministère de l'Intérieur et à celui de l'Éducation nationale.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,  
Charles BRAIBANT.



# Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : LA RECONNAISSANCE PROGRESSIVE DE LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA SOCIETE : VERS UN NOUVEAU CENTRE D'INTERET ARCHIVISTIQUE ?</b> .....	<b>11</b>
<b>1. L'enfant, sa place dans la société</b> .....	<b>12</b>
1.1. Un statut qui évolue au fil de l'histoire .....	12
1.1.1. Les différentes perceptions de l'enfant dans la famille et la société .....	13
1.1.2. Les évolutions de ses conditions de vie .....	14
1.1.3. Les premières évolutions médicales et préventives : vers une reconnaissance législative de l'enfant .....	16
1.2. Apparition de droits de l'enfant : prise en considération de sa personne .....	18
1.2.1. Les prémices d'une définition de l'enfant comme individu .....	18
1.2.2. La seconde Guerre Mondiale : prise de conscience des conditions de vie de l'enfant .....	20
1.2.3. Evolutions de la législation et débats autour des droits de l'enfant .....	22
1.3. Une société de plus en plus tournée vers la personne et le bien-être de l'enfant.....	24
1.3.1. La prise en compte progressive de la parole de l'enfant .....	24
1.3.2. Une volonté de faire progresser les services réservés à l'enfant.....	26
<b>2. L'enfant, ses archives</b> .....	<b>28</b>
2.1. L'école, gardienne des travaux de l'enfant .....	28
2.1.1. L'éducation dans la vie de l'enfant .....	29
2.1.2. Les archives de l'enseignement .....	30
2.1.3. L'exemple du Musée national de l'éducation .....	32
2.2. L'enfant et les activités extra-scolaires.....	33
2.2.1. Les archives familiales.....	33
2.2.2. Les services éducatifs .....	35
2.2.3. Le temps religieux .....	36
2.3. Les autres institutions générant des archives d'enfants .....	38
2.3.1. Le milieu de la santé et le monde social .....	38
2.3.2. Les instances judiciaires .....	40
<b>3. L'enfant, sa place dans les archives</b> .....	<b>42</b>
3.1. Les politiques archivistiques liées à l'histoire de l'enfance et de la jeunesse .....	42
3.1.1. Les sources de l'histoire de l'enfance .....	42
3.1.2. L'apparition d'une collecte particulière .....	44
3.1.3. Un traitement spécifique pour les documents d'enfants .....	46
3.2. Des exemples particuliers de traitement archivistique propre à une nouvelle conception de l'enfant .....	48
3.2.1. L'exemple du Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire.....	48
3.2.2. L'exemple des travaux du couple Brauner .....	50
3.3. Une volonté de sensibiliser l'enfant aux archives.....	52
3.3.1. Le service éducatif : ses missions et ses activités.....	52
3.3.2. Multiplication des interfaces documentaires à l'égard de l'enfant.....	54
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>57</b>
<b>ETAT DES SOURCES</b> .....	<b>65</b>
<b>PARTIE 2 : LES ARCHIVES DE PRODUCTIONS ENFANTINES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE : COLLECTES ET USAGES</b> .....	<b>89</b>
<b>1. La collecte d'archives de productions enfantines depuis la seconde Guerre Mondiale : les fonds et les documents concernés</b> .....	<b>90</b>
1.1. Les archives scolaires.....	90
1.1.1. Les services administratifs .....	90
1.1.2. Les écoles primaires.....	92

1.2.	Les archives des institutions médicales et sociales dédiées à l'enfance .....	94
1.2.1.	Les services de la direction sociale des départements .....	94
1.2.2.	Les services médicaux.....	97
1.2.3.	Les associations dédiées à l'enfance .....	98
1.3.	Les archives judiciaires.....	100
1.4.	Les archives religieuses .....	102
1.4.1.	Les archives diocésaines.....	102
1.4.2.	La Congrégation Bon Pasteur .....	105
1.5.	Les centres de loisirs et les services éducatifs.....	106
1.5.1.	L'exemple du service éducatif d'Angers, ville d'art et d'histoire.....	106
1.5.2.	Les activités de quartiers.....	108
1.6.	Les archives privées.....	111
1.6.1.	Les archives familiales.....	112
1.6.2.	L'exemple du Centre international de l'enfance .....	113
<b>2.</b>	<b>Une collecte à plusieurs usages .....</b>	<b>115</b>
2.1.	Les acteurs de la collecte dans les services d'archives, vers un usage public des productions .... enfantines.....	115
2.1.1.	Le personnel des archives et leurs actions dans la collecte .....	116
2.1.2.	La question de la visibilité des documents d'enfants .....	118
2.2.	Des archives comme outil de valorisation de la place de l'enfant dans la société .....	119
2.2.1.	L'enfant et ses documents au cœur d'une politique de valorisation .....	120
2.2.2.	Le poids des chercheurs : usagers et collecteurs d'archives de productions enfantines.....	122
2.3.	Des documents pour les professionnels de l'enfance ? .....	124
2.3.1.	Les services médico-sociaux : producteurs et collecteurs initiaux.....	124
2.3.2.	Utilisation et non-utilisation de ces productions d'enfants .....	126
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>131</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>133</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>		<b>161</b>

## RÉSUMÉ

Les enfants sont les adultes de demain. C'est pourquoi, ils ont été de plus en plus pris en compte par les sociétés. L'histoire de l'enfance repose sur des évolutions permanentes du statut et des conditions de vie de l'enfant et encore aujourd'hui elle évolue. Ces évolutions ont pour conséquence une prise en charge plus régulière des enfants par des institutions et donc une production documentaire nouvelle autour d'eux. Par ailleurs, elles ont pu modifier certaines pratiques professionnelles. Celles des services d'archives et du traitement des documents concernant les enfants l'ont été. Un statut pour les documents des mineurs a été adopté. L'enfant est, dès lors, intégré au circuit du traitement archivistique et des services lui sont consacrés.

Un type particulier de documents d'enfants a été étudié : celui des documents qu'ils ont eux-mêmes produits. Les services d'archives et les institutions accueillant des enfants de la région Pays-de-la-Loire sont au cœur des recherches d'archives de productions enfantines. Ils ont permis de comprendre le processus de collecte qui peut exister pour ces archives de productions enfantines. Pour ce faire, des pistes de recherches, illustrées par des exemples de la région Pays-de-la-Loire, sont données. Les recherches ont, ensuite, aidé à distinguer les différents acteurs de la collecte et les usages des productions enfantines par les services d'archives, les chercheurs et les professionnels de l'enfance.

**mots-clés :** enfant, enfance, statut de l'enfant, éducation, soins, droits de l'enfant, bien-être, dossiers, écoles primaire et maternelle, institution, collecte, service éducatif, région Pays-de-la-Loire, traitement archivistique, production enfantine, archives, documents, usage, recherche, professionnels de l'enfance.

## ABSTRACT

Children are tomorrow's adults. This is why they have been more and more taken into account by society. Childhood history is based on a constant evolution of the living conditions and of the status of the child and even nowadays, this notion changes. These evolutions lead to the consequence that institutions have to take into consideration children more and more, thus creating numerous documents regarding these newly considered persons. Institutions may have modified their professional practice accordingly. Archives services and documentary sequences regarding children have indeed changed. A status for minors' documents has been adopted. Children are thus part of archive processing.

A specific type of children-related documents has been studied : the documents produced by children themselves. Archives services and children-oriented institutions of the region Pays de la Loire constitute the basis of this research. They enabled to understand the collecting process that can exist regarding archiving of documents created by children. Several fields of research, illustrated with examples from the Pays de la Loire region, have been studied. The research led to distinguish different actors of the collecting process and different uses of documents created by children made by archives services, researchers and all professionals working with children.

**keywords :** child, childhood, status of child, education, care, rights of the child, welfare, file, primary and nursery school, institution, collecting, educational service, Pays-de-le-Loire region, documentary sequence, documents created by children, archives/records, documents, uses, research, childhood professionals.



# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) .....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



université  
angers